This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

43[illegible]. 6.60 (2, pt. 2)

VE RI TAS

HARVARD
COLLEGE
LIBRARY

VIIe CONGRÈS INTERNATIONAL

CONTRE L'ABUS DES BOISSONS ALCOOLIQUES

21

VIIe CONGRÈS INTERNATIONAL

CONTRE L'ABUS

DES

BOISSONS ALCOOLIQUES

SESSION DE PARIS 1899

Sous le Haut Patronage de M. LEYGUES, Ministre de l'Instruction Publique.

Compte-rendu publié par M. le Dr LEGRAIN, Président du Congrès, et M. le Dr BOISSIER, Secrétaire général.

TOME II

2, pt. 2

PARIS

AU SIÈGE SOCIAL DE L'UNION FRANÇAISE ANTIALCOOLIQUE

5, RUE DE LATRAN

ET CHEZ L'IMPRIMEUR, A. COUESLANT, 1, RUE DES CAPUCINS

A CAHORS (LOT)

MDCCCC

Soc 4360.6.60 (2, pt. 2)

HARVARD UNIVERSITY
LIBRARY
SEP 18 1984

DEUXIÈME SECTION

PROGRAMME GÉNÉRAL

HISTOIRE, ÉCONOMIE POLITIQUE & SOCIALE

TROISIÈME SÉANCE

Vendredi matin 7 Avril 1899

Ordre du jour :

MONOPOLES ;
CRIMINALITÉ ;
ÉCONOMIE SOCIALE ;
VARIÉTÉS.

DEUXIÈME SECTION

HISTOIRE, ÉCONOMIE POLITIQUE ET SOCIALE

Troisième séance

PRÉSIDENT : M. LE JEUNE, MINISTRE D'ÉTAT (BELGIQUE)

PROCÈS-VERBAL

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion sur les différents *Monopoles* à appliquer contre les spiritueux.

La parole est à M. de Boulowski pour son rapport sur le *Monopole Russe*.

Le monopole des spiritueux en Russie

Au dernier Congrès, réuni à Bruxelles, contre l'abus des boissons alcooliques, j'ai eu l'honneur de développer d'une manière détaillée, les motifs en vertu desquels on a changé chez nous, en Russie, le régime de l'accise en celui du monopole de la vente des spiritueux, par la régie, le but que le gouvernement s'est proposé d'atteindre et les fondements sur lesquels le monopole est institué.

Aujourd'hui, je me propose de faire connaître au Congrès — aussi sommairement qu'il me sera possible, par suite du peu de temps dont je dispose, — les premiers résultats de l'application du monopole de la vente des spiritueux.

D'abord, je crois devoir rappeler de nouveau, les considérations qui ont fait adopter le nouveau système de perception, le but poursuivi et les moyens employés pour l'atteindre.

Le gouvernement, désirant maintenir le bien-être social et la santé des populations par rapport à l'emploi des boissons fortes, est arrivé à la conclusion qu'il est indispensable de régulariser, dans l'Empire, le débit des spiritueux et de le soustraire, autant que possible, à l'influence des intérêts privés.

La qualité détestable des produits mis en vente, les alcools rectifiés n'y figurant que dans une proportion infinitésimale ; les dangers offerts par les cabaretiers, qui, chez nous, en Russie, comme partout

ailleurs, ne se recrutent que très exceptionnellement parmi les gens exerçant une bonne influence ; la conviction que les alcools amylique, méthylique, butylique et autres poisons violents sont moins dangereux encore que les patentés, qui en tiennent boutique, tels sont les motifs pour lesquels le monopole a été institué. C'est un système au moyen duquel le ministère des finances espère mettre un terme à la fâcheuse influence des débitants de spiritueux sur l'état moral, hygiénique et économique des populations et ne laisser entrer dans la consommation que des alcools dûment rectifiés, pour supprimer les cabaretiers dans les campagnes et pour en réduire le nombre, le plus possible dans les villes, pour supprimer la vente à crédit, l'acceptation des nantissements, la livraison des spiritueux contre des produits agricoles, etc., enfin pour faire payer l'eau-de-vie le même prix à tout le monde: aux gens aisés qui en font venir un hectolitre à la fois et aux pauvres diables qui vont en acheter eux-mêmes pour deux sous.

Ne pouvant amener le débitant à rectifier son alcool, ni à s'amender lui-même, on a réservé à l'Etat le droit exclusif de servir d'intermédiaire entre le producteur et le consommateur.

Le monopole se fait un honneur de ne pas chercher à grossir immédiatement les revenus du fisc. L'administration, tout en établissant le prix de vente de telle manière que le bénéfice du débit soit assez élevé pour compenser les effets d'une réduction de la consommation, se résigne à voir le produit des boissons rester stationnaire ou même décliner quelque peu.

Le Ministre des finances, dans sa circulaire du 22 décembre 1899, a déclaré que la réforme des spiritueux *ne tend pas à augmenter directement les recettes du fisc*. Les plus-values viendront par surcroît comme conséquence de la cessation de certains abus et du relèvement économique des populations. Peut-être, pour les premiers temps surtout, l'administration s'attendrait-elle plutôt à des moins-values ; mais ce qu'il encaisse en moins sur les spiritueux, le Trésor le recouvre en plus, soit sur d'autres contributions indirectes, soit sur les impôts directs ; en même temps on voit progresser le bien-être et la moralité des masses.

Il fallait des armes efficaces pour empêcher la ruine des populations des campagnes et pour les soustraire à la funeste influence des débitants.

Je considère de mon devoir de citer ici encore les paroles authentiques du rapport du Ministre des finances à Sa Majesté l'Empereur sur le budget de l'Empire pour l'exercice 1899.

En changeant le mode de perception des droits sur l'alcool, on n'a nullement cherché dans cette mesure un moyen d'augmenter directement les revenus du fisc. Si le Ministre des finances s'est cru obligé de demander que le débit des spiritueux fût retiré des mains des particuliers et monopolisé par l'Etat, c'est avant tout dans le but de mettre un terme aux abus inhérents à l'ancienne organisation. Chez nous,

la moyenne de la consommation est relativement faible, mais on boit d'une manière très inégale. Les spiritueux mis en vente par les débitants contiennent des substances nuisibles, sinon dangereuses pour la santé. Les conditions mêmes du commerce des liqueurs fortes, commerce très lucratif pour les gens peu scrupuleux, favorisaient la perpétuité des multiples abus qui ruinaient les classes inférieures. Faire cesser ces déplorables errements n'était possible qu'à la condition de mettre le commerce des spiritueux entre les mains de l'Etat.

Le gouvernement, s'étant réservé la vente des alcools, a construit dans ce but des dépôts de spiritueux ainsi que des bureaux de vente, en diminuant considérablement la quantité des lieux des débits de boissons alcooliques existant auparavant.

Le monopole ne s'étend pas aux boissons fermentées (bière, hydromel, vins naturels et artificiels); il porte exclusivement sur les produits distillés (esprits et liqueurs). Il n'est limité qu'à la vente en gros et en détail. La production reste dévolue à l'industrie privée et les distilleries demeurent soumises à l'exercice, dans les mêmes conditions que sous le régime de l'accise.

La régie ne mettant en vente, dans l'intérêt de la santé publique, que des eaux-de-vie rectifiées, c'est elle qui prend à sa charge le travail de rectification. Toute l'eau-de-vie mise en vente dans les magasins de gros et de détail est rectifiée par l'Etat ou bien dans des usines de la régie, ou dans des établissements privés sous la surveillance de l'Etat. Les fabriques d'eau-de-vie aromatisée et de liqueurs sont tenues d'acheter à la régie les alcools nécessaires à leur production.

La régie fait elle-même toutes les manipulations et ne laisse sortir de ses bureaux que des récipients clos et cachetés. L'alcool, servant à la préparation de l'eau-de-vie, est rectifié, puis aux dépôts il est soumis de nouveau à une rectification multiple et scrupuleuse par des appareils spéciaux perfectionnés. L'alcool, l'eau-de-vie, le charbon, l'eau et tous les autres matériaux employés pour l'apprêt et la rectification de l'eau-de-vie, sont analysés dans les laboratoires chimiques spéciaux de la régie. Les bureaux de vente tenus par des préposés, dont la rémunération ne dépend en aucune mesure de leur chiffre d'affaires, ne livrent l'eau-de-vie que dans les bouteilles ou fioles bouchées, cachetées à la cire avec l'empreinte du sceau de l'Etat et revêtues d'une étiquette indiquant la capacité, le nombre de degrés (la force) et le prix. Le prix est strictement proportionnel à la quantité de liquide ; une fiole de six centilitres, par exemple, se vendant juste dix fois moins cher qu'une bouteille de 80 centilitres. Dans l'intérieur des bureaux de vente, l'usage des tire-bouchons, etc., est rigoureusement interdit. Il est également défendu de boire des spiritueux achetés dans les bureaux mêmes et de vendre des boissons aux ivrognes et aux personnes mineures.

Les traktirs (restaurants) de campagne, ne servent à leurs clients que des fioles, qu'ils doivent vendre au prix marqué, sans majoration

d'aucune sorte. Les bureaux et traktirs dont nous venons de parler sont, dans les campagnes, les seuls et uniques endroits où il soit possible de se procurer des spiritueux d'une manière licite. Pour vendre, hors des villes, autre chose que les fioles de la régie et aux prix de la régie, c'est-à-dire pour avoir réellement intérêt à pousser à la consommation, il faut une autorisation du ministre des finances, et il ne semble pas que le ministre soit disposé à faire des exceptions. Dans les villes, dans les gares du chemin de fer et dans les clubs, les restaurants, les hôtels et les buffets, peuvent : *a*) — comme dans les campagnes — vendre au prix marqué sur l'étiquette des fioles bouchées et cachetées, que l'acheteur est libre de consommer sur place ; et *b*) — débiter au verre ou de toute autre façon des eaux-de-vie achetées à la régie ou par son entremise et provenant, soit de la région du monopole, soit du dehors, soit même de l'étranger. Ce second mode de vente n'est permis qu'aux établissements d'un certain ordre ; le premier mode est obligatoire pour les maisons qui se livrent à la vente de l'alcool.

Les restaurants de la région du monopole autorisés à vendre l'eau-de-vie au verre ne sauraient, sauf exception, présenter de grands dangers, économiques ou autres pour les classes laborieuses, le prix auquel ils vendent les plats étant relativement élevé. Cette idée ne pourra venir aux privilégiés de vendre l'alcool sophistiqué. Grâce à ce système, le nombre des débitants qui pourront trouver un avantage direct et certain à exploiter l'ivrognerie, se trouve étroitement limité. Rentrent seuls dans cette catégorie : 1) les restaurants et buffets en possession du droit de vendre des spiritueux au verre ou, en général, dans des récipients autres que ceux de la régie ; 2) les débits de spiritueux à emporter, en récipients bouchés, qui ne sont pas tenus par des salariés du fisc, mais par des commerçants. Comme les bureaux, les magasins de ce type vendent des eaux-de-vie communes et autres produits pour le compte du monopole, dans la zône même. L'eau-de-vie n'est d'ailleurs pour eux qu'un accessoire ; ils s'adressent de préférence à la clientèle relativement riche ou aisée, à laquelle ils vendent des liqueurs, de l'arack, du rhum, du cognac, dont l'authenticité peut être sujette à caution, mais qui présentent l'incontestable avantage de coûter beaucoup plus cher que le trois-six du gouvernement. Il convient d'ajouter que les établissements des types ci-dessus, qui ne sont guère dangereux pour les petites bourses, c'est-à-dire pour les dix-neuf vingtièmes au moins de la population, et qui sont les seuls auxquels puisse venir la tentation d'encourager l'ivrognerie — auraient tort, dans leur propre intérêt, de vendre à crédit, d'accepter des nantissements, de livrer des alcools contre des produits agricoles, etc. L'administration est armée contre eux de pouvoirs discrétionnaires : à la première infraction, elle les ferme purement et simplement, sans préjudice des poursuites judiciaires à exercer contre les délinquants.

Ayant en vue l'importance grave que présente la lutte contre ce fléau affreux — l'ivrognerie, — qui exige non seulement qu'on effectue les modifications correspondantes dans les conditions du débit des boissons fortes, mais aussi que la population elle-même reconnaisse tout le mal provenant de l'*usage immodéré* des boissons spiritueuses, et qu'elle comprenne bien l'utilité et le sens vrai de la nouvelle réforme, le gouvernement a fondé dans les provinces, où le monopole est déjà mis en vigueur, des comités (curatelles) de tempérance, qui concourent énormément à la réalisation du but principal de la réforme en s'assurant que toutes les conditions prescrites par la loi sont remplies, en propageant parmi les masses l'idée de l'utilité de la sobriété pour la santé en général, et celle du mal produit par l'usage immodéré des spiritueux, prenant soin du traitement des alcooliques et enfin, en organisant des lectures populaires, en imprimant des brochures correspondantes au but posé, en fondant des bibliothèques, des salles de lectures, des bouillons et des maisons pour la consommation du thé et du café, et autres établissements de ce genre, où la population puisse se distraire dans les moments libres ou se reposer.

En un mot, tendant à faire cesser l'*usage immodéré* des spiritueux, le monopole cherche à fournir aux ouvriers des villes et aux paysans, des lieux de réunion, des distractions, etc., qui remplacent le cabaret.

Ainsi, une des tâches principales de l'administration financière consiste actuellement à réorganiser le régime des spiritueux en substituant peu à peu, dans les diverses parties de l'Empire, la vente directe pour le compte du fisc au système de l'accise. Depuis le 1er janvier 1895, le monopole de la vente des liqueurs fortes a été mis en vigueur, d'abord — à titre d'essai — dans 4 provinces situées à l'est du Volga, puis, à partir du second semestre de 1896, dans 9 provinces du Sud ou du Sud-Ouest. En 1897, le régime nouveau est devenu la loi commune de l'Empire et, seule, la considération du temps nécessaire pour mener à bien les travaux préparatoires d'organisation a fait adopter une certaine gradation dans son application à toute la Russie d'Europe. Outre les régions susmentionnées, le monopole fonctionne dans le Nord-Ouest, dans le Nord et dans tout le royaume de Pologne. Le temps n'est pas éloigné où il fonctionnera également dans les parties de la Sibérie les plus voisines de l'Oural.

La réforme des boissons constitue pour l'Etat une œuvre capitale. Il convient de ne juger de ses résultats que sur des données vérifiées par une pratique de plusieurs années. De même, pour en apprécier les conséquences financières, il faut se baser sur une expérience de quelque durée.

Le résultat le plus immédiat de l'application du monopole des spiritueux est ordinairement de déterminer des moins-values fiscales, étant donné que, tout d'abord, la consommation de l'alcool diminue.

Puis, au fur et à mesure que la population s'habitue au nouveau ré-

gime et à l'usage plus régulier, qu'il amène, des boissons spiritueuses, la consommation tend à revenir aux chiffres d'autrefois et le produit des boissons reprend son essor. Maintenant qu'il s'est écoulé quatre années depuis la mise en vigueur du monopole dans les provinces de l'Est et deux années et demie depuis qu'il fonctionne dans la vaste région du Sud et du Sud-Ouest, il est permis d'exprimer un jugement sur ses effets nouveaux et économiques et de présenter des éléments d'appréciation sur ses résultats financiers.

Au premier temps de la substitution du monopole au régime de l'accise, les habitués des cabarets qui y passaient presque tous leurs moments libres, trouvèrent bien difficile et pénible d'accepter cet état nouveau des choses qui n'admet point que les acheteurs de spiritueux restent dans les bureaux de vente pour y boire et causer avec le personnel de ces bureaux. Par conséquence, il en surgit un nouveau phénomène — c'est la consommation des spiritueux dans les rues, ainsi que M. Borodine le constate dans son rapport.

Il n'y a rien à dire, cet état de choses est très regrettable, mais on peut le considérer comme un phénomène purement temporaire et qui ne durera que jusqu'à ce que la population s'habitue au nouveau régime et commence à consommer les boissons chez soi au sein de ses propres familles; certes, une consommation de cette manière sera limitée et n'atteindra jamais les dimensions de celle des cabarets, car on peut présumer que la famille exercera une influence favorable salutaire et antialcoolique. Or, au foyer domestique on ne pourra pas se griser au même point qu'au cabaret : parfois il peut arriver qu'il n'y ait plus de spiritueux à la maison, qu'il faille aller ou envoyer chercher l'eau-de-vie trop loin, à la campagne, que le bureau de vente soit déjà fermé, etc.

Sans doute, dans les grands centres comme Saint-Pétersbourg, Varsovie, Odessa, Kieff, également dans les villes industrielles la consommation des spiritueux dans les rues saute aux yeux d'une manière encore plus évidente.

Quant à l'ivrognerie proprement dite, elle s'est amoindrie certainement, à ce qu'on peut juger d'après le nombre des individus relevés dans les rues en état d'ivresse, lequel est devenu considérablement moindre du moment de la mise en vigueur du monopole. — Les renseignements communiqués au ministère des finances par les plus hautes autorités ecclésiastiques, par les Zentsvos et par les municipalités sont presque unanimes à constater que les ribotes en masse des paysans après la terminaison des travaux de champ, comme c'était la coutume auparavant, n'ont plus lieu; également, on remarque un nombre considérablement moindre d'individus ivres pendant les fêtes villageoises, aux foires, à l'occasion des noces, des baptêmes et d'autres jours de fête. Les jours de chômage, qui suivent ordinairement les jours de fête, sont devenus moins fréquents. Les paysans arrivés aux marchés avec les produits agricoles reviennent à présent à la

maison à l'état sobre apportant toute leur recette, tandis qu'auparavant ils la dépensaient dans les cabarets jusqu'au dernier sou et encore les cabaretiers tâchaient de voler tout ce que les ivrognes avaient sur eux.

Le nombre des locaux autorisés à débiter des spiritueux dans les provinces soumises au monopole est réduit à 48,4 °/₀ du nombre total des débits qui existaient avant la réforme en dehors des villes, n'étant exclusivement que des débits des spiritueux à emporter et dans les cas rares, où la consommation sur place soit admise, — le débit y est effectué seulement en récipients clos et cachetés. La vente des liqueurs fortes à commission par les épiciers et les marchands des boutiques de détail et des fruiteries, dont parle M. Borodine dans son rapport, n'est admise qu'en proportions fort restreintes dans une seule des provinces du Sud, à la population israëliste en vertu de nécessité et dans le but d'éviter le développement de la fraude. Tandis que le nombre de débits des boissons de toutes espèces est réduit de 45.373 à 23.230, soit dans les 20 provinces de 22.143, le nombre des débits à emporter a augmenté de 10.684 à 18.139 (y compris les bureaux de vente de la régie); mais, par contre, le nombre des débits où on consomme les liqueurs sur place, qui atteignait auparavant 34.689 — atteint maintenant 5.081, ce qui fait une diminution de 29.598 établissements ou 85 °/₀.

En outre, les communes ont le droit de solliciter que le débit des spiritueux ne soit pas effectué sur leur territoire.

Par conséquent, d'après les données obtenues, si les autorités locales comprennent que les sollicitations des communes demandant qu'on ne débite pas des spiritueux sur leur territoire, démontrent d'une manière claire et précise une tendance à lutter contre le développement de l'ivrognerie, ils tiendront compte de ces sollicitations.

Le bureau de vente de la régie apparaît actuellement le type prédominant des locaux de débit des alcools à emporter et le nombre des débits de liqueurs qui jouissent de l'autorisation de vendre à commission des spiritueux de la régie atteint à peine 7 °/₀ du nombre global des débits des boissons fortes à emporter. D'autre part, si nous nous adressons aux débits des boissons à consommation sur place, c'est-à-dire aux restaurants ou traktirs, nous verrons qu'auparavant ces établissements débitaient des spiritueux au verre et à un prix libre ; maintenant, non seulement le nombre de ces établissements a diminué de 74 °/₀, mais en outre, 82 °/₀ de ces établissements débitent exclusivement des spiritueux en fioles cachetées et au prix indiqué. En ce qui concerne les débits de bière à consommation sur place, leur nombre est considérablement réduit.

Ceux qui désirent obtenir des renseignements plus détaillés relativement à la réduction des débits des spiritueux n'ont qu'à s'adresser au rapport de M. Schoumacher, qui figure au livre vert qui a été distribué aux congressistes.

Les municipalités ainsi que les zemstwos ne souffrent nullement de l'introduction du monopole, comme le dit M. Borodine.

Sous le régime de l'accise, les municipalités et les zemstwos (provinces) percevaient sur les débits de spiritueux des droits de licence, dont les a privés l'institution du monopole. Provisoirement, jusqu'à ce qu'on ait trouvé une nouvelle matière imposable fournissant aux villes et aux provinces l'équivalent des revenus qu'elles ont ainsi perdus, le Trésor leur sert une annuité égale à la moyenne de leurs perceptions pendant la dernière période quinquennale.

Le Ministre des finances, dans son dernier rapport à Sa Majesté l'Empereur sur le budget de l'Empire pour l'exercice 1899, dit que les rapports adressés à Sa Majesté par les gouverneurs des provinces où fonctionne le nouveau système et les renseignements communiqués au ministère des finances par les plus hautes autorités ecclésiastiques, par les maréchaux de la noblesse, par les zemstwos (conseils généraux et conseils de district) et par les municipalités, sont presque unanimes à constater les salutaires effets de la réforme. La meilleure qualité de l'eau-de-vie, la réduction considérable du nombre des débits, l'établissement des prix uniformes, strictement proportionnels aux quantités vendues, l'impossibilité de se procurer des boissons alcooliques autrement que contre argent comptant, tous ces avantages et d'autres encore que présentent la rectification et le débit des spiritueux par les soins de l'Etat, ont déjà montré dans la pratique leur heureuse influence. L'ivrognerie a sensiblement diminué ; les débauches avec leurs inévitables suites ont fait place à un usage plus réglé de l'alcool ; les délits et les crimes provoqués par l'ivresse sont devenus plus rares. Mais l'utilité de la réforme ne se borne pas à préserver la santé et les bonnes mœurs : elle exerce un effet salutaire sur les ressources matérielles du peuple. Ce progrès économique est confirmé par l'accroissement des recettes du fisc et par l'afflux des dépôts aux caisses d'épargne, double phénomène qui s'observe dans les 4 provinces de l'Est (Perm, Oufa, Samara et Orembourg) depuis que la régie des spiritueux y fonctionne.

Pendant cette période de 3 années, du 1er janvier 1895 à la fin de 1897, aucune impulsion spéciale, accidentelle, ne s'est fait sentir dans la vie des provinces de l'Est ; les récoltes de céréales et de fourrages n'ont presque pas excédé en quantité, surtout sur les terres des paysans, celles de la période triennale 1892-1894. Cependant, le rendement moyen de l'ensemble des revenus de l'Etat, qui, pour les années 1892-1894, n'avait été dans ces quatre provinces que de 45,7 millions roubles, a atteint 61 millions roubles pour 1895-1897, soit un excédent de 56, 4 °/₀, tandis que, dans l'Empire tout entier, la différence en plus n'était que de 28, 3 °/₀. Défalcation du total des recouvrements le revenu nouveau du monopole de vente des spiritueux et celui du réseau de l'Etat, et dont l'augmentation est due en majeure partie à des rachats de lignes concédées — les recettes effectuées dans les

quatre provinces de l'Est en 1895-1897 excèderaient de 13,5 °/₀ celles de la période 1894-1895, alors que pour l'Empire considéré dans son ensemble, la plus-value est de 10,7 °/₀ seulement. Particularité qui n'est pas sans importance, la mise en vigueur du monopole a été suivie d'une meilleure rentrée des annuités de rachat, redevances exclusivement à la charge des paysans, et même du règlement d'arriérés dûs sur ces mêmes annuités.

Depuis une dizaine d'années, le mouvement ascendant des dépôts aux caisses d'épargne fait dans tout le pays des progrès très marqués. Ce phénomène peut en partie s'expliquer par l'ouverture de nombreuses caisses d'épargne postales et le versement à ces guichets nouveaux d'épargnes anciennes. Toutefois, cette progression des dépôts se produit également dans les quatre provinces de l'Est, où le nombre des caisses a peu augmenté et où, par suite, il n'est versé que des épargnes de formation récente. Un fait bien significatif, c'est que, dans la région de l'Est, le nombre des déposants s'est accru plus rapidement après la mise en vigueur de la régie des spiritueux que pendant la période antérieure et qu'il s'agit ici, en règle générale, de petits déposants.

Les données ci-dessus témoignent d'un certain accroissement de bien-être constaté dans l'Est depuis qu'y fonctionne la régie des spiritueux. Sans doute, il ne faut pas perdre de vue que les phénomènes de la vie économique sont très complexes et que, sous l'influence de certaines causes, permanentes ou temporaires, (comme par exemple, la mauvaise récolte de céréales dont ont souffert cette année plusieurs parties de ces quatre mêmes provinces), les effets salutaires de la réforme des boissons peuvent être enrayés ou ralentis. Quoi qu'il en soit, si l'on envisage à la fois la marche des rentrées fiscales et des épargnes et les avis reçus des autorités locales, on est fondé à conclure que le monopole de vente des spiritueux exerce une action bienfaisante sur les ressources matérielles des populations.

Les personnes qui désirent connaître en détail et à fond l'influence exercée par la réforme du monopole des boissons sur l'état économique peuvent les trouver dans le rapport de M. Ossipoff, dans le même livre vert.

Ainsi, de tout ce qui précède il résulte que l'essai qui vient d'être fait, si courte encore qu'ait été sa durée, a prouvé que le régime du monopole atteint son but. Ce système de la vente directe, tant en gros qu'en détail, des boissons alcooliques donnera au gouvernement des armes réelles pour lutter contre les abus, sauvegarder les bonnes mœurs, empêcher la ruine des populations et protéger la santé publique. On ne saurait toutefois se dissimuler les immenses difficultés pratiques qu'il faudra vaincre pour créer de toutes pièces la nouvelle organisation.

En attestant les excellents effets de la réforme sur l'état matériel et moral des populations, le ministère des finances est loin de prétendre

affirmer que l'organisation nouvelle, là où elle est mise en œuvre, soit parvenue à toute la perfection dont elle est susceptible. Sans aucun doute, il reste encore beaucoup à faire dans ce domaine à l'administration des finances. Certains détails de la réforme ne sont encore qu'indiqués ; d'autres ont besoin d'être remaniés ou complétés. Néanmoins cette vaste entreprise repose dès maintenant sur une base rationnelle. Je suis profondément convaincu que la réforme des spiritueux en Russie ne tardera pas à exercer une action bienfaisante sur tous les points de l'Empire.

M. le Président. — La parole est à M. Borodine, sur le *Monopole russe.*

M. Borodine. — Vous savez, Messieurs, que l'on est en train de mettre en œuvre chez nous, en Russie, le monopole des spiritueux.

J'ai présenté à la commission spéciale, instituée près la Société russe d'hygiène publique pour l'étude la question de l'alcoolisme, un rapport sur l'importance économique et morale de cette réforme.

J'ai l'honneur de soumettre ce rapport à la bienveillante appréciation du présent Congrès.

Mon rapport est basé sur des observations personnelles faites par moi dans les provinces où le monopole des spiritueux est déjà en vigueur, ainsi que sur des données officielles et sur des correspondances qui m'ont été adressées, en ma qualité de rédacteur en chef de la *Revue de la Tempérance publique* et de président de la commission scientifique de « l'Association des économistes », par divers fonctionnaires et par des représentants d'associations civiles qui poursuivent le but sympathique de propager la tempérance parmi le peuple russe.

Résumé du rapport de M. Borodine sur la question du monopole de l'alcool en Russie.

La réforme envisagée au point de vue économique et moral. — Le monopole récemment établi s'est fait sentir tout d'abord d'une manière désavantageuse dans le mode de consommation. Nous voyons des résultats, fâcheux pour la morale publique, qui ne peuvent nullement parler en faveur du nouveau système. Tous les actes de débauche et d'ivrognerie transplantés du cabaret dans la rue exercent une mauvaise influence sur la génération nouvelle. Or, quand il y a deux malheurs en vue, il faut choisir celui qui présente le moins de concessions funestes. C'est dans ce but qu'il faudrait retourner à l'ancien type de cabaret. Pour le relèvement moral on pourrait y admettre l'usage des boissons qui seraient consommées avec les aliments chauds et reconnaître par un acte législatif ce qui n'existe maintenant que d'une manière clandestine.

Le monopole n'a pas amélioré la position *financière* du peuple. Il a produit une lacune dans les revenus qui étaient destinés à payer

les frais de l'instruction populaire. Donc la réforme a contribué à l'abaissement de l'enseignement. Au lieu de sommes qui montaient quelquefois à un chiffre considérable, le monopole a assigné 1.290,800 roubles dans 25 gouvernements, confiant la tâche de l'instruction populaire à des institutions qui ne répondent pas toujours à leur but. L'instruction populaire, pour être rehaussée et améliorée, exige aussi un certain relèvement moral de même que beaucoup de dépenses.

Quant à la réforme, elle n'a rien fait pour élargir la source des bénéfices. Elle l'a même limitée d'une manière évidente en supprimant les modestes revenus qui étaient destinés autrefois à l'éducation populaire. Il est juste qu'on les restitue pour fonder un terrain propice à l'instruction. C'est ainsi qu'on pourrait contribuer à la tempérance et au relèvement moral.

Quel est le principe fondamental du monopole ? C'est d'éloigner tout intérêt personnel dans la vente de l'alcool. Eh bien, ce principe n'est-il pas violé quand on admet la vente de commission et cette infraction n'est-elle pas une preuve évidente du véritable but poursuivi par la réforme ? Il fallait tout simplement contribuer aux intérêts de l'administration, agrandir les revenus de la trésorerie et non pas se donner les apparences de travailler aux grandes questions sociales et administratives.

Il n'y a point de données statistiques pour fixer d'une manière précise le total de l'alcool consommé. Si l'on se rapporte aux témoignages des personnes dignes de foi, aux données de la presse et à quelques documents officiels on pourrait constater que la réforme n'a pas restreint l'absorption de l'alcool, si toutefois elle ne l'a pas agrandie encore. On ne saurait vraiment anéantir d'un seul trait les conséquences fâcheuses des habitudes longtemps contractées. Il y faut bien du temps et un certain relèvement de la culture dans telle ou telle contrée. Et qu'a fait après tout le monopole pour limiter les abus alcooliques ? Il n'a pas soutenu le peuple là où il s'efforçait de lutter contre l'intempérance. Il lui a ôté tout moyen de protéger sa santé, son bien-être moral, car il ne lui est plus permis de fermer à son gré les cabarets. Il est juste de restituer ce droit. Et quelles sont les objections qu'on s'efforce de fournir pour expliquer cette prohibition ? On dit que le droit de fermer les cabarets augmenterait la vente frauduleuse. Mais cet argument n'est pas sérieux dès lors que la population est intéressée elle-même au commerce du vin, car une partie des revenus devra lui être assignée. Donc elle fera de son mieux pour abolir la vente clandestine pour ne pas perdre les intérêts personnels.

Nous voyons que le monopole a encouragé la dépravation des mœurs en soutenant le commerce frauduleux. Aucune mesure sérieuse n'a été prise par l'administration financière pour anéantir la vente en fraude. La réforme a éloigné tout intérêt personnel dans le commerce du vin, mais l'Etat ne saurait remplir les fonctions qui étaient autre-

fois administrées par les cabaretiers. Ces derniers poursuivaient eux-mêmes la vente clandestine. En jouissant des bénéfices, il fallait aussi se charger maintenant de ces fonctions et abolir méthodiquement tous les débits en fraude. Au XVIe et au XVIIe siècles, quand il y avait le monopole connu sous le nom du « cabaret royal » il existait toute une hiérarchie de délégués tels que le maire cabaretier (kabatsky golowa) avec ses aides ou débitants jurés de l'eau-de-vie (tselowalnik) et tout le personnel de secrétaires et de sous-secrétaires (diak, poddiatschy). Tous ces délégués travaillaient sous la surveillance du bailli criminel (goubnoï staxosta) et devaient rendre compte au chef général (vœwoda) ou bien au bureau central de l'administration qui était à Moscou. L'inaction du gouvernement de nos jours, fait naître dans le peuple une opinion fâcheuse : on dit que l'administration a sans doute un certain intérêt en tolérant la vente en fraude, car plus on boit, plus grande est la somme payée pour l'octroi.

Les débits ont augmenté à vue d'œil si l'on compte tous les endroits de vente en commission, tous les dépôts de bière, les caves à vin, etc. Ce surcroît ne correspond nullement à un besoin réel. Il fait preuve seulement du but principal poursuivi par la réforme, car en augmentant les endroits pour le commerce des vins, on éveille la tentation et plus on consomme de boissons, plus on paye l'accise.

On parle beaucoup de la pureté du vin monopolisé; mais cette question ne saurait avoir toutes les conséquences qu'on est tenté de lui attribuer. L'eau-de-vie de 40 degrés proposée à la vente n'est pas une boisson hygiénique. Elle ne répond pas aux exigences sanitaires présentant bien souvent un produit de pommes de terre avec certains apéritifs qui n'ont rien de commun avec les buts de l'hygiène.

Donc, une pareille supposition n'est que le résultat d'un simple malentendu.

Le patronage des sociétés de tempérance fait preuve d'incapacité sous plusieurs points de vue. Leurs institutions portent tous les germes d'une mort prochaine. Elles devront sous peu terminer leur existence à moins qu'elles ne changent leurs statuts d'une manière fondamentale.

Les défenseurs du monopole nous disent : Eh bien, si la réforme a augmenté la consommation de l'alcool, elle a contribué à l'élargissement du commerce. L'industrie prendra donc une voie nouvelle, plus large, plus marquée. Il faudrait donc encourager la production rurale du vin ! Et alors si l'on suivait ce raisonnement jusqu'au bout, on pourrait venir à une conclusion brillante : vendre à un prix élevé toute la récolte du blé dans les cabarets pour les transmettre aux fabricants de vin ! Contribuer à une consommation renforcée et générale de tout le pain sous la forme des boissons ! Ce serait en tout cas un moyen exceptionnel de contribuer au bien-être du ménage rural, un stimulant extraordinaire dans l'économie villageoise ! Il faudrait inonder toute la Russie avec l'eau-de-vie préparée dans les fabriques à une distance

aussi rapprochée que les poteaux du télégraphe. Dans ce cas, tout le pain qui ne pourrait être « mangé » serait incontestablement « bu » sans la moindre interruption. Ce n'est pas le paysan qui fera le difficile. Il ôtera lui-même la croix de son cou, le bonnet de sa tête, la chemise de son corps, la chaussure de ses pieds ! Et quelle perspective l'attend alors? Notre patrie est vaste et fertile; donc un « isprawnik » (c'est ainsi qu'on nomme un commissaire de police) trouvera toujours quelque moyen pour faire payer les impôts. C'est à ce prix que la fabrication de l'eau-de-vie aura sa part éminente dans l'économie rurale!...

Eh bien, en peu de mots, quel est le résultat définitif du monopole?

Ce résultat n'est pas du tout compliqué : nos pères et nos aïeux buvaient le vin des cabarets du tzar (tzarsky Kabak), ou bien l'eau-de-vie de l'octroi. Quant à nous, nous consommons l'alcool du monopole. Voilà toute la différence. Mais les revenus levés sur le commerce du vin? C'est une question à part. La tempérance populaire, son bien-être moral, sa position financière? Toutes ces questions-là n'ont aucun point de corrélation avec le monopole.

Donc, toutes les belles déclarations énoncées par l'administration de finance qui voulaient avoir en vue le progrès rural, le relèvement social, l'hygiène du peuple, — ne peuvent être envisagées que comme des souhaits inaccomplis.

Il y a de cela quatre ans, nous avons constaté dans la presse et dans un rapport particulier que les intentions de notre administration de finance méritent les sympathies les plus dévouées; elles étaient portées, à en juger par leurs paroles, à rendre le commerce de vin plus honnête, plus réglé, — tout en pourvoyant aux frais de l'éducation populaire. Eh ! quel individu dévoué au salut de sa patrie, au progrès de son peuple, n'y aurait applaudi ! Si l'on pouvait seulement résoudre ce grand problème, la voie serait à jamais tracée pour les réformes futures. Elles auraient bien mérité la reconnaissance des générations à venir ! Hélas, osons le dire, chaque année signale un nouvel éloignement de ce but.

L'administration financière a prouvé d'une manière incontestable, qu'elle ne pouvait avoir d'autre but que l'agrandissement des finances.

Le monopole n'a point résolu le grand dilemme historique, car il n'a pu concilier deux questions : les revenus du commerce de vin et la tempérance du peuple. L'administration ne saurait renoncer aux bénéfices levés sur le commerce du vin. La lutte antialcoolique exige la suppression de tous les événements qui amènent l'intempérance. Elle demande que la fabrication de l'eau-de-vie soit limitée. Elle cherche à restreindre peu à peu la vente des boissons alcooliques qui doivent être bannies du nombre des objets consommés par le peuple. Or, il est évident que notre réforme n'a rien de commun avec les problèmes poursuivis par la lutte antialcoolique.

On ne saurait mettre en corrélation la question d'un impôt avec les

exigences de la morale. L'administration financière ne peut pas s'occuper de la moralisation. Elle peut hausser ou rabattre la somme des revenus, et les employés qui y sont appelés peuvent remplir leurs fonctions d'une manière plus ou moins consciencieuse, mais jamais receveur de contributions ne doit figurer dans le rôle d'un apôtre des bonnes mœurs. Voilà pourquoi il serait désirable d'ignorer complètement toutes les questions éthiques quand on a à discuter des différents systèmes de contributions. L'alcoolisme n'a rien de commun avec les détails de ce genre. On a beau rehausser la somme des impôts ou bien introduire un nouveau système de paiement, ce n'est pas avec ces mesures-là qu'on pourrait vaincre les abus de l'intempérance. L'usage des boissons est également répandu là où le vin est cher, là où il se vend à bon marché, où le monopole existe ou bien encore le commerce libre. Il est évident que les causes de l'ivrognerie doivent être cherchées ailleurs, puisque ce n'est ni le prix, ni le système des impôts qui régularisent l'emploi du vin. L'alcoolisme provient de la misère générale, des privations de tout genre, de l'absence absolue de quelque agrément salutaire. Il ne reste rien en dehors de l'eau-de-vie pour oublier les malheurs de cette existence et c'est ainsi qu'on prend peu à peu l'habitude de l'intempérance.

Il est donc clair que pour lutter contre l'alcoolisme il ne faut avoir recours ni au rehaussement des impôts, ni à l'octroi, ni au monopole. La réforme a été introduite non pas pour abolir les inconvénients de l'accise, mais puisqu'on ne pouvait avoir plus de bénéfices de l'octroi, ce système a été poussé au plus haut degré et il ne pouvait donner un revenu plus grand. Il fallait rehausser la somme de la contribution sans agrandir les frais des dépenses occasionnées par un changement pareil ! L'accise montée à 9 copecks, prouva qu'il était tout à fait impossible d'aller plus loin, car une grande partie des revenus était consommée par les dépenses de la contribution. La vente clandestine du vin sans octroi (« perekour »), formait un abus invincible dans les districts avec le régime d'accise. La réforme devait l'abolir.

Le monopole, disaient les défenseurs du système nouveau, devait garantir une vente plus régulière de l'alcool. Mais cette opinion manque de fondements. Quand on introduisait « l'accise », on s'attendait également à un résultat pareil et pourtant la vente de l'eau-de-vie n'a pas atteint ce but. Qu'arrivera-t-il à la longue ? L'administration poussée à recevoir plus de bénéfices, a rehaussé de plus en plus le prix de l'octroi. En abolissant un certain impôt qui était autrefois payé par chaque individu — et qu'on nommait « podouschnœ », — il fallait suppléer à cette lacune par un autre revenu. C'est dans ce but qu'on a ajouté le neuvième copeck à l'octroi, mais la somme finale ne s'augmenta pas. Le même sort attend le système monopole. Sous ce point de vue, nous ne saurions profiter de l'expérience des pays étrangers.

En récapitulant toutes les données recueillies ainsi, j'ai été amené

à formuler, au sujet du monopole russe des spiritueux, les conclusions ci-après, savoir :

1° Le système actuel de la vente de l'eau-de-vie a modifié le mode de sa consommation et a provoqué des phénomènes regrettables d'un caractère public (consommation dans la rue);

2° Depuis la mise en vigueur du monopole des spiritueux, l'ivrognerie à domicile a augmenté, car on s'est mis à boire de l'eau-de-vie non seulement au restaurant, mais aussi chez soi, à la maison; autrement dit, l'ivrognerie a passé du cabaret dans la famille;

3° La consommation actuelle de l'alcool au sein des familles a déjà causé et causera encore beaucoup de mal à la jeune génération, qui s'habitue ainsi à ne voir dans l'ivrognerie rien d'anormal et qui souvent y prend même part;

4° La réforme du régime des boissons, ayant privé les communes rurales du revenu qu'elles tiraient des licences sur les débits de spiritueux, a augmenté par là les charges fiscales de la population et a abaissé le niveau de l'instruction primaire;

5° Le principe fondamental de la réforme du régime des boissons, tendant à écarter l'intérêt individuel du commerce des spiritueux, a été violé par l'admission de la vente de l'eau-de-vie de la régie en commission;

6° Depuis la mise en vigueur du monopole, le nombre des débits de spiritueux a indubitablement augmenté. Il est vrai que le compte-rendu de l'administration générale des contributions indirectes et du monopole des spiritueux pour 1896 constate une certaine diminution des débits d'eau-de-vie, ce dont on ne saurait que se réjouir, mais cette diminution est largement contrebalancée par le surcroît du nombre des *débits de bière,* où l'on boit également de l'eau-de-vie, et des *débits de vins* qui, à dire vrai, ne sont guère un produit du raisin. Encore est-il certain que le nombre des débits clandestins a augmenté;

7° La consommation de l'eau-de-vie n'a nullement diminué;

8° La consommation de la bière et des vins russes a augmenté. Le contingent des débitants de bière ne diffère en rien des anciens cabaretiers-vampires;

9° Le régime actuel n'empêche pas les particuliers d'enivrer le peuple par l'eau-de-vie de la régie et d'en tirer profit;

10° La vente des spiritueux par l'Etat a amené la monopolisation de l'industrie de restaurateur. Le restaurant *(traktir)* monopolisé a gardé toutes les traditions de l'ancien cabaret;

11° Le monopole des spiritueux a fourni à la population un nouvel élément démoralisateur en rendant on ne peut plus attrayants le métier de débitant clandestin et l'importation frauduleuse de l'eau-de-vie des

provinces non soumises au régime du monopole, ce qui doit, à son tour, exposer souvent à des persécutions imméritées des personnes étrangères à la fraude;

12° Le monopole des spiritueux n'a point écarté le danger qu'il y a, pour les classes les moins aisées de la population, d'être amenées à une ruine immédiate et rapide par l'eau-de-vie;

13° Le but du gouvernement d'atteindre une consommatien modérée de l'alcool est irréalisable, attendu qu'il n'y a et qu'il ne saurait y avoir de modération dans ce genre de consommation. La modération est seulement possible tant que l'homme n'a pas éprouvé l'effet de l'alcool, affaiblissant ses facultés mentales et l'empêchant de juger objectivement les choses en général et la modération en particulier;

14° Contrairement à ce qu'on prétend, la question de la rectification de l'eau-de-vie ne résoud pas la question de l'alcoolisme. La vente d'eau-de-vie rectifiée n'affranchit les consommateurs d'aucune des conséquences nuisibles qu'entraîne la consommation de l'alcool. L'alcool éthylique pur, étendu à une densité de 40°, n'est pas une essence anodine et ne saurait être considéré comme une boisson hygiénique;

15° Qu'il soit vendu par la régie ou par des particuliers, l'alcool gardera toujours ses propriétés naturelles, et les personnes portées à s'empoisonner de ce liquide, seront toujours d'une même nature; c'est justement pour cela que le monopole des spiritueux n'a point écarté les inconvénients de l'ancien régime qui ont induit l'Etat à prendre dans ses mains le commerce des spiritueux;

16° L'affirmation du ministère des finances qu'en recourant au monopole il ne viserait pas une augmentation de recettes publiques, son désir principal étant de réprimer l'ivrognerie, est en contradiction avec la réalité et ne forme que des *pia desiderata;*

17° Le monopole des spiritueux tendant à atteindre une consommation modérée des spiritueux exclut la possibilité d'une lutte active contre l'ivrognerie. Pour pouvoir combattre l'alcoolisme, il est indispensable de substituer au système de la *consommation modérée,* la stricte application du principe de la limitation de la production de l'alcool et de l'interdiction graduelle de la vente des boissons alcooliques comme objet de consommation des grandes masses;

18° La supériorité du système de Gottenbourg, par rapport à notre régime du monopole, ne saurait, d'aucune façon, être mise en doute.

Mon rapport n'a soulevé de répliques que de la part de trois fonctionnaires représentant l'administration générale du monopole des spiritueux, MM. Schumacher, Ossipof et Minzloff; j'ai réfuté, à mon tour, les répliques de ces messieurs.

Notre ministère des finances, par l'entremise de l'administration du monopole des spiritueux, a fait traduire, en langue française, mon

rapport et les répliques respectives de MM. Schumacher, Ossipof et Minzloff; cette traduction a paru sous forme d'une brochure portant le titre de : *Principaux Rapports sur le Monopole des spiritueux, etc.*, et qui est destinée à être distribuée aux membres du présent Congrès. Je dois, naturellement, savoir gré au ministère des finances d'avoir pris mon rapport en considération; qu'il me soit toutefois permis de faire remarquer que le titre de la brochure en question n'est pas exact. C'est que la brochure ne contient qu'un seul rapport, le mien, et les répliques qui m'ont été données; par conséquent, il n'y avait aucune raison d'employer le titre de « Principaux Rapports ». De plus, cette publication a un caractère exclusif, attendu qu'elle comprend seulement mon rapport et les répliques respectives de MM. Schumacher, Ossipof et Minzloff. Il aurait fallu, par devoir d'équité, faire figurer dans cette brochure les arguments que j'ai encore produits pour réfuter les répliques de ces messieurs; on aurait élucidé ainsi plus régulièrement la question.

Ainsi, nous arrivons à la conclusion que cette question, selon qu'on l'envisage au point de vue moral ou financier, peut présenter les plus sérieuses contradictions et que ces contradictions seront plus ou moins marquées selon le rôle que le revenu des boissons doit jouer dans le budget des recettes publiques. Si ce revenu ne constitue qu'une ressource auxiliaire, s'il ne joue qu'un rôle secondaire, comme, par exemple, en Suisse, en Suède et en Norvège, c'est au point de vue moral qu'on envisage en premier lieu la question des spiritueux en y subordonnant les intérêts fiscaux. Dans ce cas, le système du monopole des spiritueux, considéré comme une mesure de moralité publique, peut même avoir certains avantages sur les autres systèmes d'imposition de l'alcool. Mais la question du monopole prend un tout autre aspect là où, comme, par exemple, chez nous en Russie, on met au premier plan le but du gouvernement de tirer des boissons le plus grand revenu possible. Plus le budget des recettes publiques s'appuie sur le revenu des boissons, plus le gouvernement sera tenté de refouler le côté moral à l'arrière-plan, en réservant la première place aux considérations d'ordre financier. Pour ces raisons, il ne faut en aucun cas perdre de vue ces contradictions lorsqu'il s'agit d'apprécier l'effet que doit produire le monopole en Russie.

En terminant notre rapport, nous croyons devoir ajouter que ce qui nous manque pour atteindre des progrès économiques sérieux, c'est notre propre initiative, notre propre esprit et notre énergie. Le meilleur moyen pour le gouvernement de contribuer à cette cause est de favoriser les écoles. Pour le reste, il serait désirable que les mesures gouvernementales entravent le moins possible l'énergie et l'initiative individuelle, tant que celles-ci ne sortent pas des limites de la loi. Il faut affranchir un peu de la tutelle gouvernementale l'activité privée et donner un peu plus de latitude à l'initiative individuelle.

M. A. Raffalovich explique sur quelles inexactitudes et sur quelles contradictions sont basées les conclusions de M. Borodine. Elle paraît surtout étrange à l'orateur qui étudie spécialement les finances russes et leur histoire, l'idée de M. Borodine que le gouvernement russe a introduit le monopole pour augmenter ses revenus. Jamais encore la Russie n'avait eu si peu besoin des moyens extraordinaires pour l'équilibre de son budget. Au contraire, il y a tout lieu de croire que la Russie a introduit cette réforme maintenant et non pas avant, parce que c'est maintenant qu'elle peut, sans danger aucun, subir les diminutions de revenus que pourrait, comme on le croyait, amener le monopole. Le gouvernement russe ne s'est pas arrêté sur le système de prohibition, parce que ce système n'atteint pas le but, non pas seulement qu'il n'extermine pas l'ivrognerie ; mais, en développant la vente clandestine et autres fraudes, il introduit dans la consommation des produits, dont la population n'a aucune idée avant l'application de ce système. On pourrait citer comme exemple la consommation de l'éther en Irlande et de « ladovine » en Norvége.

Puis M. Raffalovich donne lecture de la note suivante où il combat les conclusions de M. Borodine.

Le monopole de la vente des spiritueux est introduit en 1895 dans les quatre gouvernements de l'Est. C'est la cinquième année de son fonctionnement : dans les autres gouvernements, où le nouveau système est appliqué, le monopole fonctionne dans les uns, depuis deux années et demie, dans les autres, depuis une année et demie, dans les autres enfin, depuis une année seulement. Etant donné le court espace de temps pendant lequel a fonctionné le monopole, il est fort difficile, même pour le Ministère des Finances, qui possède une grande quantité de renseignements, de se prononcer définitivement sur l'influence du monopole de la vente des spiritueux sur divers côtés de la vie russe. Qnant aux jugements des particuliers, ou de la presse, sur la même matière, ils sont inévitablement étroits, incomplets et ne se basent que sur des expériences fortuites et peu contrôlées. En outre il ne faut pas oublier que la réforme de 1894 s'est créée en lésant de nombreux intérêts privés, des ennemis dans la personne des anciens marchands des alcools qui font naturellement des efforts, bien qu'attardés, pour discréditer la réforme devant l'opinion publique et rencontrent malheureusement un appui de la part de personnes qui ne sont pas intéressées matériellement dans le commerce de l'alcool, ce qu'on peut expliquer par l'habitude, enracinée dans une certaine partie de la société russe, de rencontrer avec une méfiance toute réforme accomplie par le gouvernement.

1. Il est probable que la consommation de l'alcool dans les rues a augmenté ; ce fait s'explique par une forte restriction du nombre des débits de boissons et surtout du nombre de ceux où on pouvait consommer l'alcool sur place. Mais il n'y a pas de données pour pouvoir affirmer que l'ivrognerie dans les rues a augmenté, c'est-à-dire qu'a

augmenté le nombre des personnes manifestement ivres, qu'on rencontre sur la voie publique. D'autre part, théoriquement, il faut admettre que ce nombre a diminué, parce qu'il n'y a plus de lieux, où on peut se griser ; autrefois les roturiers restaient longtemps dans les cabarets et en sortaient presque toujours en état d'ivresse; au contraire maintenant, — à cause d'une diminution sensible des débits où on peut consommer l'alcool sur place (les traktirs seuls), et à cause d'un contrôle plus rigoureux de ces derniers — il est beaucoup plus difficile de s'enivrer dans les débits de boissons et le nombre des ivrognes sur la voie publique a dû par conséquent diminuer.

2. La consommation immodérée de l'alcool dans les familles a existé toujours et dépend des mœurs et des coutumes du peuple russe : les noces, les fêtes patronales etc., ont été toujours (et le sont probablement encore) accompagnées d'une consommation excessive de l'alcool. Seuls les changements dans les mœurs du peuple peuvent écarter ces phénomènes et aucune réforme des boissons, comme telle, ne peut les faire disparaître. Quant à la réforme de 1894, son but est de substituer par une série de mesures, la consommation de l'alcool dans la famille à l'ivrognerie dans les cabarets, en tenant compte du fait, prouvé par l'expérience de tous les jours, que la famille — surtout les femmes— réagissent toujours contre la consommation immodérée de l'alcool. Il n'y a pas encore de données précises qui permettraient de juger jusqu'à quel point est atteint ce but de la réforme, mais il n'existe non plus des faits prouvant la recrudescence de l'ivrognerie dans les familles. Il faut plutôt conclure à la diminution de la consommation immodérée de l'alcool dans les familles, autant qu'on peut juger d'après les déclarations des curés, qui ont plus que tout le monde, l'occasion d'approcher la vie domestique du peuple.

3. Nous ne possédons pas encore de données pour pouvoir juger des influences du monopole sur la génération future. La question de savoir si l'ivresse des membres âgés de la famille a des effets contagieux sur la jeune génération, est encore inexplorée par la science et plutôt il y a lieu de croire que l'ivresse des personnes mûres produit chez les jeunes membres de la famille une répugnance pour la consommation de l'alcool. D'autre part — quelle que soit cette influence — après la réforme de 1894 elle s'est plutôt affaiblie que renforcée : les mœurs de l'ancien système du commerce des alcools rendaient l'ivrognerie plus facile et les membres âgés de la famille retournaient en état d'ivresse dans leurs familles aux yeux des membres jeunes ; maintenant, comme cela a été déjà démontré, on a mis plusieurs obstacles à la consommation immodérée de l'alcool et il faut s'attendre par conséquent à une diminution du nombre des ivrognes ; l'influence de ce phénomène sur la jeune génération doit donc diminuer. Quant à l'influence que produit sur les enfants l'opération même de la consommation, il n'existe pas de faits, ni d'observations à cet égard,

bien qu'il ne faille pas oublier pour la juste appréciation de l'opinion émise, que la réforme est et sera utile à la nouvelle génération par ce fait même qu'il lui a rendu impossible l'entrée — libre naguère — dans les débits de boissons.

4. Les revenus que les communes tiraient en donnant des permissions d'ouvrir des débits sur leurs territoires, ont été tout à fait accidentels et en général insignifiants. De ces recettes on n'employait pour les besoins de l'instruction publique qu'une partie minime, le reste de par la loi devait être employé pour paiement des arriérés des impôts locaux et de l'Etat. En outre, le revenu en question a été purement fictif, parce que les cabaretiers, par l'excitation du peuple à l'ivrognerie et diverses affaires louches, recouvraient avec profit l'argent payé à la commune ; malgré donc la diminution apparente des revenus de la commune, le monopole, en supprimant les cabarets et les affaires louches que faisaient leurs propriétaires, a plutôt augmenté que diminué les forces de la population, ce qui est prouvé aussi par d'autres faits, notamment par les rentrées des impôts indirects et directs en général et des annuités de rachat en particulier et par l'augmentation des dépôts dans les caisses d'épargne.

5. Chaque principe appliqué à la vie, admet des exceptions au nom des intérêts vitaux, et à cause même de l'insignifiance de ces exceptions. La vente en commission est admise exclusivement dans l'intérêt de la population et du commerce et non pas dans l'intérêt du Fisc, ce qui est prouvé avec évidence par l'insignifiance des sommes payées comme rémunération des commissionnaires (376 mille roubles); l'autorisation de pratiquer la vente en commission n'a pas augmenté le nombre des lieux de vente et en même temps elle a rendu l'intérêt de vendre la plus grande quantité possible de l'alcool reçu en commission si minime, que les commerçants considèrent cette opération comme un fardeau dont ils ne peuvent pas se libérer à cause des conditions de leur commerce. Il ne faut pas perdre de vue que le plus souvent on vend en commission l'alcool « à emporter » et que là, où il peut être consommé sur place, le commerce est étroitement surveillé par l'administration des contributions indirectes, par l'administration générale de la province et par les comités de tempérance.

6. Le nombre des débits de boissons a diminué après l'introduction du monopole, et comparativement à la période précédente, d'un tiers et quelquefois même d'une moitié. Le nombre des débits de bière a augmenté, mais dans une proportion insignifiante et l'augmentation porte surtout sur les débits, où on vend la bière exclusivement à emporter. Si des cas se produisent, où on vend de l'alcool dans les débits de bière et où on mêle l'eau-de-vie avec la bière, les mêmes cas avaient lieu autrefois ; après l'introduction du monopole, au fur et à mesure que la surveillance des débits de bière par l'Administration et surtout par les comités de tempérance deviendra plus étroite, ce

phénomène ne se produira probablement que très rarement. De même pour les débits de vins de raisin, avec cette différence que ces derniers font un commerce beaucoup plus important, paient des droits de licence beaucoup plus élevés et leurs propriétaires se décident par conséquent plus difficilement à commettre des abus. Quant à l'augmentation du nombre des lieux de vente clandestine, ce fait n'est pas prouvé et aussi il faut dire, que même dans ces lieux on consomme maintenant de l'alcool rectifié et ne contenant pas de fusel.

7. La réforme de 1894 n'avait pas pour but de diminuer la consommation de l'alcool en général, parce que, comme c'est un fait connu, la Russie tient le dernier rang parmi les autres pays, quant aux dimensions de la consommation de l'alcool par habitant ; on considérait l'ancien système de la vente des spiritueux comme nuisible, pas à cause de quantité de boissons consommées, mais à cause du mode de la consommation par de rares, mais grandes quantités, amenant le consommateur à l'état de l'ivresse dégoûtante et à cause du caractère des débits où avait lieu la consommation — des cabarets, où on excitait le consommateur à l'ivresse, où on le volait par divers procédés, où on le poussait vers le crimé et en cachait les traces. Le but de la réforme de 1894 consiste à écarter ces côtés de l'ancien système de la consommation et toute autre est la question de savoir si la population consommera beaucoup ou peu.

8. Il n'y a pas encore de données pour pouvoir juger des dimensions de la consommation de la bière et des vins de raisin russes, mais théoriquement il y a tout lieu de s'attendre à ce qu'elle augmentera et ce n'est que très désirable, parce que le remplacement des boissons concentrées par celles qui contiennent peu d'alcool, est considéré dans l'hygiène comme un phénomène heureux. Quant aux qualités des personnes qui composent la classe des propriétaires et des vendeurs des débits de bière, elles ne sont pas connues ; elles ne l'étaient non plus dans la période précédente à la réforme. On peut seulement affirmer que, devant l'opinion publique, ils ne jouissaient jamais de la réputation telle que les cabaretiers, et il faut aussi tenir compte de ce fait, que maintenant l'administration des contributions indirectes a le droit, en cas de contravention constatée, de fermer chaque débit et que, par ce fait, les vendeurs dans les débits de bière se trouvent dans des conditions beaucoup plus sévères, ce qui doit avoir une influence heureuse sur leur choix.

9. Une assertion, qui n'est pas prouvée par des faits et qui théoriquement n'est pas admissible, parce que la partie principale du commerce des boissons est enlevée aux particuliers et la vente en commission, comme cela a été déjà dit, ne présente aucun intérêt pour les particuliers et est en outre insignifiante quant à ces dimensions [1].

[1] Ce paragraphe est peu compréhensible. Il est regrettable que l'auteur n'ait pas renvoyé ses épreuves corrigées.

10. Il n'est pas clair, dans quel sens « la vente des boissons pour la Couronne a monopolisé le traktir ». Quant au traktir actuel comparativement à celui de la période précédente à la réforme, il n'est pas douteux, qu'étant donné la suppression du droit qu'avaient les municipalités d'autoriser l'ouverture des traktirs, (lequel droit à été transféré à l'administration générale de la province et à celle des contributions indirectes), le traktir adoptera peu à peu son vrai caractère. En effet, avant la réforme de 1894 une masse des traktirs n'étaient rien autre que des cabarets. Après la réforme de 1894, qui a presque complètement supprimé les avantages que peut présenter pour les traktirs la vente des boissons, ils seront obligés de tirer des bénéfices principalement de la vente du thé et de la nourriture, ce qui est le vrai but des traktirs et des institutions analogues, comme il est déterminé par le règlement du commerce dans les traktirs.

11. L'introduction clandestine de l'alcool des régions où le monopole ne fonctionne pas encore dans celle où il est déjà appliqué, est en effet constatée, mais à présent, (dès lors que le monopole fonctionne déjà dans 35 gouvernements), ce fait ne se rencontre que rarement et, avec l'extension du nouveau régime sur tout le territoire de l'Empire, il disparaitra complètement.

12. Autant le cabaret ruinait la population, autant elle est maintenant protégée de la ruine. Autant qu'on peut juger d'après la rentrée des impôts en général et des annuités de rachat en particulier, ainsi que d'après l'augmentation des dépôts dans les caisses d'épargne, la situation économique de la région où le monopole est appliqué, loin de décliner, a au contraire progressé, surtout si on tient compte de ce fait, que les récoltes de la période 1892-1894 ne diffèrent pas de celles de la période de 1896-1897 et qu'en même temps les prix des céréales ont été plus bas pendant la seconde, que pendant la première de ces périodes.

13. L'exemple des pays d'Europe démontre qu'on peut atteindre la modération dans la consommation des alcools. L'assertion qu' « en ce qui concerne l'alcool il ne peut pas être question de la modération » est absolument fausse, parce que, en dehors de l'exemple cité ci-dessus, elle est contredite par l'expérience de tous les jours. A cet égard le but du monopole consiste à supprimer tout élément séduisant, qui pousse à la consommation immodérée de l'alcool et de créer des conditions qui mettent entraves à l'ivrognerie ; la tâche des autres administrations, autant qu'elles ont rapport à cette question, et celle de toute la société intellectuelle, est de réagir sur la conscience des masses dans le sens d'une consommation modérée des boissons. Si tout le monde fait son devoir loyalement et consciencieusement, on peut être sûr que l'ivrognerie, dans les formes, où elle existe de nos jours, disparaitra encore sous nos yeux.

14. Que le fusel — même en petites quantités, soit plus nuisi-

ble que l'alcool, le fait n'est pas douteux ; que l'alcool pur, consommé en petites quantités, soit nuisible à l'organisme, c'est une assertion qui n'est pas prouvée et on peut citer des opinions selon lesquelles l'alcool, consommé en petites quantités, est plutôt utile que nuisible à la santé ; voilà pourquoi la rectification des alcools est un des premiers buts de la réforme de 1894 ; cette opération est dirigée plutôt contre l'influence fâcheuse sur la santé de la population des mélanges contenues dans l'alcool que contre l'ivrognerie.

15. Il est évident que les qualités de l'alcool, ainsi que de toute autre substance chimique, ne dépendent pas des qualités des vendeurs ; mais les qualités des boissons qui circulent dans le commerce dépendent beaucoup, comme l'a démontré l'expérience de plusieurs siècles, des vendeurs. Sans parler des impuretés que contient l'alcool non rectifié, les cabaretiers y ajoutaient des essences nocives pour masquer ces impuretés et les coupages. Est aussi inexacte l'assertion, que le mode de la vente de spiritueux n'a aucune influence sur le consommateur. Cela peut être reconnu vrai — et aussi dans une certaine mesure seulement, — à l'égard de véritables alcooliques, dont le nombre par rapport à celui de la population entière est minime dans tous les pays et dont la réforme de 1894 ne tient pas compte ; quant à la masse de la population, on peut affirmer que le mode de la consommation a sur un individu moyen une énorme et presque décisive influence : l'individu moyen n'a pas de passion organique pour l'alcool et, si toutes les séductions sont écartées, il boit moins ; au contraire s'il trouve partout un encouragement à consommer des spiritueux, il en boit plus et même s'enivre jusqu'à un état d'ivresse dégoûtante.

16. Le fisc en effet n'a pas maintenant à se préoccuper de l'augmentation des recettes du chapitre des boissons, puisqu'en introduisant le monopole, il se basait sur cette juste considération, qu'une population sobre et saine présente pour le budget public une base plus solide, qu'une population abusant des alcools. Le ministère des finances croyait (et n'a pas été déçu dans ses espérances), que si même les recettes du chapitre des boissons diminuent, cette diminution sera couverte par l'augmentation des rentrées des autres impôts directs et indirects ; sous un seul rapport les attentes du ministère des finances ne se sont pas justifiées, notamment en ce qui concerne la diminution sensible des recettes du chapitre des boissons : en réalité ces recettes n'ont pas diminué dans la région où fonctionne le monopole (sauf les premiers moments après son introduction), et en même temps ont progressé les rentrées des autres impôts et ont augmenté les dépôts dans les caisses d'épargne. Ce résultat de la réforme peut être attribué à la diminution de l'ivrognerie et à la suppression des cabaretiers, qui poussaient la population à la consommation immodérée des boissons et la ruinaient. La population a été délivrée du lourd fardeau que présentait l'ancien système de la vente

des spiritueux, et par conséquent le peuple n'a pas seulement augmenté le paiement des impôts, mais il a aussi consommé plus de spiritueux, malgré la diminution des bénéfices qu'il tirait de l'agriculture, comme cela a été déjà marqué au § 12.

17. Certes, si le ministère des finances se guidait exclusivement par des considérations d'ordre financier, il serait heureux d'atteindre la suppression complète de la consommation des spiritueux, parce qu'en perdant toutes les recettes du chef du chapitre des boissons, il les retrouverait largement dans l'augmentation des rentrées de toutes les autres contributions indirectes, comme cela a été indiqué au § 16. Mais le ministère des finances croit impossible — non pas seulement étant donné le niveau de la culture du peuple russe, mais même étant donné le niveau le plus élevé du développement de l'individu contemporain — de supprimer complètement la production et la consommation de l'alcool. Mais cela n'exclut en aucune façon la possibilité de lutter contre l'ivrognerie ; au contraire tout le système du monopole poursuit ce but et chaque activité dirigée vers le même but rencontre l'entière sympathie de la part du ministère. Si l'organisation du monopole a pour but de mettre une série d'obstacles à l'ivrognerie et à la ruine par l'alcool, les comités de tempérance ont pour but de créer des conditions et des institutions, qui pourraient réagir sur la conscience du peuple et pourraient le détourner de l'ivrognerie. Quelle que soit l'opinion sur l'organisation des comités de tempérance, il est incontestable que leur but est une lutte active contre l'ivrognerie et que les meilleures forces de la société sont attirées à ces institutions et il dépendra déjà de ces forces mêmes de développer largement leur activité.

18. On peut certainement comparer le système de Gottenburg avec celui de la Russie, si on ne tient pas compte des conditions de la civilisation nationale; mais pratiquement, c'est-à-dire si on tient compte de la civilisation des pays où ils fonctionnent, ces systèmes ne sont pas comparables et on ne peut donc pas poser la question de la supériorité d'une d'elles.

19. Jusqu'à quel point les conclusions de M. Borodine sont un produit exclusif de son opinion personnelle qui n'est appuyée par aucun fait, cela ressort par exemple de la comparaison de ces conclusions avec les déclarations qu'on trouve tous les jours dans la presse. Elle critique quelques phénomènes produits par le fonctionnement du monopole et qui s'expliquent par la nouveauté de l'entreprise, mais en général elle est très favorable à la réforme, ce qui prouve les influences heureuses de cette dernière sur les mœurs et sur la situation économique de la population.

M. Raffalovich cite encore à l'appui de ses dires les deux passages suivants d'un rapport de M. Schuhmacher, cité déjà par M. Borodine.

« Il est également indubitable que si le ministère, comme l'a affirmé M. Borodine, tendait seulement et même surtout à faire vendre la plus grande quantité possible d'eau-de-vie, il aurait, une fois qu'il a acquis le droit d'admettre la vente de l'eau-de-vie de la régie en commission, immédiatement profité de ce droit en donnant le plus grand développement possible à ce genre de vente dans les établissements de commerce, ne fût-ce que dans les 16 provinces pour lesquelles cette mesure a été admise par la loi du 19 février 1896; cependant, comme nous l'avons vu plus haut, jusqu'ici la mesure en question n'a pas encore été mise à exécution. »

« En conclusion, je me permettrai de donner quelques renseignements succints au sujet du débit de la régie situé dans le voisinage du siège de la Société des divertissements populaires du quartier de la Néva. M. D. Borodine, afin de montrer que le ministère des finances, dans tous ses actes se rapportant à la vente des boissons, aurait manifesté de la façon la plus nette une tendance à faire augmenter la consommation de l'eau-de-vie, a produit, comme le fait le plus persuasif dans ce sens l'ouverture d'un débit de la régie dans le voisinage immédiat du parc de la Société des divertissements populaires du quartier de la Néva le 1er janvier 1898. Cette affirmation était de nature à faire supposer qu'avant la mise en vigueur du monopole, il n'y eût aucun débit de boissons dans le voisinage du parc en question; en réalité c'était juste le cas contraire. Le parc de la Société occupe sur la perspective de Schlüsselbourg deux lots de terrain portant les Nos 25 et 23; renseignements pris à la direction de chef-lieu de l'accise de Saint-Pétersbourg, il résulte qu'en 1897 il y avait dans cette localité, savoir : dans la maison portant le N° 21 un débit de boissons d'un nommé Vlassow, dans la maison N° 19 un restaurant d'un nommé Karpenko et dans la maison N° 17 un restaurant tenu par un nommé Joussow; de plus, il y avait, en biais, en face du parc, un débit de boissons à emporter. Au lieu de tous ces établissements (sans tenir compte d'un débit pour la vente au verre qui était situé dans la maison N° 13), on a actuellement un seul débit de la régie vendant exclusivement des boissons à emporter, et néanmoins M. Borodine a jugé opportun d'affirmer que les intérêts de la Société de la Néva auraient été lésés par la mise en vigueur du régime du monopole des spiritueux dans le sens que ce régime favoriserait l'ivrognerie.

« Pour apprécier à sa juste valeur le cas spécial en question, il est opportun que la commission sache que, tandis que les débits de boissons en général restent ouverts jusqu'à 10 heures du soir, ceux qui se trouvent dans le voisinage du parc de la Société de la Néva se ferment, les jours des promenades populaires, à 4 heures après-midi, en vertu d'un ordre spécial du ministre des finances. »

En terminant, M. Raffalovich croit devoir répéter encore que la réforme de l'impôt des boissons a eu pour objet la lutte contre l'ivro-

gnerie, l'introduction dans la consommation uniquement de l'alcool rectifié, tandis que les considérations financières ont été au second plan.

DISCUSSION

M. Van der Meulen. — On a recommandé le monopole pour avoir de l'alcool pur, éthylique. Mais l'expérience de la Hollande est là pour démontrer que nous autres Hollandais, n'avons pas besoin de cet alcool éthylique. Diverses enquêtes ont prouvé que nous n'avons pas d'alcools impurs, amyliques, etc. Mais cependant l'alcoolisme ne règne pas moins chez nous que dans ces autres pays. La Hollande vous montre donc que l'ennemi n'est pas seulement l'alcool amylique, mais aussi l'alcool éthylique. Et là, j'ai appris qu'on ne veut pas boire l'alcool rectifié complètement. On a dû y ajouter des alcools inférieurs.

M. Paul Apostol regrette que M. Borodine ait déjà quitté la salle des séances et qu'il ne puisse dire tout ce qu'il voudrait. M. Apostol fait observer que M. Borodine poursuit comme idéal la prohibition, l'abstinence absolue et forcée. Cet idéal est d'un accomplissement infiniment difficile. Comment M. Borodine croit-il que le gouvernement, auquel il reproche de ne pouvoir mener à bien même une réforme d'après lui secondaire comme le monopole, pourra-t-il arriver à réaliser la prohibition ? M. Apostol fait remarquer que la consommation, en Russie, est très modérée en présence des chiffres élevés des autres pays, et qu'on a voulu substituer une consommation par petites doses à la consommation par grandes quantités. Par conséquent, la remarque de M. Borodine, que la consommation n'a pas diminué, n'est pas un argument contre le monopole.

Sur l'interpellation d'un des congressistes, M. Apostol déclare que la consommation modérée et régulière est inoffensive au point de vue social, moral et éthique et qu'au point de vue de son influence sur la santé, sa nocuité n'est pas définitivement prouvée par la science.

M. Oraw. — L'abstinence totale est possible pour le peuple esthe. Le but des sociétés est d'obtenir par la voie administrative, la suppression des cabarets et faire de la propagande. Les lieux de plus grande criminalité sont ceux où l'alcoolisation matinale est la plus développée.

L'avènement du monopole est attendu par le peuple comme une amélioration, mais il faudrait mieux prendre toutes les précautions.

L'alcool est un poison, d'après les sommités scientifiques comme MM. les professeurs Dr Bunge et Forel. Il serait donc désirable d'atteindre l'abstinence totale comme l'idéal. Tout empêchement à atteindre cet état social serait délictueux au point de vue de la solidarité internationale.

M. Lombard (de Genève), secrétaire de la Ligue patriotique suisse contre l'alcoolisme, donne des renseignements sur le fonctionnement et les inconvénients du *Monopole suisse;* il expose les modifications qui devraient être introduites et s'exprime en ces termes :

Rapport sur la loi du monopole de l'alcool en Suisse

Changements proposés. — La Suisse, par l'adoption de deux articles nouveaux dans sa Constitution fédérale, pour enlever au commerce de spiritueux la liberté, qui est de droit pour les autres commerces, a sanctionné l'introduction d'un monopole qu'une loi du 15 mai 1887 a établi.

Le monopole Suisse a placé la fabrication, l'importation et la vente en gros de l'alcool entre les mains d'une régie des alcools.

Les alcools monopolisés sont ceux de grains et de pommes de terre, les autres produits de la distillation sont abandonnés à la liberté d'industrie ; l'importation supporte un droit de 60 à 80 francs par hectolitre.

Nous nous sommes efforcé de faire passer un *monopole restrictif* qui, mettant tout le trafic en produits distillés sous la régie, peut exercer une réelle et efficace pression sur la consommation, ce qui n'est pas le cas sous le régime actuel.

Les motifs de l'insuccès sont clairs et faciles à expliquer :

La liberté de la vente en détail, le défaut de surveillance sur la fabrication et le débit des liqueurs, encouragent la consommation sur place et le débit de mauvais produits distillés ;

L'exception mise au monopole qui laisse libre l'importation, la fabrication, le commerce et la vente au détail de tous les spiritueux hormis les deux catégories que nous avons nommées.

Les effets de la loi n'ont pas été nuls, ils ont été insuffisants. Il était facile de saisir que les 100 à 120 fr.[1] par hectolitre, prélevés sur les alcools méthyliques favoriseraient les alcools, exempts de toute taxe de monopole.

La fabrication des spiritueux de fruits, de raisins, de marcs, a pris de l'essor, grâce à la prime en sa faveur qui résulte de la taxation des alcools soumis à la régie.

Le peuple Suisse frappé des maux de l'alcoolisme et des progrès du fléau dont les statistiques des suicides, de l'aliénation, de la criminalité, et les constations médicales sur la gravité du développement de l'usage alcoolique (dans les cafés, buvettes, épiceries et les petits commerces, ces derniers pour les femmes), a été poussé par un sentiment généreux à désirer la réduction de l'alcoolisme. L'assurance que la loi réaliserait une extinction au moins partielle du mal, l'a amené à donner un verdict affirmatif pour la loi.

Aussi il a été déçu et il faut se rendre compte de l'état d'esprit où il a été conduit par le peu d'effet obtenu, tandis que les fisces cantonaux et fédéral s'enrichissaient de la vente avec bénéfice de l'alcool.

Il a été porté à arguer que puisque la vente en était si profitable, les financiers de l'administration n'ont pu manquer de développer le

[1] L'alcool acheté de 28 à 35 fr. est revendu de 167 à 175 fr. par la régie.

rendement, et par conséquent la vente, sans se préoccuper de faire échec au vice.

Nous croyons l'administration désireuse de combattre l'alcoolisme, elle professe y travailler, mais il nous semble qu'elle ne l'a pas prouvé. Elle a accordé des exemptions qui ont permis aux fabrications de kirschs, rhums, cognacs, d'absinthes et de bitters ou vermouths, ces trois dernières surtout, de se développer dans une proportion déplorable. Les fabriques d'absinthe et des produits de la distillation additionnés de diverses essences progressent; toutes les combinaisons perfides profitent de l'indemnité accordée.

La confédération qui accorde ainsi une liberté pernicieuse, laisse faire une concurrence déplorable à sa propre distillation et détruire les effets de la loi qu'elle a édictée, destinée, y est-il dit, « à combattre l'alcoolisme dans ses causes et dans ses effets. »

Comment remédier à cet état de choses?

Nous ne voulons pas entrer dans des détails complets sur la régie de l'alcool. Elle a son bureau central au siège de l'administration fédérale à Berne et 6 entrepôts près des frontières avec appareils pour la rectification.

D'après le tableau que la régie publie annuellement de ses recettes brutes et des excédents à répartir, nous trouvons pour 1897 :

Les recettes brutes.....	Fr.	13.767.840
Les dépenses d'achat et exploitation.....	Fr.	6.787.774
laissant un excédent de.....	Fr.	6.980.006

dont la répartition est faite aux cantons[1] au prorata de leur population.

L'alcool indigène est entré pour 33,041 quintaux.
» importé » 77,481
soit 32 et 68 °/₀ dans la production totale.

Nous ne voyons pas dans l'exagération de l'impôt sur l'alcool un bon moyen de résoudre la réduction de l'alcoolisme. L'impôt n'atteint pas l'abus, même avec des taux excessifs qui rendent la perception illusoire, on a des produits que le passionné d'alcool se procure : il vendrait jusqu'à ses enfants et son lit pour satisfaire sa passion.

N'avons-nous pas entendu un membre du Conseil municipal de Paris, nous dire à l'Hôtel-de-Ville, qu'il se chargeait avec un alambic démontable de frauder le fisc, et faire de l'alcool à domicile, dès qu'on voudrait tenter l'expérience.

Le monopole pourrait le donner.

Il faudrait se rendre maître du débit en n'accordant que des quantités limitées par districts, à un petit nombre d'agents, et obtenir la

[1] Dans la brochure : *La loi du monopole de l'alcool. Examen de son action*, par F. Lombard, (Genève, 1898), le détail des chiffres (pag. 22 à 25).

3° Se rendre maître de la vente au détail comme du commerce en gros des spiritueux, et l'opérer par les agents de la régie ;

4° Faire décider par arrêté approuvé par les Chambres sur le rapport de la Commission spéciale, le rendement que doit donner le monopole, régler les ventes et les prix en conséquence ;

5° Ouvrir des bureaux où des agents responsables soient les seuls débitants, interdisant le trafic de la vente dans d'autres locaux.

Nous n'espérons pas corriger foncièrement le vice, au moins en une génération, mais en classant l'alcool dans les produits dangereux et nuisibles, et le retirant du libre commerce, nous aurons avancé la question de la lutte contre l'alcoolisme.

Note. — L'art. 31 de la Constitution fédérale portant l'exception à la liberté du commerce est maintenu pour ce qui regarde le commerce de l'alcool, l'exemption des eaux-de-vie et spiritueux autres que l'alcool amylique (art. 32 bis) n'est pas maintenue.

MM. Alglave, et **Cauderlier** prennent part à la discussion [1].

M. P. Van der Meulen. — Je suis d'accord avec M. Cauderlier que ni les Sociétés d'abstinence, ni l'augmentation de l'accise, ni la diminution des débits dans plusieurs pays n'ont été suffisants pour combattre l'alcoolisme, mais je crois qu'il serait dangereux d'en conclure que ce ne sont pas des moyens propres à contribuer concurremment avec d'autres, à la diminution de la consommation des alcools. Et je le crois d'autant plus que je ne vois qu'*un* moyen complètement efficace, la guerre aux distilleries, ou comme nous l'appelons de préférence, la prohibition de la fabrication.

M. Cauderlier a parlé d'une révolution qui résulterait d'une diminution forte des débits. Mais le règlement de la fabrication, comme M. Cauderlier le souhaite, produira la même révolution et ne sera pas moins impossible. Il est très facile de critiquer les moyens qu'on a appliqués jusqu'ici, mais quand on étudie l'histoire comme M. Cauderlier l'a fait, on arrive à comprendre que le monopole aura à lutter contre les mêmes difficultés et ne pourra pas plus éviter tout abus dans son application.

Encore un mot, M. Cauderlier a mentionné le rapport que M. Milliet a lu au Congrès de Bâle, pour démontrer que la prohibition américaine a été un échec, mais il est bon de rappeler que ce rapport était écrit par M. Gallin Thomann, l'agent payé des brasseries américaines, les ennemies à mort des lois prohibitives.

M. Descroix. — M. Alglave sait très bien que l'Etat français peut très facilement obtenir avant la sortie des usines de fabrication et de rectification d'alcool, la pureté des alcools de consommation à un degré maximum conventionnel, et cela du jour au lendemain. L'Etat n'a qu'à l'exiger, un simple décret ministériel suffit et il honorera le Ministre qui en prendra l'initiative. Tout le monde est d'accord sur ce point ; pas

[1] Le Comité regrette vivement l'insuffisance du procès-verbal de la 2e section en ce qui concerne cette partie de la séance. Ce procès-verbal n'a pu malheureusement être complété avec l'aide des souvenirs des orateurs.

besoin d'un Monopole pour cela. L'Etat n'a-t-il pas dans toutes les usines à alcool une légion d'employés de jour et de nuit? Pourquoi l'Etat ne ferait-il pas pour les alcools de consommation ce qu'il fait pour les alcools dénaturés destinés au chauffage?

Lorsqu'un commerçant veut faire des alcools dénaturés, les employés de la Régie prélèvent trois échantillons de chacune des substances qui composent cet alcool, plus trois autres de l'alcool destiné à la vente au public ; ces échantillons sont cachetés avec le sceau de l'administration par les employés eux-mêmes. La Régie reçoit à son bureau central 4 échantillons : alcool à 90 degrés fixé avant dénaturation, méthylène, benzine et enfin alcool dénaturé destiné à la vente, et ce n'est que lorsque ses chimistes ont fini leur examen et donné leur rapport que le commerçant est autorisé à faire circuler sa marchandise.

Pourquoi ne pas agir de même à l'égard des alcools de consommation?

L'alcoolisme, étudié aujourd'hui sur toutes ses faces par un grand nombre de théoriciens et de praticiens, dérive des causes suivantes : « Le plaisir engendre l'abus, et l'abus fait naître le danger » a dit M. Duclaux, de l'Institut Pasteur. A cette citation très judicieuse concernant les causes de l'alcoolisme, j'ajouterai :

1° l'abus dans la consommation, la consommation habituelle et renouvelée d'eaux-de-vie, celles à fort degré principalement ;

2° la prédisposition naturelle du tempérament de certains buveurs aux méfaits de l'alcool ;

3° les impuretés de l'alcool, surtout celles des eaux-de-vie de fruits fabriquées par les bouilleurs de cru, ce qui est, je me permets de le dire à M. Alglave, absolument l'opposé de ce qu'il a affirmé et l'opposé des motifs énoncés dans le projet de loi de M. le député Guillemet qui, en cette matière, me paraît d'une incompétence absolue ;

4° l'emploi des essences et bouquets artificiels, tels que l'essence de badiane qui entre dans la composition de l'absinthe, les essences à base minérale, d'origine allemande, certains extraits de vernis, la combinaison hétéroclite de 2, 3, 4 et plus de ces produits, toutes ces sauces âcres et irritantes pour l'estomac, abrutissantes pour le cerveau.

Monopole inutile sur cet article ; un règlement d'hygiène publique, rédigé par des hommes compétents me paraît être la meilleure solution pour combattre l'alcoolisme dû à l'emploi des essences et bouquets artificiels ;

5° le Mercantilisme commercial qui, à l'époque de concurrence à outrance où nous vivons est un corollaire fâcheux de la lutte pour la Vie. Faire du bon marché est l'idéal du commerçant qui a de gros frais à récupérer et un capital à faire produire; n'oublions pas que le consommateur en veut beaucoup pour la plus petite somme possible.

J'ai l'intime conviction que, plus les droits sur l'alcool seront élevés, plus il y aura d'alcoolisme fatal, de cet alcoolisme qui peuplera par fournées les Asiles d'aliénés. Je crois aussi que de gros droits sur l'alcool, car Monopole de l'alcool signifie droits élevés, droits exagérés sur cette denrée, nous mènera à l'alcoolisme *dans la famille*. Dans un pays de boissons fermentées comme en possèdent toutes les provinces françaises, il n'est pas un ménage qui ne fera son eau-de-vie soi-même pour sa con-

sommation quand il n'aura pas l'envie intéressée d'en faire pour ses voisins. C'est d'une pratique si simple! Rien que cette circonstance fait tomber à plat l'espoir des 700 millions que l'on pense recouvrer avec le Monopole. Et l'alcoolisme en sera-t-il amoindri? Bien au contraire.

Je ne donne pas 3 mois d'exercice de Monopole ou de droits élevés sur l'alcool pour que toutes les familles françaises fassent chez elles leur eau-de-vie de consommation. Pas besoin pour cela d'un appareil qui s'appelle distillatoire. Que les incrédules m'invitent à leur en faire une démonstration. D'ailleurs, en cette matière je ne suis pas un prophète ni un initiateur. M. Cuné d'Ornano, député de Cognac, a fait sur ce sujet un remarquable discours ; il a même dit que le Monopole tuerait le commerce des eaux-de-vie fines des Charentes et de l'Armagnac, cela est de toute évidence. Nous ferons d'excellente eau-de-vie avec le vin de notre cave et ce ne seront pas les alcools du Monopole, si purs qu'ils soient, mais avec 550 fr. de droits, qui pourront nous séduire et obtenir notre préférence sur les eaux-de-vie faites pas nous-mêmes.

Vous pensez, parait-il, avec votre Monopole réduire la consommation : cela se dit, mais ce sont là des mots creux. En France nous sommes tous de caractère indépendant, et nous n'aimons pas que le pouvoir nous chicane sur ce que nous appelons une petite satisfaction, un petit contentement après le labeur quotidien. Qui voudra priver l'ouvrier de sa goutte le matin, de son apéritif avant le repas, du pousse-café après le repas, sera son ennemi. Il ne m'étonnerait pas que les élections municipales de Paris se fissent sur cette question et que les électeurs refusent leurs voix à MM. les Conseillers municipaux qui ont créé les droits de 351 francs l'hectolitre d'alcool pur à Paris et à ceux qui ont voté le principe du Monopole de l'alcool en octobre 1898.

M. le Président. — La parole est à M. Baatz sur le *Monopole russe.*

Le monopole de l'alcool en Russie

PAR ROB. BAATZ

Délégué des « Lettischen Mässigkeits-Vereinen Sonne und Stern, » pasteur baptiste à Riga (Russie).

Meine geehrte Damen und Herrn !

Das Lettische Volk in Russland ist nicht gross, sondern ein von den Kleinsten Völker, ungefähr zählt es bis 3 Millionen Seelen, aber trotzdem um so mehr ist die Trunksucht unter dem Volke verbreitet und deshalb haben die Lettischen Enthaltsamkeitsvereinen mich hergeschickt zum Congress, auszusagen, dass sie fühlen mit dem allgemeinen internationalen Kampf gegen Trunksucht, — und zugleich sollte ich Beachtungen und Anmerkungen machen, wie es hier im Auslande gedacht und gearbeitet wird gegen Alkoholismus und dann diese Anmerkungen nach Russland mitführen für unseren *Enthaltsamkeits-*

vereinen, damit wir könnten sie später ausnützen im Kampfe gegen den *Alkoholismus.*

Deshalb muss ich bestätigen, nachdem was ich hier auf dem Congress gehört und gesehen habe, dass es alles für mich sehr überraschend war und habe gefunden, dass der Krieg gegen Alkoholismus in grossen Massstabe entfaltet und ausgetheilt ist auf die verschiedenen Klassen der Menschheit.

Unsere Lettische Vereine vertheidigen die absolute Abstinenz, und darum freute ich mich vom ganzem Herzen, dass auf dem Congress die totale Abstinenz von allen Rednern und Delegirten wurde vertheidigt und empfohlen. Wenn wir den Einfluss *alkoholischer Getränke* auf die *öffentliche Morale* oder Sittlichkeit betrachten, dann sehen wir dass dieser Einfluss ist *einfach furchtbar.* Hier sinkt dem Philanthropen, dem Menschenfreund, das Herz, wenn er den geistigen Schaden, den sittlichen und ewigen Ruin seinesVolkes mit ansehen muss. Alle Sünden des Fleisches, die in Galateerbrief cap. 5, 18-21 aufgezählt sind, stehen in engster Verbindung mit dem Trunk. Bier und Schnaps sind die Quellen schlimmster Uebel und stärken und stählen den Muth zum Sündigen. Im Glass geht unter, was die Würde des Menschen bedingt, was ihm glücklich und zufrieden macht, ihn vom Thier unterscheidet. Keuschheit, Ehre, Selbstachtung, Ehrlichkeit, Wahrhaftigkeit, edler Sinn, Liebe und Familienglück, Fremdschaft, Arbeitslust, Sparsamkeit, berechtigte Hoffnungen der Zukunft, alles was dem Menschen heilig ist, geht im Glass unter. Dieser unersätliche Dämon verschlingt alles. Und aus dem Abgrund steigen heraus Armut, Not, Elend, Schande, Roheit, Bestialität, Leiden und Thränen ohne Zahl und schliesslich der Tod und nur zu oft durch eigene Hand. Reich und Arm, der Geschäftsmann und Arbeiter, gelehrte und ungelehrte, leiden zugleich unter dem Einfluss dieser Getränke.

Wir fragen, wie kann ein Christ, noch für die Licentisirung dieses Uebels stimmen, dass die öffentliche Besteuerung erhöht, die Sterblichkeit vermehrt, und das Glück der Menschen zerstört? Die moralische Verantworlichkeit für das öffentliche Wohl allein sollte ihn schon zwingen, Hand an die Ausrothung dieses Triumphes des Satans zu legen, und dies kann an keinem Arte besser geschehen als am Stimmkasten. Alle *Parteien zusammen haben nicht die hohe moralische Bedeutung für den Christen in einem Lande als die, welche die Bekämpfung dieses gesetzlichen Unfugs auf ihre Fahne schreibt.*

Die rüssische Regierung hat nun mit die Einführung des Monopols diesen gesetzlichen Unfug-Alkoholismus zu vermindern versucht. So werden wir auch in baltischen Gouvernements am 1. Juli nächstes Jahr das Alkoholmonopol erhalten. Aber nach allem, was man dort gesehen hat, wo das Monopol schon eingeführt ist, muss man kommen zu dem Schlussfolgerung, dass wenn der Brantweinverkauf auch am Sonntagen und Feiertagen stattfindet, dann wird es reinen wesen-

tlichen Erfolg zu verzeichnen sein, weil die Trinker können es ebenso noch am Sonntagen und Feiertagen nach 12 Uhr Mittags bis Abends 10 Uhr immer erhalten.

Deshalb denken die Lettischen Enthaltsamkeitsvereinen an der russischen Regierung mit einer Petition sich wenden und bitten, dass der Branntweinverkauf als eine staatliche Einrichtung Sonntags wird geschlossen und der Schnapsverkauf Sonnabends 10 Uhr Abends beendigt und erst Montagsfrüh um 8 Uhr angefangen wird. Dann erst dadurch werden die Arbeiter daran verhindert sein, alkoholische Getränke am Sonntagen und Feiertagen zu erhalten und werden grösstenteils müssen wenigstens die Sonntagen nüchtern verbringen. Und das wird auch Erfolg sein. Das gebe Gott.

M. le Président. — L'ordre du jour appelle la discussion sur les rapports de la *criminalité avec l'alcoolisme.*

Il dépose sur le bureau le rapport de M. le Dr Barthès, Inspecteur du service des enfants assistés d'Eure-et-Loir.

Des rapports de l'alcoolisme avec la criminalité

L'alcoolisme n'est guère connu que depuis 1840 ; l'on ne buvait auparavant que de l'eau-de-vie de vin. L'alcool d'industrie fait son apparition de 1840 à 1850 où il en est fabriqué 76,000 hectolitres contre 815,000 hectolitres d'alcool de vin.

Les travaux des médecins de cette époque : *Trousseau*, *Grisolle*, *Calmeil*, ne visent qu'un alcoolisme avec l'ivresse en plus, dû uniquement à l'abus de l'alcool. Il n'atteignait que certaines professions : marchands de vins, épiciers, débitants de tabac et d'eau-de-vie, les distillateurs. L'ivresse néanmoins était fréquente ; mais comme elle ne consistait qu'en un état passager, elle ne laissait aucune trace durable.

Le vin ayant manqué en 1855, on voit tout à coup augmenter dans des proportions énormes, la fabrication d'alcools que l'on extrait des mélasses, grains, betteraves ; aussi la consommation qui était alors d'un litre par tête d'habitant atteint cinq litres dans la période trentenaire qui suit. Les suicides augmentent de 21 pour 100,000, de même les homicides, les assassinats et les crimes passionnels

Les médecins français poussent des cris d'alarme, mais le public insuffisamment convaincu ne les écoute pas. Survient un homme de génie, *Pasteur*, qui, par ses études sur les fermentations, permit de découvrir l'*alcool éthylique* qui fut le point de départ de toute cette gigantesque série des alcools connus aujourd'hui.

Cependant l'on ignorait encore quel était parmi ces derniers celui qui provoquait les actions nuisibles.

La nécessité de le trouver fit naître la médecine expérimentale et c'est au laboratoire de physiologie qu'appartient le grand honneur

d'avoir résolu la question. *Dujardin-Beaumets, Berthelot, Debray, Troost, Rabuteau, Gautier, Laborde, Magnan, Girard* et leurs disciples se livrent tour à tour à des expériences sur des animaux et ils ne tardent pas à reconnaître que tous les alcools du commerce étaient des poisons. *Audigé* établit la comparaison entre les alcools rectifiés et ceux qui ne le sont pas ; et il constate que si les premiers causent des accidents, les seconds représentent de véritables fléaux pour l'organisme. *Laborde* et *Magnan* extraient des apéritifs et surtout de l'absinthe, des essences qui engendrent des maladies nerveuses : l'épilepsie et l'aliénation mentale. *Lancereaux* affirme que le vingtième de la mortalité pour toutes les maladies traitées dans les hospices et hôpitaux de Paris, revient à l'alcoolisme. Moi-même dans un récent mémoire, visant l'augmentation des maladies chroniques traitées soit dans les hôpitaux, soit à domicile en vertu de la loi sur l'assistance médicale gratuite, j'ai démontré que l'alcoolisme en était le premier facteur.

Mais il résulte de l'abus de l'alcool d'industrie et même de l'alcool de vin, quelque chose de plus grave que le défaut de résistance, et les rapports si documentés du Dr Legrain nous ont fait connaître que c'est la transmission héréditaire, la terrible hérédité avec ses caractères, ses lois fatales : *l'ivrogne engendre l'ivrogne.*

Dans le même ordre d'idées, le 8 novembre 1895, à l'Académie des sciences, le professeur Bouchard a présenté un travail des docteurs Charrin et Gley sur les maladies infectieuses survenues au cours de la grossesse.

« Nos observations sur ce qui se produit dans l'espèce humaine, » nous permettent d'en tirer un renseignement significatif qui dépasse la » partie des simples expériences de laboratoire. Nous avons vu quelle » influence pouvait avoir sur les enfants ultérieurement procréés les » poisons inoculés aux parents. Or les poisons peuvent être introduits » directement, soit qu'il s'agisse d'un médicament comme le mercure » ou l'arsenic par exemple, soit qu'il s'agisse d'un produit d'alimenta- » tion comme l'*alcool*. Autant de causes de la présence du poison dans » l'organisme des individus appelés à procréer, autant de cas où il nous » a été permis de constater la possibilité d'une influence héréditaire » sur les enfants issus de ces individus. »

Il est notoire que depuis une dizaine d'années, l'alcoolisme ne fait que progresser et avec lui malheureusement aussi la *criminalité*. L'action de ces fléaux est accrue par la littérature pornographique qui, à son tour, surexcite le système cérébro-spinal déjà surchauffé par les excès alcooliques. Les conséquences de ce double poison : alcool et lectures obscènes se caractérisent, à bref délai, par une dégénérescence morale et intellectuelle et par une dépression très accentuée de la force musculaire. Dès ce moment, l'individu est placé dans un état d'infériorité (minoris résistentiæ) qui l'oblige, en présence de l'intensité toujours plus grande de la lutte pour l'existence, à sa-

crifier sa droiture de caractère et sa franchise primitive à la ruse et à l'hypocrisie. C'est la période initiale : vols, faux et détournements.

Les doses des toxiques augmentant, le stade des crimes passionnels se traduit par des viols et des attentats à la pudeur. Enfin la folie furieuse met un terme par le suicide à la carrière de l'alcoolique.

On a dit et écrit dans ces derniers temps, que dans les pays les plus inféodés à la tyrannie alcoolique les naissances avaient augmenté et les décès diminué et que les conscrits y étaient plus nombreux que partout ailleurs.

Quelque paradoxal que paraisse ce fait, il est cependant fondé et on peut le constater dans nos villes et agglomérations industrielles.

Mais le véritable motif consiste uniquement en ceci, qu'une nuée d'espagnols et d'italiens chassés de leur pays par la misère, s'abat périodiquement dans les milieux ouvriers qu'ils désorganisent par la modicité des salaires qu'ils acceptent. Puis, comme ils sont pauvres et sobres, ils ont beaucoup d'enfants dont la bonne constitution les conduit sans à coups trop brusques à la période du tirage au sort auxquels ils participent quand leurs parents se sont fait naturaliser, ce qui est la règle générale. Je puis citer notamment les villes de Lille, Amiens, Le Havre, Rouen et surtout Bordeaux, Lyon et Marseille où la population exotique augmente tous les ans.

Il n'en est plus de même pour les cités possédant des manufactures nationales : Cherbourg, Brest, Toulon, Lorient, St-Etienne, Montluçon, etc., dont les étrangers sont bannis, vu que seuls les ouvriers français ont le droit d'y travailler. La constitution d'un grand nombre de ces derniers, intoxiqués par les alcools de mauvais aloi, n'engendre que des enfants arthritiques ou scrofuleux qui meurent dans la proportion de 50 0/0.

Cette situation est si vraie que dans les régions exclusivement agricoles, le Calvados et l'Eure-et-Loir où l'élément étranger fait complètement défaut, j'ai prouvé en relevant sur les registres de l'état civil, les naissances et les décès et sur les contrôles des contributions indirectes, les débits de boissons, que ces derniers étaient en proportion directe des décès, crimes et délits et en proportion inverse du nombre des naissances.

Dans la ville de Chartres et les deux cantons Nord et Sud on comptait :

en 1880	un *débit* pour	95 habitants	et un *délit* pour	113	habitants.
en 1891	—	87	—	92	—
en 1896	—	72	—	83	—
en 1896	—	69	—	80	—

D'autre part, les naissances qui s'étaient élevées en 1880 à 22 °/₀ ont baissé en 1891 de 3 °/₀ ; en 1896 de 6 °/₀ et en 1898 de 8 °/₀ ; tandis que les décès qui étaient de 28 °/₀ en 1880 se sont élevés à 30 °/₀ en 1891, à 33 °/₀ en 1896 et à 36 °/₀ en 1898 ; que les conscrits réfor-

més ou ajournés ont été de 23 °/₀₀ en 1880 ; 25 °/₀₀ en 1891 ; 30 °/₀₀ en 1896 et de 34 °/₀₀ en 1898.

La même progression a été observée en ce qui concerne les filles-mères, les prostituées, les aliénés et les suicides.

Les journaux officiels ont relaté dernièrement que le nombre des affaires criminelles jugées par les cours d'assises avaient notablement diminué depuis dix ans. C'est encore vrai. Toutefois, je ferai ressortir, d'après les renseignements qui m'ont été fournis par M. le Procureur de la République près le Tribunal de Chartres, qu'en vue d'atteindre tous les coupables, la justice convertissait de plus en plus les poursuites au criminel en délits correctionnels. Ainsi la cour d'assises d'Eure-et-Loir n'a eu à juger que 12 cas en 1880, 10 cas en 1891, et 8 seulement en 1896 ; alors que le tribunal correctionnel s'était occupé de 228 affaires en 1880, de 392 en 1891 et de 480 en 1896.

Cet aperçu de notre société actuelle semble établir d'une manière indiscutable le rôle souverain exercé par le débitant cafetier ou limonadier dans la démoralisation de notre race. En effet, toute la vie de cette fin de siècle se localise dans les salles de café, les bars, brasseries et autres lieux bachiques. Toutes les affaires : contrats, ventes et achats se traitent chez le limonadier. Qu'un événement heureux ou malheureux : baptême, mariage ou enterrement survienne, il a ses prologue et épilogue chez le marchand de vins. Et ce qui est particulièrement néfaste pour l'avenir de notre pays, c'est la présence de l'enfant à toutes ces fêtes et réjouissances ; c'est qu'il y acquiert fatalement en grandissant des habitudes qu'il croit toutes naturelles. Aussi n'a-t-il pas encore atteint l'adolescence qu'il est déjà intoxiqué par l'alcool.

J'ajoute que si du fait de l'alcoolisme la classe riche dégénère et la moyenne se démoralise, la situation de la classe pauvre est devenue déplorable. D'autre part, l'alcoolisé n'étant pas stérile lègue une descendance qui sera à son tour une charge et un souci pour l'avenir.

En résumé, l'alcoolisme en dégradant l'individu le pousse inévitablement au crime et je ne saurais trop répéter avec mon cher et vénéré maître, le Dr Théophile Roussel, que l'alcool est le principal élément du paupérisme, de la folie et, d'une manière générale, de la démoralisation humaine.

Quelles mesures à prendre, quels moyens à employer pour combattre ce terrible fléau qui fait chaque année plus de victimes que la peste et le choléra réunis ?

Conclusions. — J'estime que le législateur doit intervenir, d'abord en faisant respecter la loi du 23 février 1873 contre l'ivresse et supprimer ensuite celles du 14 décembre 1875 et de 1880 ; l'une favorisant les bouilleurs de crû et l'autre les débitants de boissons.

L'attention du Parlement devra être appelée également sur l'abolition ou du moins sur le plus grand dégrèvement possible des droits

d'octroi et de transport des boissons hygiéniques : vin, cidre, bière, etc. Une pratique personnelle médicale de dix années dans les Pyrénées Orientales, m'a permis de constater que l'*usage du vin était l'antidote le plus sûr de l'alcoolisme.*

Mais je l'avoue sincèrement, le Français est sceptique, les lois glissent sur lui et ne l'atteignent que rarement. Je citais, il y a un instant, la loi de 1873, dûe à notre éminent Président d'honneur du Congrès. Elle n'est jamais appliquée par crainte de l'aggravation des peines, en cas de récidive. Reste l'arme la plus puissante, la plus salutaire, l'*initiative individuelle*, la propagande par l'exemple et par l'éducation des jeunes gens. A ce sujet, le Congrès aura fort à faire pour faire disparaître cette force d'inertie qui caractérise notre nation, car, ainsi que me l'écrivait récemment mon honoré confrère, le Dr Legrain :

« Nous mourons d'inaction, nous parlons volontiers, nous écrivons » plus volontiers encore, mais chez nous, entre la parole et l'acte, il y » a une distance que les étrangers apprécient à sa juste valeur. Notre » tort, c'est qu'après avoir écrit et parlé, nous attendons que d'autres » agissent et, comme notre éducation foncièrement bourgeoise nous a » privés de formules d'activité pratique, nous marquons le pas. »

Oui, nous marquons le pas, lorque l'étranger marche à toute vapeur dans la voie de la régénération sociale.

En Angleterre, une Société créée par *John Esterbroeke*, à Londres, compte aujourd'hui 23.000 sections et son fonds de réserve s'élève à plus de deux millions de francs. Des conférenciers, munis d'autorisations spéciales, visitent les écoles, entretiennent les enfants des méfaits de l'alcoolisme et les chargent de faire des comptes-rendus.

En Amérique, aux Etats-Unis, l'enseignement anti-alcoolique est pratiqué dans 42 Etats et, depuis 1886, un bill a prescrit des examens de fin d'année sur la tempérance.

En France, ce n'est que depuis 1895, qu'à la suite du discours de M. le Dr *Lannelongue* à la Chambre des Députés que M. *Poincaré*, alors ministre de l'instruction publique, aidé d'un de ses directeurs, M. *Buisson*, résolut d'engager la lutte au moyen de l'instituteur.

Son successeur, M. *Rambault*, reprit la tâche et institua une commission chargée de lui présenter des propositions fermes. Le rapport rédigé d'une façon remarquable par M. Marillier a été inséré au *Journal Officiel* du 17 mars 1897 et adressé à tous les Recteurs, afin que les matières du programme fussent enseignées dans les écoles primaires, collèges et lycées.

Parallèlement à cet enseignement, des hommes de cœur, des philanthropes, des savants ont créé des Ligues, des Sociétés de patronage, et je suis heureux de citer l'Eure-et-Loir qui en compte *actuellement* 22.

La lutte sera intense, ne nous le cachons pas. Mais, étant donné que le salut de notre grande et belle nation dépend uniquement de

l'énergie des hommes de cœur, je propose au Congrès le vœu suivant qui doit augmenter le nombre des combattants :

VŒU A ÉMETTRE PAR LE CONGRÈS

Le Congrès, considérant que les résultats obtenus dans la lutte contre l'alcoolisme par les écoles primaires, collèges et lycées, sont satisfaisants,

Emet le vœu que l'enseignement anti-alcoolique soit obligatoire dans les *cours d'adultes*, dans les écoles régimentaires, industrielles, agricoles et commerciales, ainsi que dans les grandes Ecoles de l'Etat et dans toutes les Universités de France.

M. le Président. — M. Marthaler, de Berne, a la parole sur la même question.

Opfer des Alkohols in den schweizerischen Strafanstalten, unter den Selbstmœrdern und tœdlich Verunglückten.

PAR MARTHALER, PASTEUR A BERNE

Victimes de l'alcoolisme

Analyse. — M. Marthaler, pasteur à Berne, après avoir fait pour la Suisse la statistique des condamnations, des suicides, des cas de mort par accidents obtient les résultats suivants :

1° Pour un tiers des détenus l'alcoolisme est la cause initiale du délit;
2° Les récidivistes sont pour la plupart des alcooliques;
3° 30 °/₀ des suicides..... } sont causés par l'alcoolisme.
7,5 °/₀ des accidents mortels.....

Es sei uns erlaubt, auf die Mittheilungen hinzuweisen, welche wir auf dem fünften, dem Basler Kongress, im Jahre 1895 zu machen die Ehre hatten. Präzisiert und erweitert sind jene Mittheilungen im 3. Heft der « Zeitschrift für schweizerische Statistik », 32. Jahrgang, 1896, abgedruckt worden.

Angaben lagen damals vor über 32 resp. 35 schweizerische. Strafanstalten, und zwar :

1. über 2201 am 1. Januar 1892 in Haft befindliche Personen, in 32 Anstalten;
2. über 3142 im Jahre 1892 eingebrachte Häftlinge in 35 Anstalten,

also ... 5343 Strafanstaltsinsassen insgesamt.

Die ganze Statistik beruht auf Zählkarten, welche von den Direktoren der Strafanstalten ausgestellt werden. In der darauf gebauten Zusammenstellung des eidgenössischen statistischen Bureaus wird

besonders auch nach den *Ursachen* der Vergehen und Verbrechen gefragt. Der Trunk spielt dabei mit eine Rolle. Indem wir aus der Gefängnisstatistik des Jahres 1892 die Fälle mit Trunk heraussuchen, haben wir zu unterscheiden solche Fälle, bei denen Trunk :

1. ganz allein als unmittelbare Ursache angegeben ist;
2. als alleinige Hauptursache angegeben ist;
3. als mitwirkende Hauptursache angegeben ist;
4. als mitwirkende Ursache.

So ergiebt sich folgende Tabelle.

Verurteilte Personen			Unmittelbare Ursache der Verbrechen	Auf je 100 Verurteilte		
Männer	Weiber	Personen		Männer	Weiber	Personen
437	24	461	1. Trunk ganz allein	10	3	9
715	66	781	2. » alleinige Hauptursache	16	7	15
537	—	537	3. » mittwirkende Hauptursache	12	—	10
—	157	157	4. » » Ursache	—	17	3
1.689	247	1.936	Fälle mit Trunk	38	27	37
2.754	653	3.407	» ohne Trunk	62	73	63
4.443	900	5.343	Gesamtzahl aller dieser Verurteilten.	100	100	100

In Worte gefasst, ist das *Ergebnis dieser Untersuchung* folgendes :

1° Von je 100 Sträflingen sind 37 (Männer 38, Frauen 27) *ausschliesslich* oder mit durch *Trunk* zu Verbrechern geworden;

2° *Jeder Zehnte der Sträflinge* (Männer) verdankt seine Haft dem *Trunke* ganz allein; gut *jeder vierte Mann* (26 °/₀) kam durch *Trunk allein* oder durch *Trunk als alleinige Hauptursache* in die Strafanstalt.

In den Strafanstalten des Kantons Bern sassen am 1. Januar 1892. 590 Personen (455 Männern, 135 Weiber.). Bei 175 Männern und 24 Frauen war Trunk als vermutliche unmittelbare Hauptursache der Vergehen und Verbrechen angegeben, ergiebt 33,7 °/₀ (Männer 38,5 °/₀. Frauen 17,8 °/₀) : *Bei einem starken Drittel aller Inhaftierten war Trunk die unmittelbare Hauptursache.* Fassen wir die einzelnen 8 Strafkategorien für sich ins Auge, so finden wir unter den zu Zuchthaus verurteilten Männern stark ein Fünftel (21,6 °/₀), im Korrektionshaus schwach die Hälfte (45,2 °/₀), im Arbeitshaus der *richterlich* Verurteiltene twa zwei Drittel (64,9°/₀), im Arbeitshaus der *administrativ Verurteilten* gut die Hälfte (50,1 °/₀) solche, die lediglich dem Trunk ihre Haft verdanken.

Diese Angaben aus dem Jahre 1892 sind wir zu ergänzen in der Lage.

1. *Für die ganze Schweiz* Zwar steht uns dafür nicht eine jener

frühern konforme Gefängnis statistik zu Gebote. Doch sind uns vom eidgenössischen statistischen Bureau einige werthvolle Mittheilungen zugestellt worden.

In den fünf Jahren 1892 bis 1896 sind in die schweizerischen Strafanstalten der Kantone 14,612 Personen eingebracht worden, worunter 7815 Rückfällige. In den Zählkarten dieser Inhaftierten 14,612 ist Trunk als Ursache der Vergehen und Verbrechen erwähnt 4988 mal (bei Männern 4443, bei Weibern 545 mal). Die Anzahl der im Ganzen angegebenen Ursachen beläuft sich auf 22,763. Es ergeben sich daraus folgende Verhältnisse :

Zahl der Ursachen bei			Ursachen der Vergehen und Verbrechen	Von 100 angegebenen Ursachen entfallen auf		
Männer	Frauen	Total		Männer	Frauen	Total
1.529	48	1.577	1. Trunk allein	8	1	7
2.914	497	3.411	2. Trunk in Verbindung mit andern Ursachen.	16	11	15
4.443	545	4.988	Total der Fälle mit Trunk	24	12	22
13.930	3.845	17.775	3. Fälle ohne Trunk	76	88	78
18.373	4.390	22.763		100	100	100

Unter hundert Ursachen ist Trunk durchschnittlich 22 mal vorhanden, bei Männern 24 mal, bei Frauen 12 mal, Trunk allein kommt bei Männern unter 100 Ursachen 8 mal vor, bei Frauen 1 mal; Trunk in Verbindung mit andern Ursachen bei Männern 16 mal, bei Frauen 11 mal.

In Verbindung mit Trunk geben die Zählkarten als Ursache der Vergehen und Verbrechen an :

	Zahl der Ursachen bei		
	Total	Männer	Weiber
1 Armut	414	325	89
2 Œkonomische Verluste	20	16	4
3 Bürgschaft	2	2	—
4 Börsenspiel	1	1	—
5 Habgier	109	105	4
6 Genusssucht	282	166	116
7 Hass	28	27	1
8 Rache	56	55	1
9 Streitsucht	302	288	14
10 Eifersucht	14	13	1
11 Ausschweifung	867	710	157
12 Prostitution	50	13	37

13	Trunk	—	—	—
14	Moralische Verkommenheit	937	881	56
15	Häuslicher Streit	124	116	8
16	Verschwendung	74	73	1
17	Arbeitscheu	86	83	3
18	Verführung	22	20	2
19	Leichtsinn	34	33	1
20	Vagantität	63	58	5
21	Mangelhafte Erziehung	18	18	—
22	Trägheit	23	20	3
23	Arbeitslosigkeit	5	5	—
24	Liederlichkeit	21	21	—
25	Beschränktheit	6	6	—
26	Dummheit	2	2	—
27	Gesetzesunkenntnis	—	—	—
28	Andere	4	3	1
29	Will unschuldig sein	4	4	—
30	Unbekannt	—	—	—
		3,568	3,064	504

Es muss ausdrücklich bemerkt werden, dass die vorstehenden Angaben über die Jahre 1892 bis 1896 uns nicht für die Individuen vorliegen, sondern nur auf einer Zählung der in den Karten angegebenen Ursachen der Vergehen und Verbrechen beruhen.

Deshalb erscheinen die Prozentziffern dieser Berechnung erheblich kleiner als diejenigen der frühern. Dort hatten wir auf je 100 Verurteilte : 37 Fälle.

Die spätere Veröffentlichung der schweizerischen Gefängnisstatistik wird uns erst die zur Vergleichung dienlichen Fälle liefern. Die 4988 Fälle machen immerhin beiläufig 34 °/₀ der Gesamtzahl von 14,712 aus.

Auf einem Punkte können wir indess schon jetzt vergleichen. Da wo Trunk als alleinige Ursache angegeben ist, 1577 mal, sind natürlich ebenso viele Individuen zu zählen. Diese 1577 machen von den 14,612 im ganzen Inhaftierten 11 *Prozent aus*. Die Berechnung für das Jahr 1892 ergab 9 Prozent.

Art der Vergehen und Verbrechen

Die 4988 mal, da Trunk als Ursache erwähnt ist, verteilen sich auf folgende Kategorien von Vergehen und Verbrechen.

1 Vergehen u. Verbrechen gegen den Staat u. die Religion:	86	1,8 °/₀
davon 63 wegen Widerstand gegen die Staatsgewalt.		

2 Vergehen und Verbrechen gegen die öffentl. Ordnung: ..... davon 1948 wegen Arrestbruch, Landstreicherei, Liederlichkeit.	2051	41,1 °/₀
3 Vergehen und Verbrechen gegen die Person: davon *a)* 9 wegen Verletzung der Ehre und Freiheit; wegen Beleidigung 8; *b)* 399 gegen die Sittlichkeit (8 °/₀), davon 190 wegen Notzucht; *c)* 591 gegen Leib und Leben (12 °/₀), davon 191 wegen schwerer Körperverletzung 189 » leichter » Körper verletzung.	999	20,0 °/₀
4 Vergehen und Verbrechen gegen das Vermögen: ..... davon 1522 wegen Diebstahl und Unterschlagung 124 wegen Betrug und Untreue;	1786	35,8 °/₀
5 Gemeingefährliche Vergehen und Verbrechen: davon 62 wegen Brandstiftung.	66	1,3 °/₀
Total.....	4988	100,0 °/₀

Zur Vergleichung fügen wir bei, dass die Zahl derjenigen Häftlinge, die sich am 1. Januar 1892 in den schweizerischen Strafanstalten wegen Vergehen und Verbrechen gegen das Vermögen befanden 40 °/₀, der im Laufe des Jahres 1892 Eingebrachten 49 °/₀ ausmachte. Die entsprechenden Zahlen für Verbrechen und Vergehen gegen die Sittlichkeit waren: 12 °/₀ und 9 °/₀; gegen Leib und Leben 14 °/₀ und 8 °/₀; gegen die öffentliche Ordnung 21 °/₀ und 24 °/₀.

2. *Für den Kanton Baselland* (62133 Seelen Bevölkerung in Jahre 1888). — Herr Direktor Blocher in Basel untersuchte die Zählkarten der Strafanstalt des Kantons Baselland der Jahre 1892-1895. Es betraf dies 806 Sträflinge (726 Männer und 80 Weiber). Davon waren 195 Personen (187 Männer, 8 Weiber), bei welchen Trunk allein als die Ursache des Vergehens oder Verbrechens angegeben war = 24 °/₀, bei den Männern 26 °/₀. Die Zahl derjenigen Fälle, bei welchen Trunk, sei es als alleinige oder als mitwirkende Ursache angegeben war, belief sich auf 290 oder 36 °/₀ (Männer 276 = 38 °/₀, Weiber 14 = 17,5 °/₀ aller Weiber). « Demnach ist in unserm Kanton, » so sagt Herr Blocher « in den genannten vier Jahren je der dritte Verurteilte durch Trunk und andere Ursachen zu seinem Delikt gekommen, und je der vierte und fünfte durch Trunk allein ».

Von 323 Rückfälligen waren 37 °/₀ Trinker, von 484 erstmals Bestraften bloss 34 °/₀. Von sämtlichen 290 in vier Jahren zur Haft gebrach-

ten Trinkern waren 121 oder 42 °/₀ rückfällig, während von den 516 als Nichttrinker bezeichneten bloss 38 °/₀ rückfällig waren.'

Ihr Referent fand unter den 3142 im Jahre 1892 in der Schweiz inhaftierten Personen rückfällig

durch Trunk	17,2 °/₀	(Männer	19,5 °/₀)
ohne Trunk	35 °/₀	(«	31 °/₀)
erstmalig Verurteilte	47 °/₀	(«	48,6 °/₀)

Unter den 1638 Rückfälligen
fand ich 33 °/₀ Trinker (Männer 37,9 °/₀)
von 100 Trinkern waren 56 rückfällig,
von 100 Nichttrinkern bloss 50.

« Die Trinker sind dem Rückfall besonders unterworfen, » sagt Herr Blocher. Im Jahre 1892 waren von den Trinkern 11 einmal, 5 zweimal, 7 dreimal und 8 vier=und mehrmal als rückfällig verurteilt. »

Von den 290 Trinkern fanden sich 41 mal Vater oder Mutter dem Trunk ergeben, 14 °/₀.

In Bezug auf die Art der Vergehen und Verbrechen fand Herr Blocher 39 °/₀ Körperverletzungen, 22 °/₀ Diebstähle, 10 °/₀ Unsittlichkeit. Die Totaldauer der ausgesprochenen Haftstrafen betrug 64,070 Tage, « mit andern Worten : *Wären die 290 Männer und Frauen nüchtern geblieben, so wären die 195 davon sicher nicht, die übrigen 95 wahrscheinlich nicht in die Strafanstalt gekommen.* Die Anstalt hätte im Ganzen 64,070 Verpflegungstage weniger gehabt. Rechnen wir den Verpflegungstag rund zu 50 cent., so verursachte der Trunk in den vier Jahren dem Staat eine Kostensumme von Fr. 32000 — oder per Jahr F. 8,000. Diese Summe repräsentiert aber bei weitem nicht den ganzen Schaden.

Für die Angehörigen der Sträflinge hatten in vielen Fällen die Armenpflegen zu sorgen. Dazu kommen der Kummer, die Thränen, die Sorgen und all' das leibliche und seelische Elend, das jene Unglücklichen über sich und andere brachten. »

3. *Die Selbstmorde in der Schweiz.* — Im Mittel der Jahre 1884 — 1893 fanden in der Schweiz im Ganzen nach Angabe des « Sanitarisch = demographischen Wochenbulletins der Schweiz » (herausgegeben vom schweizerischen Gesundheitsamt und vom eidgenössischen statistischen Bureau) jährlich 650 Selbstmorde statt. Das Bulletin giebt Seite 706 des Jahrganges 1897 die Ursachen der Selbstmorde im Jahre 1896 an. Die Gesamtzahl der Selbstmorde betrug in diesem Jahre 690 (585 Männer und 105 Frauen). Die Tabelle enthielt Nachweise über 423 Männer und 179 Frauen (502 Personen). Bei den übrigen 188 war die Ursache nicht ermittelt. Wir finden dort heraus :

Ursachen der Selbstmorde, Fälle mit Trunksucht :

	Männer	Frauen	Personen
1 *Korperliche Leiden und Gebrechen*....	—	—	—
2 *Geisteskrankheiten :*			
Melancholie und Trunksucht.....	7	—	7
Dementia und Trunksucht.....	1	—	1
3 *Leidenschaften :*			
Unglückliche Liebe und Trunksucht...	2	—	2
4 *Laster :*			
Trunksucht, Trunkenheit.....	102	1	103
Trunksucht, moralische Verkommenheit, Arbeitsschen.....	6	—	6
5 *Frauer :*			
Ueber Verlust von Ehegatten und Trunksucht.....	1	—	1
6 *Kummer :*			
Zerrüttete Vermögensverhältnisse und Trunksucht.....	12	—	12
Kündigung der Anstellung wegen Trunksucht.....	1	—	1
Armut, Elend, Nahrungs = und Familiensorgen mit Trunksucht.....	3	—	3
Unglückliche Familienverhältnisse und Trunksucht.....	4	—	4
Ohne nähere Angabe Trunksucht....	1	—	1
7 *Reue und Scham :*			
Furcht vor Strafe nach strafbaren Handlungen und Trunksucht,.....	2	—	2
Im Gefängnis, Alkohol erwähnt.....	1	—	1
Uebertriebene Furcht vor Strafe und Trunksucht.....	2	1	3
8 *Aerger und Streit :*			
Häuslicher Streit und Trunksucht....	7	—	7
9 *Lebensüberdruss :*			
Lebensüberdruss und Trunksucht....	1	—	1
Total.....	153	2	155

	Männer	Prozent	Personen	Prozent
Fälle mit Trunksucht und Alkohol	153	36,2	155	30,9
« ohne « « «	270	63,8	347	69,1
Total.....	423	100	502	100

Bei 102 Männern und einer Frau ist « Trunksucht, Trunkenheit » als alleinige mutmassliche oder bekannte Ursache angegeben. Für die Männer ergiebt dies eine Verhältniszahl von 24, 1 Prozent.

Aus den gewonnenen Ziffern folgt, dass 36,2 Prozent der Männer — *Stark ein Drittel* — unter *Mitwirkung des Alkohols*, *24,1 Prozent* — *nahezu ein Viertel* — durch *Alkohol allein* zum Selbstmord getrieben worden sind. Diese Zahlen sind als minimale zu betrachten; denn unter dem 169 Geisteskanken waren doch wohl auch solche, deren Geisteskrankheit unter Mitwirkung des Alkohols erzeugt war.

4. *Verunglückungen mit tödlichen Ausgange, so wie Todesfälle durch Zufall und Unvorsichtigkeit.* — Das gleiche « Sanitarisch = demogr. Wochenbulletin der Schweiz » berichtet über 1744 Fälle von tödlicher Verunglückung im Jahre 1896. Wir heben diejenigen Fälle heraus, welche die Bemerkung « in berauschtem Zustande » tragen und fassen das Ergebnis in folgender Tabelle zusammen :

ZAHL DER IN **BERAUSCHTEM** ZUSTANDE

tödlich Verunglückten nach Gruppen :

Art des Unfalls	Verunglückte			Verunglückte in berauschtem Zustande			Auf 100 Verunglückte kommen in berauscht. Zustande Verunglückte		
	Männer	Frauen	Total	Männer	Frauen	Total	Männer	Frauen	Total
1 Sturz	479	89	568	57	10	67	11.9	11.2	11.8
2 Ertrinken	290	72	362	30	2	32	10.3	2.3	8.8
3 Ueberfahren	131	27	158	4	1	5	3.6	3.7	3.2
4 Durch Maschinen	27	1	28	2	—	2	7.4	—	7.2
5 Verbrennung	63	99	162	2	—	2	3.2	—	1.2
6 Ersticken	65	21	86	8	1	9	12.3	4.8	10.5
8 Erschlagen	79	6	85	1	—	1	1.3	—	1.2
9 Vergiftung	21	5	26	2	1	3	9.5	20	11.5
21 Erfroren	18	3	21	7	1	8	39	33.3	38
22 Unbestimmt	5	1	6	2	—	2	40	—	33.3
Andere Arten	207	35	242	—	—	—	—	—	—
Total	1385	359	1744	115	16	131	8.3	4.5	7.5

Als Ergebnis der vorausgehenden Untersuchungen darf festgestellt werden :

1 Bei wenigstens einem Drittel aller schweizerischen Strafanstalts = insassen ist Trunk als unmittelbare Ursache im Spiele.

2 Bei einem Zehntel derselben ist Trunk alleinige unmittelbare Ursache, bei einem Viertel alleinige Hauptsursache.

3 Die Trunksucht begünstigt erheblich die Rückfalligkeit der Verbrecher.

4 An jedem dritten Selbstmord ist der Alkohol schuld.

5 Von 1000 tödlichen Verunglückungen fanden 75 « in berauschtem Zustande » statt.

M. le Président. — Notre ordre du jour appelle les rapports sur les questions d'économie sociale.

La parole est à M. le Dr Brunon sur les conséquences de l'alcoolisme sur l'industrie, à Rouen.

L'alcoolisme ouvrier en Normandie

PAR M. LE Dr RAOUL BRUNON

Directeur de l'Ecole de médecine de Rouen, correspondant de l'Académie de médecine.

La ville de Rouen consommait, en 1830, 5,000 hectolitres d'alcool pur, soit 6 litres par tête. En 1897, elle en a consommé plus de 17,000 hectolitres, soit 16 litres par tête, en chiffres ronds [1]. En 1830, la consommation de l'alcool pur était, dans la Seine-Inférieure, de 35,000 hectolitres. En 1897, la consommation a été de 117,000 hectolitres. Et ces chiffres n'expriment qu'une partie de la vérité. Ce sont les chiffres officiels. Ils ne tiennent pas compte de la fraude qu'il est impossible d'apprécier, grâce au privilège des bouilleurs de cru.

On s'imagine encore que les Normands boivent du cidre. Le cidre n'existe plus au cabaret de village, ou au débit de la ville. Il est relégué maintenant chez le petit bourgeois sobre ou chez le propriétaire de la campagne.

La ville de Rouen consomme annuellement beaucoup plus de mauvaise eau-de-vie de betteraves, de grains, de mélasse, qu'il n'est fabriqué d'eau-de-vie dans toute la France [2]. On peut citer une rue de Rouen où, sur 150 maisons, on trouve plus de 75 débits. Rouen possède un débit pour 60 habitants. Le nombre total des débits est de 1.729 pour 113,000 habitants.

Le Havre, Caen, Dieppe, Elbeuf, Lillebonne, n'ont rien à envier à Rouen. A Lillebonne, qui n'est qu'un petit centre, la consommation de l'alcool *pur* dépasse 19 litres par habitant. Dans le département de la Seine-Inférieure, on rencontre un débitant pour 67 habitants.

Dans le Calvados, la consommation de l'alcool est encore plus élevée. En basse Normandie, le Dr Rabodanges estime que chaque habitant de la région (Orne) consomme 43 litres d'eau-de-vie de cidre.

Aux personnes que la grande question de l'alcoolisme en France intéresse, je ne saurais trop recommander la lecture très suggestive de la thèse de M. Tourdot, ancien élève de l'école de Rouen, et qui a recueilli dans la ville même les documents et matériaux de son travail.

[1] Seine-Inférieure : en 1830, 34,746 hectolitres ; en 1897, 116,572 hectolitres. Rouen : en 1830, 4.828 hectolitres ; en 1897, 17,513 hectolitres.

[2] TOURDOT, *Thèse de Paris*, 1886, Ollier Henry.

Alcoolisme des ouvriers de la ville. — Du samedi soir au lundi, les vieilles rues de Rouen offrent un spectacle attristant. On ne peut pas parcourir 100 mètres sans rencontrer un ivrogne titubant, au milieu de l'indifférence générale. Tantôt il est seul, tantôt il est soutenu par un camarade ou accompagné patiemment par sa femme. C'est le plus souvent un ouvrier qui a déjà bu une grande partie du salaire de la semaine. J'ai vu souvent des vieillards horriblement ivres s'accrocher aux murs et suivis ou précédés de leurs fils ou de leurs petits-enfants qu'un tel spectacle ne scandalise nullement.

Pendant la nuit du samedi au dimanche, et jusqu'au petit matin, des groupes d'ouvriers vont de cafés en cafés. Ils tapotent discrètement à la porte entrebaillée. Les agents ferment les yeux. Un d'eux, en haussant les épaules de pitié, disait aux noctambules : « Vous n'en avez donc pas assez ? » Il était deux heures du matin. Le dimanche matin, il suffit de parcourir la ligne des quais, en particulier celle des « quais du Havre », pour trouver à la porte des « caboulots » des hommes ivres-morts couchés le long des murs.

Le lundi soir, c'est autre chose : des groupes descendent des hauteurs de Rouen : le Champ-des-Oiseaux, le Mont-Fortin, les Trois-Pipes. Ils crient à tue-tête des chansons sentimentales. Le père, la mère, les enfants, les amis se tiennent par les bras, se remorquent les uns les autres et titubent en bloc. Les ivrognes du samedi chantonnent ou jurent, suivant leur tempérament; ils ont bu ignoblement chez les débitants de la ville. Les autres ont « fêté » dans les cabarets champêtres de la banlieue. Tous ont bu les mêmes poisons : le fil en quatre ou le fil en six pour les riches; les apéritifs, l'eau-de-vie vulgaire et autres boissons infernales décorées de noms pittoresques.

Un dimanche soir, vers neuf heures, un homme proprement vêtu titube largement en descendant la rue de la République, à la hauteur de Saint-Maclou. Ses sept enfants se tiennent par la main, et il donne lui-même la main au plus âgé. Cette file d'enfants le suit dans ses évolutions, comme une queue de cerf-volant. Les passants sont nombreux. Personne ne s'émeut de ce spectacle.

Voilà ce que les habitudes locales d'alcoolisme laissent voir à la superficie. Si l'on cherche à aller un peu au fond des choses, on s'aperçoit immédiatement que parmi les *ouvriers des villes*, il faut établir plusieurs catégories : les plus intelligents, les ouvriers de l'imprimerie, par exemple, ne se grisent pas ostensiblement, « ils s'imbibent » sans scandale, comme les employés. Ils boivent de préférence l'absinthe, les amers, les apéritifs et les autres boissons « distinguées ».

Ouvriers du fer et du feu. — Les chauffeurs, forgerons, mécaniciens, chaudronniers, boivent beaucoup plus franchement, et leurs habitudes d'ivrognerie sont lamentables. Dans un atelier qui occupe

150 ouvriers, le patron n'en connaît que *cinq* qui soient susceptibles d'être envoyés en ville, chez les clients de la maison, pour monter ou réparer quelque machine. Et encore ne faut-il pas les envoyer en dehors de Rouen. A la campagne, hors de surveillance, ils succombent et abandonnent le travail.

Dans ce même atelier, un homme ne buvait pas, quoique venant du Nord; il a dû abandonner Rouen; ses camarades lui rendaient la vie insupportable et le frappaient. Un autre est ivre à jour fixe, le lundi. Une semaine de fêtes, il but tant et si bien qu'il perdit la notion du temps et arriva à l'atelier un lundi « sain d'esprit »; sur la remarque qu'on lui en fit, il abandonna immédiatement le travail pour aller boire. Un autre, le meilleur ouvrier et le plus adroit, celui auquel on confie les travaux difficiles, « ne désaoûle jamais ».

Dans un établissement, sur 200 ouvriers, 15 sont relativement sobres. Les autres ne peuvent pas « faire cinquante mètres dans la rue sans s'arrêter au débit pour boire. » Un d'eux m'est cité comme ne pouvant venir à l'atelier et ne pouvant en sortir sans être accompagné de sa femme comme un enfant. Sans cette précaution, il ne rapporterait pas un franc pour la famille. Un autre encore gagne 5 fr. 75 par jour, et depuis deux ans, il n'a déclaré chez lui qu'un salaire de 4 fr. 50. La différence s'ajoute à ce qu'il prélève chaque jour sur son salaire pour boire chez le débitant.

Il faut lire, dans la remarquable thèse de M. Tourdot, les observations qu'il a pu faire sur ce sujet. Il a vu vendre, chez un débitant voisin d'un grand atelier, jusqu'à 150 « apéritifs » en dix minutes.

Voici un type : Philippe M..., maréchal ferrant, meurt à 37 ans, dans le delirium tremens. Depuis deux ans, il prend un litre d'eau-de-vie aux repas. Il emporte un demi-litre dans sa poche pour le travail. Entre temps, il prend 7 ou 8 absinthes par jour.

Aucun de ces ouvriers n'est misérable. Ils peuvent se bien nourrir. Ils boivent quand même. Les mécaniciens et les chauffeurs des chemins de fer appartiennent à ce même groupe, ils en sont même l'élite. Gagnant de gros salaires (3,600 fr. par an environ), ils vivent bourgeoisement et ne se privent de rien; cela veut dire, en style du pays, qu'ils prennent un café bien « consolé », bien arrosé d'eau-de-vie. Les provisions nécessaires pour le voyage sont contenues dans un panier et comprennent de 500 grammes à un litre d'eau-de-vie ou de rhum. Vins et boissons sont consommés en route à des endroits déterminés et invariables. Arrivés à destination, les mécaniciens, les chauffeurs et les conducteurs du train ont un rendez-vous dans un café où ils prennent des liqueurs telles que le cassis, le rhum, le cognac et quelquefois du vin.

Beaucoup de mécaniciens sont alcooliques. Ce sont des alcooliques gras, replets, luisants, parce qu'ils mangent bien tout en buvant.

Au point de vue social, leur alcoolisme peut avoir des conséquences terribles. Les troubles de la vision, le daltonisme, les hallucinations, le délire, peuvent apparaître tout à coup chez ces alcooliques.

En décembre 1885, un mécanicien alcoolique conduisait un train sur la ligne de Cherbourg. Tout à coup, il arrête le train en rase campagne. Les conducteurs accourent et le trouvent délirant : il voit un château dressé devant sa machine en travers de la voie. Comme il arrive toujours, rien ne peut le convaincre de son erreur.

Vers le 10 décembre 1884, le chauffeur M... dirigeait avec le mécanicien L... un train de marchandises du Havre à Paris. Le train doit stationner quelque temps à Bolbec-Nointot. Le mécanicien confie la surveillance de la machine au chauffeur et se rend au café avec les conducteurs, suivant l'usage. Tout à coup, le chauffeur est pris d'un accès de folie, il ouvre le régulateur, le train part à toute vapeur et l'homme se couche sur le tablier de la machine. Malgré les signaux, il traverse à toute vitesse la première gare. Heureusement, sa machine n'étant plus « alimentée », les organes de protection et de sûreté laissent échapper la vapeur et le train vient « mourir » aux abords de la gare d'Yvetot. Le chauffeur se montra indifférent à tout ce qu'on put lui dire, il ne répondit que par un sourire stupide et des paroles incohérentes. Près de lui, on trouva une bouteille d'eau-de-vie, vide en partie et cachée dans un coffre.

En mai 1885, le mécanicien V... exécutait une manœuvre dans la gare du Havre. Sans s'inquiéter des coups de « sifflets » ou sans en comprendre la signification, il emmène son train sur Harfleur, puis sur la section de Montivilliers, où il fut arrêté par des agents.

Sur la section de Lillebonne à Beuzeville, puis plus tard sur celle de Beuzeville à Fécamp, un mécanicien M... fut signalé comme franchissant les gares sans s'y arrêter. Il dut être révoqué. Ses dépenses s'élevaient à une moyenne de 180 francs par mois dans un seul restaurant. La note du cabaretier contenait les détails suivants : 1er février, deux litres de jambinet; 25 février, un litre de rhum, etc. Le *jambinet* ou *postillon* est un mélange d'une partie de café pour cinq ou six parties d'eau-de-vie, le tout chauffé ensemble.

Vers 1886, le nommé G..., mécanicien, a été mis à la retraite pour troubles de la vision imputables à l'alcoolisme. Il était incapable d'observer les signaux.

Un autre mécanicien, S..., dut passer du service des trains de voyageurs à celui des trains de marchandises. Atteint de tremblement alcoolique, il faisait manœuvrer irrégulièrement le robinet à trois voies : de là, des irrégularités dans la marche du train, qui s'arrêtait sans raison apparente[1].

[1] Ces observations de mécaniciens alcooliques ont été recueillies par M. Tourdot.

Il n'est pas rare de voir des mécaniciens et des chauffeurs descendre aux fonctions de nettoyeurs. Leur affaiblissement intellectuel ne permet plus de leur confier un service important.

Ouvriers du bâtiment. — Voici ce que fait couler d'eau-de-vie la construction d'un châlet à X. : 60 hommes sont employés. Le plus âgé a 54 ans, le plus jeune 16. La plupart ont de 20 à 30 ans. Tous boivent. Et, pour exprimer leur résistance, ils disent : « Nous avons une bonne « chervelle ». Ils mangent peu : un hareng saur, du pain et du beurre. Tous les jours ils sont éméchés. Il faut dire que la plupart sont picards et non normands. Bons ouvriers d'ailleurs et supérieurs aux ouvriers de Rouen. Leur travail est « propre », ils sont ambitieux et « curieux de leur ouvrage ».

Que boivent-ils? — Des *bistouilles*, 30 ou 40 *bistouilles* par jour. Une bistouille est une tasse de café avec deux grands verres d'eau-de-vie, le tout mélangé. C'est le jambinet des mécaniciens du chemin de fer.

Un chef, homme de 40 ans, boit une absinthe et un litre de vermouth de 6 heures à 9 heures du soir. Le cafetier lui tient compagnie. Ils ne sont pas ivres mais méchants et « vous tueraient pour deux sous » dans un moment d'exaltation. Dans la journée, ils ont bu vingt bistouilles.

Un très bon ouvrier de 26 ans frappait son père à coups redoublés quand l'entrepreneur a dû intervenir. Pas un compagnon ne bougeait; ils faisaient semblant de ne pas voir.

Les femmes boivent autant. Une femme et son mari apportent de la brique. Ils conduisent chacun un cheval et font 4 kilomètres à chaque voyage. La femme boit autant de bistouilles que le mari. Leur abrutissement est tel que, pour les heures supplémentaires, ils préfèrent boire une bistouille que de toucher 18 sous de plus que leur salaire.

A Rouen, dans toute escouade de plâtriers, le manœuvre, âgé de 13 à 14 ans, est obligé de verser 20 centimes chez le cabaretier voisin, comme les compagnons; et c'est lui qui, deux fois dans la matinée, quatre fois dans l'après-midi, fait un voyage au cabaret pour apporter du « tout-ensemble » (café et eau-de-vie).

Voici le résultat d'une enquête faite dans un atelier de menuiserie d'une grande ville de Normandie : cinquante ouvriers, tous boivent sauf un qui est un ouvrier exceptionnel et que je connais depuis dix ans. Le contre-maître, type du brave homme, boit plus que les autres. On boit du *champoreau* (café sucré et eau-de-vie). L'homme de peine sort dix fois par jour; chaque fois, il rapporte une bouteille de champoreau et un verre renversé sur le goulot de la bouteille. La bouteille voyage dans tous les coins de l'atelier. On fait semblant de ramasser un morceau de bois, on se baisse et on avale un verre sans dire un mot, froidement.

Le contre-maître gagne 200 francs par mois. Il a 700 francs de det-

tes chez le cabaretier d'en face. Il voit d'un mauvais œil l'ouvrier qui ne boit pas et lui réserve « les mauvais ouvrages ». Quand un compagnon fait un « loup » (une erreur), le contre-maître ferme les yeux si on va chercher un « tout-ensemble ».

Chaque ouvrier met 25 centimes à la masse, ce qui fait une douzaine de francs au total. Chaque bouteille ambulante de l'atelier contient un sou de café, deux sous de sucre, dix sous d'eau-de-vie. Le « tout-ensemble » est insuffisant pour le contre-maître. Il ne le sent plus. Il le lui faudrait « *poivré* », dit-il.

Terrassiers. — Je donnerai ici le résultat d'une enquête faite chez des entrepreneurs de grands travaux de terrassements.

1° Sur un nombre x d'ouvriers, combien pour 200 sont arrêtés dans leur travail par les excès de boissons faits le lundi ou les autres jours ?

Parmi des ouvriers soumis à un travail pénible et devant exciter la soif, le total des journées perdues en 1898 est le double de ce qu'il était en 1870. Cependant le travail est le même et il est mieux rémunéré.

Parmi les ouvriers travaillant à l'usine, trois ou quatre sur vingt manquaient le lendemain des jours de paie, en 1870. En 1898, la moyenne des manquants est de douze.

Parmi les terrassiers travaillant en plein air, le déchet est beaucoup moindre, il est de 5 à 10 p. 100 environ.

L'alcoolisme augmente dans de telles proportions que, dans trois chantiers, des ouvriers arrivent à perdre par quinzaine après chaque paie, trois, quatre et cinq jours.

Les terrassiers ne commençaient pas leur travail autrefois sans avoir mangé une soupe préparée par leur femme avec des légumes récoltés par eux, ce qui leur coûtait peu de chose. Aujourd'hui, ils vont tout d'abord chez le cabaretier prendre un ou plusieurs verres d'eau-de-vie.

Un entrepreneur me dit : « Par l'excitation momentanée qu'ils y » trouvent, ils se croient devenus plus forts. Il y a là certainement » une action physiologique à la suite de laquelle ils se trouvent comme » grandis à leurs propres yeux. Ils se sentent plus audacieux, entre- » prenants, impertinents même, et ils croient s'être élevés au-dessus » de ce qu'ils étaient.

» Le nombre des cabarets dans mon village est de 6 pour 650 habi- » tants, soit le double de ce qu'il était il y a trente ans, et la popula- » tion est restée stationnaire. »

Les remarques qui précèdent concordent parfaitement avec les nôtres; l'ouvrier commence sa journée par boire, en mangeant quelquefois un morceau de pain. Cela s'appelle casser une croûte, avaler une mitrailleuse, un chasseur, un kolback, siffler une blèche, souffler une chandelle (Tourdot). A Paris, on dit « tuer le ver ». Les cabarets pullulent à Rouen. La tentation est trop forte. On prend un verre chez

ceux qui sont sur la route. Au cabaret voisin du chantier ou de l'atelier, tous se rassemblent pour trinquer ensemble.

« La coterie s'amasse » et, sous peine de se voir exclu de l'association, chacun paie sa tournée de rhum ou de cognac, sans aucune hésitation. Ils sont dix, dix tournées. En entrant au chantier, ils sont déjà « émus ». Et malheur à celui qui « regimberait » et ferait bande à part.

Matelots. — Les ravages de l'alcoolisme sont tels parmi les marins normands, que des armateurs de Rouen auraient eu avantage à embarquer des matelots étrangers (norvégiens), et à naviguer sous pavillon norvégien. L'armement est moins cher dans ces conditions, la paie des hommes est moins élevée ; et, par contrat, il est stipulé qu'elle devra être envoyée dans la famille du matelot aux frais de l'armateur.

Il est important de remarquer que des armateurs ont songé à employer des étrangers et à abandonner, par conséquent, les avantages concédés au pavillon français, sous forme de primes à l'armement et à la navigation.

Les matelots qui partent des ports normands pour la pêche d'Islande ou de Terre-Neuve emportent avec eux de l'eau-de-vie sans payer de droits. Grâce à cette incroyable tolérance, les femmes des matelots peuvent, au moment du départ de leurs hommes, s'approvisionner d'alcool à un prix infime. C'est la prime à l'empoisonnement. A Saint-Valéry, l'eau-de-vie coûte ainsi 40 centimes le litre.

Dans les ports, *le patron* des bateaux est relativement sobre, il s'abstient pendant qu'il est sous les yeux de l'armateur. Il a soin de faire sortir les bateaux le matin pour que les hommes soient « récents ». Le soir, ils sont tous ivres. En mer, les matelots boivent moins qu'à terre. Pour le patron, c'est le contraire.

A Fécamp, on arme pour la grande pêche des mers du Nord, surtout pour la pêche du hareng, pour Terre-Neuve et l'Islande.

Les hommes ne touchent leur paie qu'après la campagne finie. Ils sont donc forcément et relativement sobres.

A Trouville, on fait « la pêche fraîche », c'est-à-dire que chaque jour les bateaux apportent à quai le poisson et touchent leur paie immédiate et proportionnelle aux résultats de la vente du poisson. Ils boivent tout. C'est au Havre qu'ils abordent, au grand quai. Or, de la rue de Paris au bassin du Commerce, on trouve bien 80 cafés pour 100 maisons. L'alcool et l'influence corruptrice des baigneurs, qui apportent l'argent, supprimeront sous peu le « matelot trouvillais ».

A Dieppe, le Pollet était célèbre, il n'existe plus. Le Polletais ne l'était pas moins, l'alcool l'a supprimé. On dit que le célèbre faubourg de Dieppe avait été créé par des colons vénitiens. Ce qui est vrai, c'est que l'ancien Polletais avait l'aspect, la coiffure et, en partie, le costume des anciens Vénitiens. Ce type a disparu. L'étranger et le baigneur ont apporté l'argent et la corruption. Le dur métier de pêcheur

a été abandonné ; les patrons de barque ne veulent plus de Polletais, ce sont des « propres à rien ». Le Polletais est devenu sédentaire, paresseux, alcoolique. Ceux qui pêchent encore se servent de bateaux à vapeur. Le vrai matelot a disparu.

Telle est la déposition attristée d'un vieux loup de mer. Et il me désigne un ancien matelot devenu journalier, « bricoleur ». Pour sa femme et lui, il achète, par an, de 7 à 800 francs d'eau-de-vie qu'ils consomment tous deux « en brûlot ».

Ouvriers des quais. — M. Tourdot a étudié avec un soin spécial une autre catégorie d'ouvriers, ceux du port, « les Soleils », comme on les appelle à Rouen. Il n'a pas craint de se mêler à eux chez le cabaretier pour les mieux observer. Mais tout Rouennais peut voir, dans les débits spéciaux que fréquentent « les Soleils », cette masse grouillante d'hommes déguenillés qui se pressent le long des comptoirs de zinc tandis que les femmes attendent à la porte avec les enfants. Je ne connais rien de plus révoltant pour un médecin, c'est-à-dire pour un homme qui connaît la misère des malheureux, que le spectacle de ces êtres buvant et s'agitant entre le débitant qui trône au comptoir et touche l'argent, et le groupe de femmes qui semblent mourir de faim, sur le trottoir, à la porte de la boutique.

Ces ouvriers se recrutent dans toutes les professions, depuis le cocher jusqu'à l'ancien étudiant, en passant par l'employé de bureau. Ils n'ont pas de domicile, le plus souvent, ils couchent l'hiver dans les wagons à marchandises et l'été sous les meules de foin des prairies voisines. Quelques-uns couchent pêle-mêle dans des bouges de la ville ; moyennant quatre sous, on les enferme dans des espèces de dortoirs où ils dorment au milieu de leurs déjections. Dans le vieux Rouen, existait, dit M. Tourdot, un hôtel qui était le modèle du genre; « les Soleils » l'appelaient « l'hôtel de la Puce qui renifle ». Le prix de la nuit y était de deux sous. Ils gagnent de cinq à sept sous par heure et ne travaillent que pour boire. Ils ne dépensent pas plus de quatre ou cinq sous pour la nourriture, tout le reste passe aux mains du cabaretier en échange de boissons terribles.

Parmi les ouvriers du port, il faut citer comme formant une élite, les charbonniers. Les Soleils travaillaient à l'heure ou à la demi-heure, juste de quoi gagner pour boire. Les charbonniers travaillent à la journée. Ce sont souvent de beaux hommes musclés, d'une force et d'une agilité remarquables. On peut les voir sur les quais émerger un à un de la cale des bâtiments, portant le sac de charbon sur l'épaule gauche et l'apportant au pas gymnastique, dans le tas à quai. Ils peuvent gagner 8 à 12 francs par jour. Ils se nourrissent assez bien, ils boivent du café cinq ou six fois par jour avec vingt centimes d'eau-de-vie chaque fois. Relativement sobres pendant le jour, ils se « grisottent » tout le soir et quelques-uns boivent chaque soir ce qui leur reste de leur paie. Ils sont âgés de vingt-cinq à trente-cinq ans

et la moitié d'entre eux ont un ménage. Après quelques années de leur régime, les forces ont diminué, ils ont l'aspect de vieillards rabougris et tombent de l'aristocratie qu'ils représentaient dans la catégorie inférieure « de la grande et de la petite carue » dont nous avons parlé plus haut.

Nous avons vu les femmes attendre leur homme à la porte du débit. A la longue, l'attente les fatigue ; elles entrent et finissent par boire comme Gervaise avec Coupeau. Il y a nombre d'ivrognesses parmi elles. On peut les voir « abruties, muettes, immobiles dans un coin du débit comme des statues, puis chancelant tout d'une pièce, les plus ivres soutenues par les autres qui leur servent de supports [1]. »

Il faut faire une remarque à l'actif des « Soleils » dont l'aspect est si repoussant : sauf quelques exceptions, ce ne sont pas de méchantes gens; les promeneurs, les femmes, les enfants, les domestiques peuvent passer au milieu d'eux sur les quais sans avoir à craindre une remarque malsonnante.

La journée alcoolique d'un ouvrier. — Le matin, l'ouvrier prend de l'eau-de-vie en quantité variable, de qualité inférieure, âcre et devant augmenter la sensation de la soif. Dans la matinée, la bouteille entrée en fraude circule de l'un à l'autre jusqu'à épuisement.

Défendre efficacement l'entrée de l'alcool dans les ateliers est chose impossible, Cent subterfuges sont employés. En voici un : une bouteille est pleine d'eau-de-vie. Elle est bouchée de deux bouchons superposés; entre les deux, il y a une couche de cidre. L'inspecteur flaire-t-il la bouteille, il ne sent que le cidre.

A onze heures, sortie précipitée des ateliers. Le débitant a préparé à l'avance un nombre suffisant de verres d'absinthe, plus rarement de vermouth ou de bitter, et le consommateur ne perd pas une minute; il avale rapidement. Le cabaretier inscrit chacun à son tour dans un ordre immuable, et le jour du règlement des comptes à quinzaine, il « paiera une tournée générale » pour s'attacher les clients et se justifier, à ses yeux, d'avoir majoré leur note.

M. Tourdot a remarqué que l'habitude de prendre des apéritifs est relativement jeune. Depuis une dizaine d'années seulement, l'ouvrier a voulu imiter la classe bourgeoise, le commerçant, le commis-voyageur, l'employé, qui eux-mêmes avaient imité l'officier. Aujourd'hui l'apéritif a envahi les *campagnes*. Les bitters, les amers et produits similaires, décorés de noms médicamenteux, sont fabriqués en grande quantité aux environs de Rouen.

Revenons aux ouvriers. Le repas de midi coûte 25 centimes, mais on prend 50 centimes d'eau-de-vie avec du café. — La deuxième partie de la journée est la répétition de la première. Elle se termine à

[1] TOURDOT, p. 105.

six heures du soir par une pérégrination dans les cabarets qui se trouvent sur le chemin de la maison.

Le samedi soir, jour de paie de la quinzaine, on restera toute la soirée au café pour régler ses comptes, boire et chanter jusqu'à une heure avancée de la nuit, car ce jour-là on ne dîne pas. Le plaisir d'avoir de l'argent, la perspective de ne pas travailler pendant deux ou trois jours, le besoin de s'égayer « un brin », l'action des alcools ingérés, donnent une excitation spéciale qui ne cessera que le lundi ou le mardi suivants.

Telle est l'origine de tant de drames dans les familles ouvrières.

Voici la copie de trois feuillets du carnet des dépenses d'un ouvrier couvreur, mort à l'Hôtel-Dieu des suites d'une fracture du crâne. Je dois ce carnet à l'obligeance de mon collègue, M. Cerné.

		fr.	c.
7 janvier 1899.	Café, eau-de-vie	1	»
10 —	Boisson (cidre et eau)	0	15
10 —	3 apéritifs	0	75
10 —	2 petits sous, 2 verres	0	50
11 —	1 petit sou	0	15
11 —	Café, eau-de-vie	0	90
11 —	Café, eau-de-vie	0	40
11 —	1 absinthe	0	25
12 —	2 gouttes	0	20
12 —	Café, eau-de-vie	0	40
12 —	3 apéritifs	0	75
12 —	Café, eau-de-vie	0	80
12 —	Café, eau-de-vie	0	40
13 —	2 gouttes	0	20
13 —	Café, eau-de-vie	0	30
13 —	2 gouttes	0	20
13 —	Café, eau-de-vie	0	40
13 —	2 verres d'appétit	0	50
13 —	1 absinthe	0	25
		8	50

Payé le 14 janvier 1899. *Signé :* Femme X.

		fr.	c.
14 janvier 1899.	2 gouttes	0	20
14 —	Café, eau-de-vie	0	60
14 —	2 anisettes, un amer	0	40
14 —	2 verres	0	20
14 —	2 apéritifs	0	50
14 —	Café, eau-de-vie	0	60

14	—	3 verres	0 30
14	—	4 apéritifs	1 »
16	—	4 petits sous	1 »
16	—	Café, eau-de-vie	1 05
16	—	Eau-de-vie, café	0 75
16	—	Café, eau-de-vie	0 60
16	—	6 verres	0 60
16	—	Eau-de-vie	0 75
16	—	Petit sou	0 65
16	—	Eau-de-vie, café	0 60
16	—	Café, eau-de-vie	0 60
16	—	Petit sou, byrrh	0 65
16	—	3 petits sous, byrrh	0 25
17	—	3 gouttes	0 30
17	—	Café, eau-de-vie	0 55
17	—	2 absinthes	0 50
17	—	2 amers picon,	0 50
17	—	1 madère, petit sou	0 40
17	—	*Omelette, pain, fromage*	1 10
17	—	Boisson, café, eau-de-vie	0 75
17	—	2 absinthes, 2 verres	1 20
			16 60

Il est probable que cet ouvrier ne buvait pas seul toutes ces consommations. En tout cas, sa dépense moyenne en boissons alcooliques était de 2 fr. 50 par jour.

La saint Lundi

La moitié des ouvriers de Rouen ne travaille pas ou travaille mal le lundi. Inutile d'insister sur les conséquences d'une telle habitude sur le commerce et l'industrie de la région et sur la vie sociale de l'ouvrier. Elles sont désastreuses.

Voici quelques notes prises chez des armateurs et des négociants de Rouen ; elles sont datées d'un *lundi*.

20 *juillet*. 50 ouvriers sur le quai. Il fait très chaud. A neuf heures et demie, un charretier dissimule sa voiture derrière des marchandises et abandonne ses chevaux. A onze heures, on le retrouve avec deux camarades buvant de l'absinthe. Il ne reprend pas le travail de la journée. A quatre heures, 6 ouvriers absolument ivres, hors d'état de travailler. L'un d'eux répond ; « Avec ça que ça ne vous arrive pas aussi de vous saouler ! »

17 août. Sur 17 hommes, 10 travaillent toute la journée, les autres abandonnent le travail à midi. Un d'eux veut toucher sa demi-journée,

2 fr. 30; à quatre heures, il est complètement ivre et en voiture découverte avec un camarade.

24 août. Une bouteille d'absinthe pure est saisie à la porte.

31 août. C'est le deuxième jour de la Saint-Fiacre, fête de quartier. Nous sommes obligés de cesser le travail à midi.

1er septembre, mardi. Sur le chantier, il y a trois ouvriers ivres depuis samedi soir. Obligé de les renvoyer.

9 novembre. Avant six heures du matin, payé et renvoyé deux ouvriers déchargeurs absolument ivres. Ce même jour, les ouvriers de la maison ont fait une brèche dans la clôture du chantier pour aller boire dans le quartier.

27 décembre. A neuf heures et demie, N..., employé au déchargement, abandonne son travail pour aller boire. N'ayant pas d'argent, la cabaretière prend en paiement son paletot. Il revient à bord en chemise par un froid glacial. Peu de temps après, il tombe à fond de cale. On le porte à l'hôpital. Le contre-maître va réclamer le paletot. La cabaretière reconnaît l'avoir conservé en gage et donne pour excuse qu'elle ne peut pas refuser ce que ses concurrents acceptent. Le contremaître, ému par l'incident et par la vue des salles de l'hôpital, se rend au cabaret et prend un verre d'absinthe pure. Il prétend qu'il « n'y a que cela pour remettre un homme d'aplomb. »

— 25 hommes employés au déchargement du M... se grisent et abandonnent subitement le travail. Leur cabaret a fait 1,800 francs de recettes dans la semaine.

— 10 déchargeurs sont ivres tout à coup et cessent tout travail. Ils ont bu aux fûts de vin des quais.

Lundi. Sur 2 charretiers, l'un disparaît de midi à cinq heures. L'autre est ivre; il est impossible de l'envoyer en ville. On l'emploie au chantier, malgré les risques d'accidents.

Lundi. 2 charretiers de M. X..., entrepreneur, conduisent une voiture. L'un d'eux reçoit des coups de pieds de cheval, il est gravement blessé. Son camarade nous demande de téléphoner au patron. Nous constatons que les deux charretiers sont ivres.

Le charretier S..., en revenant de la Bouille, est écrasé par la roue de sa voiture. Il s'est grisé à la Bouille. Personne n'a voulu déposer dans ce sens.

Le lundi suivant, même accident à Darnétal. Les témoins ont constaté l'état d'ivresse, mais ils ont refusé de déposer.

Du haut en bas de l'échelle ouvrière, le lundi est un jour néfaste. Les ouvriers des chemins de fer n'échappent pas à ce reproche. Un haut fonctionnaire de la Compagnie de l'Ouest me dit qu'il évite de voyager les jours de fête et le lundi. Ce dernier jour est plus dangereux que les autres. Il a constaté que les accidents arrivaient le dimanche soir et le lundi. Il a vu trois grands accidents sur 18 ou

20 voyages faits en deux ans à Dreux et à Caen. C'était un lundi. (3 hommes écrasés à Dreux).

A Caen, un lundi, lendemain d'élections, tous les employés subalternes de la gare étaient ivres. Les cochers de la ville étant des agents électoraux, payaient à boire aux employés de la gare. Dans la même région les ouvriers de la campagne touchaient 2 francs et ne travaillaient plus.

Beaucoup d'industriels de Rouen sont très explicites sur les faits que je signale ; l'un me dit : « J'arriverai à supprimer le travail du lundi, car le travail est de mauvaise qualité ce jour-là, de plus, les accidents sont très fréquents, les ouvriers étant plus ou moins ivres. » Un autre a une opinion plus originale : « Supprimer le lundi ne ferait qu'aggraver le mal, le mardi deviendrait le vrai « lundi » et les ouvriers boiraient pendant trois jours au lieu de ne boire que deux jours.

On me signale un ouvrier, excellent ouvrier fileur, âgé de 52 ans. Il commence à boire le samedi soir et continue jusqu'au mercredi soir. Il commence sa semaine le jeudi (mais ne travaille que deux ou trois heures) et la termine le samedi soir. En deux jours et demi il gagne ce que les autres gagnent en une semaine : il boit les trois quarts de son gain. Ce sont ses enfants les plus âgés qui nourrissent la mère et les petits. Le patron a du le mettre à un petit métier. Au lieu de 5 francs par jour, il ne touche plus que 3 fr. 50.

Conséquences économiques de l'alcoolisme des ouvriers. — La question de l'alcoolisme va très prochainement primer toutes les autres dans l'Etat. Elle contient toute la question sociale. Nous vivons, en France, sur ce préjugé que l'alcoolisme est une plaie des pays septentrionaux à laquelle notre tempérament latin nous fait échapper. C'est une erreur aujourd'hui. Le centre de l'alcoolisme se déplace; du Nord, il s'avance vers les régions centrales et occidentales de l'Europe : Allemagne, Suisse, Belgique, France. En 1850, il était bu, en France, 1,50 d'alcool absolu par tête et par an ; en 1895, la quantité s'élève à 4 fr. 32. Et quelle a été la part de la Normandie? Pendant cette même année 1895, la consommation individuelle de l'alcool était de 1 litre 50 à Béziers et de 13 litres dans la Seine-Inférieure, de 15 litres à Rouen, de 18 litres à Cherbourg!

Dans l'échelle des pays alcooliques, la France dépasse l'Angleterre, l'Autriche, la Russie, la Suède et la Norvège. En Norvège, la consommation est descendue, en cinquante ans, de 8 litres à 1,50.

D'autre part, la France n'est plus dépassée que par la Belgique, le Danemark, l'Allemagne, la Hollande. Et ce sont en grande partie les Normands qui sont la cause de cette honteuse prééminence. L'alcool est devenu pour eux un poison ethnique, et si le mouvement actuel ne s'arrête pas, la race normande sera compromise gravement vers le milieu du siècle prochain, comme l'a prédit Jules Simon.

1° *Dégénérescence physique de l'ouvrier.* — L'alcoolisme crée une race spéciale dont tous les membres ont un air de parenté. Dans les faubourgs industriels de Rouen, tous les ouvriers se ressemblent. Gardez-vous de croire que c'est là le type normand! Non, c'est le type du buveur. L'alcool conduit à la dépopulation bien plus sûrement que le malthusisme. Voyez les expériences de Féré, si curieuses et si ingénieuses. Par répercussion, il conduit à la ruine de l'industrie, car il n'atteint pas seulement les ouvriers des villes, mais encore ceux des campagnes; et que deviendront les villes quand les grands réservoirs ruraux seront complètement dépeuplés?

2° *Valeur individuelle de l'ouvrier.* — Voici l'opinion très franchement exprimée d'un des grands industriels de Rouen :

« Dans un personnel nombreux (400 ouvriers), nous avons beaucoup de peine à trouver quelques jeunes gens capables d'apprendre le métier d'imprimeur ou d'ajusteur. Ils ne sont pas susceptibles de la plus petite initiative. La plus légère responsabilité est trop lourde pour eux. Ils préfèrent pousser une brouette dans l'usine que manier un métier. Le niveau intellectuel baisse rapidement, comme la taille, d'ailleurs. Je citerai une famille-type (grand-père, fils et petit-fils tous buveurs) dans laquelle l'intelligence et l'habileté professionnelles ont été en diminuant à chaque génération : les petits-fils sont de simples manœuvres dans la maison et ne voudraient pas accepter un autre travail. »

La famille à laquelle mon correspondant fait allusion est très curieuse : le grand-père était d'une taille au-dessus de la moyenne, le père est au-dessous de la moyenne, les fils sont rabougris, maigres, presque nains; le patron dit que ce sont des « astèques ». Ils ont reçu plus d'instruction que le père et le grand-père et cependant ce sont des *minus habens*. On voulait les pousser à être *lamiers* avec des appointements de 3,000 à 3,400 francs par an. Ils préfèrent rester manœuvres, ouvrant et fermant les robinets de vapeur au commandement du *lamier :* ils gagnent 1,000 francs par an.

Un entrepreneur de travaux exprime exactement la même opinion :

« Les descendants d'alcooliques s'éliminent d'eux-mêmes; ils font de mauvais ouvriers. Voici une famille dont j'ai pu observer tous les membres : Le grand-père était charretier et son travail demandait du soin et de l'attention. Le fils a commencé d'abord par le remplacer, puis il a dû abandonner ce poste et devenir simple manœuvre. Le petit-fils n'a jamais pu faire qu'un manouvrier d'une intelligence si nulle que son père était obligé d'exécuter pour lui les travaux demandant un peu de soin. »

Tous étaient buveurs. Le grand-père est mort à un âge avancé; le père, actuellement vivant, a une soixantaine d'années, c'est déjà un vieillard usé. Le petit-fils est mort à 35 ans.

3° *Conséquences économiques pour l'ouvrier.* — Claude (des Vosges) a dit dans son rapport que l'ouvrier laisse au cabaret la moitié de son salaire quotidien. M. Rochard a calculé que les journées de travail perdues grâce au cabaret représentaient une somme de 1 milliard 340 millions. Mais l'intérêt de l'ouvrier ne se sépare pas de l'intérêt du patron et de l'intérêt de l'industrie nationale. Ces trois intérêts n'en forment qu'un. Un patron qui ne gagne pas d'argent n'en peut pas faire gagner à ses ouvriers.

Voici ce que dit à ce sujet un industriel particulièrement intelligent :

« L'alcoolisme est une cause capitale d'infériorité pour l'industrie française. Elle tend à la ruine du patron et au chômage de l'ouvrier. L'ouvrier, sous l'influence de l'alcool, produit annuellement moins. Par suite du chômage, il touche moins ; il mange au cabaret une partie de sa paie : donc appauvrissement pour lui.

» Autrefois les ouvriers de ma commune devenaient propriétaires; le nombre ne s'en accroît pas.

» Le patron, par suite du chômage de l'ouvrier, a plus de peine à faire exécuter les travaux en temps utile. Ils lui coûtent plus cher. Donc réduction des bénéfices.

» Mon industrie a perdu la moitié de ses fabriques, dont le produit a été remplacé par une importation équivalente de produits étrangers obtenus à bas prix, grâce à la différence de main-d'œuvre. »

A Rouen, nous avons la preuve visible même de ce fait : Une compagnie y traite des minerais italiens qui se sont substitués aux minerais français par suite de la différence du coût de l'extraction entre les deux pays.

A cette question : Quelle est la valeur de vos ouvriers? Un commerçant de Rouen me fait une réponse brève :

« Il n'y a plus de bons ouvriers à Rouen. Tous boivent. Ils sont plus payés qu'autrefois. Ils travaillent moins et moins bien. Les miens touchent 4 fr. 50 à 6 francs par jour. Sur les quais, ils touchent 4 fr. 30, y compris les centimes d'assurances. Tous sans exception sont des ivrognes. Toute la question sociale est dans l'alcoolisme des ouvriers. »

Et celui qui parle ainsi a des opinons politiques qui le poussent à être optimiste.

4° *Conséquences économiques pour les patrons.* — L'alcoolisme des ouvriers peut avoir, dans certains cas, une répercussion terrible sur le patron, grâce aux lois dites protectrices de l'ouvrier, exemple : On embauche un ouvrier déchargeur à 40 centimes de l'heure. On ne peut pas lui demander ses papiers de famille. Il boit à même les fûts du quai. Deux heures après, il tombe à l'eau et se noie. Le patron devra

payer une indemnité énorme, proportionnellle au nombre des enfants. Cette indemnité peut s'élever à 20 ou 25,000 francs.

Deux charretiers sont gravement blessés par leurs chevaux. L'un est tué. Tous les deux étaient ivres. L'enquête des gendarmes est muette sur ce point. Le patron est responsable.

Un scaphandrier, âgé de 36 ans, bon ouvrier, employé depuis sept ans, est asphyxié sans avoir fait les appels de corde pour remonter. Il avait une grande provision d'air. On a perçu seulement une forte secousse. Il a été remonté en moins de trois minutes. L'entrepreneur est responsable. Et cependant on apprend que cet homme a pris un madère et un *trou normand* (eau-de-vie) en attendant son déjeuner, et qu'après son déjeuner il a pris du café et deux verres de cognac.

L'étude de ces faits nous a poussé à faire la question suivante à des entrepreneurs : *Y aurait-il avantage à employer des étrangers? De quelle nationalité?* — Réponse : L'avantage serait tel qu'un industriel jeune devrait organiser son établissement pour ne pas en employer d'autres.

« J'ai eu l'occasion, me dit un entrepreneur d'employer 15 ou 20 ouvriers piémontais pendant plusieurs années, à l'époque où la construction d'un canal m'avait enlevé tout mon personnel ouvrier, malgré une majoration considérable des prix des journées. Les Piémontais, d'une sobriété remarquable, fournissaient un travail régulier, soigné et exécuté avec la plus grande docilité. Ils se nourrissaient presque exclusivement de lait et de riz. Ils préparaient eux-mêmes leur nourriture et ne buvaient jamais d'alcool. »

Autre fait : Dans la commune de X..., le maire ayant eu à faire, pour la canalisation de l'eau, des travaux difficiles, a employé quelques ouvriers piémontais. Il dit que jamais il n'avait employé d'ouvriers aussi dociles et que jamais il n'aurait pu, avec les ouvriers du pays, exécuter le travail dans des conditions aussi économiques et avec autant de soin.

« La supériorité des ouvriers piémontais s'est montrée si évidente que les entrepreneurs du canal de l'Oise à l'Aisne ont dit qne sans eux ils n'auraient pu achever leur travail. Elle a été si bien reconnue par les ouvriers français que ceux-ci se sont mis en grève pour obliger les entrepreneurs à renvoyer les Italiens. Les Belges donnent un assez bon travail; mais ils sont querelleurs. »

Conclusions :

1° Les progrès de l'alcoolisme en Normandie sont contants et rapides;

2° Dans les classes éclairées, les alcooliques sont rares. Dans la classe ouvrière ils représentent environ la moitié de l'effectif;

3° Dans certaines catégories d'ouvriers, les femmes boivent autant, peut-être plus que les hommes;

4° Les conséquences sociales et industrielles de cet état de choses sont désastreuses;

5° Si cet état de choses ne change pas, le commerce, l'industrie et la navigation vont être compromis en Normandie;

6° Les jours de travail diminuent : la moitié des ouvriers, environ, ne travaillent que cinq jours par semaine;

7° La qualité du travail s'abaisse : l'intelligence, l'initiative, l'habileté technique et la force corporelle diminuent chez l'ouvrier;

8° Le prix des salaires s'élève, les bénéfices du patron diminuent et la concurrence étrangère grandit tous les jours.

M. le Président donne la parole à M. Richard, pour son rapport sur les *Rapports de l'alcoolisme avec le système de l'Assistance et de la Prévoyance.* (*Alcoolisme et mutualité*).

L'Alcoolisme et l'avenir de la mutualité en France

PAR M. GASTON RICHARD, DOCTEUR ÈS-LETTRES

Professeur de philosophie au lycée du Havre, Membre du Comité central de l'Union antialcoolique, Président de la première section havraise.

MESSIEURS,

Les adversaires de l'alcoolisme ont eu bien souvent l'occasion d'observer à quel point le fléau est favorisé par notre conception traditionnelle de la bienfaisance.

On peut affirmer sans crainte d'erreur que la diffusion de l'alcoolisme ne rencontre aucune résistance de la part d'une population habituée à la mendicité, et que l'habitude de la mendicité se forme et s'enracine partout où subsiste une générosité insouciante des conséquences. La preuve en serait donnée par l'observation de nos départements bretons.

L'assistance publique a-t-elle en France une responsabilité comparable à celle de la bienfaisance privée? La réponse dépendra de l'extension que l'on donne à ce terme. L'assistance médicale et l'assistance des enfants abandonnés doivent être mises hors de cause, quoique nous attendions encore l'institution des asiles de buveurs et qu'on n'ait pas jusqu'ici cherché à faire de chaque enfant assisté, un véritable champion de l'abstinence totale. Mais est-ce là toute l'assistance publique? En l'état actuel des choses, est-il possible de tracer une ligne de démarcation précise, entre l'assistance et la bienfaisance

officielle ? Personne ne le soutiendra et nous pouvons imputer à l'assistance publique les torts des bureaux de bienfaisance. Ces administrations distribuent des aliments, des vêtements et des secours de loyer. Or, se préoccupent-elles des conséquences morales de leur action ?

Un peuple, aussi ravagé par l'alcoolisme que l'est présentement la France, ne peut pas guérir sans recourir à une cure énergique. Le moyen le plus sûr et le moins cruel est, comme le montre la science sociale, de livrer les alcooliques aux sanctions naturelles de leur conduite, dussent les épreuves les plus pénibles en résulter pour eux. La pitié qui les soulage, mérite donc d'être taxée de cruauté. Que si l'on veut soustraire l'alcoolique à l'extrême misère, il faut le séquestrer dans un asile spécial, sévèrement administré. Quant à ses enfants, l'administration des secours devrait toujours être précédée par la déchéance de la puissance paternelle.

Les travaux des économistes ont depuis longtemps montré l'existence d'une relation visible entre la bienfaisance, privée ou publique, et l'imprévoyance de la population qui en est l'objet. Or, l'imprévoyance s'étend à tout, au souci de l'hygiène comme au souci de l'épargne et l'on peut dire qu'elle fraie la voie à l'alcoolisme, même quand les donateurs ont soin d'excepter les buveurs de leurs largesses.

La bienfaisance n'atteint son but que lorsqu'elle restaure et accroît l'énergie morale de ceux qui en profitent ; bref, lorsqu'il s'y joint l'idée bien conçue de la solidarité.

Il en résulte que les philanthropes et les municipalités n'ont guère qu'un moyen de se montrer bienfaisants pour la partie adulte et saine de la population pauvre ; c'est de donner leur contribution aux sociétés de secours mutuels[1]. La mutualité présente au point de vue qui nous occupe, un triple avantage. Elle est une école de prévoyance et d'épargne ; elle initie les ouvriers à l'administration de leurs affaires ; elle présente une grande plasticité et peut non seulement faire face aux risques de maladie, d'infirmité et de chômage, mais encore servir de germe au crédit populaire, aux sociétés coopératives de consommation, de construction et parfois même de production, comme le prouve l'exemple de l'Italie, de la Belgique, de l'Angleterre et peut-être de l'Allemagne. Par conséquent, le concours que donnent aux mutualités les membres honoraires et, s'il y a lieu les budgets locaux, est le moyen le plus sûr de marier non-seulement la bienfaisance et la solidarité, mais encore l'assistance et la prévoyance sociales.

Or, la mutualité dont la démocratie française attend avec un optimisme parfois excessif des conséquences si heureuses, rencontre dans l'alcoolisme un ennemi mortel. Si la pénétration de l'alcoolisme dans nos mœurs marche longtemps encore du même pas que durant les cinquante dernières années, non-seulement le développement de la

[1] Joignons y l'assistance par le travail, mais le champ en est très limité.

mutualité sera arrêté chez nous, mais les résultats péniblement acquis seront irrémédiablement compromis. Mettre en évidence cet antagonisme est l'objet des lignes qui suivent.

II

Le premier objet des sociétés dont la mutualité est le principe le plus ordinaire, le mieux défini, est d'assurer à leurs membres des secours en cas de maladie. On peut dire que s'il leur devenait impossible de réaliser cette fin, toute autre entreprise leur serait interdite. C'est même pourquoi toute mesure légale qui tend à mettre certains risques, les accidents du travail par exemple, rend moins difficile l'œuvre de la mutualité. Or, n'est-il pas évident qu'une cause générale de dégénérescence organique devient pour l'avenir de la mutualité, une menace directe et redoutable? Une population dont la consommation alcoolique moyenne est élevée, paie par là même à la maladie et à la mort un tribut supérieur à celui d'une population sobre. On dira peut-être que les variations de la mortalité correspondent surtout à des taux différents de la mortalité infantile, mais peu importe ici. Chez un peuple qui a atteint un haut degré de civilisation et où la natalité est faible, l'élévation du taux de la mortalité infantile devient l'indice d'un affaiblissement organique général. Bien loin que le taux de la mortalité des adultes en soit diminué par l'effet de la sélection, comme il arrive souvent chez les peuples de civilisation inférieure et même chez les populations rurales, il y est proportionnel. Là où beaucoup d'enfants meurent d'entérite, d'athrepsie, de méningite, de rougeole, etc., beaucoup d'adultes et notamment de jeunes gens, meurent de la phthisie pulmonaire et de la fièvre typhoïde. On pourrait citer comme exemple la population du Havre[1] où l'été la mortalité des nouveaux-nés atteint parfois 80 °/₀. En dépit d'une réelle amélioration la mortalité générale y dépasse encore 29 pour 1000. Or, on y compte annuellement environ 700 décès dus à la tuberculose. On sait qu'en cette ville, la consommation alcoolique annuelle est en moyenne de 15 litres d'alcool pur par tête. Rouen offrirait au statisticien, des chiffres aussi tristes.

Le progrès de l'alcoolisme compromet donc l'avenir des sociétés de secours mutuels, en accroissant leurs charges. Il leur fait courir un péril indirect plus grand encore. Il a pour conséquence, en effet, la diminution de leurs ressources. Dans une population envahie par le fléau, il n'est pas rare que le chef de la famille dépense en spiritueux, au moins un franc par jour et en moyenne 400 francs par an. Si c'est un ouvrier dont le salaire moyen, déduction faite des jours de chômage, ne dépasse guère 4 francs par jour et qui est en outre souvent chargé

[1] Sur la mortalité au Havre, voir E. Lausiès. *Population du Havre, 1894.*

de famille, qui doit payer un loyer relativement élevé et qui habite une ville où les subsistances sont chères, la modeste cotisation de 12 ou 18 francs que demande la société de secours mutuels, devient un tribut onéreux et dont on n'hésite pas à s'affranchir. D'ailleurs, l'alcoolisme en déterminant une régression du cerveau et des facultés mentales, paralyse d'abord la prévoyance. L'aptitude à prévoir implique des facultés mentales relativement élevées, tardivement acquises et étrangères aux rameaux inférieurs de l'humanité.

Or, c'est une loi bien établie, que les progrès les plus récents disparaissent les premiers. Il m'est arrivé, comme à bien d'autres, de recueillir les plaintes qu'arrachait à des ouvriers intelligents, mutualistes zélés, l'indifférence avec laquelle les camarades d'atelier accueillent trop souvent leur prosélytisme en faveur de la mutualité.

De même que l'imprévoyance d'une population rurale arriérée, y fraie la voie à l'alcoolisme, de même l'alcoolisme ramène l'imprévoyance au milieu d'une population arrivée à un plus haut degré de développement. Une comparaison entre la Bretagne [1] et les villes industrielles de la Normandie justifierait exactement, je crois, cette assertion.

Sans doute, la mutualité ne disparaît pas d'une grande ville envahie par l'alcoolisme. Toute dissolution sociale donne lieu à une régression vers une forme inférieure. Dans un milieu alcoolique, la mutualité subit une curieuse métamorphose régressive. Dans une grande ville industrielle qui comptera plusieurs milliers de mutualistes, ceux-ci constituent une puissance électorale qui a conscience de sa force. Ils ont beau se répartir en un grand nombre de sociétés distinctes, ils n'en sont pas moins organisés et peuvent agir solidairement auprès des conseils locaux. Ils ont donc la tentation, non seulement de demander, mais d'imposer le vote de subventions, qui leur permettent d'équilibrer leur budget. Je pourrais citer des faits de nature à prouver que toute résistance d'un conseil municipal soucieux des finances locales, est alors brisée avec colère. La mutualité perd donc entièrement son caractère primitif; elle n'est plus qu'une organisation savante de la mendicité. Ajoutons que la répercussion des taxes municipales vient frapper lourdement le prolétariat, qui donne d'une main ce que la municipalité lui remet dans l'autre, frais d'administration prélevés. Le prix des subsistances s'élève, ainsi que le taux des loyers. L'ouvrier toujours plus mal nourri et plus mal logé, est rejeté alors malgré lui, vers le séjour du cabaret et la consommation de l'alcool. Les cercles de l'enfer où l'on descend, sont toujours, toujours plus étroits.

[1] Sur l'imprévoyance des populations bretonnes et ses causes profondes, voir Demolins. *Les Français d'aujourd'hui*, livre V. —

III

L'observation confirme-t-elle ici le raisonnement?

Une étude, même sommaire, des rapports entre la mutualité et l'alcoolisme en Europe, représenterait une somme d'efforts devant lesquels nous reculons. Nous pensons d'ailleurs que si la tâche n'est guère faisable, elle serait scientifiquement inutile, Quelques termes de comparaison doivent suffire s'ils sont bien choisis et il n'est ni possible, ni utile d'énumérer tous les cas particuliers. Si nous montrons que la mutualité donne les résultats les plus beaux et les plus complets chez un peuple assez déshérité à bien des égards, mais dont la sobriété est le caractère distinctif, tandis qu'en un milieu intellectuellement et économiquement plus avancé, la mutualité reste chétive ; la preuve inductive sera faite.

L'Angleterre a eu longtemps la réputation d'être la terre promise de la mutualité et de la coopération. Aujourd'hui, la palme lui est victorieusement disputée par la Haute-Italie. Notons d'ailleurs que le progrès de la mutualité en Angleterre, serait déjà pour une sociologie attentive, un fait à l'appui de notre thèse. Nulle part, en effet, la croisade prêchée contre l'alcoolisme par les hygiénistes, les éducateurs et les églises, n'a eu plus d'écho parmi les ouvriers.

La mutualité anglaise qui a pour applications non seulement la société de secours, mais encore la société coopérative de consommation et la société de construction (*Building society*) a pour allié, sauf exception, le syndicat ouvrier, l'union professionnelle, comme l'a montré dans une publication connue, M. Paul des Roussiers [1]. Or, le syndicat ouvrier anglais fait d'ordinaire la guerre à l'alcoolisme, précisément parce qu'il y voit un obstacle à la prévoyance et une cause de dégénérescence pour l'énergie individuelle. Toutefois, l'Angleterre restant, somme toute, un pays où la consommation des spiritueux est considérable, si grands qu'aient été les efforts accomplis pour la diminuer, nous préférons prendre l'Italie pour exemple.

On sait combien l'alcoolisme est peu développé en Italie. D'après M. Denis, l'Italien consomme en moyenne 0,45 centilitres d'alcool pur et moins de cinquante litres de vin; tandis qu'à la même date, la consommation moyenne du français, était de 4 litres et demi d'alcool pur et de 80 litres de vin. On sait aussi que les progrès de l'alcoolisme, un instant assez sensibles, se sont à peu près arrêtés. Dans une étude publiée en 1898, par la *Revista sperimentale di frenatria* [2], sur *les morts par pellagre, alcoolisme et suicide* en Italie [3], le statisticien et biologiste *Fornasari di Verce*, donne à cet égard des chiffres probants.

[1] Paul des Roussiers. *Le Trade-unionisme en Angleterre*. Colin, éditeur, 1897 ; p. 73, 167, 184, 207, 228, 262, 310.

[2] Tamburino, directeur, tome XXIV.

[3] Reggio d'Emilia. Calderini, directeur.

De 1881 à 1886, les décès dûs à l'alcoolisme aigu et chronique, ont présenté une continuelle diminution. En 1881 on en compte 336, soit 17,1 sur 10.000 décès. En 1886 il n'y en a plus que 255, soit 11,7 sur 10.000. Dans la période 1887-1896, on constate d'abord une légère augmentation, puis une diminution. En 1887, on note pour tout le royaume, 15 décès d'alcooliques pour un million d'habitants. On en compte 21 en 1893; on retombe à 15 en 1895 et on remonte à 18 en 1896 [1]. Bref, l'alcoolisme n'est pas devenu en Italie, une maladie sociale.

Or, nulle part, le principe de la mutualité n'a été mieux compris par la population urbaine et rurale qu'en Italie ; nulle part il n'a donné lieu à plus d'applications fécondes. C'est ce qu'a montré, après les travaux connus de Léon Say [2] une récente publication du *Musée Social* due à MM. Mabilleau, Rayneri et de Rocquigny [3].

En Italie la mutualité qui, contrairement à ce qui se passe en Angleterre est entièrement distincte du mouvement syndical (sans doute parce que la grande industrie y est dans l'enfance), la Société de secours mutuels a rarement pour objet la distribution de pensions de retraite à ses membres. Elle se propose plutôt d'améliorer les conditions générales de la vie. Pour diminuer les frais de l'existence, la Société de secours fonde d'abord des sociétés coopératives de consommation. « Il existe bien à Paris et dans quelques grandes villes de France, écrit M. Mabilleau, des services de ce genre, mais je ne sache pas qu'ils soient en aucune façon reliés aux sociétés de secours mutuels comme ils le sont en Italie. Là, au 1er janvier 1895 la statistique officielle (que nous savons incomplète) comptait 703 coopératives de consommation et 409 *maggasini di consumo* annexés au « mutuo soccorso » (p. 321).

La Société de secours fait plus. Elle reçoit les dépôts de ses membres et se transforme en caisse d'épargne et en banque populaire, deux fonctions généralement associées dans les villes d'Italie où la loi n'oblige pas les caisses d'épargne à confier leurs fonds à l'Etat. « En 1895 il y avait 1151 caisses d'épargne dépendant des sociétés de secours mutuels, reconnues ou non ; le nombre en grandit tous les jours ».

Or, nous dit le même observateur « partout où il y a une caisse d'épargne, il y a une caisse de prêt. Le titre officiel est *casse di risparmio e prestiti*. Et à qui sera ouverte cette source de crédit ? A ceux-là même qui ont fondé la société mère et dont les économies ont créé les premiers fonds autour desquels les capitaux ultérieurs sont venus s'amasser, aux ouvriers. L'épargne est venue du travail, elle doit y retourner ».

Pour arriver à organiser le crédit, la Société de secours doit se dédoubler et donner lieu à une banque populaire. La plupart des établissements de ce genre existant en Italie « sont issus de sociétés de se-

[1] Fornasari di Verce. *loco citato*, p. 8.
[2] L. Say. Dix jours dans la Haute-Italie, Guillaumin, éditeur.
[3] La prévoyance sociale en Italie, 1898, 1 vol. in-8. Armand Colin, éditeur.

cours mutuels, directement ou par influence : des deux côtés on retrouve le même but, les mêmes moyens et les mêmes hommes. Ces grandes institutions de crédit, dont les services sont d'ordre social autant qu'économique se considèrent elles-mêmes dans certaines de leurs fonctions, comme des prolongements des sociétés de secours et tiennent à honneur de se substituer ou de s'adjoindre à elles dans la mission de solidarité qui est leur raison d'être, (p. 323 ».

A peine sortie de la mutualité, la banque populaire a favorisé une application du même principe, la Société coopérative de production. Celle-ci est issue spontanément de la détresse des ouvriers les plus dénués et en apparence les plus incultes, les maçons et les manouvriers (braccianti) les coopératives ouvrières ne pouvaient vivre si les adjudications de l'Etat et des municipalités leur étaient interdites, autrement dit, il leur fallait pour subsister une certaine mise de fonds. Ce sont les banques populaires qui leur ont fait les avances nécessaires. C'est ainsi que de 1890 à 1894 se sont fondées 400 coopératives de travaux publics, dont plus d'une, à vrai dire, n'est ouvrière qu'en apparence.

Nous ne voudrions pas ajouter à ce tableau déjà long des traits nouveaux. Passons sous silence même ces curieuses laiteries coopératives décrites par M. de Rocquigny et qui ont en quelque sorte transformé le sort des populations alpestres de la Vénétie [1]. Qu'il nous suffise d'avoir montré quel magnifique essor a pris rapidement le principe de la mutualité chez un peuple pauvre, un peuple éprouvé par la pellagre, un peuple où les régions les plus favorisées, telles que le Piémont comptent encore 20 % d'illettrés, c'est-à-dire le même taux que nos départements bas-bretons, mais un peuple où l'hérédo alcoolique n'est encore dans la classe laborieuse qu'une exception.

Au contraire, transportons-nous dans un milieu visiblement ravagé par l'alcoolisme héréditaire. On sait que si la France tient aujourd'hui en Europe la tête pour la consommation des spiritueux, le département de la Seine-Inférieure dépasse toutes les autres régions françaises et que les grandes villes y sont plus atteintes que les campagnes. Bien que Rouen l'emporte légèrement sur le Havre, cette dernière ville peut être prise sans inconvénients pour objet d'étude. Il convient de noter que le Havre est une ville remarquable à bien des égards. L'esprit d'initiative y est général ; le goût de l'instruction est répandu et tourné vers les améliorations d'ordre pratique ; enfin on s'y associe assez volontiers. Bien que la législation française sur les caisses d'épargne et les sociétés de secours mutuels soient chez nous plus restrictive qu'en Italie, il semblerait que le principe de la mutualité aurait dû recevoir au Havre des applications approximativement aussi étendues et aussi fécondes qu'en Lombardie, en Venetie, en Emilie et en Romagne. Quel contraste !

[1] Prévoyance sociale en Italie, liv. II, chap. III.

Les sociétés coopératives y réussissent mal. Une Société coopérative de boulangerie, assez peu connue. n'y a qu'une clientèle restreinte. Une boucherie coopérative a dû se dissoudre à peine formée. Le crédit mutuel est inconnu. On ne compterait au Havre, ni une banque populaire, ni croyons-nous, une véritable Société ouvrière de production.

En apparence les mutualistes y sont nombreux. Une vingtaine de sociétés s'y partagent entre 4,500 et 5,000 sociétaires. Mais le Havre a bien près de 120,000 habitants et on y compte 24,000 électeurs inscrits [1]. La caisse d'épargne locale a près de 50,000 déposants. Nous pouvons donc conclure que malgré l'apostolat de quelques hommes dévoués, une multitude de travailleurs reste indifférente à ce moyen de combattre la misère.

Les sociétés de secours mutuels visent et paraissent atteindre un quadruple but, les secours médicaux, les frais d'inhumation, l'indemnité en cas de chômage et les retraites. Les deux sociétés les plus anciennes et, croyons-nous, les plus nombreuses sont la Société Sainte-Marie, fondée en 1860 et la Société Saint-Joseph fondée en 1884. Elles se recrutent surtout parmi les ouvriers des chantiers de construction. La dernière assure à ses membres une retraite de 60 francs, la première une retraite de 30 francs seulement. Il est vrai qu'elle s'engage à donner régulièrement une indemnité de 1 fr. 50 par jour de chômage et y réussit.

Les résultats, sans être mauvais, n'auraient rien de très brillant, n'offriraient rien de comparable à ce qu'ont obtenu les Italiens même si ces sociétés vivaient de leurs propres ressources. Ils provoquent des réflexions attristantes si l'on songe que, non comptées les subventions de l'Etat au fond des retraites, le conseil municipal donne annuellement un secours de 5,000 francs aux mutualistes, c'est-à-dire 1 franc par tête environ et si l'on ajoute que plusieurs compagnies, celle du gaz notamment, font des versements importants aux sociétés de secours fondées par leurs ouvriers.

L'alcoolisme est-il pour quelque chose dans la médiocrité de ces résultats ?

Les mutualistes du Havre, j'en suis certain, considéreraient le simple examen de cette question comme une injure imméritée. Mais la science sociale n'a pas à ménager les amours-propres précisément parce qu'elle n'incrimine pas la responsabilité individuelle et se borne à considérer des phénomènes de solidarité. Nous sommes persuadé que les mutualités havraises sont composées d'hommes beaucoup plus tempérants que la moyenne de la population qui les entoure, mais elles ne peuvent échapper à l'influence du milieu. On ne peut mettre sérieusement en doute qu'elles ne souffrent, au moins indirectement, de l'alcoolisme

[1] Exactement 24,500 au 31 mars 1899.

héréditaire. Elles lui doivent la maigreur de leurs effectifs et la lourdeur du tribut qu'elles paient à la maladie et à la mort. Rappelons qu'au Havre le taux de la mortalité atteint presque 30 pour 1000 habitants. Les maladies contagieuses, notamment la fièvre typhoïde et la tuberculose y fauchent la jeunesse. L'assistance publique coûte annuellement 1,350,000 francs à la ville, soit environ 12 francs par tête. On peut donc être certain que l'hérédo-alcoolique est un type fréquemment observable en cette ville et que de deux choses l'une, ou les sociétés l'écartent en compromettant leur recrutement ou elles l'admettent en grevant de toute façon leur budget.

Si donc nous comparons les conditions de la mutualité dans la Haute Italie et au Havre, même en tenant compte des conditions légales difficiles que la centralisation fait à l'épargne française, nous pouvons porter une conclusion scientifique aussi rigoureuse que l'étude des choses sociales le comporte. *Une tempérance générale favorise l'essor de la mutualité, tandis que l'alcoolisme le menace d'un arrêt de développement et même de décadence.*

IV

Puisque l'alcoolisme ne peut manquer de détruire la mutualité, il faut que tous les mutualistes, il faut que tous ceux qui fondent quelque espoir sur les sociétés de secours mutuels et sur l'idée qui en est le ressort viennent donner sans délai leur concours énergique à la lutte contre l'alcoolisme. Conquérir l'adhésion des 1,500,000 mutualistes qui existent en France et avant tout l'appui, le concours de tous les présidents, de tous les médecins et de tous les membres honoraires de ces associations est un effort que la situation impose aux promoteurs de la lutte contre l'alcoolisme.

Toutefois en ce pays où le persiflage est plus commun que l'initiative, on ferait preuve d'une naïveté impardonnable en s'imaginant que cette adhésion sera obtenue parce qu'elle sera demandée. Nous devons donc chercher comment l'idée antialcoolique pourra pénétrer sûrement dans le monde des mutualistes.

Nous devons donc distinguer entre les remèdes à longue échéance et ceux qui sont susceptibles d'une application prochaine et parmi ces derniers distinguer encore entre les mesures qui peuvent être prises par l'initiative des particuliers et celles dont l'application peut être demandée à l'autorité.

L'école est ici comme ailleurs notre alliée la plus sûre. De même qu'elle devient peu à peu le centre de la section antialcoolique, elle est le siège de la *mutualité scolaire*. Cette dernière institution, qui a rendu célèbre son initiateur, M. Cavé, est née à une date récente, mais la fortune en a été rapide. Six cents mutualités scolaires existent en France et leur capital est déjà d'un million. Beaucoup embrassent les écoles d'une ville, quelques-unes, celles d'un canton entier. Nous som-

mes certains, pour ainsi dire *a priori* qu'elles se recrutent parmi les enfants de familles où l'usage des spiritueux n'a pas détruit l'intelligence et les dispositions morales. Or n'y a-t-il pas là un admirable coup de filet à tenter ?

Pourquoi chacune des « petites Cavé » ne serait-elle pas complétée par une société contre l'usage des boissons spiritueuses si l'on réussissait à montrer à ces jeunes mutualistes combien l'usage, même modéré, des boissons distillées menace l'association fondée par eux? Pourquoi l'*Union antialcoolique* ne préluderait-elle pas à cette heureuse combinaison en faisant de chacune de ses sections cadettes une association enfantine de secours mutuels ? Outre qu'elle créerait ainsi un type qui bientôt serait imité, édité à un nombre croissant d'exemplaires, elle trouverait dans les avantages attachés à la mutualité un ferme ciment pour ces associations toujours un peu fragiles et qui n'auront jamais trop de cohésion.

Si l'on nous objectait qu'on risque de rendre la mutualité scolaire impopulaire en lui imposant les traits de la société de tempérance, il nous serait facile de répondre que, devenus plus lents peut-être, les progrès seraient plus sûrs. L'important n'est pas de recruter rapidement un nombre considérable de mutualistes, mais de former des mutualités assez fortes pour résister à l'action dissolvante d'un milieu qui leur est contraire.

Cette pénétration de la tempérance dans la mutualité scolaire partout répandue par les efforts combinés des amis de l'école et des unions antialcooliques est un remède dont l'efficacité est certaine. Mais ne pourrait-il pas arriver que d'ici là la maladie sociale dont nous souffrons eût empiré au point que la cure en fût impossible ? Nous ne pouvons donc pas nous contenter de la propagande scolaire si féconde qu'elle soit.

Nous devons chercher en outre des remèdes ou des palliatifs dont l'action puisse se faire sentir rapidement. Bref, nous devons tout faire pour appeler dès maintenant à nous les sociétés de secours mutuels qui, comme on le sait, comptent plus de 1,500,000 membres en France.

Entre l'*Union antialcoolique*, et en général entre les sociétés de tempérance et les mutualités, il existe un intermédiaire naturel, c'est le médecin des mutualistes.

Le médecin est d'ordinaire animé de sentiments désintéressés et presque partout il combat l'alcoolisme, qui est pourtant le grand pourvoyeur des maladies. Mais l'intérêt individuel rendrait-il parfois certains médecins un peu tièdes pour notre cause ? Il n'en serait pas de même, je crois, de ceux qui donnent leurs soins aux sociétés de secours. En ce cas, si le médecin reçoit de l'association des honoraires fixes, son intérêt est de rendre plus rares les occasions de fatigue.

Nous pensons donc qu'en demandant aux médecins des mutualités de s'improviser conférenciers et de profiter de toutes les réunions de sociétaires pour leur montrer le rapport entre l'usage habituel des

boissons spiritueuses et l'origine des maladies qui grèvent leur budget, on obtiendrait assez vite des résultats appréciables.

Ne pourrait-on pas aussi gagner facilement partout soit quelque membre du bureau de l'association, soit quelque membre honoraire disposant d'une certaine autorité morale sur les mutualistes? Cet allié devrait jouer un rôle aisé à définir. Puisque chaque société de secours a en général l'ambition de verser à ses membres âgés de petites retraites, il lui montrerait que chaque maladie opère sur l'avoir social un prélèvement qui diminue d'autant le fonds affecté au service des retraites. S'il renouvelait la démonstration du médecin, s'il rappelait sans cesse la correspondance entre l'usage des spiritueux et l'affaiblissement organique, qui prédispose aux maladies, nul doute qu'une salutaire liaison ne s'établit dans les esprits entre l'idée de la tempérance et celle de la retraite à espérer.

Enfin, l'Etat et les municipalités ont leur devoir à remplir.

Sans doute il faut toujours compter moins sur leur action que sur celle des particuliers. Néanmoins, l'avenir de la mutualité est un problème qui ne peut laisser indifférents les pouvoirs publics issus de la démocratie. S'il est évident que le progrès de l'alcoolisme rend inutiles tous les efforts que l'administration locale et le pouvoir législatif ont pu faire pour favoriser cette forme de la prévoyance, l'Etat et les municipalités peuvent être avec espoir de succès conviés à la tâche de protéger la mutualité contre le plus grave péril qu'elle puisse courir. Ne parlons pas encore des mesures restrictives qui ne seraient pas entièrement inopportunes mais qui n'auront toute leur efficacité que le jour où l'opinion publique aura toute entière été éclairée et où les distillateurs, aidés par les falsificateurs de prétendus vins naturels, seront les seuls à réclamer la liberté de l'empoisonnement national. Mais l'Etat et les municipalités disposent librement de leurs subventions. Ils peuvent mettre des conditions à leur libéralité, exiger que les sociétés de secours qui leur tendent la main accordent des avantages aux abstinents et appliquent rigoureusement celles des dispositions de leurs statuts qui sont dirigées contre l'intempérance.

Prendre à tous pour donner à quelques-uns est une façon de procéder peu digne d'approbation. Tout ce qui élève le coût de la vie favorise indirectement l'alcoolisme; aussi convient-il de voir d'un mauvais œil les mesures philantrophiques qui tendent à élever les budgets locaux. Néanmoins, il est impossible de ne pas tenir compte des habitudes acquises, et, provisoirement, une réforme telle que celle que nous venons d'indiquer aurait pour un temps de bons effets.

La propagande antialcoolique a conquis l'appui de tous ceux qui s'intéressent aux progrès de l'éducation nationale. Il est temps d'obtenir l'adhésion des esprits soucieux de la prévoyance sociale. Pouvons-nous douter que l'opinion publique nous soit vite acquise si nous dirigeons méthodiquement nos efforts en ce sens?

M. le Président. — Un certain nombre de rapports rangés sous la rubrique : *Variétés*, par le Comité d'organisation, restent à entendre.

La parole est à M. le Dr Bonne (Holstein) pour son rapport sur *l'obligation de boire dans ses rapports avec les conditions sociales.*

Ueber den Trinkzwang beim Broterwerb.

(Sur la nécessité de boire pour gagner sa vie)

VON Dr MED. G. BONNE, KLEIN-FLOTTBEK (DEUTSCHLAND)

Eine der tragischsten Erscheinungen in der modernen Alkoholfrage, ja in der ganzen modernen sozialen Frage überhaupt, ist der Zwang, den die sozialen Verhältnisse auf gewisse Erwerbsstände ausüben, berauschende Getränke *gegen ihren Willen und gegen ihre bessere Einsicht* zu geniefsen. Es ist unzweifelhaft, dass hierbei zahlreiche Existenzen in Folge schmählicher Gewinnsucht gewissenloser und gedankenloser Händler und Produzenten geistig, körperlich und wirtschaftlich zu Grunde gehen.

Ich rede hier nicht von dem gesellschaftlichen Zwang, den etwa alkoholliebende Vorgesetzte unter Offiziecen, Beamten, Iuristen, Kaufleuten, Fabrikanten u. s. w. auf ihre jüngeren Untergebenen zur Vertilgung gröfserer Posten berauschender Getränke ausüben, obwohl diese Fälle nicht vereinzelt dastehen ; und oft junge, nicht allzu charakterfeste Leute in der Angst, sie möchten von dem gestrengen Herrn Vorgesetzten mit seiner mehr oder weniger rötlichen Nase vielleicht gar als « Temperenzler » angeschen und aus diesem Grunde in Folge persönlicher Voreingenommenheit nicht in der erwünschten Weise befördert werden, dem giftigen Trank mehr zusetzen, als ihnen gut und für ihre gedeihliche Weiterentwicklung förderlich ist. Ich will hier auch nicht von dem gesellschaftlichen Zwang reden, aus Geschäfts oder Protektionsrücksichten sogenannte Repräsentationsgesellschaften geben zu müssen, bei welchen die Kosten der einzelnen Weinmarken dem Hauptgast die Intensität der Wünsche des Gastgebers nahelegen sollen, obwohl auch alle diese Veranlassungen zum Trinken unter die Rubrik des « Trinkzwanges zum Broderwerb » sich miteinreihen liessen.

Es soll sich hier vielmehr ausschliesslich um Personen handeln, die als Agenten, Reisende, Vertreter oder dergl. Waaren zu verkaufen oder zu vertreiben haben, die irgendwie mit der Alkoholindustrie zusammenhängen. Da, wie schon erwähnt, in Deutschland zur Zeit bereits jeder 10. bis 14. erwerbsthätige Mann nachweislich direkt oder indirekt in seinem Broterwerb von der Alkoholindustrie abhängig ist, und da andererseits, wie wir gleich zeigen werden, längst statistisch nachgewiesen ist, dass Brauer, Brenner, Weinhändler, Wirte,

Kellner, und verwandte Berufsarten bei weitem die kürzeste Lebensdauer haben, so gewinnt die hier aufgeworfene Frage, in der die Hauptursache zu diesem frühen Sterben liegt, da die absolute Zahl der in Betracht kommenden Personen ein und eine halbe Million Männer übersteigt, nach gerade eine achtunggebietende Bedeutung für die öffentliche Gesundheit!

Setzt man (nach Hoppe, die Thatsachen über den Alkohol, Dresden, Böhmert 1899. 3,60 Mark) die mittlere Sterblichkeit gleich 1000, so ist bei den Geistlichen die Sterblichkeit 506, bei den Gärtnern 599, bei den Landwirten 631, bei den Brauern dagegen 1361, bei den Schenkwirten 1521, bei den Gasthausbediensteten 2205, also weit mehr als doppelt so gross wie die mittlere Sterblichkeit. Die Brauer mit einer Sterblichkeit von 245 (die Durchschnitts-Sterblichkeit auf 100 angesetzt) die Wirte und Branntweinhändler mit einer Sterblichkeit von 275 übertreffen mit zwei Ausnahmen (der Feilenhauer mit einer Sterblichkeit von 300 und der Verfertiger von irdenem Geschirr mit der Sterblichkeit von 313, die gesundheitsgefährlichsten Berufe!) die anderen Berufsarten. Die Gasthausbediensteten, Kellner u. s. w. aber mit einer Sterblichkeit von 397 bei weitem alle Berufsarten!

Zu den hier zu erörternden Berufszweigen gehören zunächst der Verkauf resp. der Vertrieb von berauschenden Getränken selbst. Der Trinkzwang trifft in diesen Berufsarten die Vertreter von Brennereien, Weingrosshandlungen, Liqueur — und Kognakfabriken, den Besitzer oder den Direktor selbst, den Geschäftsreisenden, sowie insbesondere die Bierfahrer, wie wir unten noch einmal des näheren zeigen werden. Auf allen diesen Geschäftsarten lastet es wie ein Fluch, dass die Inhaber oder Vertreter derselben, die eben das Gesundheit und Menschenglück zerstörende Volksgift in die konsumierende Menge hineintragen, um damit ihr Geschäft zu machen und dasselbe bei den Wirten, in den Ausschankstätten dieser Gifte, in möglichst grossen Massen abzusetzen, genötigt sind, eben bei diesen Wirten erst einmal selbst gehörig von ihren eigenen Giften oder teureren — das ist oft der Kardinalpunkt — zu verzehren:

Ich kannte einen Brauerei Direktor, der selbst schwer herzleidend, am Kaisersgeburtstag unter seinen Freunden herumsuchte, wer mit ihm am meisten Champagner Wein Kaiserdiner vertilgen möchte, weil er auf diese Weise am ehesten hoffen konnte, für das laufende Jahr die Bierlieferung an das betreffende Hotel, wo das Kaiserdiner stattfand, für seine Brauerei zu erlangen. Ich habe aber im Laufe der Jahre nicht einen, sondern ein Dutzend leber- nieren-, nerven-, gicht- oder herzleidende Brauerei. Direktoren kennen gelernt, — gesund war keiner von sämtlichen Direktoren, obwohl Hünen von Kerlen unter ihnen waren, — die zwischen der Sorge um ihre Gesundheit und der Entsagung vom Geschäftstrunk und dem geschäftlichen Zwang, reichlich zu verzehren, hin und herschwankten. Denn einige der ihm so vom Alkohol präparierten Opfer hat der Sensenmann — für die

Familien nur zu früh! — bereits abgeholt. Aber nicht nur den körperlichen Verfall dieser Herren habe ich in Folge des Geschäftstrunkes erfolgen sehen, sondern auch den moralischen Bankerott, vom brutalen Ton im Hause, bis zum infamen Chikaneur vom sinnlosen Trotz gegen alles Vernunftgemässe bis zum betrügerischen Börsenspiel mit Wechselfälschungen und allen seinen Folgen bis zum Gefängnis und Selbstmord.

Im Begriff, diese Arbeit zum Druck zu senden, werde ich wiederum angegangen, solch' unglückliches Opfer seines unseligen Gewerbes zu retten : der einzige Sohn einer betagten Wetwe, Reisender einer grossen Kognakfirma, hat im Trunk Unterschlagungen begangen. Nun nach seiner Entlassung aus dem Gefängnis steht er rat- und mittellos da, nur von dem dunklen Drang beseelt, aus dem Laster und dem Elend herauszukommen. Von seiner Kognakfirma, in deren Interesse er sich seiner Zeit das Trinken angewöhnt hatte, ist keine Hülfe zu erwarten. Warum ist er gefallen! Warum ist er nicht mässig geblieben! — Dass es sich bei allen diesen demoralsierten Menschen, bei allen diesen Fällen von « Unmässigkeit » um Opfer der typischen Giftwirkungen des Alkohols handelt, davon weiss oder spricht kein Mensch! Ein Beispiel für Tausende!

Ist es nicht ein Jammer, wenn man in dieser Weise von Haus aus gut begabte und unterrichtete Leute, mit gutem Wollen und besten Absichten, durch den Dämon « geschäftliche Rücksichten » immer wieder und immer weiter dem Moloch Alkohol, in Folge eben dieser seiner typischen, dem Morphium verwandten Giftwirkungen in den Rachen stürzen sieht?

Es sind aber nicht nur die Verkäufer und Vertreter von alkoholischen Getränken, die durch eigenes « Verzehren, » d. h *Trinken* um die Gunst des kaufenden Wirtes buhlen müssen, sondern da ist das Heer von Verkäufern und Vertretern aller möglichen Firmen : Fabrikanten von Bierseideln und Bierfilzen, Gartenstühlen und Restaurationsmöbeln, Bierdruckpumpen und Bierhähnen, Wein-und Bierkorken, Fassfabrikanten, Flaschenfabrikanten. Fabrikanten von Cigarren und Cigarretten u. s. w. Ja, so lächerlich es beinahe klingt, selbst Seltzerswasserfabrikanten unterliegen diesem Trinkzwang « aus geschäftlichen Rücksichten, » um ihr Fabrikat in den Wirtschaften abzusetzen. Manchem Wirt aber geht es nicht besser, als diesen seinen Opfern : will er tüchtig bei seinen Gästen verkaufen, so muss er bei diesen wiederum selbst den Agenten spielen, sei es auch nur, um sich, wie er sich selbst manchmal vorlügt, « zu revanchieren. »

Weniger in dieser Beziehung abhängig vom eigenen Verzehren beim Wirt habe ich die selbstständigen Handwerker gefunden. Es scheint, als ob bei den verhältnissmässig grossen Posten, um die es sich hier handelt, besonders aber auch deswegen, weil bei Abschlüssen mit einem Handwerker vorwiegend die Tüchtigkeit, Solidität und Nüchternheit des Meisters selbst für die Reellität des Geschäftes

bürgt, der Handwerker ganz anders unabhängig dem Wirt gegenüber steht, als die Klasse der obengenannten Reisenden oder Fabrikanten, die nur das kaufmännische des Geschäftes nach mehr minder festen Normen festlegen, an der Herstellung der Waare selbst aber meist unbeteiligt sind.

Freilich haben die schlauen Wirte verstanden, auch für ihre Handwerker den *modus vivendi* zu finden, um einen Teil des Handwerkerverdienstes unter sehr wohlklingenden Namen in ihre, des Wirtes Taschen zurückzuleiten. Das sind die angeblich so beliebten Gans-und Karpfenessen, die Preisskate und Preiskegeleien, sowie das Heer der übrigen fust stets von Wirten in Scene gesetzten Vereimssimpeleien, denen sich besonders auf dem Lande und in kleineren Städten der Handwerker kaum entziehen kann, ohne nicht den Wirt und seinen Anhang vor den Kopf zu stossen. Wie mancher Anfänger hat in Folge dieser Zwangsessen die ersten Geschäftssorgen statt erhoffter grosser Kundschaft kennen gelernt, wie mancher ist vom ersten Karpfenessen Stammgast beim Wirt geblieben und hat ihm seinen Verdienst hingebracht, bis er Konkurs machte. Haben mir doch noch kürzlich verschiedene tüchtige Meister geklagt : ich muss zum Wirt mehr hinbringen, als ich im Jahre an ihm verdiene, aber thue ich es nicht, nimmt er einen anderen, und ich verliere seinen ganzen Stammtisch mit.

Indessen könnte den Wirten dies die Völlerei begünstigende Handwerk doch etwas gelegt werden, entweder durch höhere Besteuerung von solchen öffentlichen Zweckessen, oder, wie es schon in manchen Gegenden von Deutschland durch die Initiative einsichtiger Landräthe auf dem Lande geschehen ist, durch direktes Verbot.

Es gelingt aber auch dem Guttemplerorden meist ohne Schwierigkeiten, Handwerksmeister, die durch den Aberglauben, sie müssten die Wirtschaften « des Geschäftes wegen » fleissig frequentieren, an den Trunk gekommen waren, von dem Unsinnigen dieser Ansicht zu überzeugen und ihnen durch ihr wirtschaftliches Emporblühen sehr bald zu zeigen, dass das Handwerk auch ohne durch den Geschäftstrunk gewonnene Wirtschaftskundschaft noch einen goldenen Boden hat. Es mag dies damit zusammenhängen, dass die Handwerksmeister zumeist von Haus gewohnt sind, selbstständig nachzudenken und zu rechnen. So können sie leicht die Richtigkeit unserer Sätze durchschauen. Und da es ferner zumeist energische Leute sind, so handeln sie auch danach. Erhebliche Schwierigkeiten finden wir dagegen meist bei den oben angeführten Klassen von Reisenden, Fabrikanten u. s. w., die thatsächlich oft nichts verkaufen wenn sie sich beim Wirt nicht erst gehörig als « gute Kunden » durch reichlichen Alkoholgenuss entpuppt haben.

Eine weitere grosse Bevölkerungsklasse, die, abhängig von den Wirthen, von diesen zu einem grossen Teil geradezu zum Trunke getrieben wird, sind die Fuhrleute, die z. B. in Hamburg den Waa-

renverkehr selbst sowohl, wie nach den umliegenden Ortschaften besorgen. Dieselben klagen fast durchgängig — und wie es in Hamburg geht, wird es vielfach auch wohl anderwärts der Fall sein — dass sie bei dem heutigen Stande ihrer Geschäftsvermittelung, d. h. durch das, bei dem Aufsuchen ihrer Waaren und Aufträge in den verschiedenen Wirtschaften notwendig werdende « Verzehren » zu ganz unverhältnismässig hohen Geschäftsspesen gebracht würden, und dass viele von ihnen durch diesen allzuhäufigen Wirtshausbesuch oft wider ihren Willen, nur durch die leidige Gewohnheit, an den Trunk kämen. Ganz solide Leute berichten mir, dass sie meist. 2 mark bis 2,50 an Zehrkosten täglich ausgeben müssten, um ihre Bestellungen einzusammeln; nnter 1,50 Mark sei nicht durchzukommen, da die Wirte es verständen, denjenigen die meisten Bestellungen zu verschaffen, die ammeisten verzehrten.

Berechnen wir nun die Einnahmen eines kleinen Fuhrmannes auf 1500 bis 3000 Mark, so ergeben sich 25-50 °/₀ Geschäftsabgaben an diese Wirtschaften. Es ist dieses, wenn man die Schwere der Arbeit, das Risiko des Fuhrmannes durch Entwendung oder Verlust seiner ihm anvertrauten Waaren, Erkrankung von Pferden, Abnutzung des Wagens und des Geschirres und den Einfluss der Unbilden der Witterung auf seine eigene Gesundheit bedenkt, eine Abgabe, die besonders nach Art ihrer Entstehung in keinerlei Verhältnis zu seinen Verdienst steht.

Abhülfe wäre leicht zu schaffen, wenn sich die sämtlichen in Betracht kommenden Fuhrleute zu einer Art Genossenschaft zusammen thäten, welche in Hamburg z. B. vielleicht am zweckmässigsten auf dem Hopfenmarkt, oder da wohl mehrere Lokale nötig wären, in verschiedenen Gegenden der Stadt ein Lokal mieteten als Lagerraum der abzuholenden Waaren und zum Anbringen der Briefkasten für die Aufträge für die verschiedenen Fuhrleute. Natürlich müsste ausserdem Personal zur Abfertigung vorhanden sein.

Sollte unter den Fuhrleuten nicht genügender Korpsgeist herrschen, um dieses Institut zu Stande zu bringen, so dürfte es Sache der betreffenden Behörde, des Gewerberates, vielleicht am besten der Fuhrwerksberufsgenossenschaft sein, durch Einberufung einer Versammlung den Anstoss zur Gründung dieser, nicht nur für die Fuhrleute, sondern durch die Befreiung dieser von der Tyrannei des Wirtschaftsunwesens, für unsere gesamte Geschäftswelt zweckmässige Einrichtung zu geben.

Die Fuhrwerksberufsgenossenschaft ist wohl auch aus dem Grunde am meisten an dieser Befreiung der Fuhrleute, wie die Braueregenossenschaft an der Befreiung der Bierfahrer vom Tyrannen Alkohol interessiert, weil nach den übereinstimmen den Erfahrungen der Behörden und der Aerzte in allen den mit irgend welcher ernsteren Verantwortung oder irgend welchen Gefahren verbundenen Berufsarten schon verhältnismässig geringe Mengen alkoholischer Getränke,

wie ein Glas Schnaps oder Bier, das Gefühl der Verantwortung, die Sicherheit der Handhabung und die Geistesgegenwart herabsetzen, dagegen das Gefühl der Sorglosigkeit erhöhen. Es is daher kein Zweifel, dass eine grössere *Enthaltsamkeit der Fuhrleute* in alkoholischen Getränken *das beste Vorbeugungsmittel* wäre für *Unfalle*, bei denen *sie selbst* verunglücken können, als auch für solche, durch die *Passanten oder Hilfsarbeiter* beim Auf-und Abladen oder beim Durchgehen der Pferde in Folge Augetrunkenbeit des Kutschers zu Schaden kommen.

Ein weiteres Zeugnis aus dem Kreise der Arbeiter über den Fluch der Alkoholpest, der unser Volk gefangen hält, ist die Eingabe der Hamburger Seeleute an den Hamburger Senat zur Zeit des grossen Hafenstreits 1896 über die Missbräuche im Heuerwesen, die wirklich wie ein elementarer Notschrei unseres arbeitenden Volkes Einem entgegen gellte, ihm aufzuhelfen aus seiner Alhoholnot. Mit welchem — gelinde gesagt — hoch entwickelten Erwerbssinn sich in diesem Ausbeutungssystem verschiedene Kreise die Hand reichten, davon einige Beispiele. Der § 115 a der Reichsgewerbeordnung bestimmt in weiser Voraussicht, dass Lohnauszahlungen nicht in Wirtschaften vorgenommen werden dürfen, — die Lohnauszahlungen fanden demgemäss in Nebenräumen — der Alkoholkonsum der auf ihren Lohn Wartenden, sowie der guten Kunden, die ihren Lohn soeben vorschriftsmässig in den Nebenräumen erhalten hatten in den vorderen Wirtschaftsräumen statt. Es ist bekannt, dass grössere Brauereien die eine oder die andere von diesen Hafenwirtschaften als einträgliche Einnahmequelle zur Vermehrung ihrer Dividenden ankauften. Während des Streits wurde bekannt, dass einem angesehenen Stauer solche Hafenwirtschaft gehöre, welche wie eine Zwickmühle den Arbeitern die eben sauer verdienten Groschen wieder abzunehmen verstand. Der Heuerbass ist wiederum so oder so verbunden mit dem Schlafbass, — der Agent des Heuerbaas, der «runner», wenn möglich mit beiden — und alle, alle diese wollen verdienen und viel verdienen, indem der Arbeiter, verzehrt; d. h. dies Verzehren ist der technische Ausdruck für Trinken, und sie zwingen ihn zu verzehren dadurch, dass sie ihm sonst keine Arbeit verschaffen, auf die er angewiesen ist, sein Brot zu verdienen. Ist das nicht raffiniert? Aehnliche Zustände herrschten in den sechziger Jahren in den verrufensten englischen Kohlendistrikten und waren in den achtziger Jahren unter den belgischen Dockarbeitern allgemein verbreitet. Bekanntlich ist dem gröbsten Unwesen dieser Art durch die dem Streit folgenden Untersuchungen auf gesetzgeberischem Wege und durch Einrichtung von Arbeitsnachweisstellen Abbruch gethan, indessen wird es andauernder scharfer Controllebedürfen um ein Wiedereinreissen der alten Unsitte zu verhindern.

Folgender Passus aus dem Bericht des Vorstandes des Vereins Hamburger Rheder über das Jahr 1898/99, den ich dem « Hamb.

Correspondent » vom 11 Juli d. Js. entnehme, zeigt uns, dass diese menschlichen Haifische noch heute jenseits des Ozeans ihr schamloses Gewerbe wenn möglich noch frecher getrieben haben. Vielleicht bietet sich unseren amerikanischen Ordensbrüdern Gelegenheit, das dankenswerte Vorgehen unserer hiesigen Rheder und deutschen Behörden jenseits des Ozeans kräftig zu unterstützen, damit diesen menschlichen Ungeheuern das Handwerk dauernd gelegt wird.

« Die vielen Desertionen an manchen überseeischen Häfen sind schon wiederholt Gegenstand lebhafter Klagen und eingehender Erörterungen, auch in unserm Verein, gewesen. Eins unserer Mitglieder lieferte uns in diesem Jahre mit Berichten seiner Kapitäne über an Bord ihrer Schiffe vorgekommene Desertionen des von der Postland Chamber of Commerce eingesetzten *Committees of Seamans abuses* ein, nach der dort in dieser Beziehung wahrhaft erschreckende Zustände herrschen. Danach bestand dort ein vollständiger Ring von Heuerbaasen, der die Seeleute zum Desertiren überredete, und, wenn dies nicht half, mit List und Gewalt von den Schiffen fortbrachte, um sie, nachdem sie völlig ausgesogen waren, den Kapitänen anderer Schiffe, denen ihre Leute in ähnlicher Weise abspenstig gemacht waren, gegen hohe Gebühren zu verheuern. Trotz grösster Sorgfalt und Energie konnten die Kapitäne sich vor diesem Unwesen nicht schützen, sie mussten den Heuerbaasen tributpflichtig werden, wenn sie nicht wegen ungenügender Besatzung im Hafen festgehalten werden wolten. Der Ring verhinderte durch seinen Einfluss in der Stadtverwaltung jedes behördliche Einschreiten gegen sein Treiben und wusste die beantragte Festnahme von Deserteuren zu verhindern, oder die Wiederfreilassung Verhafteter zu bewirken. Vom 1. Juli 1897 bis zum 30. Juni 1898 sind von 2182 auf 133 Segelschiffen angekommenen Seeleuten 91 abgemustert und 778 desertirt. Das Komitee, das die Einsetzung einer behördlichen Heuerstelle unter seiner Mitwirkung anstrebt, hat die Denkschrift unserm erwähnten Mitgliede mit der Bitte übersandt, die hiesigen durch das Treiben geschädigten Rheder möchten ihm durch eine Zustimmungserklärung bei seinem Vorgehen behülflich sein. Wir haben unter Darlegung dieser Verhältnisse den Reichskanzler ersucht, diese Bestrebungen nach Möglichkeit, sei es durch Vorstellungen bei der Regierung in Washington, oder durch entsprechende Anweisungen an den Kaiserlichen Konsul in Portland zu unterstützen, wie überhaupt eine Anweisung an alle Konsuln in aussereuropäischen Hafenplätzen, dem Heuerbaas-Unwesen ihre besondere Aufmerksamkeit zuzuwenden, und, möglichst in Uebereinstimmung mit den Konsuln anderer Staaten, auf Abstellung bezüglicher Misstände hinzuwirken, sehr dankenswert sein würde. Eine Abschrift dieser Eingabe haben wir der *Portland Chamber of Commerce* zugestellt. Nach neueren telegraphischen Mitteilungen scheint dort jetzt Wandel geschafft zu sein. »

sondern nur symptomatische Typen zahlreicher Erwerbsklassen, unter denen eine grosse Anzahl gesunder, geistig und sittlich von Haus aus gut gebildeter Männer, meist aber Leute sich befinden, die gar keine besondere Neigung zum Trunk verspüren, mithin keineswegs zu Schichten gehören, die bereits in zweiter Linie durch chronischen Alkoholgenuss degeneriert sind, die aber in Folge der Abhängigkeit von dem Alkoholgewerbe für ihren Broterwerb, meist geradezu wider Willen an einen gesundheitswidrigen Alkoholgenuss gewöhnt werden, um schliesslich, wenn auch in guten Vermögensverhältnissen, so doch körperlich, geistig und sittlich geschwächt, mehr oder minder frühzeitig zu Grunde zu gehen, nicht ohne vorher noch den Fluch der Degeneration in Folge ihres eigenen zu reichlichen, wenn auch unfreiwilligen Alkoholgenusses auf ihre Nachkommen vererbt zu haben.

Ist es schon im höchsten Masse tragisch und unvolkswirtschaftlich zugleich, dass alljährlich in allen Ländern in Folge der unsinnigen Trinksitten ungezähltes Nationalvermögen an sorgsam gepflegter Bildung und mühevoll gehegter Gesundheit verloren geht, so ist dieser Verlust doppelt beklagenswert und *bei der Höhe unseres sonstigen Kulturzustandes sowie* UNSERES OFFIZIELLEN CHRISTENTUMS *geradezu schmählich,* dass es geduldet wird, dass ein namhafter Prozentsatz der erwerbsthätigen Männerwelt, *um sein Brot für sich und seine Familie zu erwerben*, sich an einen Alkoholgenuss gewöhnen muss, der fast regelmässig seinen körperlichen, oft auch seinen geistigen und sittlichen Ruin zur Folge hat.

Wie ist diesem Krebsschaden zu steuern? Gesetze und Polizeivorschriften nützen in diesem Falle nur wenig, da die raffinierte Schlauheit der Vertreter der Alkoholindustrie, raffinierter als der schlimmste Wucherer, immer neue Schliche ausfindig machen wird, Hinterthüren der Gesetze zu entdecken! Empfehlenswert dürfte sein, die Berufsgenossenschaften, Unfallversicherungen, die Alters-und Invaliditätsversicherung, die Krankenkassenvorstände, die privaten Lebensversicherungsgesellschaften, welche Körperschaften insgesammt bereits Kapitalien repräsentieren, die sich mit denen der Alkoholindustrie messen dürften, — und auf eine Geldmachtfrage läuft schliesslich der ganze Kampf hinaus! — auf diesen Krebsschaden aufmerksam zu machen, dessen Folgen auch an ihrem Geldbeutel zehrt, und sie zu Bundesgenossen in diesem Kampf zu werben. Ziweckmässig erschiene es mir ferner, wenn Sr. Majestät, unser deutscher Kaiser, der ja sogern die Initiative ergreift, wo es gilt, Gutes zu wirken, das Buch des Amerikaners Baird über die Mässigkeitsbewegung, welches sein Urgrossvater, Friedrich Wilhelm III in 13.000 Exemplaren im Jahre 1832 an die gesamte Geistlichkeit der Monarchie vertheilen liess, den Herren Pastoren noch einmal in neuer Auflage offerieren liesse. Vielleicht dass aus diesen Büchern dann wieder, wie vor 60 Jahren, etwas von der Erkenntnis in das Denkvermögen unseres Volkes,

insbesondere auch unserer leitenden Kreise, überströmte, *dass das Wirtsgewerbe nur zu dulden und als ehrbar zu betrachten sei, wenn es den Bedürfnissen der Menschen nach gesunden Speisen und Getränken nachkommt*, dass es aber ein « *unredliches* » und « *unsittliches* » Gewerbe wird, sobald es darauf ausgeht, *aus der Notlage, den Schwächen und Fehlern der Menschen* seinen Profit zu ziehen. Soweit es bei diesen redlichen und gesunden Grundsätzen nicht bestehen kann, sich selbst durch Ueberproduktion ruiniert, auf dem Lande insbesondere ohne Nebeneinnahme aus Handwerk und Landwirtschaft nicht bestehen kann, *ist es ein ungesundes, das nationale Leben vergiftendes Geschwür am sozialen Körper* und muss zu Grunde gehen.

Andrerseits ergiebt sich aus diesen Gesichtspunkten und der Notwendigkeit des Bestehens guter solider Wirtschaften und Gasthäuser die weitere Notwendigkeit *durch starke Beschränkung der Konzessionsgewährung* einer Ueberproduktion gerade in diesem Gewerbe vorzubeugen. Die übergrosse Zahl an Wirtschaften ist nicht nur schädlich wegen der durch dieselbe gegebenen zahlreicheren Gelegenheit zum Genuss berauschender Getränke, sondern erfahrungsgemäss besonders deshalb, weil, je mehr Wirtschaften in einem Dorfe oder in einer Strasse sind, desto weniger Verdienst auf den einzelnen Wirt fällt und so derselbe oft geradezu, um seine Existenz zu fristen, gezwungen wird, wie eine beutegierige Kreuzspinne in ihrem Netz, womöglich in der Hausthüre stehend etwaigen Kunden aufzulauern und sie in seine Kreise zu ziehen.

Die gleiche Gefahr gleichsam gewaltsam erhöhten Absatzes und Konsums durch vermehrte Reklame und *Verführung im Grossen* ergiebt sich auch aus der Ueberproduktion von Schnaps und Bier. Beim Wein sind der Ueberproduktion durch die Schwierigkeit des Anbaues gewisse Grenzen gezogen. Die Schnapsbrenner haben wiederholt schon in Resolutionen die Tendenz ausgesprochen, nach Möglichkeit die technische Verwendung des Spiritus zu fördern, um nicht durch eine gesteigerte Begünstigung des Schnapskonsums ein weiteres Odium auf sich zu laden, als die Redlichen unter ihnen schon auf sich lasten fühlen. Dagegen schiessen die Brauereien immer noch wie Pilze aus der Erde und mit der steigenden Konkurrenz steigt auch die Not und die sogenannte « Hektoliterwut, » die Notwendigkeit des gesteigerten Absatzes, des gesteigerten Konsums und damit des offiziellen Erhebung des § 11 zu einer heiligen Notwendigkeit. Was würde Martin Luther heutigen Fages sagen, der schon damals den Erfinder des Bieres eine Pestis Germaniae, *eine Pest für Deutschland*, genannt hat!

Diesem hier geschilderten Krebsschaden kann und muss abgeholfen werden durch *unermüdliche Aufklärung der Bevölkerung und Schaffung der Gewissen*, vor allen Dingen der beteiligten Kreise selbst! — eine schwere und mühsame, aber vielleicht die einzige, wirklich Erfolg versprechende Arbeit!

Wir müssen allen diesen Erwerbständen, den Wirten, Brauern, Bierfahrern und Direktoren, Brennern, Biervertretern, Kognakagenten, Champagnerreisenden und allen anderen verwandten Geschäftszweigen, die sich einbilden, unsere Feinde sein zu müssen, immer und immer wieder zeigen, wohin ihr fluchbeladenes Gewerbe führt : *oft zu keiner, oft zu einer degenerierten Nachkommenschaft und auf dem kürzesten Wege zum Kirchhof*, wie die Statistik nachweist, wie die Lebensversicherungsgesellschaften und Unfallversicherungen wissen, die die meisten dieser Leute, wenn sie sie überhaupt nehmen, nur zu erhöhten Prämien aufnehmen. Zweierlei müssen wir ihnen ferner klar machen : erstens, dass die alkoholfreien Wirtschaften und grossen Hôtels in den Temperenzstaaten Amerikas und Skandinaviens trotz ihrer Temperenz *vorzügliche Geschäfte* machen, — einfach dadurch, dass derjenige Gast, der keine Spirituosen trinkt, dem Wirt mit Vergnügen aus natürlichem Anstands — und Gerechtigkeitsgefühl die Preise für seine Küche zahlt, die der Wirt haben muss, um sein Geschäft zu machen. Beruht doch darauf das Geschäftsgeheimnis, dass die Guttempler bei allen anständigen Wirten sehr gern gesehene Gäste sind ! Und zweitens müssen wir allen diesen Leuten zeigen, dass unsere Enthalsamkeitsbewegung die einzige der Welt ist, deren letztes Ziel es ist, den Söhnen aller dieser Wirte, Brauer, Brenner, Bier-Verleger und Vertreter, Kognakreisenden und Champagneragenten neue, bessere, gesundere Berufsarten zu eröffnen.

Wenn wir diese Leute, die sich mit Vorliebe als unsere Gegner aufspielen, auf diesen Punkt bringen, dann werden fast regelmässig ihre Herzen weich : denn merkwürdig, während sie selbst in ihrem 1/4-3/4 Dusel, in dem sie sich meist befinden, nicht die Kourage haben, oft vielleicht auch nicht in der Lage sind, sich aus diesem « gefährlichsten aller Berufe » zu erheben, so haben sie doch, mit wenigen Ausnahmen den Wunsch, ihre Söhne nicht wieder Brauer, Brenner, Wirte, Kognakagenten, Bierfahrer oder Brauereidirektoren werden zu lassen.

Nun wir wollen unser Möglichstes thun, damit diese alle in einer späteren Generation in gesunden und dankbaren Erwerbszweigen ihr Brod finden können !

Einer weiteren für unseren ganzen Kampf schwerwiegenden Bedeutung dieses Zwanges zum Trinken beim Broterwerb möchte ich zum Schluss noch Erwähnung thun. Der Trunk, und selbst der unmässigste, bekommt gewissemassen eine Art Heiligenschein durch den Gesichtspunkt : « er thut's ja nur, um sein Brod zu verdienen ; um seiner Familie willen ! » Und von dieser Fälschung und Vergiftung der öffentlichen Meinung ausgehend wird auch der freiwillige Trunk mit einem neuen Schimmer der Berechtigung vergoldet. Und auch diese Autosuggestion, auch diese selbstrügerische Ziwangsvorstellung muss gebrochen werden !

Und noch eins : *Möge jeder, der da glaubt, sein mässiges Glas wein oder Bier nicht entbehren zu können, sich fortan bei jedem Schluck in sei-*

nem christlichen Gemüt bewusst sein, dass er um dieses vermeintlichen Genusses willen, zu seinem Teile dazu beiträgt, dass eine und eine halbe Million Männer — wenn nicht mehr! — welche ihr Brod in der Alkoholindustrie verdienen, eben in Folge der Gefahren, welche diese « gefährlichste aller Berufsarten » mit sich bringt, oft unter Hintenlassung einer degenerierten Nachkommenschaft, einem frühzeitigen Tode entgegengeführt wird!

M. le Président dépose sur le bureau le rapport de M. W.-O. Ossipof : *De quelques questions se rattachant à l'alcoolisme.* (Ce mémoire sera adressé aux congressistes en même temps que les comptes-rendus).

Enfin **M. le président** dépose sur le bureau le rapport de M. J.-J. Ridge sur l'*abstinence imposée comme mesure de coercition.*

De l'abstinence obligatoire

PAR MONSIEUR LE DOCTEUR J.-J. RIDGE

De Londres et d'Enfield, in Middlesex (Angleterre)

La nouvelle loi sur les ivrognes, loi qui vient d'entrer en vigueur dans la Grande-Bretagne, ne pourvoit qu'à la sélection et au traitement des ivrognes ayant été condamnés quatre fois déjà pour des infractions soumises à des pénalités quelconques. Il n'y a point lieu de douter que cette classe d'ivrognes ne soit fort nombreuse. Si donc, cette foule d'ivrognes devait être confiée aux Institutions pour la guérison des buveurs, une telle mesure conduirait à des dépenses considérables.

L'effet général de ce traitement curatif obligatoire reste à constater; mais, on doit se souvenir que dans les circonstances les plus favorables, et avec une classe de personnes ayant, en moyenne, reçu une bonne éducation, et qui, se trouvant dans une position aisée, a déjà pu se soumettre à ce traitement, — environ un tiers seulement de cette classe à part a paru vraiment guérir.

Je puis donc me risquer à prédire que cette loi sera très insuffisante, et cela pour les raisons suivantes :

1° Cette loi n'atteint pas un très grand nombre de la totalité des ivrognes et précisément ceux-là qui sont incapables d'administrer leurs propres affaires, ou qui ruinent le bonheur et l'avenir de leurs familles, mais qui, néanmoins, ne commettent aucune offense tombant sous le coup des lois pénales, ne sont pas atteints.

2° L'avantage assuré ne sera ni important, ni permanent, puisqu'il est à peine probable qu'un tiers des cas en traitement puisse être guéri.

3° De nouveaux groupes d'ivrognes se produiront chaque année, en vertu d'une loi physique inéluctable, tant que, par rapport aux boissons, les coutumes sociales resteront les mêmes.

4° La loi nouvelle conduira à une dépense considérable, que les contribuables, déjà surchargés d'impôts, auront à supporter, sans compensations équivalentes.

Je propose donc un autre plan, lequel me parait être de beaucoup préférable, parce qu'il entrerait en action sans la moindre dépense préalable et serait immédiatement utile à tout le pays.

Je propose que la vente et le don d'une boisson capable de produire l'ivresse soient interdits vis-à-vis d'un ivrogne et d'une ivrognesse, judiciairement déclarés tels. Ceci n'entrainerait aucune séparation de parents, aucun abandon d'occupations professionnelles. Un homme pourrait continuer à entretenir lui-même, d'abord, puis sa famille, et il ferait cela mieux encore, en raison de sa sobriété forcée. Une épouse, une mère serait toujours capable de vaquer aux soins de son ménage. Ce plan mettrait la boisson hors de la portée de l'ivrogne, au lieu de mettre l'ivrogne hors la portée de la boisson, ce à quoi prétend vainement la loi nouvelle, et cela se pourrait faire avant que l'ivrogne n'ait été aussi loin que le demande la loi nouvelle pour l'atteindre, sans qu'il en résulte la désorganisation de la vie de famille, ni du détriment envers qui que ce soit.

Une personne duement et valablement certifiée par un Docteur, ou par un Magistrat, comme étant dans les conditions prévues par la loi. serait contrainte, sous peine d'emprisonnement (*sans permission de choisir entre la prison et l'amende*) de porter visiblement en tous temps un signe indicateur; tel, par exemple, qu'un bout de ruban bleu sur sa poitrine, à la boutonnière de son habit, ou en tout autre endroit visible de sa personne; ce ruban est, en Angleterre, déjà fort répandu pour indiquer l'abstinence. — Toute personne vendant à quelqu'un muni de ce signe prohibitif serait punie de la perte de sa licence (= *permis de vente*) pour une première offense. — Toute personne faisant don d'une boisson alcoolique à un ivrogne ainsi déclaré, devrait s'entendre condamner à une grosse amende, susceptible d'augmentation à chaque récidive. L'ivrogne, ou l'ivrognesse, ayant obtenu de la boisson interdite, serait passible de la prison jusqu'à révélation exacte du nom du vendeur ou du donateur du corps du délit.

Ce plan n'implique d'ennuis pour personne. Les frais de son application ne seraient qu'une bagatelle. Ce système amènerait le bonheur à une multitude de foyers, car, la majorité des ivrognes cruels et violents est douce et même aimable quand elle n'est pas soumise à l'influence de la boisson..

Ce plan n'intervient en rien avec la liberté rationnelle ; car, certes, l'ivrogne n'a point le droit de faire de lui-même un fou dangereux

pour autrui ; et tout vendeur de boissons qui, pour l'amour de son gain, consent à vendre à de tels buveurs, — en sachant qu'il détruit chez eux corps et âme, ne possède aucun titre à la considération publique.

C'est pourquoi, cordialement et respectueusement, je recommande ce plan si simple à l'attention du Congrès : — « Signaler l'ivrogne et le priver de sa boisson. » — Je puis ajouter, en terminant, qu'étant moi-même un porteur volontaire dudit ruban bleu, je continuerais à le porter avec plaisir, pour préserver de l'opprobre les décorés par force, puisqu'après tout aucun porteur de ce ruban bleu d'azur ne pourrait plus, alors, ni recevoir en don, ni acheter, peu ou beaucoup, de la liqueur tentatrice et fatale.

M. le président déclare terminés les travaux de la deuxième section et remercie les congressistes du zèle et de l'entrain qu'ils ont apportés à la discussion des gros problèmes soumis à leurs études.

La séance est levée.

DEUXIÈME SECTION

HISTOIRE, ÉCONOMIE POLITIQUE & SOCIALE

TROISIÈME SÉANCE

Monopoles

ANNEXES

Annexe

Le Monopole de l'Alcool

PAR M. DESCROIX

Délégué du Syndicat des Employés du département de la Seine.

Le Syndicat des Employés de la Bourse du Travail de Paris convoqué un peu tardivement aux travaux du Congrès a désiré prendre part à ces travaux et m'a délégué dans ce but. J'ai déjà présenté à Messieurs les Congressistes un opuscule imprimé qui a pour titre : *l'Alcoolisme* et dont deux des membres du Syndicat des Employés, MM. Guyot et François sont les auteurs.

Le Syndicat, en la personne de son délégué, prend aujourd'hui, comme il l'a fait d'ailleurs au Congrès ouvrier de Rennes en octobre 1898, position très nette contre tout Projet de Monopole de l'Alcool par l'Etat.

Le Syndicat des Employés est socialiste, et ne s'occupe pas de politique, mais il est constamment sur la brèche dans les questions économiques et sociales pour l'amélioration de la condition de la classe travailleuse ; en dehors du Syndicat, chacun de nous est, au point de vue politique, libre de ses actes et peut soutenir telle cause qui lui plaît.

Nous définissons le socialisme ainsi : Le socialisme a pour but d'améliorer le sort du travailleur dans le milieu social.

La question sociale est une question économique, mais elle n'est pas seulement économique, elle demande un effort dans le domaine matériel et un effort dans le domaine moral. La question sociale est le plus souvent une question d'éducation.

La question du monopole de l'alcool a-t-elle un intérêt pour le monde des travailleurs ? A notre avis, elle n'en a aucun, bien au contraire, elle a de nombreux défauts que je vais essayer de mettre en relief, mais, je le déclare immédiatement, je ne veux pas entrer dans le domaine de la politique, je reste dans l'esprit de mon Syndicat qui met la politique de côté pour ne s'occuper que des questions purement économiques et sociales.

Le monopole de l'Alcool en France a, pour moi, trois buts : 1° La politique qui domine tout le projet ; 2° la fiscalité ; 3° l'hygiène sociale.

C'est donc dans la question fiscale seule, pour ainsi dire, que je vais aller chercher des arguments contre le monopole, car l'hygiène

sociale peut avoir une solution en dehors du monopole, elle en est le prétexte, elle n'est qu'un adjuvant pour consolider le projet, bien qu'elle paraisse en être le but initial.

Cependant au point vue politique, MM. Guyot et François ont donné dans l'opuscule déjà mentionné : *l'Alcoolisme*, aux pages 43 et 44 leur idée sur la situation des débitants et des électeurs en cas de monopole et il est probable qu'aux élections prochaines, nous aurons des arguments d'une incontestable valeur contre les candidats monopoleurs.

Messieurs les Congressistes ont pu remarquer combien a été tardive l'inscription au tableau d'un orateur français, partisan du Monopole de l'Alcool, inscription qui n'a été faite qu'au début de cette dernière séance, aussi ai-je eu fort peu de temps pour établir ma communication en réponse au discours de M. Alglave. C'est donc spécialement au point de vue français et au point de vue de la classe ouvrière que je prends part à ce débat écomique et utilitaire.

M. Alglave nous a entretenus du monopole de la rectification. Ses explications ont été fort courtes, il est facile de s'apercevoir qu'il a fait une volte-face complète; à mes oreilles ne résonne plus le mot de milliard qu'il y a deux années encore la presse avait accueilli avec une faveur non dissimulée; à cette époque, il y avait deux hommes en M. Alglave, l'avocat et le professeur de sciences financières, c'était l'avocat qui faisait les conférences mais le public a toujours cru que c'était le professeur. Aujourd'hui, ainsi qu'il l'a dit lui-même, il attend sa retraite parmi les sinécures que toute administration française ne peut s'empêcher de créer.

Entrons en matière, si vous le voulez bien, prenons l'Annexe n° 84, session ordinaire, séance du 20 juin 1898, page 1174 du *Journal Officiel*. Projet de loi tendant à établir en France le monopole de la rectification de l'alcool, par M. Guillemet, député. Le produit de ce monopole devait être affecté aux vieux travailleurs, la commission qui a été nommée pour examiner ce projet en a déjà modifié l'attribution de concert avec la commission des octrois, le produit en sera affecté aux communes afin de leur permettre de supprimer leurs octrois (*Agriculture Moderne*, n° 165, 26 février 1899). Ce chassé-croisé m'a immédiatement fait *douter de la compétence de ces deux commissions*, en voici la raison : Qui dit monopole, dit gros droits, droits élevés, comment admettre de gros droits sur l'alcool et la suppression des octrois, suppression intégrale s'entend puisque c'est l'Etat qui la ferait de concert avec les communes, c'est un illogisme économique fondamental.

J'ai été à même de le remarquer très souvent, nos législateurs, nos conseillers municipaux sont gens férus de science officielle et de science théorique, mais en science pratique leur bagage est léger, et je dois leur dire qu'en matières : Alcool et Alcoolisme, tout raisonnement qui n'est pas basé sur la pratique est certainement erroné.

Que l'on veuille bien me pardonner une digression à la cause de l'alcool et de l'alcoolisme, un exemple définira mieux ma pensée en matière de compétence fiscale de nos hommes publics.

MM. les Conseillers municipaux de Paris firent en octobre 1898 ce qu'on appelle en langage amical — une gaffe — ils se dirent qu'en diminuant le vin de 3 fr. 25 par hectolitre et en augmentant de 85 fr. l'hectolitre d'alcool pur comme compensation, ils feraient œuvre utile. C'est là le raisonnement des gens incompétents et M. Guillemet n'y échappe pas dans son projet de monopole — diminuer la quantité consommée en augmentant l'impôt. — Quel a été le résultat de ce vote ? Mécontentement partout. Idées théoriques superbes, malheureusement dans la pratique nettement opposées à l'intérêt des petites bourses et du ménage du travailleur, par contre, ils ont protégé le bourgeois, l'acheteur à la pièce, et le gros commerçant au litre, qui, les uns et les autres ne demandaient rien.

Si les conseillers municipaux eussent voté 5 fr. par hect. au lieu de 3 fr. 22, l'acheteur au litre eût pu exiger du débitant de vins le prix de 0 fr. 55 au lieu de 0 fr. 60; donc, résultat négatif pour le vin, mais par contre, les eaux-de-vie ont augmenté de 0 fr. 40 par litre, et les consommations spiritueuses de 5 à 20 centimes le verre, l'alcoolisme n'a pas diminué, la bourse de la ménagère a été allégée de 2, 4, 6 sous par jour; quant aux idées de M. Alglave auxquelles s'étaient ralliés un grand nombre de conseillers, dit une lettre de M. Brousse, je crois, il serait intéressant de faire comme M. Alglave lui-même, de faire le silence sur l'exagération voulue, la note forcée, les inconséquences de langage de l'avocat d'autrefois, et non point émettre un vote en faveur du monopole. Mais j'ai eu soin de le dire, la note politique domine toute la question du monopole de l'Alcool.

Revenons au projet de rectification par un monopole d'Etat. Pour M. Guillemet, on doit tout attendre de cette rectification qui aurait le double avantage — d'apporter à l'Etat des revenus considérables, tout en diminuant notablement l'alcoolisme.

Pour moi, revenus considérables, diminution de l'alcoolisme, sont des mots creux, aussi vides que le milliard de l'alcool; quant à la pureté, l'Etat ne fera rien de mieux en qualité, rien de plus pur que l'industrie actuelle, ce seront les mêmes appareils et le même alcool. L'industrie privée peut réaliser immédiatement ce que l'Etat nous promet de faire demain. L'Etat n'a qu'à exiger un degré de pureté à 1 millième près, et immédiatement dans les 24 heures de l'énoncé d'un décret, l'industrie obéira.

C'est d'ailleurs ce que j'ai répondu à M. Alglave.

J'ai dit également ceci : Pour contrôler cette pureté l'Etat a 10, 15, 20 employés dans chacune des usines, et aucun alcool de bouche ne pourrait être livré à la consommation sans avoir été contrôlé par les chimistes de la Régie; en faisant cela, on n'innove rien, puisque ce contrôle existe partout en France pour les alcools destinés au chauf-

fage dits alcools dénaturés, les employés prélèvent un échantillon d'alcool nature, un échantillon de méthylène, un échantillon d'une benzine spéciale qui ne doit bouillir qu'à 120 degrés et un échantillon de l'ensemble de ces produits, et ce n'est qu'après ces contrôles que le mélange de ces liquides est admis à circuler sous le nom d'alcool dénaturé.

Ainsi donc le contrôle de pureté à 1 millième près de l'alcool destiné à la consommation de bouche est simple et facile, pas besoin d'un monopole pour cela.

Il y a deux sortes d'industriels qui livrent des alcools à la consommation, les uns au nombre d'une douzaine ne sont que rectificateurs de flegmes provenant de la betterave, les seconds au nombre d'environ 200 sont des distillateurs-rectificateurs qui traitent des grains et des mélasses pour les transformer en alcool. Les premiers ont un outillage parfait, ils font 90 pour cent de leurs produits en alcools extra-fins d'une pureté absolue, les 10 pour cent qui restent sont destinés à la dénaturation. Quelques distillateurs-rectificateurs sont moins bien outillés que les premiers, mais leurs produits peuvent être très facilement portés à un maximum de pureté conventionnelle, c'est une simple affaire de chaudronnerie. En résumé, sans monopole de l'alcool, on peut opérer un contrôle parfait de qualité et de quantité dans les usines d'alcool industriel de cette manière :

1° N'admettre les alcools à la consommation qu'après vérification des chimistes de la régie ; 2° dénaturer sur place, dans les usines même, les alcools impropres à la consommation de bouche.

Mais il n'est aucunement besoin de l'Etat-Monopole pour avoir des alcools de toute pureté, il ne s'ensuit pas pour cela que la question des eaux-de-vie de consommation courante soit chose résolue, c'est au contraire à ce moment, que le poison est versé dans les eaux-de-vie par des commerçants peu scrupuleux pour faire du bon marché, pour faire la concurrence à tout prix au détriment de la santé du consommateur. Je suis de l'avis de M. Guillemet et j'approuve son dire ; une bonne part de l'alcoolisme est dû aux bouquets artificiels, aux essences d'origine minérale qui forment le fond de presque toutes les liqueurs actuelles, substances âcres, irritantes pour l'estomac ; en y joignant l'abus, voilà les vraies sources de tous les maux sociaux et de tous les désastres que l'alcoolisme traîne à sa suite ; mais permettez-moi de vous le dire, le monopole de l'alcool n'a rien à faire dans cette question qui relève soit de la police, soit du conseil d'hygiène, soit d'une loi sur les falsifications de denrées alimentaires, ou sur l'emploi de substances nocives dans l'alimentation. Je suis d'avis de mettre le fer rouge dans cette plaie sociale, d'interdire l'emploi de toute essence vénéneuse, il faut absolument revenir aux aromes d'origine végétale qu'employaient nos pères. Il le faut pour remédier dans la mesure du possible au mal volontaire que se font les affamés

d'alcool, il le faut pour la famille, pour la patrie ; il le faut aussi pour le commerce qui se respecte et qui lutte désespérément contre le mercantilisme de ces empoisonneurs.

A mon avis, la question de l'alcoolisme se résume dans les quatre considérations suivantes :

1° L'alcool quel qu'il soit, même à l'état pur, n'est pas d'usage hygiénique : il faut admettre cependant qu'une minime quantité d'eau-de-vie de bonne qualité après les repas est un excellent digestif.

2° L'alcool est d'usage toxique si les impuretés de fabrication ne sont pas éliminées, et j'ajoute que les impuretés de fabrication peuvent être aussi importantes et aussi nocives dans les eaux-de-vie de vin et de fruits que dans l'alcool industriel.

3° L'abus de l'eau-de-vie quelle qu'elle soit est la source la plus prompte de l'alcoolisme.

4° L'emploi de substances nocives comme bonificateurs d'eaux-de-vie.

Dans un chapitre du rapport de M. Guillemet intitulé : Régimes différents pour les alcools d'industrie et les eaux-de-vie naturelles, je lis ceci : « Il faut tout d'abord établir une distinction entre les alcools » d'industrie et les eaux-de-vie naturelles, eaux-de-vie de vins, de » cidres, de marcs, de lie, de fruits.

» Nous avons vu que les premiers représentent les neuf dixièmes » de la production totale et qu'ils *sont presque tous des poisons* » *dangereux, la plupart n'étant pas rectifiés.*

» Les secondes n'ont besoin que d'une surveillance active de l'administration et il y a lieu de faire renaître pour elles, autant que » possible, leur ancienne célébrité » ; et au chapitre suivant : Eau-de-vie d'industrie :

» La rectification ne sera donc nécessaire que pour les eaux-de-vie » d'industrie, car il n'y a qu'un alcool éthylique, etc...., il y a en » France des industriels qui rectifient d'une façon très satisfaisante. »

Il faut croire qu'en écrivant ces lignes, M. Guillemet n'a eu d'autre souci que d'avoir des raisons bonnes ou mauvaises, erronées comme question fondamentale, pour imposer son monopole à des gens incompétents. Si c'est là la science que l'on enseigne à l'Ecole de médecine, elle est de qualité des plus médiocres et M. Ossipof, congressiste russe, a bien raison de nous dire que la question de l'alcool et de l'alcoolisme est insuffisamment étudiée. En tout cas, il faut revenir dans la vérité, il faut dire que : tous les alcools quels qu'ils soient, s'ils n'ont subi qu'une simple distillation, ont autant d'impuretés les uns que les autres, et que leurs substances nocives sont à peu près d'égale force. Cependant, je dois ajouter qu'un progrès dans l'industrie de la Distillation est sur le point d'éclore, celle du Bain-Marie à haut degré de température, qui, pour la petite industrie dont les ressources sont limitées remplacerait l'emploi de la

vapeur, qui donne les produits les plus épurés, mais dont l'installation est très couteuse.

Les eaux-de-vie de vin et de fruits qui n'ont subi que la distillation simple sont, en général, aussi impures, ou si l'on préfère, contiennent autant d'impuretés que les eaux-de-vie d'industrie. On rectifie ces dernières pour les amener à l'état de pureté, mais on ne peut pas rectifier les eaux-de-vie de vin et de fruits de la même manière sans enlever le bouquet naturel ; ces eaux-de-vie de vin et de fruits ont donc dans leur constitution toutes les impuretés des alcools d'industrie, et il ne faut nullement confondre impuretés avec bouquet comme pourrait le faire croire cette ligne du rapport. Les eaux-de-vie de vin et de fruits n'ont besoin que d'une surveillance active de l'Administration, parce qu'elles seraient censées ne contenir en fait d'impuretés que de l'alcool éthylique ; que ce dernier est 7 fois moins nocif que l'alcool amylique, etc...; pour raisonner par le côté pratique sur l'impureté des eaux-de-vie de fruits, examinons la Normandie et la Bretagne où l'on consomme en quantité effrayante les produits des bouilleurs de cru, il n'y a pas de pays en France où l'alcoolisme ait atteint un degré aussi élevé ; d'ailleurs la science expérimentale a des procédés de recherche des impuretés qui permettent d'établir que les unes et les autres en ont la même quantité ; et le commerce avec les appareils de la Maison Dujardin-Salleron est en mesure de mettre au point pratique tout renseignement erroné. Le rapport de M. Guillemet s'exprime ainsi :

« Quant aux eaux-de-vie d'industrie qui forment les 9/10e de la pro-
» duction totale en France, elles sont presque *toutes des poisons dan-*
» *gereux, la plupart n'étant pas rectifiées.* » A cette assertion fausse et incorrecte, on peut répondre par le côté pratique, que si elles étaient telles qu'on les annonce, elles seraient inbuvables. Ce n'est certes pas par une correction impeccable que brille le rapport de M. Guillemet. Nous avons entendu trop souvent des arguments de ce genre dans les conférences non contradictoires de M. Alglave.

Il est juste de dire que M. Guillemet n'est pas un praticien de l'alcool et que, pour justifier son monopole, il a ramassé les raisons citées par l'avocat.

Je remarque, néanmoins, dans le rapport Guillemet, qu'il y a en France *des industriels qui rectifient d'une façon très satisfaisante.*

Et j'ajoute, que c'est le plus grand nombre ; ils y ont tout intérêt, puisque les qualités supérieures en alcool d'industrie jouissent d'une prime de 1 à 15 fr. l'hectolitre sur le cours de Bourse. D'ailleurs, le type de Bourse, relatif à la pureté des produits, a été relevé l'année dernière et l'Etat, s'il le veut, peut les porter au maximum de pureté, sans monopole ; M. Cochery, alors qu'il était ministre des finances, fit une proposition législative dans ce sens.

Voici d'ailleurs un document qui met au point la question des impuretés, il est publié à la page 415 du livre qui a pour titre : *Compte-rendu des travaux du deuxième Congrès international de chimie appliquée*, sous la présidence de M. Berthelot, en 1896.

Section de chimie industrielle. — Communication de M. Ch. Meslé, chimiste œnologue. — De la rectification des eaux-de-vie par la ventilation :

« *Les eaux-de-vie à bouquet spécial* ne peuvent être rectifiées par » distillation sans perdre tout ou partie de leur bouquet. On doit donc, » pour les consommer agréablement et sans danger, attendre pendant » 5 à 8 années, qu'une lente évaporation ait chassé les impuretés » qu'elles contiennent : *les alcools supérieurs, les aldéhydes, les éthers,* » *les acides et le furfurol.* Ces matières toxiques étant d'ailleurs extrêmement volatiles peuvent être chassées par l'introduction vive d'une » quantité d'air qui remue la masse en tout sens et la traverse emportant avec lui ses impuretés. Il n'est besoin pour cela d'aucun » appareil spécial et la moindre pompe peut en quelques coups de » piston opérer le travail naturel de plusieurs années, vieillissant ainsi » les eaux-de-vie, facilitant leur prompte consommation et économisant une perte notable de quantité et de degré. »

Ce chimiste ne partage pas l'opinion de la plupart de ceux qui s'occupent de la question, et qui prétendent que le bouquet des eaux-de-vie est justement contenu dans les impuretés qu'elles contiennent, et il conclut de ces diverses observations, que la bonification des eaux-de-vie provenant de l'évaporation des matières toxiques, leur rectification ne doit pas résulter de la distillation, mais bien de la ventilation qui, tout en conservant leur bouquet, peut cependant en chasser la plupart des impuretés.

Ces expériences de ventilation d'eaux-de-vie de fruits ont été faites plusieurs fois en présence de personnes compétentes ; après chaque insufflation d'air, les eaux-de-vie ventilées étaient dégustées et comparées à l'échantillon-type, et une amélioration du goût et du bouquet était constatée.

J'ai assisté à plusieurs de ces expériences pratiques de ventilation, je me sers de ce procédé à l'occasion, et j'en certifie les résultats probants.

Ce même chimiste ajoute : Pour faire de bonnes eaux-de-vie, il faut deux choses essentielles :

1° Un liquide bien fermenté ; 2° une distillation bien faite.

Toutes les eaux-de-vie mal faites sont nuisibles à la santé. Avec les appareils les plus rudimentaires, on fait des eaux-de-vie excellentes à la condition de *savoir régler son feu.*

Voilà une question élucidée et jugée par le côté pratique.

Et comme conclusion de ce fait pratique : Mettons de côté, une fois

pour toutes, tous les arguments d'avocat dont nous avons été archi-saturés pendant 15 ans, arguments qui sont encore les seuls piliers d'un monopole qui n'a d'autre raison d'être créé que pour son côté politique, qui ruinera 2,000 maisons de distillation en mettant sur la paille patrons et employés, qui n'empêchera en rien l'alcoolisme, qui, en un mot, n'existera que pour la satisfaction d'une idée machiavélique.

La question de la pureté des alcools est désormais éclaircie, d'une part, les alcools d'industrie peuvent être fournis immédiatement par l'industrie elle-même à un degré conventionnel de pureté que peut exiger le gouvernement, en second lieu, si les eaux-de-vie de vin et de fruits nouvellement faites sont nocives, elles peuvent être facilement épurées par la ventilation. De plus, la question des bouquets artificiels d'essences nocives est d'ordre policier, ou relève du laboratoire municipal ou d'un conseil d'hygiène.

La classe ouvrière a-t-elle un intérêt quelconque à la création d'un monopole de l'alcool ayant pour base l'hygiène publique? Je réponds non. L'hygiène publique peut recevoir satisfaction sans monopole.

J'aborde le côté fiscal, et je déclare, qu'à mon avis, pour résoudre utilement cette question, il faut supprimer le privilège des bouilleurs de cru, ou plutôt, les mettre dans le droit commun comme le bouilleur de profession, et surtout ne rien accorder comme consommation familiale; avec une augmentation de 50 francs sur les droits actuels, ce qui porterait le droit d'Etat de 156 francs actuels à 205, 210 francs, je suis persuadé que l'Etat recouvrerait une plus-value importante dans les impôts, sans secousse d'aucune sorte pour le commerce et pour les employés qui vivent autour de lui. Me voici en opposition complète avec le Conseil municipal de Paris, qui a voté 85 francs d'augmentation sur l'alcool, soi-disant pour restreindre l'alcoolisme, en opposition complète avec les chiffres de 275 fr. que la Chambre des députés a votés il y a 3 ans, avec les chiffres du monopole Guillemet qui le porte à 450, avec les chiffres de M. Alglave qui avait pour base 950 fr.

Dans le rapport Guillemet nous trouvons ces lignes page 1,475, deuxième colonne, troisième alinéa : « Nous répétons que notre » principal objectif n'est pas de donner des recettes au Trésor, mais » de lutter contre le mal le plus épouvantable de notre époque. Le » monopole donnera des produits considérables, mais nous préfère- » rions bien qu'au point de vue budgétaire nos prévisions ne se réa- » lisent pas. » Le mot que j'emploierais pour apprécier et juger ces lignes n'est pas parlementaire, aussi je ne veux pas croire qu'elles ont été écrites par M. Guillemet.

Pour raisonner fiscalité, nous ne citerons que pour mémoire la prohibition des boissons spiritueuses dans l'Amérique du Nord qui a eu un effet diamétralement opposé à celui qu'on en attendait, c'est dans ce pays où il y a le plus d'alcoolisme, et où il y a le plus

d'aliénés alcooliques. Les droits de 950 fr. qu'avait prônés M. Alglave n'étaient-ils pas, si cela eût été possible en France, des droits prohibitifs. Ce n'est certes pas un professeur de sciences financières qui aurait dû raisonner ainsi.

La note juste a été donnée par un congressiste russe dont le nom m'échappe : Des lois trop prohibitives, des droits trop élevés portent à la consommation de produits plus mauvais que l'alcool lui-même, il faut demander aux législateurs des *lois justes, modérées et applicables*.

Voici les meilleures paroles du Congrès contre l'alcoolisme, je m'en suis inspiré pour proposer le chiffre de 205 à 210 fr., qui est en augmentation de 50 fr. sur le droit actuel, qui donnera aux finances d'État 100 millions de supplément, qui portera de 350 à 450, peut-être 500 millions, le chiffre que donne l'alcool chaque année au budget de l'Etat.

Peut-on espérer de réaliser le gros chiffre de 700 millions indiqué par M. Guillemet dans son rapport sur le projet de monopole d'Etat ? Je crois la chose nettement impossible et, suivant mon habitude, je la raisonnerai par le côté pratique. En France, dès qu'un droit, un impôt devient exagéré, on essaie par tous les moyens de tourner la difficulté, en un mot on essaie de ne pas le payer ou tout au moins de ne pas payer plus qu'auparavant; pour tout ce qui regarde l'intérêt personnel, on est peu prodigue, on ne lâche sa bourse que contraint; on laisse de côté la notion du juste et de l'injuste; on est adroit, on est subtil; c'est un suprême bonheur de *faire la nique au fisc;* moins on donne, plus il en reste; donner à l'Etat, c'est du bien de perdu.

Voilà un état d'âme particulier à la nation française.

On demande au consommateur français 1 fr. 56 par litre d'alcool, il le donne; on lui demande 2 fr., 2 fr. 50 par litre, il les donne également, mais il regimbe; on lui demande 4 fr. 50, alors il essaie de ne rien donner du tout.

Et le clandestin prend immédiatement le lieu et place de la chose légale, le clandestin bourgeois d'une part, le clandestin commercial de l'autre. L'appât d'une aussi jolie prime : 4 fr. 50 par litre d'alcool pur que le bourgeois ne voudra pas payer, et qui sera un joli bénéfice pour le commerçant, provoquera une fraude inouïe, et l'ouvrier de quoi profitera-t-il, il fera, s'il le veut, comme les bourgeois, mais comme le temps matériel lui manque, c'est lui tout seul qui donnera son argent au monopole, et conséquence toute logique, les prix des consommations étant augmentées, ce sera l'argent du ménage qui sera diminué d'autant. Allons aux preuves : qu'a produit l'augmentation de 85 fr. par hectolitre d'alcool pur, que les conseillers municipaux de Paris ont voté en octobre dernier, si ce n'est de diminuer l'argent du ménage chez l'ouvrier, sans diminuer l'alcoolisme.

Mais qu'arrivera-t-il donc ? il arrivera une chose très normale, c'est que tout le monde fera son eau-de-vie chez soi, malgré toutes les lois draconniennes dont on paraît vouloir entourer le monopole. On a in-

troduit des lois draconniennes en Amérique contre l'alcool, on a mis des impôts exhorbitants, on a imposé des licences de 2 à 3,000 francs aux débitants, et jamais dans ce pays, l'alcoolisme n'a exercé autant de ravages.

Les rapports des congressistes russes nous ont dit qu'il y a quatre débits clandestins contre un débit officiel, et les rapports du monopole suisse, que les ravages de l'alcoolisme étaient toujours effrayants, malgré le monopole.

Mais, en Suisse et en Russie, il n'y a que fort peu de liquides fermentés tandis qu'en France, ils sont partout, le Nord serait peut-être la contrée la moins bien partagée, à première vue, oui, en y réfléchissant, non, puisque la macération des grains y est permise.

En France, les bouilleurs de cru vétérans et nouveaux seront partout dans les villes comme dans les campagnes, il est si facile de faire de l'eau-de-vie chez soi.

Mais l'Administration a prévu ce débordement de fraude elle imposera, dit M. Guillemet, le compteur qui fonctionne à merveille dans certains pays. Le compteur, c'est du croque-mitaine.

Pour faire de l'eau-de-vie chez soi, *il n'y a besoin d'aucun appareil qui puisse s'appeler distillatoire*, le compteur restera fixé à l'ancien appareil si l'on s'en sert ; quant au nouvel appareil, celui que tout le monde installera chez soi, à peu de frais, l'ouvrier comme le bourgeois pourra se faire de l'eau-de-vie excellente et à bas prix, et je suis intimement persuadé que moins de trois mois après l'éclosion du Monopole de l'Alcool, tout Français un peu intelligent, et ils le sont tous, fera dans son domicile sa provision au fur et à mesure de ses besoins.

Ce sera la continuation du Privilège des bouilleurs de crû sous une autre forme et sans demander permission ; même en ce moment, où le Privilège est si difficile à déraciner, la raison qui le maintient est d'une injustice incompréhensible. Le président du Sydicat de bouilleurs de cru a fait cet aveu : que la suppression des bouilleurs de cru entraînerait la *ruine des agriculteurs Normands*. Quels monstrueux abus financiers et anti-hygiéniques couvrent ce Privilège, abus financiers parce que les bouilleurs de cru s'approprient chaque année 100 à 150 millions qui appartiennent en toute justice au Trésor Public, abus anti-hygiéniques parce qu'ils font couler l'Alcool à pleins bords, et sont par ce fait une cause effrayante d'Alcoolisme. Quelle différence existe-t-il donc entre les boissons qui sont dans notre cave et celles des bouilleurs de cru ? Absolument aucune en tant que propriété, mais il y en a une très grande sous le rapport fiscal. Ces propriétaires de vin et de cidre peuvent fabriquer de l'eau-de-vie sans payer aucun droit à l'Etat, la Régie n'a même pas le droit de pénétrer chez eux ; chez nous, elle a le droit de fouiller partout et les impôts les plus lourds sont réservés à l'eau-de-vie que nous consommons.

Pendant 23 ans, le privilège des bouilleurs de cru a donné à ces miséreux deux milliards qui feraient une figure très intéressante pour la diminution de notre dette publique.

Certains députés, même socialistes, demandent le maintien de leur privilège et voteront en même temps la surélévation des droits sur l'Alcool, 450 francs. au lieu de 156 francs, c'est de cette manière que ces politiciens aiment le peuple, et l'assurent de son dévouement.

Et cet appareil peu coûteux dont je vous entretenais il y a un instant qui sera dans tous les ménages après l'éclosion du monopole, je me mets à la disposition des pouvoirs publics et des Conseillers Municipaux pour en faire l'essai devant eux. *Il n'y a ni brevet ni fabricant spécial.* Pour 25 francs au maximum, toute maison de quincaillerie pourra procurer cette marmite, ce chaudron, cette bonbonne plus ou moins grande, ce récipient le nom importe peu, ce sera l'appareil vraiment rudimentaire dont parle M. Ch. Meslé le chimiste œnologue; appareil avec lequel on peut faire de si bonnes eaux-de-vie à condition toutefois qu'on sache diriger son feu et qu'on complète la fabrication par un coup de soufflet de ménage. Le récipient dont je me servirai aura 50 litres de capacité et permettra de distiller 35 litres de liquide, la capacité courante pourrait être de 20 à 25 litres, ce n'est point là, un appareil enfantin, et je crois qu'après cela, on ne viendra vous reparler ni de gros droits sur l'alcool, ni d'un monopole à droits élevés comme celui de M. Guillemet, qui est assuré d'un fiasco complet, à moins que par un procédé fort peu en honneur en France, procédé à la fois politique et fiscal, la moitié du pays soit chargée de surveiller l'autre moitié, ce qui est contraire aux mœurs françaises. Ce métier de *délateur*, nous disent les rapports russes, ont de nombreux inconvénients sociaux. Moi-même je me souviens de la condition très pénible de certains débits de Paris en 1870 qui étaient *policiers par ordre, et quelles terribles vengeances on a exercé contre ces débitants pendant la guerre franco-allemande et à la suite de la guerre.*

Au sujet de la distillation à domicile, un substantiel discours de M. Cunéo d'Ornano n'a pas convaincu ses collègues de la Chambre des Députés, une épreuve pratique les convaincra.

M. Alglave ne nous a-t-il pas dit : Liberté dans la maison, surveillance dans la rue?

Ne disons-nous pas nous-mêmes : charbonnier est maître chez lui ?

Voilà donc expliquée sur toutes ses faces la question fiscale. Le monde ouvrier a-t-il un intérêt quelconque à l'adoption d'un monopole à base fiscale ! Certainement non. Il sait que c'est lui seul qui sera le pourvoyeur des coffres du monopole, il sait que plus les droits sur l'alcool seront élevés, plus il sera malheureux, il est absolument persuadé que l'alcoolisme ne diminuera pas d'un iota, et pour finir, il entrevoit le but politique du Monopole.

Veut-on une preuve irréfutable que les gros Droits ne diminueront pas l'Alcoolisme ? Nous la trouvons en Angleterre où l'alcool paie le

gros chiffre de 512 francs. Oserait-t-on dire que ces gros droits empêchent l'alcoolisme ? Non, nous savons que l'on s'alcoolise dans toutes les classes de la société anglaise et que de nombreuses sociétés de tempérance et d'abstinence essaient de lutter contre le fléau ; donc les gros droits n'empêchent pas l'alcoolisme, pas plus que la prohibition en Amérique.

Mais cet alcoolisme de la nation anglaise nous conduit à deux observations très curieuses qui sont en complet désaccord avec les maximes que prônent les hygiénistes français.

1° Puisqu'on s'alcoolise aussi bien en Angleterre qu'en France, comment se fait-il que le peuple anglais reste si vivace, si pétulant, si plein d'ardeur dans la lutte et dans la conquête, et qu'il conserve sa natalité, tandis qu'en France, nos hygiénistes soutiennent que l'alcoolisme est cause de l'absence de natalité et de l'affalement général de la nation. Il y a là une contradiction évidente et qui a pour base un fait pratique et inéluctable. Y aurait-il en matière alcool, comme il a été constaté en matière chirurgicale, un état nettement différent entre les deux peuples ; en Angleterre, l'opération chirurgicale guérit très vite, en France, la guérison est infiniment plus longue et de ce fait demande des soins plus minutieux ; l'alcoolisme agirait-il de même ? j'en réfère à M. Ossipof.

2° Cette deuxième observation est d'ordre patriotique, je l'ai détachée d'un journal du matin en date du 29 janvier dernier, la voici textuelle :

« Beaucoup de nos publicistes français, de nos hommes d'Etat, de » nos médecins allaient répétant que les eaux-de-vie chez nous étaient » toutes falsifiées ou même toxiques, les Anglais se sont mis à boire » du whisky, alcool de malt ou de grain d'orge, suivant qu'on le » dénomme « Irlandais » ou « Ecossais », alcool fruste et barbare, » doté d'un terrible goût d'huile, que les hygiénistes britanniques, » mus par un sentiment de patriotisme, ont déclaré excellent pour la » santé ! »

Nous avons le désir de faire la lumière et nous en soumettons les cas à MM. les congressistes de toutes nations.

A côté du monopole de l'alcool au point de vue français, il y a des questions générales soit sur les monopoles soit sur l'alcoolisme qu'il ne faut point oublier parce qu'elles ont un but utile.

Le programme du congrès nous avait promis le concours de Physiologistes français qui devaient y apporter leurs communications, les résultats de leurs travaux et les expériences qui en sont le complément.

M. le Dr Laborde, M. Lapicque, M. Sérieux n'ont point pris la parole. C'est grand dommage pour le Congrès, j'aurais été heureux de constater les progrès de la science physiologique de notre pays,

parceque certaines idées émises il y a quelques années lors des conférences de M. Alglave seraient *très démodées aujourd'hui*, et que le rapport de M. Guillemet s'appuie sur les « *récents travaux de l'Académie de Médecine* », il faut espérer qu'un jour prochain nous aurons connaissance de ces travaux.

Mais si les physiologistes français se sont dérobés, MM. les Congressistes Russes nous ont dédommagés et ils ont droit à tous nos remerciements pour leurs communications et leurs travaux sur le monopole de l'alcool en Russie, et le combat scientifique et pratique contre l'alcoolisme.

Le rapport officiel du gouvernement russe constate le déficit du Monopole, c'est excellent contre un Monopole français à base fiscale ; le rapport de M. Borodine est d'une indépendance superbe et qui lui fait honneur, nous aimons en France les gens indépendants et nous les aimons et les admirons d'autant plus qu'ils deviennent de plus en plus rares et qu'ils sont trop souvent sujets aux réprobations et aux haines du milieu gouvernemental ; j'ai constaté que M. Rafalovitch, délégué du gouvernement russe, n'avait contesté que deux passages du rapport de M. Borodine, ce qui est une louange pour le haut caractère de ce congressiste, et enfin j'arrive à la meilleure, à mon avis, à la meilleure des Communications du Congrès, à celle qui est intitulée : De quelques questions se rattachant à l'Alcoolisme par M. N. O. Ossipof.

J'adresse de chaleureux remerciements à M. Ossipof et à ses collègues de la Société Russe d'hygiène publique, je le remercie pour toutes les citations, tous les débats contradictoires, toutes les appréciations qu'il signale dans son opuscule et son résumé fiscal est une ligne de conduite indiquée à tous les gouvernements. Je suis heureux de le signaler à tous ceux qui veulent faire avancer l'étude des questions contre l'alcoolisme, j'en recommande la lecture à nos sociétés ouvrières françaises et j'ai le plaisir de constater que c'est la grande nation amie, la grande nation russe qui détient le haut de l'échelle dans les travaux physiologiques qui ont été faits jusqu'à ce jour contre l'alcoolisme.

Après ces hommages rendus à l'indépendance et au mérite, je devrais conclure, mais ma tâche est loin d'être terminée, je vais abréger cependant :

Un de nos camarades de la Bourse du Travail de Paris, Conseiller municipal et Rapporteur au Congrès ouvrier de Rennes, en Octobre 1898, a écrit les lignes suivantes :

« L'*alcool de raisin*, considéré comme le meilleur, est produit et » *rectifié* dans des conditions qui défendent de le considérer comme » non toxique ; les procédés des bouilleurs de cru sont *primitifs* et » insuffisants, leur *distillation d'un autre âge*, et les *alcools* qu'ils » livrent à la consommation ne sont pas moins nocifs que ceux des

» grands distillateurs. Ces derniers, mieux outillés, pourraient, s'ils » y trouvaient un intérêt quelconque, ne laisser sortir que des alcools » épurés et sinon parfaits, au moins débarrassés des huiles et des » essences qui centuplent la nocivité. »

Ces lignes, émanent d'une personne notoirement incompétente, et comme ce sont les seules lignes techniques de son rapport, il est difficile d'admettre qu'il ait pu conclure au monopole en connaissance de cause. Je le répète, le monopole de la rectification n'a aucun intérêt pour la classe ouvrière, *ni en politique*, ni en matière fiscale, ni sous le rapport hygiénique. Le Monopole politique se propose d'accaparer les électeurs, après avoir enchaîné le Débitant avec ses produits. Libres nous sommes, libres et indépendants nous devons rester, nous avons fait trois révolutions pour cela.

Des Bouteilles irremplissables. — Parmi les choses curieuses de notre futur Monopole se trouve la question de ces bouteilles, qui sans elles, réduit à néant les recettes du monopole. Milliard de l'alcool et bouteilles irremplissables prêtent à la gauloiserie. Je ne doute pas que le public ne résolve lui-même cette question ou cette obligation par le ridicule, en tout cas, le Monopole russe a dédaigné les Bouteilles irremplissables.

M. Guillemet, ancien commerçant, est assurément un homme pratique, je m'étonne qu'il se soit approprié une des idées chères à M. Alglave. Je mentionne donc pour la forme, qu'on peut toujours remplir une bouteille qui a été vidée, que nous disposons d'air comprimé à 20 atmosphères de pression, et qu'au surplus si cette bouteille eût existé, elle eût été accaparée par les nombreuses liqueurs de marque qui cherchent des garanties pour leurs produits.

Question technique. — En créant le monopole, l'Etat français paraît vouloir contribuer à la suppression ou plutôt à la diminution de l'Alcoolisme en restreignant la quantité d'eau-de-vie mise à la disposition des consommateurs. C'est une utopie que se mettent en tête et que nous débiteront avec emphase les théoriciens et les personnes ayant habituellement style et pensées administratives, qui voient les choses de loin sur une chaise ou dans un fauteuil. Répétons à ces personnes bien pensantes qu'on ne peut et qu'on ne doit raisonner alcoolisme qu'à la manière pratique. Les monopoles de l'alcool de M. Alglave et de M. Guillemet ont eu gain de cause devant une commission de Députés, dont plusieurs membres seraient peut-être très embarrassés pour expliquer la nuance qu'il y a entre *eau-de-vie de vin et de fruits* et *eau-de-vie d'industrie*, ce qui dans le rapport de M. Guillemet est un *lapsus linguæ* technique, on doit dire *eaux-de-vie de vin et de fruits* et *alcool d'industrie* quand on parle de rectification et qu'on veut en exonérer les eaux-de-vie de vin et de fruits ; *il n'y a pas d'eau-de-vie d'industrie avant la rectification*, il y

a des flegmes à rectifier, l'eau-de-vie d'industrie ne vient qu'après, c'est un mélange d'alcool rectifié et d'eau pour diminuer le degré initial. Les monopoles précités ont pu avoir gain de cause devant une Commission de Députés mais non devant des spécialistes.

Pour moi, le monopole de M. Guillemet paraît être le monopole de M. Alglave mis à un point nouveau, tous deux sont vendeurs d'alcool et entraînent = *indemnité d'expropriation* = comme lorsque fut créé le Monopole des Allumettes, le Monopole Guillemet n'est pas vendeur d'eau-de-vie façonnées, puisqu'il avoue son incapacité à les établir, mais les 2 Monopoles Guillemet et Alglave sont vendeurs d'Alcool rectifié. Je ne doute pas de la science de M. Alglave en matière de droit mais je le crois faible en la science alcool, j'ai assisté à un grand nombre de ses conférences et j'ai remarqué que la compétence pratique lui manquait assez souvent. Le brio de l'avocat, ce n'est pas de la science ni technique, ni pratique, c'est l'élaboration habile d'une leçon apprise au pied levé dans un cabinet de chimie.

Le public ne comprend rien à ces élucubrations soi-disant techniques, mais il lui suffit qu'elles soient débitées par un Docteur en Science quelconque pour être persuadé que ces discours sont paroles d'Evangile.

Ainsi, pour établir le chiffre d'un milliard, du milliard à bas mot, du Milliard qui ne coûtera rien à personne, ce mot qui a fait la fortune oratoire du Docteur, sur quoi a-t-il basé ses calculs ? Sur une donnée vraie en théorie, absolument fausse en pratique. Prenons une de ses allégations qui a fait partie de toutes ses Conférences : « Chaque Litre contenant 40 petits verres » je mets sur un comptoir de débitant 1 litre bien cubé et 40 petits verres de 2 centil. 1/2 bien cubés également ; en théorie, le litre doit remplir ces 40 petits verres.

Invitons le Docteur à l'expérience pratique et mettons-lui le litre entre les mains. En combien de verres videra-t-il son litre ? 28 à 35 verres, pas un de plus, et non pas 40. Donc si le Docteur a fait ses calculs sur un rendement de 40 verres et qu'il n'en ait rempli que 30, il s'est trompé d'un quart. De ce fait, le milliard en théorie n'est plus que 750 millions en pratique. Il y a, a dit fort justement M. Catusse, ancien Directeur des Contributions Indirectes, il y a le = Déchet de fractionnement = ; il y a également l'habileté du verseur, et il y a l'exigence du consommateur qui, à juste droit, veut son compte, tout son compte. Pour résumer, les calculs du Docteur sont absolument fantaisistes.

Mais comment le Docteur a-t-il pu pendant 15 années redire les mêmes faussetés, la réponse est des plus simples. M. Alglave n'aime pas les contradictions, et pour avoir toujours raison, il n'a jamais fait de *Conférences Contradictoires*. Mais tout a une fin, un jour il a fallu y arriver et devant des agriculteurs qui ne se paient pas de mots, à l'Olympia de Paris, le vernis du professeur a pâli, il ne restait plus que l'avocat diseur de mots ; après les agriculteurs, il a

été appelé devant la commission extraordinaire nommée par M. Cochery, Ministre des Finances pour examiner la question du monopole de l'alcool sur toutes ses faces, il s'est trouvé en présence de gens compétents, des gens de métier, alors il n'a pu renouveler tous ses arguments sans être taxé d'ignorance pratique, et dès la seconde séance, il s'esquivait emportant son milliard étonné d'une aussi triste fin après avoir été tant de fois applaudi, et depuis ce jour le milliard est enterré, le professeur de sciences financières ne pourrait plus en reparler sans faire rire tout le monde, c'est lui-même qui lui a administré les dernières prières. Amen.

Initiative privée. — Pour travailler utilement à la suppression de cette plaie sociale de l'alcoolisme, de nombreux congressistes nous ont dit que l'initiative privée était un excellent moyen. Je le crois aussi, et voici, au point de vue français, comment j'en comprends un des côtés, et comment on pourrait y remédier.

En France, nous avons la manie de l'apéritif, la manie du trinquage, l'habitude de la tournée. Mais il y a deux sortes d'apéritifs : ceux à base de vin et ceux à base de spiritueux. Les apéritifs à base de vin sont généralement de bonne qualité, pourquoi ne pas user dans nos rapports de camaraderie des apéritifs à base de vin de préférence aux apéritifs à base de spiritueux ? Je préfère ces apéritifs aux absinthes, bitter, amers, etc... qui sont très souvent des plus funestes à la santé, je me suis expliqué sur le rôle épouvantable des essences nocives comme bonificateurs, qui sont d'autant plus pernicieux qu'ils sont à plus bas prix, or le consommateur est exigeant, il en veut beaucoup pour peu d'argent ; on l'empoisonne, il le sait, mais avant tout, il satisfait sa passion.

Je disais que nous avions une manie fâcheuse, celle de la tournée à tour de rôle, c'est à chacun à payer sa tournée ; nous sommes deux, trois amis autour d'un comptoir de débitant et nous nous faisons une obligation — de rendre la pareille. — Si c'est une absinthe qui a commencé la tournée, c'est trois absinthes qu'il faut avaler, c'est épouvantable déjà, le mal est non moins grand si après avoir consommé deux absinthes, on change d'apéritif, on prend du vin ou un apéritif à base de vin, alors ces liquides se contrarient dans l'estomac, le cœur se soulève, et cet apéritif qui, dans l'esprit du consommateur, devait le préparer à faire un bon repas est un mortel ennemi, un dégoût indéfinissable a remplacé l'appétit, les mets ne peuvent plaire, l'alimentation est insuffisante, l'absorption totale se fait dans de très mauvaises conditions. Voilà un des exemples d'alcoolisme très fréquent à Paris. Peut-on y remédier, certainement oui ; les ouvriers et les bourgeois peuvent, s'ils le veulent, changer radicalement la manière de prendre les apéritifs, les apéritifs à base de vin sont généralement bons ; les vins généreux qui servent à la confection de ces apéritifs sont de première qualité ; prenons donc des apéritifs à base de vin.

Les Baptistères ont non seulement un très grand nombre de dépôts pour écouler leurs produits, mais ils ont aussi comme clients la majeure partie des *Sociétés Ouvrières de Consommation*.

La femme de l'ouvrier parisien aime à se fournir dans une société de consommation parce qu'elle dit en allant faire ses provisions : Je vais à ma société et qu'elle est intimement persuadée qu'elle aura des produits *absolument naturels*, à très bas prix, qu'elle ne donnera aucun bénéfice à son vendeur et qu'à la fin de l'année, elle aura un petit boni suivant l'importance de ses fournitures de l'année. Les clients des sociétés de consommation se figurent trouver tout pour rien, tandis qu'on ne leur en donne, le plus souvent, que pour leur argent, en vins comme en toute autre chose.

Pour confirmer le fait, voici une histoire personnelle :

Au mois de novembre dernier, je fus invité à dîner par de bons amis, la femme se fournit dans une société ouvrière de consommation de Belleville. Le menu du dîner était : potage, rôti, légumes, salade, dessert, café et pousse-café, et le complément du vin au litre marqué 60, une bouteille de Bordeaux ; comme Courtier en Vins, j'eus à apprécier quatre liquides, le vin à 0,60, le Bordeaux, le vinaigre et le rhum. Le rhum était passable, le vin à 0,60 était nigre, le vinaigre avait donné à la salade un goût empyreumatique d'acide acétique, le Bordeaux était trouble et se composait de trois vins qui se mariaient très mal. La dame du logis me demanda pourquoi je mettais autant d'eau dans mon vin, j'esquivais la réponse et interpellais mon ami sur une question du jour, mais quelque temps après, le mari reprenait la question du vin de sa société, je lui répondis ceci : Je ne suis pas du tout étonné que votre femme ait des maux d'estomac. Mon ami reprit : Il n'y a pas que le vin qui soit mauvais, et le pain, pendant les trois mois de l'été, nous avons eu du pain exécrable, il n'y a rien à faire, ma femme a un béguin pour sa société. Conclusion : Cette société est très mal gérée. Les administrateurs sont des gens incompétents dans la réception des marchandises, ce qui arrive le plus souvent, ou encore, en style de parisien, *ils font leur beurre*. Et l'hygiène, et la santé publique???

Voilà la question du vin de Paris mise au point, les gens incompétents croient et répètent maladroitement que les vins cuisinés de Paris sortent des entrepôts réguliers et gérés par l'octroi, ils confondent dans leur réprobation le commerce régulier et loyal des entrepôts avec leurs plus grands ennemis : les Baptistériens.

Laboratoire municipal. — S'il est un établissement administratif qui pourrait rendre de très grands services à la population parisienne, c'est le laboratoire municipal. En est-il ainsi ? Oh non, en ce qui regarde le vin, nous en sommes loin. Le laboratoire municipal a été créé dans un but que j'appellerai chimique, et il reste toujours le même. Du vin chimique, voilà l'objectif. A la création du laboratoire

Un autre moyen de diminuer l'alcoolisme serait de ne pas tolérer la vente de boissons spiritueuses au-dessus de 50 degrés.

Dans les articles qui vont suivre, je vais toucher à quelques points spéciaux qui ont un lien quelconque avec l'alcool et l'alcoolisme.

Des Baptistères. — Un homme politique un loustic ou un ignorant, a dit une phrase célèbre : Bercy est le premier vignoble de France. Milliard de l'alcool, naïveté et premier vignoble de France ont le même poids spécifique. Non, ce n'est pas Bercy, entrepôt géré par l'octroi de Paris, qu'aurait dû mentionner cet incompétent, ce sont les Baptistères. Qu'est-ce qu'un baptistère, c'est un endroit dans l'intérieur de Paris, où l'on se sert de l'eau, autrement dit, un magasin où l'on reçoit des vins alcoolisés et que l'on mouille pour en réduire le prix; on fait même depuis quelques années un métier intelligent : c'est de bonifier, de revivifier un vin altéré, et d'en augmenter le degré. On achète les vins altérés à bas prix ; s'ils sont piqués, c'est-à-dire aigres, on leur enlève la piqure par un traitement approprié, ces vins sont ainsi remis en état moins rebelle à un mélange avec du bon vin ; vins dépiqués et vins altérés sont additionnés d'eau dans la proportion d'un tiers ou de moitié, puis on ajoute du sucre cristallisé pour augmenter leur force alcoolique de 3, 4, 5 degrés, on chauffe le local à 25 degrés avec des braseros au coke ; la science de Pasteur est alors mise à l'épreuve, on prépare un levain avec des levures pures de vin que l'on verse dans chaque fût ; la fermentation s'établit, le vin est revivifié, il est transformé en un vin qui, s'il n'a pas acquis de qualité, a l'avantage de ne plus avoir de défauts. Au lieu d'un vin vendu à vil prix à la vinaigrerie, il reprend une plus value assez importante puisque ayant été dédoublé avec de l'eau sucrée, il n'a plus payé que la moitié des droits d'octroi ; en le revivifiant, on lui a donné deux plus-values : 1° sur la valeur marchande ; 2° sur l'octroi 7 fr. 50 au lieu de 15 fr. 65 par hectolitre.

L'opération des Baptistères est en général beaucoup plus simple que cela, on fait arriver dans ces usines des vins alcoolisés à 12 degrés provenant soit des bouilleurs de cru français, soit de l'Espagne. ces vins sont additionnés d'un cinquième d'eau, on emploie aussi des vins d'Algérie qui ont beaucoup d'extrait sec et un goût âpre, étrange, le tout est mélangé en foudre, additionné de tanin et d'acide tartrique, passé au filtre, voilà un vin clair, brillant, impeccable à l'analyse du laboratoire municipal, c'est le vin chimique exigé, il est en règle, c'est tout. C'est le *vin nature* que l'on vend dans ma rue à 40, 45, 50 centimes le litre, c'est le type des Vins bon marché qui se débitent dans tout Paris ; chaque rue a un, deux et même trois dépôts de ces officines et comme il faut du bon marché quand même, et que ces dépôts portent tous comme enseigne : vins naturels, vente directe du producteur au consommateur, toutes ces maisons ont une vente assez importante.

journal hebdomadaire à 5 centimes, auquel je renvoie pour l'examen de la question de fonds.

De la fraude sur les alcools dénaturés. — La fraude, ai-je dit en vingt endroits de cette communication, sera partout en France, et le monopole de l'alcool n'aura d'alliés que ses sbires qui auront le rôle le plus ingrat qu'on puisse imposer à un Français. Tout le monde sera ligué contre le monopole.

Aujourd'hui les droits sur l'alcool sont facilement recouvrables, le commerce aide l'administration au recouvrement des droits, et l'on peut dire que d'une manière générale, ils ne font pas mauvais ménage. Mais voici, qu'à l'improviste deux faits nouveaux se présentent, l'un a rapport à un règlement d'administration publique concernant les détenteurs d'alcool dénaturé, on veut les surveiller jusqu'à l'emploi dans le ménage, on redoute la fraude partout.

L'administration, naturellement tracassière, a-t-elle tort ? A-t-elle raison ? Je constate qu'elle nuit considérablement au commerce par ses procédés vexatoires qui ne peuvent aboutir à rien, je sais, qu'en ce moment, elle serait heureuse d'avoir un litre d'alcool dénaturé revivifié, dont on lui assurerait la provenance, malheureusement c'est à ce moment que commence le mot : Délation qui est la force de l'administration, la seule qu'elle ait, car sans délation, elle cherche toujours, mais ne trouve rien.

Or, sur quoi repose le rendement de 700 millions du monopole de M. Guillemet ? *Sur la délation.* Ce serait le Débitant, client obligé du Monopole, qui serait chargé de la délation, qui serait, à la fois, agent politique et agent fiscal.

Passons au second de ces faits nouveaux. Il est spécial à Paris. Le 23 octobre dernier, MM. les Conseillers municipaux ont voté une augmentation de 85 fr. 20 sur l'hectolitre d'alcool pur, dans le but d'enrayer l'alcoolisme par de gros droits sur l'alcool ; à Paris, le droit nouveau est de 351 francs l'hectolitre à 100 degrés. Les détenteurs d'alcool dénaturé ont été habiles, ils ont fait des expériences, ils ont trouvé le procédé chimique qui, parait-il, est des moins compliqués, et c'est comme cela que mille, cinq mille, dix mille litres d'absinthe ont été fabriqués avec des alcools dénaturés revivifiés. Avec 350 francs de droits un litre d'alcool coûte 4 francs, et un litre d'alcool dénaturé ne coûte que 0 fr. 60 comment n'être pas tenté ? L'alcool, question très complexe, ne peut se raisonner que par le côté pratique ; avec de gros droits, on fait immédiatement appel au mercantilisme commercial ; et comme le monopole de l'alcool prétend imposer 450 francs c'est-à-dire 100 francs de plus que le taux actuel de Paris, je pressens tout le gâchis. Je pressens que loin de diminuer l'alcoolisme, on l'introduira partout, parceque l'alcool sera clandestin, et qu'étant une source de profits considérables, on gagnera beaucoup d'argent sans se donner beaucoup de mal.

Mais dût-on m'appliquer la loi sur les alcools dénaturés qui dans l'un de ses articles inflige une pénalité à celui qui indique un moyen de revivifier l'alcool, voici un moyen qui est employé depuis 4 ans, c'est-à-dire bien avant cette loi ; ce moyen c'est le froid, je connais un marchand qui a employé de très bons alcools, de très bons méthylènes, une benzine de toute première qualité et qui opérait sa revivification par le froid, il y a évidemment un tour de main pratique, j'indique le procédé, parce que je sais qu'il n'est plus intéressant aujourd'hui.

Fraudes en perspective. — Mais il n'y a pas que la fraude sur les alcools dénaturés. M. Berthelot, l'éminent chimiste qui a fait partie d'un ministère monopoleur Léon Bourgeois ne se serait pas douté qu'un jour on ferait appel à sa haute science et à ses découvertes pour mettre à néant le gros chiffre escompté par un monopole de l'alcool.

M. Berthelot a découvert la synthèse de l'alcool, il a décomposé de l'eau par l'électricité, il en a tiré de l'hydrogène qu'il a transformé en éthylène par l'acide sulfurique, puis en alcool. Les essais n'ont jamais été beaucoup plus loin que le laboratoire, parce qu'en industrie, ils ne donnent pas de résultats pratiques, mais avec le monopole avec une prime de 450 francs, ils en donneront, et nul doute que des gens habiles, n'en tirent un habile parti.

Ce n'est pas tout, M. Berthelot a fait une communication à l'Académie des sciences le 29 mars 1897 « sur les réactions chimiques » produisant des transformations physiquement et théoriquement » analogues à la fermentation, alcoolique. M. Berthelot en tire la » conclusion qu'on peut espérer produire un jour l'alcool uniquement » par une série de réactions chimiques. »

Nous avons en perspective l'alcool d'acétylène procédé de M. Villon, ingénieur à Lyon, nous avons aussi les études de M. P. Yvon à Paris. Ce qui gênait ces chimistes était l'impureté du carbure de calcium, aujourd'hui, on fabrique en Allemagne, des carbures à l'état pur. La difficulté est donc vaincue, et l'on fera avec le carbure de calcium des alcools bon goût.

Dénomination du Congrès. — Primitivement le Congrès s'appelait Congrès international contre l'abus des boissons alcooliques, dès sa première séance, il prenait le titre de Congrès international contre l'alcoolisme ; par cette seconde appellation, il rallie tous les suffrages des congressistes français ; en la personne de M. Bayet, délégué du ministre au Congrès, l'esprit gouvernemental s'est très nettement indiqué au sujet des boissons hygiéniques dans le sens de la tempérance et non de l'abstinence ; nous sommes dans le pays du vin, nous naissons à côté, nous vivons avec lui, il partage, dans toutes les classes de la société, les joies et les douleurs de la vie, et par un usage modéré nous allons jusqu'à la fin de l'existence sans trace

d'alcoolisme, il était temps de mettre une barrière entre les buveurs d'eau et les consommateurs de vin. Tous nos remerciements à notre gouvernement et à M. Bayet son représentant.

De l'usage du vin et la médecine. — Tel est le titre d'un article que M. Georges Couanon œnologue distingué a traité, avec une habileté incontestable dans le numéro 158 de l'*Agriculture Moderne ;* cet article est le complément de l'alinéa précédent.

Monopole des allumettes, du tabac comparé à celui de l'alcool. — Il y a des gens bien pensants et M. Alglave est de ceux-là qui assimilent le monopole de l'alcool aux monopoles du tabac ou des allumettes, c'est toujours la même incompétence dans l'esprit pratique. Nous n'avons pas sous la main le tabac, matière première, nous n'avons pas le phosphore matière première de l'allumette, mais pour l'alcool la matière première est chez nous dans notre cave, nous avons du vin, nous le distillons, nous avons une eau-de-vie qui nous plaît pour deux raisons chères à un français. 1° c'est nous qui l'avons faite, nous savons comment elle est faite, rien que pour cette raison, elle est bien meilleure que celle qui vient du dehors, bien meilleure que l'alcool coupé d'eau dont la bouteille irremplissable est entourée d'une vignette et que l'on vendra très cher ; 2° non seulement elle est naturelle, mais elle sera très bon marché auprès de celle du Monopole.

Des eaux-de-vie à domicile. — J'aurais désiré ne pas parler du prix de revient des eaux-de-vies faites à domicile, mais comme des grands parleurs, des diseurs de mots tortionneront ma communication, voici des renseignements que je leur prouverai par des expériences pratique de fermentation à domicile et en toutes saisons même les plus froides. L'eau-de-vie d'eau sucrée revient à 1 fr. 10 ; l'eau-de-vie de miel à 1 fr. 60 ; l'eau-de-vie de grains à 1 fr. 30 ; l'eau-de-vie de vin actuellement à 2 fr. 25, 2 fr. 50, et sans droits d'octroi à Paris 1 fr. 75.

Essai loyal. — Parmi les nombreux alinéas de ce rapport de M. Guillemet, il est un mot malencontreux qui se trouve page 1174, 1re colonne, voici la phrase : « L'organisation du monopole tel que « nous le proposons ne devant pas d'ailleurs coûter un centime à l'Etat, « celui-ci pourrait faire un essai. »

Ce mot *essai,* à lui tout seul, indique : 1° que l'on est fort peu assuré du résultat ; 2° que l'on fait fort peu de cas de la ruine obligatoire que l'on va semer dans le pays parmi les commerçants et leurs employés, les industriels de l'alcool, non seulement les déposséder de la valeur des fonds qu'ils ont payé, de l'achalandage et de leur clientèle, mais ils seront obligés d'augmenter leur capital pour faire crédit aux débitants leurs clients. Ce régime est celui de l'aberration, le commerce n'ayant aucun intérêt au monopole, sera contre lui, cela est

de toute évidence. Pour la haute fantaisie d'un essai, on ne craint pas de tout bouleverser. Ah, si à M. Guillemet, commerçant, on fût venu, pour un essai lui demander les revenus de sa maison, il eût crié à l'injustice, mais aujourd'hui, M. Guillemet, trouve bon qu'on fasse l'essai sur le dos des autres !

Et l'alcoolisme, et la classe ouvrière, quelles seront leurs situations respectives en présence des rivalités d'intérêt ?

L'alcoolisme fleurira de plus belle ; l'ouvrier paiera cher et ne saura pas dans quelle poche se dirigera son argent.

Les vignettes du monopole. — A la troisième colonne du rapport de M. Guillemet, il est parlé des vignettes spéciales que l'on apposera sur les bouteilles soi-disant irremplissables. — Cela s'appelle — *de la poudre à effrayer les moineaux*, — je me suis laissé dire que jamais les fabricants de bougies n'avaient gagné autant d'argent que depuis que l'Etat apposait des vignettes sur les paquets et les caisses de bougies.

Et pour résumer ces articles je vais essayer de vous montrer par le côté pratique combien est fragile, combien est aléatoire le revenu présumé d'un monopole de l'alcool qui escompte 700 millions.

Il y a un instant, je vous disais que la *Régie était aux abois* parce qu'elle n'ignore pas que depuis les nouveaux droits de 351 fr. à Paris, il y a un débordement de fraude qu'elle est incapable de saisir ou d'enrayer, quelle sera donc l'importance de cette fraude, quand les gros droits de 450 fr. existeront partout en France.

La Régie a été très habile quand elle a été pressentie pour la prise de possession de direction du monopole, elle a demandé cinq années pour assurer son fonctionnement ; et de fait, en présence d'un monopole, sa situation change absolument à son profit, en ce moment, le commerce et la régie sont deux puissances d'égale importance sociale chacune dans sa sphère propre, elles ne sont pas amies parce que le fisc ne peut être l'ami de qui que ce soit, mais elles ne sont pas ennemies non plus puisque le commerce aide le fisc au recouvrement de l'impôt.

Mais voici que le monopole se présente, la Régie est directrice et le commerce devient son valet, obligé de la servir ou de cesser de travailler.

Les résultats ne seront pas difficiles à prévoir. Les commerçants ruinés se rattrapperont d'autre manière. Mais, au surplus, la régie a-t-elle les capacités voulues pour diriger un monopole ?

Je crois, j'ai l'intime conviction, que le Ministère qui présidera au vote du monopole de l'alcool fera un acte aussi impolitique qu'impopulaire en préludant à l'effondrement des finances du pays.

En France, nous sommes longs à changer nos habitudes, mais quand nos intérêts en dépendent, c'est vivement fait ; quand les particuliers auront pris l'habitude de faire leur eau-de-vie de consommation, le

budget de l'Etat ne pourra plus compter en matière d'alcool que sur des chiffres très aléatoires.

Programmes électoraux. — Parmi les programmes alléchants que les candidats à la Députation ou au Conseil municipal présentent aux électeurs, plusieurs contiennent liées ensemble ces trois propositions :

1° Suppression de l'octroi ;

2° Maintien du privilège des bouilleurs de cru ;

3° Monopole de l'alcool ou gros droits sur l'alcool.

Ce programme tout mirifique qu'il paraisse n'est pour l'ouvrier qu'un trompe-l'œil, malheureusement il se laisse toujours prendre à ces promesses fallacieuses ; et chaque électeur n'y voit que ce qui concerne son intérêt.

1° C'est la suppression de l'octroi qui a fait la fortune des candidats aux élections de mai 1898 ; l'expression vraie est *suppression des barrières*, tant que les barrières existeront nous devons toujours craindre un impôt à l'entrée des villes. La ville de Lyon en a fait l'expérience il y a 25 ans, elle avait supprimé l'octroi, et moins de trois mois après, on fut obligé de le rétablir par la force armée, il pourrait très bien se faire qu'après trois mois d'essai d'un monopole improductif, on nous oblige *manu militari* à payer les droits d'octroi actuels, sans rien diminuer de l'impôt absurde d'un monopole.

2° Tant que le maintien des bouilleurs de cru existera c'est toujours une centaine de millions que les contribuables sont obligés de remplacer dans le budget, l'ouvrier doit donc s'abstenir de voter pour un candidat qui parle du maintien d'un système aussi anti-égalitaire.

3° Du monopole de l'alcool, ou gros droits sur l'alcool. Monopole et gros droits sont semblables et se valent dans la pratique, ceci sous le rapport fiscal, les gros droits seront toujours un impôt lourd pour la bourse de l'ouvrier. D'autres que moi expliqueront à l'ouvrier pourquoi au point de vue politique *tout candidat ou député monopoleur* est, non pas un adversaire, mais *un ennemi de son indépendance.*

A propos des deux droits de 400 et 450 francs du monopole. Voilà encore un merveilleux appât pour la fraude. Tandis que les Charentais garderont dans leurs magasins leurs excellents produits par suite d'une mévente trop facile à comprendre pour être méconnue, de tous côtés surgiront des eaux-de-vie clandestines de vin et d'eau sucrée fermentée, qui sont assez moelleuses au palais, et assez délicates au goût. Est-ce l'Administration qui se chargera de vérifier l'eau-de-vie de vin ou le coupage d'alcool d'industrie. Cette différence de prix est de la *poudre aux yeux des ignorants,* ce sera pour les produits de l'Armagnac et des Charentes un semblant de protection, et si les députés de ces contrées votaient le monopole sur un aussi *vulgaire*

trompe l'œil qu'ils sachent bien, qu'ils supprimeront le commerce de leurs eaux-de-vie. J'ai sous les yeux le vote du monopole de l'alcool qui eut lieu le 2 juillet 1895 à la Chambre des députés, je suis étonné du grand nombre de représentants de ces contrées qui ont voté pour un Monopole d'Etat. Ce vote est absolument contraire à l'intérêt de leurs électeurs. M. Cunéo d'Ornano l'a dit : — La surtaxe des alcools tuera l'industrie des eaux-de-vie naturelles; — le monopole de l'alcool la supprimera complètement, puis-je ajouter.

Monopole d'Etat. — Quant au Monopole d'Etat que certains Socialistes, ou se croyant tels, préconisent, nous pourrions, comme socialistes, soulever les raisons qui nous le font écarter.

Sous le régime économique actuel, les travailleurs employés dans les manufactures de l'Etat ne sont pas mieux traités que dans l'industrie privée. L'accès dans les manufactures d'Etat est très difficile, ce n'est le plus souvent qu'un moyen d'assurer des créatures aux politiciens en quête d'agents électoraux pour chauffer leur popularité. Les ouvriers de l'Etat, traités de haut par des directeurs omnipotents, en arrivent par le régime disciplinaire des administrations, à perdre toute notion de la dignité, de la fierté civique qui, dans une République, caractérisent l'homme libre et le distinguent du sujet; l'ouvrier d'Etat est un quasi-fonctionnaire et la plaie du fonctionnarisme est assez grande en France pour que nous ne songions pas à l'étendre encore; et, comme nous ne pourrions attendre de nos dirigeants actuels qu'ils acceptent que les travailleurs d'Etat soient appelés à collaborer à la direction et à l'administration des industries qui les occupent, dans les conditions actuelles, les ouvriers ne peuvent donc que perdre, pour leur intérêt comme pour leur dignité à la création de tout nouveau Monopole, qui, pour prétexter quelques sinécures, n'aurait aucun avantage pour eux.

Monopole Guillemet. — M. Guillemet s'exprime à la 3e colonne de la page 1174 de l'Annexe 84-1898-20 juin, déjà cité : « L'Etat ne « peut se faire liquoriste. La fabrication des liqueurs est une in- « dustrie très complexe, qui nécessite un outillage important et des « connaissances particulières. Chaque industriel a ses recettes, ses « formules, qui font la réputation de sa maison. »

Il n'est pas difficile de préjuger ce qu'il adviendra pour les petites maisons, le monopole les ruinera au profit de quelques grosses maisons de distillation et de gros gagneurs qui s'intitulent déjà les *fermiers du monopole;* dans le commerce de la distillation, on les connaît déjà et d'ailleurs ils ne s'en cachent pas. L'un d'eux était, il y a deux ans, secrétaire de l'Union du Commerce en gros des vins et spiritueux de France et en cette qualité, il a fait imprimer un opuscule qui a pour titre : *Le Monopole de l'Alcool* dont la conclusion était très nettement exprimée *contre tout monopole de l'alcool, soit de la rectification, soit de la*

production, soit de la vente. Ce commerçant, aujourd'hui, dit bien haut qu'il fait passer ses convictions politiques avant ses intérêts personnels, et qu'il est devenu monopoleur, ou si l'on veut, partisan du monopole de l'alcool.

Mais quelles sont donc ces convictions politiques si importantes, si impérieuses, qu'elles paraissent faire compter pour rien l'intérêt personnel, MM. Vaillant et Baudin, Députés (qui ont présenté un Projet de Monopole complet) le savent très bien, puisqu'ils sont de la *chapelle* latérale de celle du dit commerçant, et qu'il est probable que toutes ces chapelles convergent vers un même but: le *Fermage politique et financier de l'alcool.*

Voici l'énoncé des conclusions dont il vient d'être parlé:

UNION DU COMMERCE EN GROS DES VINS ET SPIRITUEUX

LE MONOPOLE DE L'ACOOL

MÉMOIRE

Présenté au 4e Congrès des Chambres syndicales, commerciales et industrielles de France, le 21 octobre 1896, au nom de l'Union du commerce en gros des Vins et Spiritueux, par M. le Secrétaire général.

Vœu adopté par le Congrès

Les industriels et commerçants de France, réunis en congrès le 22 octobre;

Considérant que l'Etat peut satisfaire aux exigences des hygiénistes en contrôlant, dans les usines de rectification, la qualité des produits livrés à la consommation sans qu'il soit besoin d'établir le monopole;

Considérant que l'essai même du monopole, quelle qu'en soit la forme, a démontré son caractère impraticable et n'a provoqué à l'étranger que des mécomptes;

Considérant que l'application du monopole accumulerait des ruines industrielles, commerciales et agricoles considérables, capables de compromettre pour longtemps les finances de la France;

Considérant que la Grande Commission extra-parlementaire instituée par décret du 18 septembre 1887, sous la présidence de M. Léon Say, comptant parmi ses membres 15 sénateurs et députés dont 7 anciens ministres des finances et du commerce, les Directeurs des Douanes et des Contributions indirectes, des inspecteurs des finances, des professeurs et des médecins éminents, s'est, après huit mois de consciencieuses études, formellement prononcée contre tout monopole de l'alcool et que M. Alglave lui-même, membre de la commission, n'a pu lui faire adopter son système;

Considérant que, depuis lors, la question ne s'est pas modifiée et que tous les dangers et inconvénients signalés dans le magistral rapport de M. Léon Say, auquel il suffit de se référer, existent encore aujourd'hui;

Considérant que le régime des monopoles, attentatoire à la liberté du commerce et du citoyen, est contraire aux aspirations de notre temps;

Déclarent se prononcer contre tout monopole de l'alcool, soit de la rectification, soit de la production, soit de la vente.

Vous nous signalez notamment l'important discours prononcé par le député socialiste belge Vandervelde.

Ce dernier a particulièrement insisté sur ce point :

« Que l'alcoolisme ne résulte pas de la misère, mais que celle-ci est » un des facteurs qui contribuent à son développement. »

Nous nous permettons de vous transcrire et de mettre en parallèle le 3e paragraphe page 47 de la brochure — l'*Acoolisme* — que nous avons écrite et communiquée au Congrès, et le 3e paragraphe page 7 de la brochure : Le *Parti Ouvrier* et l'*Alcool*, par le citoyen Emile Vandervelde.

Notre brochure : « Nous ne pouvons admettre cette conclusion » des économistes officiels qui nous disent : « La misère est la fille » de l'alcoolisme » ; nous devons reconnaître néanmoins que dans les effets répercutifs ils s'engendrent mutuellement, mais nous affirmons que la cause initiale de l'alcoolisme est la misère.

M. Vandervelde : « Il n'est pas un socialiste qui songe à contester » que l'alcoolisme ait des causes profondes, que la misère, la mauvaise » alimentation, l'état défectueux des logements, la prolongation ex- » cessive des heures de travail ne soient autant de facteurs qui agissent » sur le développement du fléau.

» Seulement ici comme ailleurs, les causes et les effets s'enchevê- » trent, si la misère contribue au développement de l'alcoolisme, » l'alcoolisme à son tour est une cause de misère et de démorali- » sation. »

Nous faisons au citoyen Vandervelde la réflexion suivante :

La misère joue, à notre avis, un rôle considérable dans le développement de l'alcoolisme et tout en n'en étant pas la cause unique, elle en est, du moins, la cause initiale en ce qui touche la classe ouvrière.

Comme il est unanimement reconnu que la misère développe l'alcoolisme et que la réciproque est également juste, il s'en suit évidemment que l'une des causes étant supprimée, les deux progressions se trouvent annulées.

Et dès lors, l'on ne se trouve plus en présence d'un fléau, mais d'un mal bien plus aisé à combattre.

Nous vous prions d'agréer cher collègue, nos sincères salutations.

L. Guyot et L. François.

RÉSOLUTIONS :

Mesures législatives

1° Pas de monopole.

2° Fiscalité. — En cas d'un relèvement possible du droit d'Etat sur l'Alcool, le droit actuel de 156 fr. pourrait être porté à 205, 210 francs.

17° Laboratoire municipal de Paris. — Dégustation chez le débitant avant tout prélèvement et avant tout examen chimique.

18° La guerre aux Baptistères parisiens et à leurs dépositaires.

Mesures d'intérêt privé

19° Initiative privée. — Consommer de préférence les apéritifs à base de vin.

20° Informer le consommateur de la goutte matinale, qu'en temps froid, l'alcool glace l'estomac au lieu de le réchauffer.

Mesures d'intérêt général

21° Projeter pour l'Exposition de 1900 au Congrès spécial au point de vue français, auquel participeraient savants, commerçants, sociétés ouvrières, et personnes compétentes, pour la lutte contre l'alcoolisme sur le terrain pratique.

22° Le délégué du syndicat des employés du département de la Seine se propose de demander au commerce en gros des alcools en France rectificateurs, distillateurs-rectificateurs, distillateurs-liquoristes, à leur personnel et à leurs employés de former une association amicale pour n'employer dans leur industrie aucune substance nocive ni comme qualité d'alcool, ni dans la préparation des liquides spiritueux destinés à la consommation, dans le but de contribuer à l'amélioration du bien-être social, et également pour faire cesser le mercantilisme commercial par le bon marché à outrance, au détriment de la santé du consommateur.

TROISIÈME SECTION

ENSEIGNEMENT, ÉDUCATION, PROPAGANDE

Première séance

PRÉSIDENCE DE M. MARILLIER

PROCÈS-VERBAL

M. Marillier est désigné pour occuper le fauteuil de la présidence assisté par les autres présidents et vice-présidents de la Section. Il ouvre la séance en rappelant que, vu le grand nombre des orateurs inscrits, ceux-ci ne peuvent disposer que de 12 minutes chacun. La parole est donnée à Miss Hilda Dillon.

La Fédération des Unions de l'Espérance

(Bands of Hope Unions)

PAR MISS HILDA DILLON (LONDRES)

La Fédération de l'Espoir du Royaume Uni, dont j'ai l'honneur de vous entretenir aujourd'hui, réclame à différents points de vue, l'attention de cette réunion.

Il n'est point nécessaire de rappeler à votre mémoire les Nazaréens et les Réchabites comme exemple de l'excellente pratique que nous enseignons, c'est-à-dire l'abstinence totale des boissons enivrantes; mais nous considérons comme l'origine des Unions de l'Espoir, Daniel et ses jeunes compagnons juifs pendant la captivité babylonienne.

Depuis 50 ans des Sociétés de Tempérance pour la jeunesse existent à côté de toutes sortes de Sociétés de Tempérance pour les grandes personnes, car il est bien connu que les tendances les plus fortes du cœur de l'enfant sont pour l'imitation et le désir d'agir.

Mrs Carlile, une dame âgée et veuve, depuis longtemps initiée à la philanthropie, mais nouvellement convertie aux principes de la Tempérance, rassemblait déjà en 1847 dans une petite salle d'école de la ville de Leeds, des enfants pour les instruire au sujet de la Tempé-

rance. C'est à elle et au Rév. Jabez Tunnycliffe que nous devons le nom *Bands of Hope* et de Unions de l'Espoir.

Ce nom désigne un mouvement dont la force, l'extension et l'efficacité ont dépassé tout ce que les efforts des hommes ont pu faire pour le bien de l'humanité. Cette œuvre a rencontré la sympathie générale, à défaut du consentement et de l'approbation de tous.

Il ne heurte aucun des préjugés des buveurs. Les membres de la Société se bornent à remplir leur propre devoir en se tenant éloignés des cabarets et des épiceries autorisées; ils ne se préoccupent pas d'agiter l'opinion publique en faveur de la fermeture des cabarets le dimanche, ni de faire aboutir tel ou tel projet de loi. Dès que les membres de ces Sociétés de l'Espoir deviennent hommes, ils se trouvent entourés de mille tentations, telles que : mauvaises habitudes, mauvais exemples, forts dividendes des établissements de gros et de détail pour le débit des boissons alcooliques sous une forme ou sous une autre. Leur attention est attirée par des affiches voyantes sur l'attrait des bières, des vins ou des eaux-de-vie. C'est en vue de leur propre défense qu'ils doivent s'allier pour former une force combattante et agir de façon à restreindre la force de l'ennemi.

Selon le précédent créé par Daniel et suivant le grand principe « qu'il vaudrait mieux prévenir le mal que d'avoir à le guérir », les enfants s'engagent à s'abstenir de toutes boissons alcooliques. C'est avec le consentement de leurs parents qu'ils font cette promesse et avec une foi vive dans leurs convictions et dans le pouvoir que Dieu possède pour les aider et les retenir même s'ils ont un jour à passer au milieu d'une fournaise ardente ! Ils ne limitent point la durée de cette promesse, ils ne songent pas à se réserver une porte de sortie qui pourrait donner plus tard satisfaction à quelque sentiment d'honneur, mais comme pour toutes bonnes résolutions les enfants honnêtes expriment simplement leur intention de devenir abstinents totaux.

Comme exemple de fidélité à l'engagement je citerai cette petite histoire qu'une femme nous a racontée de sa propre expérience. Comme enfant, encore toute jeune, elle était affiliée à une Société de l'Espoir. Bien qu'elle n'aimât pas le faire, elle allait chercher tous les jours au cabaret la bière pour le dîner de ses parents. Un jour en entrant un homme lui dit en lui offrant un verre de bière. « Buvez ceci et vous aurez ces soixante centimes. » Tout enfant qu'elle était elle avait grand envie de posséder l'argent, mais elle répondit tout de même : J'ai promis de ne jamais boire de la bière ni d'aucune autre boisson forte ; gardez vos soixante centimes !

Comme elle sortait du cabaret son tentateur la rappela et lui dit : « Vous auriez eu soixante centimes si vous aviez bu la bière, mais voici trois francs pour avoir tenu votre parole ; vous êtes une petite héroïne. »

Il ne faut pas s'étonner de ce que les promesses, tout en étant

faites de bonne foi ne soient pas toujours tenues : car quel est celui qui n'a jamais manqué à sa parole : les chagrins, la pauvreté et la poursuite fiévreuse des richesses sont bien souvent la cause de telles chutes !

Ces petites Sociétés ont produit une armée de travailleurs, auxiliaires de leur cause. Cette armée, dans le Royaumé de la Grande-Bretagne seul, compte 70,000 personnes. Ceux-ci sans appointement ni récompense, rendent à Dieu et à l'humanité les services les plus généreux et les plus dévoués. De jour en jour, d'année en année, ils s'efforcent de rassembler les enfants, puis leur enseignent les dangers de l'alcool et les maux qui en accompagnent l'usage. Ces travailleurs leur montrent la puissance et l'influence de l'exemple, ils les engagent à recourir à Dieu, à lui demander son aide et sa bénédiction.

Chaque semaine les enfants des Sociétés se rassemblent. On commence par une prière et pendant la soirée les travailleurs s'occupent à les instruire d'une façon à la fois intéressante et amusante. Les lectures sont illustrées ou sur le tableau noir ou par des projections ou par des expériences chimiques. Quelquefois pour varier l'on organise des expositions industrielles ou autres, des concours ; l'on fait chanter ou réciter les enfants.

Le sou que paye chaque enfant par semaine aide à supporter les frais de la Société.

Les Unions des Sociétés de l'Espoir de chaque comté organisent généralement une grande fête par an au mois d'août. Souvent c'est dans le parc particulier d'un grand seigneur qui le prête à l'Union que cette fête a lieu.

L'argent qu'on recueille aux portes d'entrée et les profits qui s'accumulent de la vente des rafraichissements couvrent dans les bonnes années non seulement les frais de la grande fête, mais aident aussi aux dépenses ordinaires de l'Union.

Afin d'assister ces auxiliaires, il y a environ 45 ans, M. Shirley invita quelques amis qui travaillaient dans différentes Unions de l'Espoir (Bands of Hope) à venir chez lui ; là ils formèrent une Association, en vue de se consulter et de s'encourager au sujet du développement de leurs Sociétés. Cette Union qui prit naissance en 1864 porte le nom de « La Fédération des Unions de l'Espoir du Royaume Uni. » Grâce à la multiplication de ces Sociétés, reliées à toutes sortes de sectes religieuses différentes en vue de réunir le plus de membres possible, mais conservant toutefois le principe commun, de l'abstinence totale des boissons alcooliques, environ trois millions de nos enfants s'y trouvent enrôlés.

Les écoles publiques n'ont pas pris part à la lutte antialcoolique en établissant un programme et des méthodes pour imposer aux élèves l'obligation de suivre un cours de tempérance. C'est à l'initiative privée que les gouvernements ont laissé le soin de développer parmi

la jeunesse l'amour de la sobriété ; ce sont les Unions de l'Espoir qui incarnent cette éducation à la fois morale et religieuse.

Il y a plusieurs (19) professeurs dans le service de la Fédération des Unions de l'Espoir du Royaume Uni qui ne font que les instructions dans les écoles ou institutions où l'on donne l'éducation séculière à la jeunesse. L'Union, supportant les frais, offre à ces institutions une instruction de 40 minutes et bien souvent le professeur est prié de la prolonger. On a grand soin de fournir aux professeurs tous les accessoires afin de capter l'intérêt des enfants: les cartes, les gravures, les échantillons chimiques, en un mot tous les objets d'instruction. Ces discours portent exclusivement sur le point de vue physiologique et scientifique de la tempérance, démontrant l'effet nuisible des boissons alcooliques sur le corps humain. Le caractère entièrement scientifique et non sectaire de ces instructions a ouvert aux professeurs entre autres portes, celles des écoles catholiques et juives qui leur auraient été fermées. Bien plus, ces écoles reconnaissent la grande valeur de cette œuvre !

Dans presque chaque école où l'on prononce un discours, les enfants et bien souvent les maîtres subordonnés en font l'objet de rapports. Comme moyens d'encouragement pour les meilleurs rapports l'on donne, quelquefois, des certificats et même des prix distribués sous forme de livres. Dans l'année du 1er avril 1897 au 31 mars 1898,

le	nombre	de discours donnés	fut	4,680
»	»	d'enfants présents	»	496,755
»	»	de rapports écrits	»	260,261
»	»	de maîtres présents	»	15,104

Tous les professeurs sont très reconnaissants de la sympathie et des secours que leur accordent les directeurs d'institutions. Ils le sont surtout pour les efforts qu'on a fait pour rassembler le plus d'enfants possible, et pour la rédaction convenable des rapports. L'opinion des directeurs est celle-ci : que le plus souvent, les enfants aiment beaucoup les discours et les attendent avec le plus grand plaisir. Une maîtresse, disait dernièrement, qu'en posant des questions aux jeunes filles sur le discours de l'année précédente, elle vit que celles-ci se le rappelaient entièrement. Ces instructions des professeurs ayant été reconnues intéressantes et utiles, les maîtres leur ont demandé de les renouveler plus fréquemment. Bien des fois, ces derniers se sont chargés d'ajouter eux-mêmes, au programme, des instructions sur la tempérance. De ces efforts, profitent non seulement les enfants qu'on instruit, mais encore leurs familles et leur entourage. A l'appui de cela, je citerai deux exemples : —

Un ministre de l'église anglicane nous écrit : Une petite fille montra à son père le certificat qu'elle avait gagné pour son rapport sur un discours scientifique de tempérance. Son père à ce moment sous l'influence de la boisson, voulut le brûler. Malgré ses menaces on le

perance League qui, en 1856, se fondit avec la *National Temperance Society*. La nouvelle association prit alors le nom de *National Temperance League* : C'est une association inconfessionnelle et qui n'est affiliée à aucun parti politique. Tous ses membres signent l'engagement d'abstinence; ses ressources consistent uniquement en souscriptions volontaires.

Elle a étendu son action dans les milieux ecclésiastiques et a provoqué la formation de sociétés d'abstinence dans les Eglises des diverses dénominations, elle s'est spécialement attachée à propager ses idées parmi les médecins et c'est sous son influence que se sont organisées des conférences de médecins, que s'est fondé le *Medical Temperance Journal*, qu'a été rédigée la déclaration insérée dans le *Times*, le 1er janvier 1872 et signée de 269 médecins et chirurgiens de renom ; elle a institué dans les écoles élémentaires des leçons sur l'alcoolisme, qui ont été faites par des conférenciers choisis par elle, obtenu du Dr Richardson, la rédaction et la publication de son « *Temperance Lesson Book* » et provoqué des réunions et des conférences entre les professeurs et les instituteurs. En 1860, la Ligue a commencé à s'occuper activement de l'*armée*; des « missionnaires » de la tempérance, secondés par les autorités militaires ont fait une œuvre active de propagande, tant en Angleterre que dans l'Inde, parmi les soldats : dans l'Inde a été fondée la *Salchois Total Abstinence Association*. La Ligue a également aidé miss Rabinson dans ses fondations de cabines de tempérance pour les soldats. Tout ce mouvement a abouti à la création de l'*Army Temperance Association* qui reçoit du gouvernement une subvention annuelle de fr. 12,500. Une société similaire existe pour la marine et elle a une de ses sections à bord de chacun des vaisseaux de l'Etat. La Ligue a reconnu la nécessité de faire appel à l'influence des femmes : en 1876, s'est fondée la *British women's Temperance Association* et de nombreuses réunions et conférences de dames ont été organisées. La Ligue a surtout jugé utile de mettre le plus largement possible au profit de la cause qu'elle défend, l'immense pouvoir de la presse ; elle a un organe hebdomadaire : la *Temperance Record* qui a obtenu une très large diffusion, une revue mensuelle à bon marché, le *National Temperance minor* et un annuaire publié régulièrement qui contient de précieux renseignements statistiques complètent son outillage pour la propagande. Elle a réussi à ouvrir à ses idées plusieurs chaires ecclésiastiques où des sermons sur le tempérance ont été prêchés sous son inspiration, des meetings contre l'alcoolisme ont été tenus à Mansion House, au Guildhall et dans les mairies de plusieurs grandes villes ; des congrès nationaux ont été organisés à Londres, à Liverpool, à Birmingham et à Chester, la *National Temperance Choral Union* s'est créée qui a inscrit à son programme l'abstinence totale ; et la campagne s'est ouverte contre la vente des liqueurs fortes aux indigènes des colonies. Des sociétés populaires (*old guard of London workers*, *London young men's auxiliary*) ont pris naissance et une propagande incessante n'a pas cessé de s'exercer dans les rangs des travailleurs.

Il serait à souhaiter que dans tous les pays d'Europe fussent créées des lignes — animées du même esprit — et organisées sur le même plan que la *National Temperance League*.

The National Temperance League traces its descent from the British and Foreign Temperance Society, established in 1831 and specially directed against the evil of spirit drinking. Out of this organisation there arose in 1842 the National Temperance Society which advocated total abstinence from all intoxicating liquors fermented as well as spirituous. In 1851, the outcome of a series of special demonstrations held in connection with the Great Exhibition, was formed the London Temperance League, having its headquarters in the Metropolis.

A noteworthy event in the history of the former society was the

occasions, expressed a warm interest in the work of the League, and a well known journalist says, « I can never forget Cardinal Manning — himself a rigid teetotaler — once saying to me, in a discussion he had with me upon Temperance, one such a man as Father Mathew or Robert Rae (Secretary of the League) is worth all the Wellingtons and Napoleons that ever lived. »

Other illustrations of the League's efforts to leaven the Churches might be mentioned but more than sufficient has been said to show the comprehensive manner in which this important work has been systematically fostered.

The importance of influencing the

MEDICAL PROFESSION

upon the Temperance question cannot be overestimated, and in this direction the operations of the League have been signally successful. When the late Professor Miller of Edinburgh attended the annual meeting in 1862, advantage was taken of his presence in London to convene a private conference with influential members of his own profession. Seven years afterwards a conference was held in London, and several members of the profession attended and read papers which the League issued under the title of « Medical Experience and Testimony in favour of Total Astinence. » Two important results followed; the one, the commencement of the *Medical Temperance Journal*, published by the League for twenty-three years; the other, the institution of a breakfast to the members of the British Medical Association, which has now been held annually, during the week of their anniversary assemblies since 1869, and which has been of immense service in specially directing the attention of the profession, to the claims of the Temperance movement. The historic medical Temperance Declaration prepared by Dr E. A. Parkes and published by the League in the *Times* newspaper on New Year's Day, 1872, was signed by 269 physicians and surgeons of eminence. The arrangements also which led to the delivering at the Society of Arts, of Sir Benjamin Richardson's Cantor « Lectures on Alcohol », in 1874, were initiated by the Secretary of the League; and many other means have been adopted to enlist the powerful aid of the medical profession in the national crusade against intemperance.

The importance of including Lessons on Temperance in the ordinary instruction imparted to children in

ELEMENTARY AND SECONDARY SCHOOLS

was many years ago recognised by the League. The work was commenced in 1863 by two of the League's lecturers, and was continued by three others; the latest of whom, Professor Cheshire,

author of the « Scientific Temperance Handbook », devoted sixteen years to the delivery of lectures in Metropolitan Elementary Schools, in Training Ships, at Pupil Teachers Centres, and in Training Colleges for students, where the League instituted Competitive Examinations, and awarded a large number of valuable prizes for those essays and reports which were specially praiseworthy. The publication of Dr Richardson's « Temperance Lesson Book », prepared at the request of the League, and republished in the United States, Canada, Holland and other countries gave a powerful impetus to this educational movement; and the conferences with school teachers of both sexes, convened by the League at the annual meetings of the National Union of Teachers, held in all parts of England during the last twenty-one years, have greatly added to the number of earnest and intelligent Temperance workers.

The League's great work in

THE ARMY AND NAVY

has repeatedly received the cordial recognition of the authorities, and upon more than one occasion reference has been made in Parliament to the steady progress of sobriety among soldiers and sailors, the speakers cheerfully testifying to the honourable part which the League has had in bringing about the great improvement. In 1860 the League first entered upon its work in the Army by appointing a special missionary who commenced his labours at Aldershot with full permission of the military authorities, almost concurrently with the work at home, the Rev. J. Gelson Gregson was promoting Temperance efforts in the Army in India, and substantial help both in money and publications, was sent to him before he secured Government assistance for the Soldiers Total Abstinence Association. Miss Robinson also was greatly aided in her early efforts for the army, *L* 700 being spent during two years in furnishing Temperance tents and canteens for the soldiers. The League cordially co-operated with others in organising the Army Temperance Association (now receiving an annual Government grant of *L* 500), and the Committee of the League exercise the privilege of nominating one third of the members of its governing council.

The story of Temperance work in the Royal Navy reads like a romance. After numerous casual lectures on board ship, the work was specially organised by the League under the direct personal superintendance of Miss Agnes Weston. When it was started there was little sympathy with the effort, and a terribly uphil path had to be trodden; but to day there is a branch of the League in every commissioned ship in the Service. Miss Weston estimates that one man out of every ten in the Royal Navy is a total abstainer.

Before the Royal Naval Temperance Society was formed the representatives of the League paid frequent visits to naval training-ships, and established a flourishing Band of Hope in the Greenwich Royal Hospital Schools, which has sent forth thousands of youthful abstainers into the service.

THE INFLUENCE OF WOMEN

in practical Temperance work has always been fostered by the League. As far back as the year 1860 it had a women's branch with an accomplished lady representative who held numerous drawing-room and other meetings. The League has also organised many series of Ladies' Conferences in various public halls; and the Ladies National Temperance Convention convened by the League in 1876, had a close connection with the formation in that year of the British Women's Temperance Association, Medical addresses to women have long been an important feature in the operations of the League, and invariably attended by large and influential audiences yelding most encouraging results.

The conductors of the League have great confidence in

THE POWER OF THE PRESS

since the Publication Depot was opened in 1879 upwards of *L* 130,000 worth of Temperance literature has been sent out. The weekly organ of the League, *The Temperance Record* is warmly appreciated by a large body of readers, who regard it as an able exponent of the principles which it strives to propagate. *The National Temperance Mirror* is a cheap monthly which has an extensive circulation in the homes of the people; and the League's *Annual*, which keeps up a continuous supply of statistical and historical information that is highly valued by writers and speakers upon the Temperance question.

Amonsgt the other

VARIOUS AGENCIES

that have aided in moulding and developing the great national movement in favour of sobriety, may be mentioned : — the opening of Westminster Abbey, the Metropolitan Tabernacle, St. Paul's Cathedral, Wesley's Chapel, the City Temple, and many other ecclesiastical buildings for Temperance Sermons; the holding of special meetings addressed by total abstaining mayors in the Mansion House and Guildhall of London, and in the Town Halls of the principal cities of the Empire; in addition to gatherings and celebrations at the Crystal Palace, the Alexandra Palace, the Royal Albert Hall, and

Rapport sur l'United Temperance Councils. National, County and Divisional

PAR LE REV. A. GRAHAM-BARTON (DURHAM, ANGLETERRE)

National Temperance Council)

Introduction. — When we consider the vast amount of work expended upon the exposition of our principles, and upon the propagation of our cause, and then note the seeming slowness with which success comes to us, we are apt to be disheartened and discouraged. This is more the case when we have to recognise the fact that thousands of capitalists are sinking their cash in developing distilleries and big breweries, that otherwise good citizens are depending for sustenance upon dividends the size of which is measured by the drunkenness of the people.

The more extensive the drinking the larger the dividend. It is as ad reflection upon the social life of a nation that so many of its citizens are dependent for support upon a continuance of the vices of its inhabitants. And yet there are many reasons, in the face of this fact for encouragement. The disgrace of drunkenness has been emphasised by the public voice.

The moral status of teetotalism has been fully recognised in society.

The evil effects of alcoholic drinking upon the social life is now admitted. The abstainer's appeal for a diminution of our drinking customs is listened to with becoming respect.

Temperance legislation forms a part of every Party political programme in deference to the wishes of the supporters of each party. In fact there is no question before the English nation to day which commands the consideration of its moral and religious reformers so much as now to deal with the evils of drunkenners.

It is said that time turns the mulberry leaf to satin, and so time must bring about in the interests of truth and right, the consummation of our aims.

Section 1^e. — National United Temperance Councils

Why has there been so little advance in the presence of so much educational opportunities.

I think that it is simply because our legislators neither enforce the laws now existing, nor seek to add others which might cope with the evil.

Liquor legislation has generally been a boon to those countries which have put it into force, and where no such legislation is being adopted the worse state of things prevail.

Country United Temperance Councils which are worked upon a similar basis. Nearly all the Temperance organisations in the towns and villages send, upon affiliation, representatives to its meetings, and thus unite in its deliberations.

Thus is focussed the force of the whole country upon one reform instead of being dissapated into single movements by separate societies.

These Country-Councils are again, for purely local matters, subdivided into Parliamentary divisional Councils. These Councils may be called the regiments, the country-councils, the battalions, and the National Council may be considered as the whole army.

With these forces properly managed and directed great and effective work ought to be accomplished. The chance of a century is ours to day. Shall we take advantage of the present occasion? Or, shall we by disagreeing amongst ourselves hinder the advance of the temperance chariot? Unity must be our watchword and down with Alcohol, our battle cry.

Let us sink our party-political differences, and forget our sectarian bias in view of this mighty conflict with one common enemy.

The cry for help from the weak and fallen falls upon our ears, and we must rush into the field and fight on ther behalf.

Section 3nd. — Their Educational Efforts

As united Councils we are endeavouring to educate the electorate and the people generally.

(1) By placing before the public in the towns and villages the main features of our programme.

This is done by holding conferences and public meetings at every local centre.

(2) By the distribution of temperance literature among the people.

There are many most excellent tracts issued by other organizations which set forth the claims of sobriety.

These we use extensively, and in addition, through our Union publishing press, publish numerous works upon the scientific and social aspects of our case. We also issue a quarterly Gazette which is acknowledged to be the best periodical — in point of get up — of all at present issued by the Temperance party.

(3) By Prize Medal Competitions.

All Societies associated with religion, or temperance, are elegible to provide candidates for these competitions.

The local winner receives a silver medal the district winner receives a gold and silver medal, and the country winner will receive a solid gold medal. These competitions aw for reciting singing, and essay writing.

(4) By advocating and securing for the children in our public

Il faut renforcer ce lien trop frêle par la fondation au sein de l'œuvre de sections de mutualité, d'épargne libre[1] ou d'épargne pour achat d'obligations de ville, d'agrément, de chant, de gymnastique, d'études, de conférenciers, de propagandistes, etc.

Il me serait facile de justifier la création de ces sections, et de répondre à ceux qui penseraient que ces œuvres détournent les membres du but principal de la Société, qui est la Tempérance.

Ce danger n'existe pas; l'expérience que nous avons faite à Liège nous porte à croire que ces sections ne constituent que l'achèvement de notre outillage et le couronnement de notre œuvre.

Les sections de mutualité et d'épargne apprennent aux ouvriers à faire un usage salutaire de cet argent qu'ils gaspillaient follement jadis au cabaret.

Les sections d'agrément sollicitent spécialement la jeunesse.

Les sections d'études, de conférenciers nous fournissent les meilleurs soldats.

Nous prions instamment MM. les Congressistes, de bien vouloir accorder leur bienveillante attention à cette note que seul le désir de leur être utile et de faire faire un nouveau pas à la grande cause de l'antialcoolisme nous a inspirée.

M. le Président. — La parole est à M. le pasteur Bianquis.

La Société Française de Tempérance de la Croix-Bleue

PAR JEAN BIANQUIS

Pasteur, Président du Comité national de la Société Française de la Croix-Bleue.

I. — HISTORIQUE

Dès l'année 1875, un paysan de Valentigney (Doubs), terriblement asservi à la boisson, et qui avait eu déjà sept crises de delirium tremens, mais chez lequel toute aspiration morale et toute vie religieuse n'étaient pas éteintes, aspirait après la guérison. Un jour, seul dans son champ, ne sachant plus que faire pour être délivré, il se mit à prier avec ferveur. Il eut alors une intuition. Il se fit en lui une illumination intérieure : cette idée s'imposa avec autorité à son esprit, qu'il devait, pour être affranchi de sa passion, se mettre au régime de l'abstinence totale. Il demanda à Dieu le pardon de sa vie passée et, pour l'avenir, la force de rester fidèle à l'engagement intérieur qu'il venait de prendre. Il tint cet engagement. A partir de ce jour, il devint et resta un homme nouveau.

[1] La plupart de ces sous-œuvres sont créées au Bien-Etre Social, de Liège; elles ont chacune leur comité propre, et aident puissamment au développement constant de notre Société.

de s'appeler *Fédération internationale des Sociétés de Tempérance de la Croix-Bleue*[1].

C'est cette fédération internationale qui, pendant neuf ans, devait diriger directement la propagande en France et veiller à la création de nouvelles sections. Les membres du Comité international, en particulier son président, M. Rochat, firent, à plusieurs reprises des tournées de conférences dans notre pays. Ainsi naquirent, en 1889, la section de Lyon qui devait passer par des alternatives de grands succès et de recul, mais dont l'importance et l'activité sont toujours considérables; puis la section de Marseille, puis des sections en Normandie (1891) et ailleurs.

Le moment devait venir où les membres de la Croix-Bleue sentiraient le besoin de s'organiser en Société nationale, selon les principes fédératifs qui sont à la base de notre association. C'est en 1893 que la constitution d'une *Société Française de Tempérance de la Croix-Bleue* fut préparée d'abord à Rouen, le 9 juin, puis accomplie à Paris (4 à 6 décembre), dans une première assemblée générale des délégués des sections françaises, qui vota les statuts, et élut le premier comité national.

Une seconde assemblée générale s'est réunie à Lyon (20-23 octobre 1895); une troisième à Valentigney (24 à 27 septembre). La quatrième doit se tenir à Paris, samedi prochain. Notre Société regrette profondément de n'avoir pu trouver une combinaison qui ait permis à ses membres de participer à la promenade que le Congrès a projetée pour ce jour-là.

II. — BUT, PRINCIPES, ORGANISATION

Je me bornerai à résumer le but, les principes et l'organisation de la Croix-Bleue. Ils sont les mêmes en France et partout où s'étend notre fédération internationale, et ils ont été exposés d'une manière très claire et très complète par M. le pasteur Arnold Bovet, de Berne, devant votre dernier congrès, à Bruxelles. Je me borne aux points principaux.

[1] En septembre 1897, c'est-à-dire vingt ans après sa fondation, elle comptait 498 sections ou sociétés locales, 20,090 membres et adhérents, parmi lesquels 7031 étaient d'anciens buveurs. Voici le détail :

	Membres et adhérents	Anciens buveurs
Canton de Genève	1151	362
» Vaud	3611	1374
» Neuchâtel	2423	803
Jura bernois	1301	567
Suisse allemande	4548	2175
Allemagne	4553	1300
Belgique	297	88
France	1417	279
Autres pays	789	83
	20090	7031

Toutefois, les engagements pris dans la Croix-Bleue sont très rarement définitifs et pour toute la vie. Aux buveurs en particulier, quand ils font leurs premiers essais, nous recommandons de préférence les engagements à terme, et même à courte échéance, moins effrayants que l'engagement à vie, et dont la violation n'a pas le même caractère décourageant.

Un très grand nombre de membres de la Croix-Bleue renouvellent leur engagement d'année en année.

2° *L'emploi des moyens religieux,* et plus encore l'esprit religieux, évangélique, chrétien dans l'acception la plus large du mot, caractérise aussi l'activité de la Croix-Bleue. Nous voulons travailler « avec l'aide de Dieu et de sa parole, » disent nos statuts.

Dans nos réunions, nous faisons toujours place à la prière, à la lecture et à l'explication de la Sainte Ecriture, au chant de cantiques de tempérance qui ont une forte saveur évangélique, à l'appel à la conversion intérieure, à la confiance dans celui qui seul pardonne le coupable, délivre l'esclave de la passion, régénère l'homme déchu.

3° Enfin, il y a un troisième caractère de notre Société que je tiens à relever parce qu'il est souvent méconnu : c'est sa *largeur*. On nous taxe volontiers d'étroitesse et d'intransigeance. Intransigeants, nous le sommes pour nous-mêmes, en ce sens que nous nous abstenons rigoureusement de toute boisson alcoolique, — fermentée ou distillée, aussi longtemps du moins que dure notre engagement. Mais nous déclarons expressément dans nos statuts que nous n'entendons pas condamner par là l'usage modéré que peuvent faire des boissons fermentées les personnes qui n'appartiennent pas à notre Société. La Croix-Bleue ne condamne pas le vin, la bière ou le cidre. Le membre de la Croix-Bleue ne se fait pas scrupule d'en avoir sur sa table, quand il lui arrive de recevoir un parent ou un ami non abstinent. Il leur en verse à boire — dans les limites de la modération, bien entendu. Il ne se croit pas parvenu lui-même à un degré de vie morale plus élevé que son frère modéré ; il s'interdit de prononcer sur lui aucun blâme. S'il recommande la pratique de l'abstinence totale, c'est à titre de remède exceptionnel pour un temps exceptionnel.

Organisation. — Un mot maintenant sur l'organisation de la Société française de la Croix-Bleue.

Elle renferme deux sortes de membres :

1° Les *adhérents*, qui ont pris pour un temps quelconque l'engagement de l'abstinence et qui l'observent fidèlement :

2° Les *membres actifs*, ayant été adhérents fidèles pendant trois mois au moins, ayant pris pour un an au moins l'engagement de s'abstenir et de combattre chez autrui l'abus de la boisson, et payant une cotisation mensuelle dont le taux, fixé par les sections, est ordinaire-

si justement flétri hier, à la tribune de notre Congrès par M. Buisson ; mais un esprit d'affection fraternelle de cordiale simplicité. Chacune de nos sections se considère comme une association amicale d'infirmiers de la Croix-Bleue. Les alcooliques, les malades, les blessés de la vie que nous allons ramasser, que nous essayons de guérir, nous les aimons; ce sont pour nous des frères. Nous allons à eux la main tendue, le cœur ouvert; nous nous intéressons à leur situation, à leur famille. Si nous acceptons pour nous le régime de l'abstinence, c'est afin de nous mettre sous la même loi que ces pauvres amis, c'est afin que rien chez nous ne puisse les rebuter, les humilier ou les révolter. Disciples de Jésus-Christ, ayant placé la croix dans notre titre et dans notre insigne distinctif, c'est dans un esprit de renoncement à nous-mêmes, d'amour désintéressé pour nos frères, sans préoccupation ecclésiastique ou sectaire, que nous nous efforçons de collaborer à la rédemption de l'humanité en relevant de leur abjection les membres les plus avilis du corps social.

III. — STATISTIQUE.

Sections organisées :

	1885	1887	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1898
Montbéliard.	10	7	9	4	4	7	7	9	10	9	4
Paris et Seine.	1	1	1	1	1	4	5	7	8	10	12
Lyon et Sud-Est.	»	»	1	1	3	5	2	2	4	6	10
Autres régions.				3	3	5	7	6	7	8	13
	11	8	11	9	11	21	21	24	29	33	39

Membres actifs :

	1879	1881	1885	1887	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1898
Montbéliard.		2	103	179	181	86	102	130	140	173	154	160	249
Paris et Seine.			21	84	61	70	87	108	115	127	136	156	218
Lyon et Sud-Est.						20	9	91	112	171	230	199	222
Autres régions.	1				26	8	68	146	170	140	127	107	374
	1	2	124	263	268	184	266	475	537	611	647	622	1063

Sociétaires (membres actifs et adhérents réunis) :

	1879	1881	1885	1887	1889	1890	1891	1892	1893	1894	1895	1896	1898
Montbéliard.		3	166	224	211	93	139	152	207	231	185	248	321
Paris et Seine.			51	176	258	270	341	392	435	425	370	366	566
Lyon et Sud-Est.						67	92	462	490	579	762	343	366
Autres régions.	1				44	32	172	134	232	202	179	210	561
	1	3	217	400	513	462	744	1140	1364	1437	1496	1167	1814

D'après le recensement du 1er septembre 1898, la Croix-Bleue comptait en France à cette date, outre ses 39 sections organisées, 13 sections en formation, total 52.

Journaux mensuels illustrés

(non officiels) représentant les principes de la Croix-Bleue.

Feuille de tempérance. 1 franc par an. Imprimerie Viret-Genton, Lausanne.

Illustrierter Arbeiterfreund. 1 franc par an. Agence Croix-Bleue, Berne.

DISCUSSION

M. Fielden Thorp (*York*) répond à M. Bianquis :

Tout en admirant sincèrement les services immenses qu'a rendus la *Croix-Bleue* soit en France, soit en Suisse, à l'œuvre de l'abstinence, je n'ai jamais tout à fait compris pourquoi on évite de recommander l'abstinence à tout le monde indistinctement.

Certes, nous ne devons jamais condamner ceux qui ne partagent pas notre manière d'envisager les choses ; mais je crois qu'on a le devoir d'essayer de convaincre tout le monde, qu'il faut donner l'exemple de l'abstinence, sinon pour son propre avantage — pour sa propre sûreté —, du moins pour protéger ceux qui nous entourent, contre le danger qu'il y a à devenir victime de la boisson.

M. Maillet dit que *la Croix-Bleue* doit faire appel à toutes les bonnes volontés dans la lutte.

M. Bianquis pense que tout le monde ne peut être missionnaire. Il ne faut donc pas trop insister, mais laisser chacun libre du choix de ses moyens d'action.

M. Babut dit que les partisans de l'abstinence totale obligatoire ne tiennent pas assez compte de ce fait, qu'il y a des milieux absolument réfractaires aux idées de tempérance. Dans ces milieux, la prédication intransigeante de l'abstinence totale risque de repousser, tandis que la pratique de l'abstinence partielle amène à la cause bien des hésitants.

M. Jacot déclare que l'abstinence partielle telle que la préconise l'*Union Française Antialcoolique* sera un utile acheminement vers la guérison du fléau. Les expériences qu'il a faites dans sa région en sont une preuve manifeste.

M. Hercod estime qu'il faut songer davantage à la généralité ; il n'y a pas dans l'alcoolisme seulement des questions individuelles, il y a une question sociale, et pour entraîner la société, il faut un groupe toujours grandissant d'abstinents totaux, qui le soient non pas pour sauver tel ou tel individu, mis pour obtenir la sobriété de la société elle-même et tuer l'alcoolisme.

M. Capper ne trouve pas qu'il y ait un sacrifice dans le fait de l'abstinence totale et qu'il y a au contraire l'acquisition d'une force plus grande.

M. Van der Meulen dit qu'en Hollande, on a dit et pensé comme en France et comme MM. Babut et Jacot, ce qui n'a pas empêché l'abstinence totale de s'y implanter. Bien que, dans les Pays-Bas, l'abstinence

totale sincèrement pratiquée soit encore de date récente et seulement représentée par le *Volksbond* et la nouvelle société du *Kreissverbund*, les résultats sont encourageants. Si toute personne ne peut être missionnaire, du moins tout le monde peut être abstinent et aux abstinents appartient l'avenir.

M. le baron Mollerus ne pense pas qu'en Hollande, il soit prouvé que l'avenir est aux abstinents, attendu que les nombreuses sociétés qui voient de jour en jour s'augmenter le chiffre de leurs adhérents ne recommandent que la modération.

M. Raous trouve qu'il y a certains malentendus dans la question. On ne peut pas exiger l'enseignement de l'abstinence totale dans les écoles. C'est l'œuvre des pasteurs et des Sociétés d'évangélisation. Dans la lutte contre l'alcool, il y a place pour l'abstinence totale et pour l'abstinence partielle, qui peuvent être représentées dans chaque commune. A Nimes, par exemple, 5 ou 600 écoliers sont dans les ligues de l'*Union Française Antialcoolique*, tandis qu'une section de la *Croix-Bleue* travaille à la guérison des buveurs. Les deux Sociétés se complètent, forment une utile synthèse et prospèrent, grâce à leur aide mutuelle.

M. Bayet insiste sur ce fait que l'abstinence totale convient au buveur et à ceux qui entreprennent de le relever ; mais elle n'est pas indispensable ailleurs, ni même utile. L'instituteur en particulier ne peut au nom du gouvernement, enseigner l'abstinence totale ; il rappelle l'exemple du midi de la France où l'alcoolisme a été nul, tant que le vin seul y a été consommé et où le phylloxéra destructeur des vins, a été la cause directe de ce fléau.

M. le président. — La parole est à M. le pasteur Hoeck.

Rapport sur la Société nationale chrétienne néerlandaise d'abstinence totale

PAR M. W. HOECK

Pasteur de l'Eglise néerlandaise évangélique à Bruxelles.

MESDAMES ET MESSIEURS,

Deux nouvelles années se sont écoulées depuis que nous nous sommes rencontrés à Bruxelles, au sixième congrès. Avons-nous, depuis cette époque, gagné du terrain dans notre lutte ?

Dans un journal, je lis ce qui suit : La France est le pays de l'alcoolisme montant. La Belgique également, mais surtout la France. Partout ailleurs l'usage des boissons distillées s'est maintenu à peu près stationnaire aux Pays-Bas, en Angleterre, en Italie ; ou bien il a même diminué dans une proportion plus ou moins forte, comme en Norvège, en Suède, en Suisse, en Allemagne, au Danemark, au Canada. Mais en France l'augmentation est considérable et rapide.

Il est pénible qu'une telle chose se dise de la France, le pays qui nous reçoit en ce moment d'une manière si hospitalière. Et l'on n'aime point à médire de son amphytrion ni de son hôtesse.

Les Pays-Bas sont stationnaires. Je ne veux point appliquer ici le dicton : tout arrêt est un recul. Lorsque le flot mugit avec violence, c'est déjà beaucoup d'avoir préservé sa barque de descendre avec le courant. Des efforts puissants, une énergie soutenue sont déjà nécessaires pour cela.

En outre, nous faisons l'expérience, au cours de notre lutte, combien la puissance de notre ennemi est formidable, pareille à celle d'un hydre à plusieurs têtes ; c'est que le fisc et l'intérêt industriel se coalisent avec des situations sociales de toute sorte et, ce qui est le pire, avec les plus basses passions de l'homme, pour faire front, telle une seule puissance gigantesque, au rare individu dont la conscience s'est réveillée et qui cherche, mu par le sentiment stimulé de la pitié humaine, les moyens de préserver son peuple de périr dans le flot de l'alcool.

Réussirons-nous jamais ? telle est la question que nous pouvons nous adresser à nous-mêmes avant de poursuivre notre lutte.

Parlant en ce moment des Pays-Bas, je dis que j'ai encore de l'espoir. Le peuple néerlandais porte au fond du cœur de nobles sentiments ; il s'y révèle des principes et des mobiles qui sont ennemis de ce qui est égoïsme et orgueil, bassesse et bestialité, ce sol fangeux dans lequel la plante parasite de l'alcoolisme croit si plantureusement. Les fêtes nationales, célébrées l'année dernière à l'occasion du couronnement de la bien-aimée et vénérée reine Wilhelmine, en ont fourni une magnifique preuve. Le secrétaire général de la société que j'ai l'honneur de représenter en ce moment, écrit à ce propos ce qui suit dans le rapport annuel : Notre peuple a salué sa reine de ses applaudissements, et il ne s'est pas laissé tenter par les boissons enivrantes. On a fêté et chanté, et il n'y en eut guère, le lendemain, qui avaient à rougir d'eux-mêmes ou des autres. Quelque chose a été ressenti de la bénédiction de la sobriété.

Mesdames et Messieurs, j'ai assisté moi-même à l'entrée solennelle de la reine et aux fêtes dans la capitale du pays, Amsterdam ; et pendant toutes ces journées, je n'ai éprouvé que de la joie sans mélange, dont ce que je viens de signaler n'était pas la moindre cause. J'ai compris ceci : que le peuple était sous l'effet magique de l'idéal, qui avait revêtu une forme visible dans la figure d'une jeune fille candide de dix-huit ans, la reine des Pays-Bas. Souiller un tel idéal par la rudesse, la débauche, la conscience populaire s'y opposait.

Donnons aux nations un idéal. Implantons dans les cœurs des sentiments nobles, des mobiles purs. Faisons apparaître aux yeux de tous ce qui élève, ennoblit, ce qui délivre de la bestialité, du matérialisme terre-à-terre, de l'égoïsme. Dans cette voie se trouve le salut, le relèvement. Notre lutte contre l'alcool fait alors l'office de Jean-Bap-

si cet idéal nous faisait défaut? Puissions-nous tous, à la fin de cette semaine, quitter ce grand Paris, affermis dans la foi, dans la charité, dans l'espérance, pour continuer la lutte avec plus de courage. L'Eglise chrétienne tout entière, dans la multiplicité de ses manifestations, a révélé son unité, sa catholicité en célébrant la fête de Pâques. Le son des cloches pascales retentit encore dans nos oreilles et dans nos cœurs. Il nous a parlé de la vie naissant de la mort, de charité, de justice et de paix.

Puissent ces forces spirituelles agir également par ce congrès. Les 5372 membres effectifs avec les 1815 membres adhérents de notre Société vous saluent en la délégation de ma personne, et remercient l'incomparable Paris pour l'honneur qu'il nous rend en nous recevant sur son territoire, afin d'y être instruits, retrempés, fortifiés pour la lutte difficile mais non désespérée.

J'ai dit.

M. le Président. — La parole est à M. le Rév. Worsfold.

The work of the Church of England Temperance Society

L'œuvre de la Société de Tempérance de l'Eglise anglicane

PAR M. LE RÉV. WORSFOLD

Analyse. — Déjà en 1882, quelques membres du clergé et quelques laïques de l'Eglise Anglicane s'unirent avec d'autres personnes pour instituer des sociétés d'abstinence.

En 1845, plus de 2.000 médecins ont déclaré qu'il n'était pas nécessaire de faire usage des boissons fermentées pour se bien porter, et même que si l'abstinence devenait générale, elle contribuerait à la santé et au bonheur de la race humaine. Dès ce moment, l'œuvre de la tempérance fit des progrès rapides.

C'est en 1859 que l'Eglise Anglicane est entrée dans la lutte, et sa société de tempérance fut fondée sur la même base que les autres sociétés. Mais en 1870, pour gagner plus d'étendue et d'adhérents, une section de modérés fut ajoutée. On a senti que bien des personnes qui ne pouvaient pas prendre l'engagement d'abstinence, pouvaient aider dans les différentes œuvres de la société, comme les suivantes : *Les Bandes de l'Espérance* ou écoles de tempérance, — contre la vente de la boisson le dimanche, la propagande dans les prisons, la fondation de cafés de tempérance, de salles de lecture, etc.

A peu près un million de personnes font partie de cette organisation, et 50,000 livres sont dépensées chaque année.

Mais il reste encore tant à faire qu'il est bien nécessaire que les amis de la tempérance, dans le monde entier, s'unissent pour prendre conseil les uns des autres afin d'avancer cette cause pour l'humanité et à la gloire de Dieu.

As one who began public labours in connection with Temperance Reform more than fifty years ago I very willingly take part in this Congress and feel grateful for the privilege of representing the Church of England Temperance Society in this distinguished assembly.

Although the Society which has commissioned me to speak for it on

most dioceses associations formed, the headquarters of the Society being in London.

Among the clergy who joined the Society about this time was the Rev. Canon Ellison, vicar of Windsor. He threw himself with great ardour into the cause—became chairman of the executive committee about 1870, and very seriously considered how best to adapt the work of the Society so as to enlist wider sympathy and support than ad so far been accorded to the Church of England movement. So in 1872 it was agreed that whilst total abstinence should still remain the basis of the Society for reclaiming the intemperate and for all who were able and willing to renounce the use of intoxicants, either as the basis of their own convictions as to its propriety or as a better means of influencing those to whom abstinence was a necessity, yet that others who could not for various reasons see their way to the practice of total abstinence should be invited to join the Society as partial abstainers, and as desirous of conscientiously exerting themselves in endeavours to suppress intemperance by their example and influence, in preventive work, such as Bands of Hope, by legislation restrictive of the sale of strong drink, especially on the Lord's Day, and by measures for reclaiming the intemperate and criminal classes, such as the Police Court Mission and by counter-attractions to the public-house, such as British Workmen Coffee Houses, Temperance Hotels, Reading Rooms, &c., &c.

Thus it will be seen that the work of the C.E.T.S. is mot comprehensive. Intended to enlist all practical philanthropists in a decided and persistent endeavour to stamp out the ravages of intemperance, not only by individual abstinence but also by every collateral and auxiliary agency which may suggest itself on the lines of practical Christianity or the dictates of enlightened statesmanship. Indeed, one of the cardinal principles of the C.E.T.S. is that as intemperance is a sing against God as well as a crime against society, all endeavours to diminish and destroy this foul fiend must be made on Christian principles, actuated by Christain motives, and sustained by the enabling grace of God the Holy Ghost in answer to constant prayer and believing dependence on the promised aid of the great Captain of our Salvation, the Lord Jesus Christ.

It is not altogether easy to tabulate either the exact total of work done by the Society, or of its funds because there are Church Temperance Societies in many parishes not directly affiliated to the central organization, and also because those who are thus connected, do not always make returns. Speaking, therefore, in very general terms, it may be stated that the C.E.T.S. is a centre of temperance effort in all conceivable methods of assaulting the foe. Moral suasion for the drunkard, Christian expediency and brotherly love for those who have not been overcome by drink, legislative and municipal reform as a citizen's responsibility against fiscal encroachments and erroneous

commercial ideas, with counteractive social attractions in the way of wholesome beverages and innocent recreations, the power of the Press, by manifold agencies and the didactic force of the living voice in lecture room pulpit and platform, being all made subservient to the high purpose of freeing our land from the monster which pollutes our homes, paralyses our industry, profanes our Sabbaths, poisons the springs of our youthful, life degrades its manhood, shamelessly outrages the reverence due to woman, both as wife and mother, confiscates the gifts of Christian charity and scorns the claims of religious obligation.

Something like a million of persons, young and old, are connected with this organization, and some *L* 50,000 are spent annually by the Central Executive and its various branches in temperance work. These figures, however, do not represent anything like what ought to be the strength of the movement in the National Church of England, making full allowance for the vast and powerful organizations at work throughout the land in other connections. It is painfully clear that the conscience of the National Church is not so thoroughly aroused to the evils of the drinking system as one could desire; and yet looking back as I can for more than half a century, one is thankful for progress of a very decided kind. The provision of non-alcoholic beverages at all public entertainments. The very decided attitude on the temperance question taken by the Archbishop of Canterbury and several other bishops, is a powerful factor in moulding public opinion, and encouraging temperance efforts. Still there is a large mass of even religious persons who give no practical help—the power of the drink traffic is no doubt great as regards the hindering of righteous legislation, and millions of all classes are still the salves of those sensual appetites of which the love of alcoholic drink is at once the expression and the sustenance. There is then still great need for all the friends of temperance throughout the world to combine together, to take counsel one with another, to resolve in view of the righteousness of the cause they have embraced, its justification on scientific and moral grounds, the needs of humanity and the glory of redressing a great wrong, and of advancing an enterprise which is in sympathy with every other humane and benevolent undertaking, that they will not relax their efforts, nor abate their zeal, so long as the drink curse remains to confiscate the bounties of God's providence, to paralyse the energies of the Christian Church, to make sad hearts which God intended to be glad, and to gladden only those who, lost to every high and holy feeling, find mirth in madness, and joy in shame.

M. le Président. — La parole est à M. le docteur Legrain qui développe les principes de l'Union française antialcoolique et l'importance qu'elle a prise en France depuis le Congrès de Bruxelles. Il dépose sur le bureau et fait distribuer la notice ci-dessous.

pr. Dr Le Grain

L'Union Française Antialcoolique

Association fédérale contre l'usage des Boissons spiritueuses

Fondation. Avril 1895. C'est la première Société française de Tempérance ayant proclamé le principe de l'*abstinence volontaire* des spiritueux comme un **but hygiénique** à atteindre [1].

Principes : L'alcool sous toutes ses formes est un **poison**.

(Eaux-de-vie, naturelles ou artificielles, liqueurs, apéritifs, etc.); les observateurs, hommes de science ou autres sont unanimes à le déclarer. Non seulement l'alcool est *inutile* à l'homme et ne doit pas entrer dans sa consommation *alimentaire*, même accidentellement, mais il est *nuisible* à sa santé physique et morale. Bien plus, l'alcoolisme, qu'il engendre, nuit à la *famille*, compromet la santé des *enfants*, retentit de mille manières sur l'équilibre *social*.

Conclusion : Non seulement il est logique de s'en priver, mais il est *patriotique* de s'en abstenir *ouvertement*.

Cette proscription ne s'étend pas aux *boissons fermentées*. (Vin, cidre, bière), bien préparées et prises avec *modération*.

L'U. F. A. est donc une Association pour l'**abstinence limitée** aux boissons dites spiritueuses (alcools de distillation).

Organisation. La vulgarisation des principes de l'U. F. A. est une œuvre essentiellement *individuelle*, puisqu'elle est basée sur l'*exemple*. L'U. F. A. se propose donc de développer au maximum l'*initiative individuelle*. La **coopération** permet seule à l'œuvre de prendre un grand et rapide accroissement. Ainsi comprise, l'U. F. A. est une œuvre essentiellement **décentralisée.**

La décentralisation permet en outre à tous les *Français*, de quelque opinion qu'ils soient, à quelque confession, à quelque groupe social qu'ils appartiennent, de propager les principes de l'U. F. A. tout en restant **syndiqués** avec l'œuvre générale.

Conclusion : L'U. F. A. est un agrégat de Sociétés locales *autonomes*, *libres* de leurs moyens d'action, *indépendantes les unes des autres*, mais travaillant toutes autour de ce *principe commun :* **abstention des spiritueux.**

Nombre des sociétés locales (sections de l'U. F. A.) : **435** [1].

Chiffre des membres : 45.000.

Topographie. L'œuvre s'étend à 72 départements sur 86. En 4 ans, elle s'est implantée dans presque toute la France. Sa répartition

[1] La Société de la *Croix-Bleue*, fondée antérieurement, proclame la nécessité de l'*abstinence complète*, mais seulement comme un *moyen* de relever les buveurs.

[2] Depuis le Congrès, le chiffre des sections a atteint 812.

Œuvres diverses : Restaurants, cercles et roulottes de tempérance,
Maisons du marin,
Maisons du soldat,
Assistance par le travail et assistance morale pour les familles de buveurs, etc.

Telles sont les principales créations rangées sous l'insigne de l'U. F. A. l'*Etoile Bleue*, et qui font honneur à l'esprit de charité et au dévouement patriotique des diverses sociétés confédérées.

L'œuvre de l'*Union française antialcoolique*, dont on vient de donner un faible aperçu, représente en même temps que l'effort le plus sérieux et le plus fructueux qui ait jamais été fait en France dans la lutte contre l'alcoolisme, un bel exemple de ce que peut une ligue dont les principes sont clairs, facilement compréhensibles, et qui base son action sur la collaboration simultanée de chacun. *L'indépendance dans l'Union*, telle est la formule de l'U. F. A., être impersonnel dont le centre, la tête est partout où se rencontre une individualité décidée à agir et à payer de sa personne.

L'U. F. A. est responsable de l'agitation antialcoolique dont la France est maintenant le siège parce que ses émissaires, gens de volonté et d'énergie sont partout. Elle a suscité, grâce à cela, la formation d'autres sociétés locales, à base de simple modération, timide essai de gens qui, inhabiles encore au sacrifice individuel, ont pourtant compris qu'il fallait faire quelque chose contre le mal.

Enfin l'*Union* a été l'âme et l'organisatrice du **VIIe Congrès International** contre l'alcoolisme réuni à Paris en Avril 1899[1].

L'U. F. A. est à l'avant-garde du mouvement de tempérance en France. Elle ne combat pas l'usage modéré du vin, du cidre et de la bière et elle estime que l'*abstention limitée aux spiritueux* doit suffire pour combattre victorieusement l'alcoolisme. Si le malheur voulait qu'il n'en fut pas ainsi, l'U. F. A. aurait encore le mérite d'avoir préparé le pays aux sacrifices suprêmes en acclimatant le principe et la pratique de l'abstention systématique.

Renseignements :

Siège de la Fédération : 5, rue Latran, Paris. On y trouve prospectus, brochures, statuts et, d'une manière générale, tous éléments utiles soit pour adhérer isolément, soit pour constituer des sociétés locales.

Cartes de membres, formules d'engagement sont envoyées gratuitement à tout groupe qui se forme.

On devient membre de la fédération en versant une cotisation minimum de 1 fr. Les cotisations des membres appartenant à des sections de l'U. F. A. sont fixées par ces sections.

[1] Depuis le Congrès, la circulaire fameuse du général de Gallifet, ministre de la guerre, qui supprime l'alcool dans l'armée, est venue donner une éclatante consécration à la campagne d'abstinence des spiritueux inaugurée par l'U. F. A.

2° Union française antialcoolique.

(Section ouvrière du Havre, dite la « Solidarité » fondée en juillet 1897, par M. P. Allégret).

Cette section se compose de quatre branches :

1° La section aînée, la « Solidarité », composée en très grande partie d'ouvriers, et comprend 190 membres. Cette section est actuellement présidée par M. le Dr E. Sorel, directeur de la Clinique du boulevard François 1er, chirurgien du nouvel Hôpital;

2° La section cadette de garçons n° 1, qui comprend 150 membres et qui est présidée par M. J. Audouin;

3° La section cadette de garçons n° 2, présidée par M. M. Crouzet, qui comprend 90 membres;

4° La section cadette de filles, présidée par Mlle Lacheret, qui comprend 100 membres, soit un total de 530 membres, dont à peu près 500 sont membres actifs, ayant signé l'engagement.

Chacune de ces sections a une réunion mensuelle, et le nombre des membres augmente presque journellement.

M. Allégret dispose, pour ses réunions mensuelles, d'une lanterne à projections, et d'environ 150 vues antialcooliques.

La « Solidarité du Havre » a déjà fait apposer des affiches sur les murs de la ville et fait distribuer des prospectus le jour de la Toussaint, par deux de ses membres.

Un assez grand nombre de membres de la « Solidarité », sont d'anciens buveurs relevés.

M. le Président. — De l'Union française antialcoolique se rapprochent les Unions dites *Solidarités* dont M. Quiévreux va entretenir l'Assemblée, et qui forment autant de sections de l'Union française.

Communication sur les Solidarités de Roubaix et de Lille

PAR M. A. QUIÉVREUX (DE LILLE)

La tâche urgente à l'heure actuelle est de refaire l'éducation morale de notre peuple et cela ne peut se faire que par la coopération de toutes les bonnes volontés. C'est cette pensée qui a amené la fondation de nos « Solidarités. » Ce que nous nommons de ce nom, ce sont des bâtiments, où différentes œuvres de lutte morale et d'éducation populaire ont leur siège, et, par le fait même de cette communauté de siège, elles ont en partie les mêmes membres et se prêtent un concours réciproque. Ce sont des lieux où nous nous efforçons d'amener les hommes de bonne volonté à solidariser leurs efforts pour faire eux-mêmes l'œuvre de leur éducation mutuelle.

Je vais vous décrire celle de Roubaix. Une grande et belle salle de conférences pouvant contenir environ 600 personnes. A l'entrée, logement pour le concierge ; en face, un parloir-bibliothèque. Au premier étage, une salle plus petite pour les réunions plus intimes. Voici les œuvres qui s'abritent dans ces salles : la Ligue antialcoolique, section de l'Union française antialcoolique ; la Croix-Bleue ; la Ligue contre l'immoralité publique et privée ; une Société chorale, la Fraternelle ; une Société de Secours mutuels ; un ouvroir pour femmes ; des écoles populaires du Dimanche et du Jeudi ; des conférences religieuses. Chacune de ces œuvres a ses réunions régulières. Vous avez peut-être remarqué les conférences religieuses. Nous sommes, en effet, des croyants et nous ne pouvions ni ne voulions dissimuler notre foi. Mais ces conférences religieuses sont annoncées sous leur titre spécial et parfaitement distinctes des autres. Nos conférences antialcooliques et morales conservent leur caractère spécial. Nous avons agi avec une telle franchise et une telle loyauté que tous ont compris que notre œuvre morale n'était pas un moyen détourné de propagande confessionnelle. Aussi il y a à nos conférences morales un auditoire des plus variés comprenant des catholiques, libres-penseurs, socialistes et anarchistes.

La Solidarité de Lille est analogue à celle de Roubaix sans lui être exactement semblable. Elle ne comprend ni la Chorale, qui n'existe pas encore, ni la Société de secours mutuels qui, pour diverses raisons, a son siège dans un autre local. En revanche, les bâtiments de la Solidarité comprennent à côté de la salle des conférences moins belle et moins vaste et qui sert aux mêmes ligues qu'à Roubaix, toute une installation de cercle populaire : cour avec jeu de boule, salles de gymnase, de billard et de jeux, salles de lecture. Par la volonté de la donatrice, ces salles servent à deux groupes : l'un, le plus important, est une Union chrétienne de jeunes gens. Cette Union, dont les membres actifs se déclarent des chrétiens, ne demande à ses membres associés qu'une seule chose, la volonté de la vie morale. L'autre est un groupe d'étudiants et d'universitaires, qui se réunissent non seulement dans le but de converser mais aussi d'étudier les questions morales et sociales et d'entrer en communion avec le peuple. Nous avons organisé dans ce but des soirées populaires récréatives, qui ont obtenu un vrai succès.

De temps en temps, à Lille comme à Roubaix, des fêtes données le plus souvent sous le patronage de la Ligue antialcoolique, convient les membres de ces divers groupes et de ces ligues. Les conversations, les jeux, la joie goûtée en commun forment des camaraderies.

En somme, nous n'avons rien fait d'extraordinaire. Conférences antialcooliques et morales, soirées populaires, groupes de jeunes gens, cercles ouvriers... tout cela existe et même plus beaucoup complètement en bien des endroits.

L'originalité de notre œuvre, si elle en a une, c'est d'avoir réussi et

solidarisé toutes ces choses afin qu'elles se prêtent un concours réciproque. Chacune de ces œuvres, isolée surtout dans les proportions, hélas ! où nous les réalisons, est une bien petite œuvre. Réunies ensemble, elles forment peut-être quelque chose de nouveau et de plus important : elles constituent un *milieu nouveau*. Et pour dire le dernier mot, c'est là en réalité le but que nous poursuivons. Les deux grandes conditions du salut social, c'est à la fois le changement des individus et la transformation des milieux. L'une de ces conditions ne peut pas aller sans l'autre. Cela aussi, nous ne l'avons pas inventé, mais nous l'avons senti profondément. Si l'on s'adresse seulement aux individus dans des discours ou des conférences, on en touchera sans doute quelques-uns, mais ils retourneront dans leur milieu et les impressions reçues se dissiperont. Si l'on prétend, au contraire, transformer directement le grand milieu social, si l'on s'attaque aux constitutions et aux lois, sans doute on obtiendra quelques bons résultats. Mais la tâche est difficile et presque irréalisable. Archimède était prêt à soulever le monde, s'il avait eu un point d'appui. Pour soulever le milieu social, il faut aussi des points d'appui. Alors que reste-t-il à faire ? Il reste à créer ces points d'appui. Il faut créer ces petits milieux, qui soient comme des foyers de vie morale. Et peut-être, un jour, par la multiplication de ces petits foyers, et par leur solidarité (car il faudra qu'à leur tour ils se solidarisent) tout le milieu social se trouvera transformé. En somme, quiconque étudie l'histoire s'aperçoit que les grandes transformations sociales se sont faites par la multiplication de ces petits foyers.

Mais comment créer un milieu ? Un milieu est une chose complexe qui doit embrasser tout l'homme. Une ligue antialcoolique n'est pas un milieu : elle ne répond qu'à un côté des aspirations morales de l'homme. Les églises elles-mêmes, du moins telles qu'elles sont constituées à l'heure actuelle, ne sont pas des milieux : elles aussi ne répondent qu'à un côté des besoins humains. Un milieu doit répondre à tous les besoins et à toutes les aspirations légitimes de la nature humaine. Et alors il nous a semblé que le mot du problème, c'était le mot : *Solidarité*. Solidarisons toutes les œuvres d'éducation, de lutte, de réforme et d'amélioration, solidarisons les efforts de tous les hommes de bonne volonté venus des points les plus divers..... et il se trouvera que, par cette coopération, un milieu se créera peu à peu.

Sans doute ce que nous avons fait n'est qu'un tout petit commencement. Dans la solidarité de l'avenir, telle que nous la rêvons, il devrait y avoir, outre les esquisses d'œuvres dont je viens de parler, un bureau de placement, un théâtre, un journal, un restaurant, des sociétés coopératives de consommation et même de production et sans doute bien d'autres choses encore : en un mot, un *milieu complet*, orienté tout entier vers la vie morale. Nous sommes loin du but. Mais comme le disait un prophète hébreu : « Qui est-ce qui méprise le temps des

de 200 prêtres ou séminaristes. Encore une fois, notre Société de Saint-Maurice a pour but non pas de combattre l'alcoolisme chez ses adhérents, mais simplement de *poser la question alcoolisme*, de *fixer l'attention sur elle*. Quand un prêtre a pris publiquement l'engagement de s'abstenir de toute boisson distillée, ne fût-ce que pendant trois mois, son attention est éveillée, ses yeux découvriront le fléau et tous ses méfaits, et sûrement ce prêtre deviendra un apôtre.

Et de fait, plusieurs notamment à Amiens, à Paris et en Vendée, ont déjà fondé des Sociétés locales de tempérance. Et le mouvement ne fait que commencer.

Voilà, aussi brièvement et aussi complètement que possible, la situation de la Société Saint-Maurice, à la date de ce jour.

M. le Président dépose sur le bureau, les notices suivantes concernant l'*Association de la jeunesse française tempérante*, et rappelle que cette Société s'est constituée encore sur le modèle des sections de l'Union française antialcoolique. Bien qu'elle ne fasse pas partie de l'Union fédérale, ses principes sont de tous points identiques à ceux de l'Union.

Notes concernant l'*Association de la jeunesse française tempérante*. — Les principes et l'organisation de la Société [1], sont nettement indiqués dans l'appel lancé par elle, et que nous reproduisons :

JEUNES GENS, JEUNES FILLES,

Grâce aux leçons que vous avez reçues, vous savez maintenant que l'ALCOOL EST UN POISON.

Vous savez ce qu'il faut penser de toutes les vertus imaginaires qu'on lui attribuait autrefois. Il ne nourrit pas, ne réchauffe pas, ne fortifie pas, n'éveille pas l'intelligence ; voilà qui est désormais incontestable.

Mais s'il ne peut faire aucun bien, il peut, en revanche, vous le savez encore, faire beaucoup de mal.

Vous connaissez les *terribles maladies de l'estomac, du foie, du cœur, des reins, du cerveau, etc.*, auxquelles expose son usage habituel et surtout son abus.

Vous savez enfin que lorsque le buveur d'alcool échappe à l'*alcoolisme* proprement dit, il reste affaibli et particulièrement apte à contracter toutes les autres maladies, notamment la plus meurtrière de toutes, qui est la *tuberculose*.

Il n'est donc plus nécessaire d'insister auprès de vous sur les dangers que l'alcool fait courir à la *santé*, à la *raison* et au *sens moral*.

Mais tout le monde n'a pas pu, comme vous, se pénétrer de ces vérités irréfutables.

[1] Le siège de cette Société est, 115, Faubourg Poissonnière (Dr Roubinovitch, secrétaire général).

Vous rencontrerez probablement des personnes portées à tourner en dérision votre jeune savoir, à vanter obstinément les bienfaits prétendus de l'alcool et à déclarer qu'elles ne croient pas tout ce que les médecins racontent. Rien d'étonnant à cela : l'ignorance est souvent présomptueuse.

Il importe cependant que vous ne vous laissiez pas émouvoir par l'assurance de ceux qui, parlant fort, croient parler juste. Souvenez-vous que votre intérêt véritable est d'écouter toujours les avis de la science désintéressée.

Il importe surtout que vous résistiez aux sollicitations de ceux qui cherchent à vous faire contracter leurs mauvaises habitudes, car si vous leur cédez, même avec la ferme intention de rester prudents et sobres, vous ne pourrez savoir où vous vous arrêterez : votre première défaite en entraînera nombre d'autres et les occasions de boire de l'alcool iront se multipliant à mesure que vous grandirez.

C'est pourquoi nous vous offrons notre appui. Nous voulons soutenir votre résistance contre ceux qui, inconsciemment ou non, veulent votre mal.

Vous n'avez pas l'habitude de boire de l'alcool, et vous n'en éprouvez aucune privation, car ce n'est pas là un besoin naturel. *Prenez l'engagement d'attendre un an encore avant de commencer*. Avec nous, vous serez vite convaincus *qu'on peut vivre très heureux et très sociable sans consommer de boissons distillées*.

Venez à nous. Encouragés par la sympathie des hommes les plus éminents, les plus illustres, vous vous sentirez déjà plus forts en vous comptant.

Puis l'Association de la Jeunesse Française Tempérante vous offrira ses nombreux avantages, sous la condition qui se justifie d'elle-même et qu'il vous sera bien facile de remplir.

Dans l'impossibilité de faire participer dès maintenant toute la jeunesse française aux avantages de notre Association, nous sommes obligés de n'appeler à nous que ceux qui sont prêts à nous manifester leur sympathie et à témoigner de leur ferme résolution en s'imposant un sacrifice bien minime d'ailleurs.

Voilà pourquoi nous vous demandons de *verser une cotisation d'un franc* (moins que le prix de sept petits verres !) au moment de votre engagement.

Vous allez d'ailleurs vous convaincre immédiatement que cette cotisation est insignifiante en comparaison des dépenses considérables que nous nous imposons pour chacun de vous.

Nous ne sommes point gens moroses, notez-le. Nous proclamons que la joie est une des conditions de la santé. Aussi notre première préoccupation a-t-elle été de mettre à votre portée des plaisirs variés, conformes à vos goûts personnels, plaisirs dont vous seriez privés si vous restiez isolés et réduits à vos seules ressources.

Aimez-vous les *jeux de plein air ?* Nous en organisons.

Aimez-vous les *jeux d'intérieur*? Nous vous en procurerons.

Vous sentez-vous portés vers les *exercices physiques*, tels que *gymnastique*, *escrime*, *tir*, *danse*, *canotage*, *natation*, *vélocipédie*, *marche*, *etc.*? Nous sommes en mesure de vous rendre ces sports plus accessibles et plus profitables.

Préférez-vous les *concerts* et les *représentations théâtrales*? Nos artistes et nos amateurs ne demandent qu'à vous égayer, à vous émouvoir, et même à vous enseigner leur art.

Souhaitez-vous d'augmenter votre instruction tout en vous récréant? Nous instituons des *causeries* variées, des *excursions topographiques*, *botaniques*, *géologiques*, *entomologiques*, *artistiques*, *photographiques*, des *promenades* et des *visites* dans les *établissements publics* et *privés*. Au lieu d'errer, sans profit comme sans plaisir, dans nos *musées* et nos *expositions*, vous y serez guidés si vous le désirez, par des spécialistes qui vous rendront toutes choses intéressantes.

Nous vous faciliterons même la *lecture*, pourtant si facile déjà.

Mais il serait trop long d'énumérer ici tout ce que nous voulons faire pour vous. D'une manière générale, nous sommes attentifs à vos moindres désirs, et, dans la mesure de nos moyens, nous nous empresserons toujours de les satisfaire, parce que *nous n'avons pas d'autre raison d'être que le souci de votre santé, de votre agrément et de votre avenir*.

D'ailleurs nous nous tenons en relations constantes avec vous, non seulement par l'intermédiaire de vos délégués et représentants, mais encore par un *Bulletin* que vous recevrez gratuitement [1]. Vous y trouverez, outre le *compte rendu de nos travaux*, des articles *d'hygiène pratique* et *d'économie domestique* qui vous seront très utiles; des études de vulgarisation sur des actualités *littéraires*, *scientifiques* et *artistiques*; des *nouvelles* choisies avec goût, et bien d'autres choses encore qu'il serait superflu de détailler. Bref, *tout ce qui peut vous plaire et vous intéresser y a sa place*.

Faut-il maintenant vous faire remarquer qu'une *Association*, surtout lorsqu'elle a, comme la nôtre, de puissantes sympathies, obtient sans peine des avantages refusés aux particuliers? Ne savez-vous pas que les *compagnies de chemins de fer*, les *théâtres* et autres *établissements publics*, certaines *administrations*, certaines *maisons de commerce* accordent des *réductions* et des *remises* aux membres des Associations dont elles recherchent la clientèle? Or, nous mettons toute notre activité à vous procurer ces avantages et à les multiplier.

Faut-il enfin vous apprendre que *nos membres actifs sont particulièrement recherchés* par l'industrie et le commerce? Il n'est pas, en effet, de chef d'établissement qui n'ait éprouvé des pertes plus ou moins sérieuses par la faute d'employés ou d'ouvriers adonnés à l'al-

[1] Ce *Bulletin* est mis en vente au prix de 15 centimes le numéro ou de 2 francs par an pour les personnes étrangères à l'Association de la Jeunesse Française Tempérante.

Etat actuel

Voici comment l'Association de la Jeunesse française tempérante tient les engagements pris dans l'article II de ses Statuts :

1 et 2. — Elle donne des conférences antialcooliques à l'Ecole normale d'Instituteurs, dans les écoles primaires supérieures de garçons et de filles ainsi que dans les écoles communales. Plusieurs de ces conférences ont été faites à des instituteurs de province.

Elle publie une revue mensuelle qui, non seulement doit éclairer la jeunesse française sur les dangers de l'alcoolisme et fortifier chez elle les habitudes de tempérance et d'hygiène, mais elle a l'ambition de devenir réellement la Revue de la Jeunesse, c'est-à-dire de contenir tout ce qui peut intéresser les adolescents à qui elle s'adresse.

Les questions relatives à l'alcoolisme y sont présentées d'une manière discrète, intermittente, presque inattendue, au milieu de contes enfantins, de dissertations plus sérieuses, de causeries sur les actualités littéraires, scientifiques, artistiques, ou sur l'histoire contemporaine, de récréations variées, de recettes utiles, le tout entremêlé de dessins et de morceaux de musique.

La modicité des ressources empêche seule l'Association de donner plus d'ampleur à son programme.

3. — Elle organise des matinées et des fêtes.

Elle a institué des exercices et des divertissements.

Pour étendre son action, elle s'est affiliée à l'Association des Instituteurs pour l'Education et le Patronage de la Jeunesse.

4 et 5. — Elle a rendu des services importants à un certain nombre de ses adhérents qui ont sollicité son appui.

Elle organise actuellement une agence de placement gratuit et l'on prépare à l'Ecole Turgot une série de conférences sur le choix d'une carrière.

Etat statistique

Fondateurs	22	Professions libérales ; négociants.
Honoraires	13	— —
Dirigeants	152	Instituteurs, professeurs, normaliens.
Actifs	892	Elèves des Ecoles [1].
Total	1.079	

M. le Président. — La parole est à Miss Gray pour présenter le rapport de M. Malins, absent.

[1] Normale, 41. — Turgot, 435. — Colbert, 64. — J.-B. Say, 120. — Arago, 32. — Ecole communale, rue Foyatier, 70. — Ecoles diverses, 50. — Hors des Ecoles, 80.

these local lodges form District or County lodges, which meet quaterly, and they elect Representatives to the *National* or *Grand Lodge* which meets annually. The National or State Grand Lodges (of which there are over eighty) elect representatives to the *International Supreme Lodge* which meets every two years — having met in recent years in Sweden, Scotland, the United States of America, and, on the last occasion in Switzerland — its next meeting being fixed for *Toronto*, Canada, in June of this year. Then will gather, in perfect amity, representatives from the Grand Lodges of sixty different States and Countries in all the great divisions of the World.

The Causes of Success. — *The Compactness of its organisation* is one great element of success. A dozen really earnest people are enough to form, and even to work, a lodge throughout the year — though one of the many lodges in Glasgow has over twelve hundred members. Even if no member were able to make a short speech the book of ceremonies — which is relatively simple — gives the principal officers something good to say.

Then the uniformity of the *Constitution* (or principal rules) of each lodge conduce to smooth working and enable a visiting member from any other lodge to instantly help a weak lodge as he is familiar with the uniform method of working. Thus the several lodges among the Norwegians in the Artic Circle, work exactly the same as the Lodges existing among the African Negroes of Sierra Leone or of Cape Colony. Yet, while uniform in general lines as to titles, and positions of officers, and in ceremonial work it is a unity in diversity — for each lodge can make its own minor laws — called Bye-laws — and its own parliamentary rules of proceedure. The construction motto of the Order might be « In essentials — Unity ; in non-essentials Liberty ».

Its Breath of membership is another strong feature. It is not a sick club nor an Insurance Society but a Temperance Missionary Fraternity. Thus it can include not only the healthy, but the lame, the halt and the blind ; the young and the old ; the rich and the poor ; the man and the women — and this enrolment of both sexes in the same lodges is a tower of strength to it, for it enables it to embrace the family circle. In doing so it has from the first attracted woman by giving her a share in the honours as well as the work, and thoug the Chief Office is almost invariably held by a man the vice-presidency is almost as commonly held by a woman, and female members often make excellent Secretaries : It is but fair to say that during the half-century hundreds of thousands of women have worked in the Order so acceptably that history does not furnish a single case of any suggestion to change their equal status.

Yet the Order would not allow a lodge to petition for women to vote in electing Members of Parliament — as it does not interfere in

Governor of all things » Thus an Atheist who does not believe in the existence of God is excluded, but a Deist could enter,—and so could a Jew, although the latter would not concur in parts of the ceremonial which refer to Jesus Christ.

The Parliamentary usages of the lodges developes in those of even the smallest capacity the faculty of speech, in fact the varied offices held, utilises the talents of the most untutored, and the most cultivated. The procedure in the humblest lodge is marked by fair dicipline. Every member entering gives the password, and salutes a certain officer instead of shaking hands all round. Before speaking the member must rise and address the presiding officer, and all debates are under elaborate rules of debate adopted by the lodge from a code suggested by the International Supreme Lodge. The Presiding Officer must not take part in any debate while presiding and must conduct the business impartially. When the business of confirming the minutes of last meeting, proposing or initiating new members, receiving reports of committees, etc., etc., is completed, there may follow an address, essays, debates, singing or reciting as generally arranged for the quarter by a Programme Committe. The lodge is therefore a combination embracing the features of an agressive Temperance Fraternity, a Parliamentary Debating Society, a mutual improvement organization, and a social club for both sexes, and nearly all ages — each lodge fixing the minimum age of enrolment.

The Through-Going Pledge of the Order will seem to some strangers a source of weakness, because it appears to such as being extreme. But the Good Templars pride themselves on being in the front rank of the Temperance Armies of the World. Every one has necessarily taken a solemn pledge to abstain throughout life from all drinks as beverages, and they thus deny themselves the use of Ardent Spirits and all fermented Wines, and Malt Liquors as Beverages. They hold that abstinence from such beverages is no new and dangerous experiment but only a reversion to a more natural method of living. They believe that a majority of the earth's population have always lived without intoxicants, and that the use of intoxicating drinks so common in civilized countries is no help but a hindrance to a still higher civilization. The Good Templar Pledge does not require them to refuse Alcoholic Liquors a place as a medicine, but they can only take such under a Physician's written prescription, and the fact that they generally dislike even its medicinal use, is shown by its members subscriding : *L* 2000 towards the London Temperance Hospital, which during these last 20 years has successfully dealt with thousands of in-patients (including all forms operations) and tens of thousands of out-patients, without the use of Alcoholic liquors Still the pledge of the Order in no way requires any members to ignore his Physi-

cian's prescription, nor does it forbid Christian members using fermented wine at the Sacrament of the Lords Supper — though in 5,000 places of worship in Great Britain they now use unfermented wine for the purpose.

To those who think the pledge is too strict to be workable, the Good Templars point to the huge host which has adopted it, and hold that extremists are the pioneers of all great reforms and the one deemed the fanatic of this decade is the reformer of the next, and the victor of the following.

Their Public Advocacy is another source of the strength although the quiet zeal of individual members in enlisting recruits from among personal friends is a still more potent factor.

The Grand Lodge of England has its extensive printing works for its weekly newspaper and other serials, and its Adult Lodges, and 750 Junior Branches (with an aggregate of over 100,000 members). It holds 10,000 public meetings annually, while nearly a thousand of its cycling members, have formed Mission Cycling Corps to use their spare time in visiting rural places and Lodges, to form new branches, or encourage existing ones. It has its Mission Vans in which organizers travel to rural parts and hold open air meetings from its platform, circulate tracts, and induce thousands to sign the pledge of Total Abstinence.

The Spirit of Benevolence induced among the people, by the Order teaching them to systematically give — if ever so little — for the work of the Order in rescuing the intemperate and protecting the sober from temptation, is illustrated by additional voluntary gifts of the members in furnishing an English Good Templar Lifeboat, in helping the London Temperance Hospital, and in establishing in California, and in Great Britain, Orphanages for the children of deceased Good Templars and other Total Abstainers, while the educative influence of the Order has so well prepared its members for public administrative work, that in England alone, six hundred of its adherents are now elected members of Local Government Bodies — such as Parish, District and County Councils, and it has enroled no less than fifty Mayors of cities and towns into its membership.

It may be added that a Juvenile Branch of the Order also exists in which with the parents consent, the children abjure the use of tobacco as well as strong drink, and also undertake to refrain from profane language and gambling practices. Many thousands of adults take a similar pledge in working this branch among the children.

The representative Government of the Order is also a strong feature. Different Grand Lodges may fix different figures as a basis of representation to the District Lodge for each 50 members. Many District

Lodges — meeting quarterly — send one representative for every 500 members to the Annual moveable meeting of the Grand or National Lodge and each National Lodge sends one Representative for every 5,000 members to the International Supreme Lodge which meets in the Eastern or Western Hemisphere at intervals of at least two years. The lower bodies pay a small tax to the higher and the Representative Bodies out of such tax pay part or all of the travelling expenses of the Representatives they thus receive. Most of the Grand Lodges issue a special newspaper, as the weekly *Good templar Watchword* in England, and the weekly *Reformatorn* in Sweden, the fortnightly Organs of Germany, Denmark and Switzerland; the monthly issues in Norway, and in Iceland and numbers of other Countries, — the International Supreme Lodge also issuing a handsome illustrated monthly. It may be added that though the lodge sessions are confined to members, the constitutions, and rules, and the Journals of proceedings of the Grand and International Supreme Lodges are not concealed from anyone. The Order is not a secret society though it is a society having secrets. It welcomes police and people, civilian and soldiers — and has lodges in the Army and Navy with the approval of Governmental authorities.

The International influence of the Order is its final and crowning feature. It is a truly World-wide Brotherhood in which those of all nations gather for the common welfare. Its branches everywhere welcome all travelling members and surrounds them with friends. It in no way impairs a member's loyalty to the government of his country — whether it be Autocratic, Monarchial or Republican. No such political matters are ever discussed in its Lodges. It aims to make good citizens into better citizens. It is the friend of mankind and the foe only of strong drink. It affirms the Fatherhood of God and practically exemplifies the Universal Brotherhood of Man and its Field is the World.

That its operations are appreciated is shown by the fact that at Flensburg in Germany the Poor Law Authorities make an annual Grant to the Order, for its work in preventing pauperism, that at the last meeting of the Grand Lodge of Denmark the King sent a money gift for its Temperance work, while the Parliament of Sweden last year granted ten thousand Kroner (about. 12,000 francs) to the Grand Lodge of that country to help on its wonderful work for national sobriety.

M. le Président donne la parole à Mademoiselle de Laveleye qui fournit des renseignements sur la *Société Sainte Marguerite* (de Liège) et qui dépose sur le bureau une notice dont nous extrayons les passages suivants :

Nous nous y réunissons tous les dimanches après midi dans un local séparé.

Nous prions, chantons et faisons ensemble de bonnes lectures, que nous trouvons dans les journaux de tempérance, etc.

Nos séances sont toujours mieux suivies l'hiver que l'été.

Nous nous efforçons d'arracher les buveurs à leur passion abrutissante.

Notre Café a pour enseigne :

L'Etoile bleue.

On y débite :

Café au lait	la tasse	5 à 20	cent.
Chocolat	»	15	»
Bovril	»	25	»
Thé, sucre et lait	»	15	»
Syphon	le verre	5	»
Sirops divers	»	15	»
Lait	»	10	»

Buffet Froid

Petit pain beurré ..... 10 cent.

Fromages, Jambons, — Saucisson, — Tartes, Gâteaux, — Œufs, etc.

Il s'y trouve deux salles publiques et un local privé pour les sociétaires, où parents et enfants peuvent se réunir pour passer ensemble quelques heures agréables et utiles.

Ce Café a déjà fait beaucoup de bien.

Nous n'avons pas recueilli un grand nombre de signatures ; mais nous avons constaté que plusieurs de nos habitués apprennent à se corriger en fréquentant notre local.

Il s'est fondé également une Société de Tempérance pour les Dames, qui se réunissent aussi dans notre Café.

Nous avons eu le 28 juin 1898 la visite de M. Dedye, président de la Société de Tempérance de Verviers. Il nous a conseillé de nous unir à la Société Belge de Tempérance, l'*Etoile bleue*, et nous avons décidé de nous joindre à la Fédération.

Le Groupe des provinces de Liège et Namur a des sections à Liège, Namur, Amay, Chênée, La Préalle, Lize-Seraing, St-Nicolas, Sprimont et Verviers. Les membres portent comme insigne une étoile bleue sur fond d'argent.

L'Union fait la force !

Le 5 septembre, M. Girard est venu de Suisse nous donner une Conférence qu'il a terminée par ces mots :

Travaillez, travaillez !

presque partout, et l'appétit qu'elles engendrent pour elles-mêmes s'augmente de génération en génération.

On est tenté d'examiner une foule de faits et d'expériences relatives à notre sujet, mais il faut nous contenter maintenant de considérations plus générales. Il est inutile de perdre le temps à citer les horreurs, les crimes auxquels l'*abus* de l'alcool conduit ses victimes; prenons la simple thèse que mieux vaut n'avoir *aucun* commerce avec ce qui produit tant de mal que de s'en servir au plus modeste degré.

Dans plusieurs cantons de la Suisse, on trouve qu'à mesure que l'abstinence totale devient habituelle le crime diminue, et il en est de même autre part.

Tout le monde est d'accord que pour vivre d'après les conditions ordinaires il faut manger et boire, et que les boissons alcooliques *prises à l'excès* dépassent gravement, dans leurs suites, tout ce qui peut résulter de nuisible de la gourmandise ou de l'abus d'aliments quelconques. Aucune autre consommation ne trouble la raison, ne cause la misère, la souffrance, le péché comme le fait cette maudite créature du diable autrefois appelée par ses partisans « bonne créature de Dieu. » C'est de la pourriture et de la putréfaction que résulte la fermentation, et le *Livre de la Nature* ne contient aucune recette pour la distillation des spiritueux.

Nous trouvons écrit dans un traité scientifique d'autrefois : « L'alcool est une nécessité inéluctable de la vie moderne, » mais la Commission du gouvernement Belge, en 1895, constate que, quoiqu'on doive encourager la tempérance, l'objectif à atteindre est l'abstinence totale des boissons alcooliques.

Il y a donc lieu de distinguer trois échelons : la tempérance, l'abstinence et la prohibition ; et de rechercher comment on peut déterminer les limites où la modération devient l'ivresse, et où le « bon camarade » se trouve alcoolisé.

Aucune boisson alcoolique ne peut produire un bon effet, et, soit par ses propriétés physiologiques, soit par sa composition chimique, elle ne peut prétendre à être nutritive. Il est établi que l'alcool ne nourrit pas, ne fortifie pas, ne réchauffe pas ; il détériore l'intelligence, la volonté et la mémoire en même temps qu'il ruine la santé avec les organes physiques. Le goût, l'odorat, l'ouïe, la vue, la sensibilité tactile sont atteints par les doses dites très modérées.

Que d'accidents arrivent en conséquence du petit verre qui a stupéfié l'employé du chemin de fer ; quelle quantité minime d'alcool a-t-il fallu pour obscurcir l'intelligence du pharmacien quand il a servi un poison destructif au lieu d'une médecine curative ! Est-il bon que la sentinelle exténuée de fatigue pense se remonter avec une petite goutte de la liqueur traîtresse qui la livrera assoupie à l'ennemi.

L'alcool ouvre la porte à bien d'autres ennemis que ceux qu'on rencontre à la guerre. Le goût de l'alcool prive son sujet du pouvoir de s'en passer.

tudes d'inébriété qu'il peut avoir prises avant de perdre sa liberté, ne souffre aucunement dans sa santé pour être soudainement privé de toute boisson enivrante.

Nous disons que « prévenir vaut mieux que guérir, » — si les gouvernements s'efforçaient d'édicter plus de mesures préventives, ils ne seraient pas obligés de tant dépenser pour réprimer les maux produits par l'alcool.

On considère comme une chose excellente que le clergé et les instituteurs montrent, tant par leur exemple que par leur propagande, les bienfaits de l'abstinence. Mais pourquoi le public, en général, ne doit-il pas prendre la même attitude?

Notre Union de femmes a organisé une Ligue de garde-malades et une autre de diaconesses (ou sœurs de charité) abstinentes, et elle en projette encore une pour les institutrices; les membres de toutes ces ligues conviennent qu'elles peuvent mieux accomplir leur besogne en évitant l'alcool entièrement qu'en le prenant avec modération. L'Hôpital de la Tempérance, à Londres, reçoit des malades de toute espèce comme ses pareils, mais la proportion des malades guéris est plus grande que dans aucun autre, quoique l'emploi de l'alcool, même comme drogue, y soit bien rare. Les expériences faites là par les médecins, les infirmiers et les malades, sont d'une valeur toute particulière.

Quelques savants affirment que c'est en choisissant les éléments de nourriture appropriés à la constitution physique et morale du buveur que se trouve le remède pour sa guérison; mais cela nous rappelle la ménagère qui se donnait une peine infinie pour raccommoder les fils brisés d'une toile d'araignée, quand une voisine, qui observait son travail, lui conseilla de s'en défaire entièrement avec un coup de balai. Il faut attaquer le mal à sa source.

M. Franch nous a dit, il y a deux ans, que la politique masculine tend à la guerre et la politique féministe à la paix, mais dans notre croisade la femme se range à côté de l'homme pour protéger ses intérêts les plus chers, et les rangs des combattants se comblent encore par les troupes d'enfants qui s'engagent à leur tour dans la lutte contre l'ennemi commun.

Les parents pensent-ils assez à l'effet produit sur leurs familles quand les bébés voient, dès leur première enfance, le vin, la bière, le cognac sur la table. Ils associent, dorénavant, l'idée de prendre la boisson forte avec la mémoire du toit paternel.

Ce n'est que rarement que les problèmes difficiles se résolvent sans un peu d'enthousiasme, et les *bacilles* qui causent les maladies les plus terribles fleurissent, on le sait, dans une atmosphère tiède. Il faut qu'elle soit ou brûlante ou glaciale pour les détruire. Ne voyons-nous pas que ces germes ressemblent à d'autres sources de mal, comme l'alcool, dont les suites durent une éternité.

Comme règle générale, ce n'est qu'après que le dommage est irré-

parable que le buveur réalise sa ruine, comme dit le proverbe : « Qui en use s'use. »

Nous sommes d'accord que l'*abus* de l'alcool est mauvais ; le sommes-nous aussi sur le devoir qu'a chacun de nous de s'abstenir entièrement d'un poison tellement insidieux ? Plus l'on en prend, plus on en veut prendre, mais en évitant de s'en servir le moins du monde on se garde d'une grande tentation qui peut nous assaillir partout, que nous soyons riches ou pauvres, heureux ou misérables.

L'Union des Femmes en faveur de l'abstinence totale (W. T. A. U.), que je représente ici, annonce par son titre, *Womens Total Abstinence Union*, les vues qu'elle contient.

Nous bannissons l'alcool de nos maisons, car si on l'emploie à la cuisine, de fâcheuses suites peuvent arriver pour nos domestiques, et si nous l'offrons à nos hôtes, il est possible qu'un, parmi eux, ait déjà souffert de l'alcoolisme, et que le parfum du vin lui soit une invitation à laquelle il ne saurait résister. Si le médecin l'ordonne, qu'il procède comme pour tout autre remède, qu'il indique la quantité qu'il faut prendre et pendant combien de temps. Les fêtes ne sont jamais moins gaies, quand la fausse gaieté amenée par l'alcool n'y règne pas.

Nous nous rappelons que notre Maître s'est humilié pour nous sauver, et ce n'est qu'un petit sacrifice en comparaison du sien de nous priver d'un plaisir de courte durée pour aider aux plus faibles à atteindre le bonheur éternel.

Bien qu'il soit probable que l'alcool ne produirait en nous aucun mal prononcé, nous savons par les recherches scientifiques que l'alcool est un poison dont l'usage, même en modération, gâte nos tissus et nos forces ; et la statistique nous enseigne que les abstinents ont la meilleure perspective d'une longue vie. Ainsi, nous formulons trois propositions :

1° Nous pouvons parfaitement bien nous passer de l'alcool ;

2° Nous nous porterons mieux sans le prendre en toute circonstance et en tout pays ;

3° Nous devons montrer par l'exemple, aussi bien que par la parole, la manière de vivre qui amènera les meilleurs résultats pour le corps, l'âme et l'esprit.

« Le bien-être matériel et moral est tout au moins *un* des buts de l'existence s'il n'en est pas l'*unique*. » Essayons de l'avancer par tous les moyens en notre pouvoir.

A la guerre comme à la guerre, il faut se décider positivement pour un parti ou pour l'autre, on ne doit faire aucun compromis : — ou l'alcool est bon ou il est mauvais. Pourquoi plaisanter avec un ennemi si perfide ?

Que le moment se hâte d'arriver où l'altruisme triomphera de l'égoïsme et de cette indifférence dont parle saint Jean quand il écrit

aux Laodicéens : « Tu n'es ni froid ni bouillant. Plût à Dieu que tu fusses froid ou bouillant »

J'ai dit.

M. le Président. — La parole est à Mrs Dr Alice Vickery Drysdale sur le même sujet.

Total Abstinence and Moderation

Abstinence totale et modération

PAR LE Dr ALICE VICKERY DRYSDALE (LONDRES)

Analyse. — L'alcool sous toutes ses formes est toujours un poison. Les boissons fermentées comme les spiritueux sont dangereux pour l'organisme et le but que doit s'assigner l'hygiéniste, c'est de convertir la société où il vit, non pas à la modération seulement, mais à l'abstinence totale. En notre civilisation fertile en jouissances variées, l'usage de l'alcool est inexcusable, et c'est par une assimilation erronée que l'on a tenté de mettre sur le même plan les inconvénients légers de l'abus des boissons aromatiques (thé, café, etc.) et le péril certain qu'entraine la consommation des boissons alcooliques. La forte proportion des morts due à l'usage même modéré de l'alcool indique à cet égard la voie à suivre. Il est d'ailleurs impossible de tracer les limites de la modération. Les statistiques d'ailleurs dressées par les compagnies d'assurance montrent que pour les buveurs modérés la mortalité est toujours plus élevée que pour les abstinents.

La folie, en Allemagne, en France, en Autriche a dans l'usage de l'alcool l'une de ses causes les plus actives et sous les climats chauds, comme celui de l'Inde, les abstinents présentent une résistance très supérieure aux maladies. Il en est de même d'ailleurs sous les climats très froids, comme le montre l'expérience de tous les explorateurs arctiques.

Les Sociétés ouvrières d'abstinents présentent une morbidité et une mortalité de beaucoup inférieures à celles des Sociétés dont les membres font un usage même modéré des boissons alcooliques, et c'est parmi les cabaretiers, épiciers, garçons de café et d'hôtel que la mortalité est maxima.

Pour les enfants, pour les femmes en couches ou nourrices, l'ingestion des boissons fermentées ou distillées est particulièrement pernicieuse, elle doit leur être absolument interdite.

Même comme agent thérapeutique, il vaudrait mieux ne jamais recourir à l'alcool.

The use of alcohol in daily life as an article of diet and enjoyment is a marked feature of the present day in all civilised countries. Many persons have compared the use of alcoholic drinks to the use of tea and coffee. They maintain that just as people may drink too much tea or coffee, or cocoa or even water; so they may drink too much of alcoholised fluids; while, on the other hand, moderation in the use of such drinks is, they contend, quite analogous to moderation in the use of tea and coffee. This, I think, is quite an erroneous view. The use of tea and coffee as warm infusions is often of great benefit; and although not quite in accordance with the strictest principles of hygiene, these drinks do not greatly shorten life, in the countries where they are used; and when moderately partaken of they may, I think, be absolved from the charge of being causes of disease.

In the case of alcohol, however, which is a strong narcotic and irritant, the plea of moderation is by no means tenable, since it is now well as-certained that so-called moderate drinkers have at all ages a smaller chance of longevity than persons who avoid all use of alcoholic fluids. The people of former centuries had some valid excuse for invoking the narcotism provoked by alcohol, since life in those days was such a constant struggle against the cruellist enemies of mankind, war, pestilence, and famine. But, at present, there are innumerable innocent pleasures in the power of all but the most indigent portions of society; a multiplicity of foods, drinks and flavors is offered to the senses of the modern epicure, whilst cheap travelling and all the resources of science combine to relieve the *tedium vitæ* of even the idlest, if they will only exercise their minds in innocent pursuits.

Unfortunately, chemistry of late years, among the countless gifts it has bestowed on man, has also made the production of alcohol vastly more facile than it was in former centuries, and to this we must attribute the grave increase of alcoholic diseases among the working classes, which is the main cause of congresses such as the present, which are attempting to stem the headlong progress toward national degeneration by drink.

For my part, I believe that the only real aim of such a Congress ought to be to preach, not moderation in the use of beer, wines, and spirits; but entire abstinence from these most dangerous and poisonous drinks. We take the greatest care to stamp out trichinosis or rabies, although we have in the United Kingdom, perhaps ten deaths annually from hydrophobia, and no deaths from trichinosis.

We hear it said by our most careful statisticians that far more than 1,000 deaths a week are caused by alcoholic drinks in the United Kingdom; and that, in Switzerland, one ninth of all deaths in males over the age of twenty are due to alcoholic disease; and that the death rate goes on increasing every ten years of the drinker's existence, so that the half of the deaths among men between forty and sixty in Switzerland are due to alcoholic causes. Surely, if the price we must pay for extirpating so much suffering is simply to follow the precept of entire abstinence from such a baleful substance, we need not hesitate to recommend that conduct to all civilised men and women. Why speak of moderation when that so constantly leads toward early death, insanity, and the gravest evils of human life?

What is a moderate drinker? It is, I think, impossible to define the term. In France moderation is compatible with the drinking of a bottle of wine daily or even more frequently. In Germany, moderation consists in the use of a litre or two of beer daily; in London, moderate drinkers consume often more than a litre of beer daily. The term is indefinite. I will not attempt to make it more precise.

Meanwhile the Insurance companies of London and the Friendly Society of Total Abstainers in the British dominions have made it

clear that so-called moderate drinkers, who alone are allowed to insure their lives in any prudent office, have, at all ages, from twenty up to sixty a higher death-rate than those persons who abstain entirely from wine, beer and spirits. The experience of the United Kingdom Temperance and General Provident Institution, and of the Sceptre Insurance Company of London show from year to year that whilst moderate drinkers have the expected death-rate of their ages, the total abstainers have only 70 per cent of the mortality which their ages predicted they ought to have. So that moderation in alcoholic drinks is a snare and the only really wise person is he or she who abstains entirely from this dangerous drug. I have used the word « drug »; but I do not wish you to imply from this that alcohol is of use as a remedy in disease. Perhaps it may be of some use occasionally; but my conviction is that sick people do far better without it, and that other remedies are infinitely preferable to this vaunted panacea of the careless and routine practitioner.

Insanity would not be such an apalling phenomenon as it now is were alcohol banished from civilised life. In Germany, von Baer speaks of 27 per cent. of the male lunatics as cases of alcoholic insanity. And in Germany it appears alcoholic insanity is increasing yearly, on account of the cheapness of beer and spirits in that country. In Parisian lunatic asylums the same sad tale of alcoholic insanity is narrated. The percentage in Charenton of alcohol caused insanity has risen to 28 per cent of all the cases. In Austria, 40 per cent of the male lunatics have been driven into this sad disease by the use of alcohol. In Germany only 3,2 per cent of the female insane were alcoholic in causation. In every European country the wailing of the victims of alcohol is heard entreating the thinkers to find some remedy for their rags, their degradation, and their disease.

In hot climates such as Hindostan the British soldiers who use alcohol are far more prone to sickness and disease than the abstainers. The abstainer spends about three days in hospital against ten days spent by those who drink alcohol. And the death-rate among the latter is greatly in excess of that of the former. In cold climates also the use of alcohol is very dangerous, as has been well explained by Dr Nansen, and other Arctic explorers, who are themselves total abstainers, from that narcotic. The drinker in the Arctic region falls into a sleep, from which he never wakes; whilst the total abstainer has his wits about him, and thus escapes from the danger of frost bite and death.

In the United Kingdom of Great Britain and Ireland, the splendid experiments made by the friendly societies, the Rechabites, Sons of Temperance, and Abstinent Sons of the Phœnix have conclusively proved the enormous benefits of total abstinence to the working classes. The members of a non-abstaining society, the Forestors, for example, have about 26 weeks of sickness, whilst the Sons of Temperance have only 7 weeks of sickness. This means that perhaps two-

prié et tenu conseil, elles s'en allèrent en corps par les rues accomplir la sainte mission qu'elles s'étaient imposées. La marche solennelle de soixante-dix femmes, à travers les voies étroites d'une petite ville, en ce jour gris et froid d'un solstice de décembre, au chant de l'hymne :

A tous les vents des cieux jetez donc vos frayeurs[1]

formait une scène d'un ensemble grave et saisissant. Au fur et à mesure qu'elles atteignaient les boutiques à boissons, elles s'arrêtaient, chantaient un cantique et priaient, soit debout en entourant la porte, soit agenouillées devant cette porte, sur la pierre bordant le trottoir. Elles ne faisaient point que chanter et prier : elles adressaient des appels fervents à chaque vendeur de liquides alcooliques, les conjurant d'abandonner leur commerce, lequel, après tout, était plus périlleux pour eux-mêmes qu'il ne l'était pour leurs pratiques. Une proportion considérable de ces débitants consentirent, — c'est étrange à dire, — à abandonner leurs débits; une multitude d'ivrognes renoncèrent à leur vice. L'impression fut profonde sur l'esprit public de Hillsborough. Cet heureux mouvement s'étendit rapidement dans toute la région environnante. Bientôt, de proche en proche et par d'autres femmes, le mouvement gagna d'autres Etats de la Fédération. L'ensemble de ces faits fut nommé la « Guerre au whiskey[2]. » Quelques-uns des effets de cette lutte furent passagers. L'enthousiasme, selon sa coutume, s'éteignit par degrés. Plusieurs de ceux pour lesquels on s'était réjoui, parce qu'on les croyait corrigés et rachetés, retombèrent dans leur vice. La cupidité du vendeur d'alcool, jointe aux appétits dépravés de ses victimes, affirma de nouveau son sinistre pouvoir. Des salons[3] qui s'étaient fermés avec regret se rouvrirent avec joie. La vente retourna dans ses canaux habituels, à peine un peu moins nombreux. Les ennemis de la Réforme des ivrognes s'entreconsolèrent parce que la Réforme avait fait un *fiasco*. « Elle s'était en allée en fumée », disaient-ils, « n'ayant rien laissé après elle. » Mais, bien au contraire, c'était ce qu'elle n'avait pas du tout fait. Elle s'était bel et bien transformée en un organisme d'un ordre plus élevé. Toutes ou presque toutes ces organisations de femmes pour l'avancement de la cause antialcoolique, — telles, qu'à présent, on les voit partout instituées sur le Globe, — sont nées de ce premier organisme. L'*Union des femmes chrétiennes des Etats-Unis d'Amérique*, — Union qui compte plus de deux cent mille sociétaires, — en est issue. L'*Association des femmes anglaises tempérantes* doit son origine à cet organisme. L'*Association d'abstinence totale de la Grande-Bretagne*, avec ses socié-

[1] — *Give to the winds thy fears.*
[2] *Whysky* (— anglais) whiskey, liqueur distillée de l'orge.
[3] *Salons.* = Chambres ou salles luxueusement décorées où le public américain va acheter des vins et liqueurs à consommer sur place.

nines en lutte contre l'intempérance ont été transformées, de petite troupe de guérilla vaillante, mais impulsive, en une grande armée régulière, splendidement équipée et parfaitement disciplinée. Le travail de l'Union a été d'une valeur incalculable pour les Etats-Unis. Le vénérable père de la *Prohibition*, Neal Dow, m'a dit lui-même, un jour que nous étions assis au coin de son feu, que cette union féminine était de beaucoup la plus puissante et la plus efficace pour l'avancement de la Tempérance en Amérique. Et ce seul fait que c'est vraiment grâce à l'*Union* que l'enseignement scientifique de la nature de l'alcool et de ses effets sur l'organisme humain est devenu, *par des lois édictées tout exprès*, un enseignement obligatoire dans les écoles publiques de la majorité des Etats fédérés de la vaste République du Nord de l'Amérique, montre combien la dite organisation des Travailleuses abstinentes est à la fois bien organisée et prévoyante. Il serait vraiment difficile de découvrir comment une fondation plus solide, sur laquelle puisse se bâtir une Réforme de Tempérance stable et permanente, pourrait être mieux constituée que celle déjà créée et en activité, sur la base de l'enseignement scientifique antialcoolique dans les écoles américaines.

Et ce beau résultat n'est que l'un de ceux obtenus par l'organisation des femmes pour l'avancement de la Tempérance. Un autre résultat, c'est que la prohibition est devenue un des principaux éléments de la constitution de l'Etat du Maine. Ce résultat de haute importance est le fruit des labeurs de l'*Organisation des femmes abstinentes du Maine*, labeurs dirigés par Mme L.-M.-N. Stevevns qui, maintenant, remplit si dignement la place occupée longtemps et naguère par miss Frances Willard. Je veux dire par là que si ce n'avait été fait par les efforts de ces femmes dévouées, l'amendement à présent introduit dans la Constitution du dit Etat, n'aurait jamais été introduit. Les hommes du Maine, laissés à eux-mêmes, n'auraient point mené cette entreprise à bien. Ensuite, ainsi qu'on l'a su depuis, lorsqu'en 1894 on tint un plébiscite et que les électrices eurent à prendre part au vote, les six septièmes des dites électrices votèrent en faveur de la prohibition de la vente des spiritueux. En outre, très récemment, la conspiration ourdie par certains rois du trafic des boissons et par des politiciens corrompus de l'Etat de Vermont, afin d'obtenir l'abrogation de la loi prohibitive de cet Etat, fut une conspiration réduite à échouer par les efforts de l'*Union des femmes*. Dans les conflits qui ont dernièrement ému la Norvège, à propos de la prohibition de la vente des esprits distillés et autres liqueurs, tant dans les villes que dans beaucoup de districts ruraux de Royaume, les femmes ont pris une part active tellement efficace, en votant contre la vente des dites liqueurs et esprits, que les victoires des prohibitionnistes ont été attribuées aux femmes. Aussi, des politiciens de cette contrée-ci s'étant postés sur le terrain de la raillerie vis-à-vis de la prohibition norvégienne, se sont comiquement écriés :

ans, sociétés créées, dirigées, mises en œuvre exclusivement par des femmes, ont ainsi démontré pleinement que comme réformatrices, les femmes ne sont pas inférieures aux hommes et que dans ce département des réformes à réaliser, les femmes ont autant d'originalité, sont aussi audacieuses, aussi persévérantes que le sont les hommes. Il a de même été prouvé que les femmes ont une perception aussi nettes que leurs frères des points vitaux de la lutte pour l'émancipation de la race humaine de l'esclavage des boissons enivrantes.

Afin que tout cela soit très clair, il a été nécessaire que les femmes travaillassent en sociétés dirigées par elles-mêmes et ne dépendissent pour l'existence que de leurs seules ressources. Elles ont réalisé ces deux conditions. Elles n'ont point, il est vrai, toujours réussi dans leurs entreprises. Comme leurs frères, elles ont parfois commis des erreurs. De temps à autre leur sens de la proportion des choses s'est permis d'être en défaut. Elles se sont çà et là attaquées à des œuvres pour lesquelles leurs voies et moyens étaient visiblement insuffisants. Mais elles se sont dévouées infiniment plus que d'autres ne l'ont fait à ce qu'il y a d'essentiel, de solide et de permanent dans la réforme pour la tempérance véritable. Sur les deux principaux points de cette réforme, elles ont su concentrer leurs efforts. Le pemier point, c'est la prohibition du trafic des liquides capables d'enivrer ; — le second point, c'est l'éducation scientifique de la jeunesse par rapport à l'alcool.

En somme, je suis convaincue que l'avénement des femmes dans les affaires de la réforme tempérante, marquera l'ère nouvelle de l'affranchissement de la chrétienté de l'horrible domination de l'alcoolisme.

J'ai dit.

M. le Président. — La parole est à Mlle Hoffmann (de Brême), sur l'*Œuvre de la tempérance dans l'Union des sociétés des femmes allemandes.*

Rapport de l'Œuvre pour la tempérance dans la Fédération des Associations des femmes allemandes

PAR Mlle OTTILIE HOFFMANN

Déléguée au Congrès par la *Fédération des Associations des femmes allemandes et du Bremer Mässigkeits-Verein.*

Dans notre ancienne ville de Brême, devant le magnifique édifice du moyen-âge, où nous appellent nos assemblées pour la tempérance, s'élève une belle statue de St Ansgar, apôtre du Nord enlevant le joug de la servitude du dos d'un esclave. Ce beau monument nous est devenu un emblème. Les apôtres dévoués de la tempérance aussi enlèvent

5/ *pour aider à révéler les réformes nécessaires à nos lois* pour la lutte contre l'alcoolisme, car quoique la législation ne soit pas encore du domaine de la femme, elle peut avoir, même ici, quelque influence.

6/ *pour venir en aide aux pauvres victimes* de l'alcoolisme, en les réclamant pour les guérir.

Ce sont surtout les membres de la Croix-Bleue et les Bons Templiers qui remplissent ce rôle de charité. C'est l'abstinence seule qui peut guérir. Nous travaillons fidèlement et amicalement avec les amis de la tempérance autant que leur chemin rejoint le nôtre. Mais pour guérir l'alcoolisme et pour réformer les mœurs il faut l'abstinence, il la faut aussi pour l'éducation de la jeunesse et dans tous les pays, où l'alcoolisme a diminué, cela a été produit, il faut le dire, par l'abstinence. Loin d'être une perte, c'est un grand gain d'appartenir à la société d'abstinence, un grand avantage pour l'esprit et le corps d'être libéré de l'effet débilitant même des petites quantités d'alcool, que ce soit vin, bière ou liqueur quelconque. Les mœurs sociales dépendent principalement des femmes. Ce sont elles qui doivent élever les mœurs.

Quant à l'éducation, dans les écoles de ménage dirigées par les membres de la Commission, les filles sont instruites sur les effets de l'alcool sur l'organisme humain, et les mères étant alors présentes aux examens publics, on peut espérer que la bonne semence se développera en bons fruits. Ainsi, une femme du peuple revenant de l'école après l'examen, disait un jour à une amie : Eh bien, vois-tu, si un petit morceau de fromage est aussi nutritif qu'un grand verre de bière, certainement, je ne donnerai plus de celle-ci aux enfants. Dans nos conférences du dimanche pour les enfants, nous en avons environ 300 qui viennent avec la permission de leurs parents. Un petit garçon, dont le père était un ivrogne, reçut un jour l'ordre d'aller chercher de l'eau-de-vie. D'un air touchant il refusa et pria son père de ne pas acheter ce qui le rendait malade. Le père d'abord fâché, céda à la douce voix et aux tendres caresses de son enfant. — Mais cette instruction , qui n'est pas encore générale, ne suffit pas. Il faut que la lumière de la vérité sur les effets de l'alcool, découverte par la science (il ne nourrit, ne fortifie pas, il est un poison, non une nourriture) s'étende à travers tout le pays, dans les cabanes et dans les palais.

Pour aider à arriver à ce but, notre fédération a décidé d'envoyer une pétition aux ministres de notre pays pour demander l'introduction d'une instruction sur la tempérance dans le plan des écoles. La jeunesse représente l'avenir de notre patrie, et les médecins sont unanimes en leur affirmation, que l'alcool fait dégénérer les nations, si l'on n'arrête pas son influence meurtrière.

Elever les enfants dans l'abstinence, c'est fortifier notre nation.

charité et notre intérêt plus loin et plus haut. La tempérance, comme tout ce qui sert à élever l'homme, est un lien d'une nation à l'autre. Dans nos intérêts les plus vrais, dans nos aspirations les plus hautes, nous sentons de même. Le développement de tout ce qui nous unit ainsi, contribue au bonheur des nations. Notre esprit nous dit et notre cœur espère, que plus nous travaillons pour le bien de l'humanité, plus ce lien entre les femmes des différentes nations se fortifiera et les bénira par une perspective lumineuse qui s'ouvre à nos regards joyeux.

M. l'abbé Neumann admire cette organisation des femmes pour la tempérance ainsi que la création d'asiles pour les femmes allemandes catholiques alcoolisées.

M. le Président. — La parole à Mrs Tinling.

British Women's Temperance Association

PAR MRS TINLING (ANGLETERRE).

Le B. W. T. A. [1], que j'ai l'honneur de représenter ici aujourd'hui, compte à peu près 100,000 membres.

Cette Association nationale, fondée en 1876, a pour but la propagande de l'abstinence totale par des moyens sociaux, législatifs et éducatifs.

Les membres appartiennent à toutes les classes de la société, de la femme titrée à l'ouvrière, à toutes les sectes religieuses, et aux différents partis politiques.

Elles sont unies par le désir de protéger leurs familles contre une influence funeste, et de venir en aide à leur prochain.

Chaque membre promet de s'abstenir de toute boisson alcoolique et d'employer tous ses efforts pour amener d'autres à faire de même.

Elles arrangent très souvent des conférences afin d'exposer leurs principes et d'augmenter le nombre de leurs membres. Ces conférences ont lieu quelquefois dans des salles publiques où les hommes sont cordialement invités, quelquefois dans un salon d'une dame ou même dans une chaumière où une ouvrière rassemble quelques voisines autour d'elles.

Mais outre ces conférences, l'œuvre est poursuivie sous beaucoup de formes différentes, et chaque société est libre de choisir ses moyens de travailler.

Parmi ceux-ci, nous pouvons mentionner l'œuvre de nos missionnaires dans les cours de justice, à qui les magistrats souvent confient des femmes qui devraient autrement être envoyées en prison.

[1] « British Women's Temperance Association. »

Templiers), dont l'organisation ferme, les principes sévères, le caractère social sont sans doute connus aujourd'hui, en France aussi, put dire dès son début en Suède comme César : « Je suis venu, j'ai vu, j'ai vaincu. » Cet ordre qui, le 5 novembre 1879, avait une seule section locale de 42 membres, possède à l'heure actuelle environ 2,000 Loges dans toutes les parties du pays, depuis les régions du cercle polaire et du soleil de minuit jusqu'au littoral de la Scanie, la somme totale des membres actifs payants étant de 85,000 ; il est sans contredit la société privée la plus grande, quant au nombre, qui existe en Suède. Le chiffre total des membres du Goodtemplar order (l'Ordre des Bons-Templiers), y compris toutes les grandes Loges du monde entier, monte à environ 650,000. La Grande Loge de la Suède ne fait pas, comme on le voit, moins que la neuvième partie de tout ce chiffre universel.

Il faut remarquer que, en 1883, bon nombre de membres s'étant détachés de l'Ordre en Amérique, une organisation particulière isolée fut créée avec, au fond, les mêmes procédés que la Loge première. Cette association qui, en Suède, compte 35,000 membres actifs, s'appelle *Templar order* (l'Ordre des Templiers). De plus, il y a à remarquer que, en 1888, à la suite de différences d'opinions, et par mécontement de celui qu'on avait fait chef de l'Ordre, d'autres encore s'en détachèrent, ce qui eut pour résultat la création du *National goodtemplar order* (l'Ordre national des Bons-Templiers), lequel n'a aucune relation avec l'Ordre international des Bons-Templiers. Cette organisation compte à présent 24,000 membres. Joignez à cela un groupe apparu, en 1896, l'*Ordre de Verdandi*, comptant à présent environ 4,000 membres. Si on additionne la somme des membres du *Templar order* (l'Ordre des Templiers) et celle des membres du *National goodtemplar order* (l'Ordre national des Bons-Templiers), lesquels, tous les deux sortis du *Goodtemplar Order* (l'Ordre des Bons-Templiers), en ont, en tous points essentiels, le caractère et les procédés, la somme totale des membres actifs de ces trois ordres de tempérance monte à 148,000. Il n'y a pas de statistique du nombre des membres féminins, — les femmes aussi sont admises dans ces Ordres, — mais leur nombre fait tout au plus un tiers du nombre total.

A côté de ces sociétés, organisées à l'imitation des Ordres — rappelant beaucoup, quant aux formes, l'Ordre des Francs-Maçons — se trouve depuis 1886 la *Sveriges Blåbandsförening* (la société des Rubans-Bleus de la Suède), avec environ 900 sections locales et 71,000 membres, lesquels, de même, sont tectotalistes, ayant tous pour symbole un ruban bleu porté au revers de l'habit comme signe de démonstration contre les coutumes bachiques. Ce symbole, cependant, est aussi adopté par un grand nombre d'autres tectotalers.

Il y a encore d'autres sociétés isolées d'une très grande importance en partie, mais le nombre de leurs membres est fort restreint, comme la *Studenternas Helnykterhetssällskap i Uppsala* (la Société de l'abs-

La plus grande société, le Goodtemplarorden (la Société des bons Templiers) s'est aussi chargée d'un vaste travail pour l'enseignement populaire en faisant des cercles d'études à l'imitation des cours d'Amérique, dits de Chautauqua, et en publiant le périodique, le « Svenska nykterhetsförlaget » (la Publication des livres de tempérance).

Du temps de l'ancien mouvement pour la tempérance date la « Svenska Nykterhetssällskapet » (la Société de tempérance de la Suède), qui existe encore. Celle-ci aujourd'hui n'est qu'un comité de personnages éminents (président ; M. le directeur Sigfrid Wieselgren, directeur général des prisons d'Etats), sous un patronage officiel, s'occupant principalement à répandre des brochures scientifiques instructives sur la question d'alcool, et jouissant d'une subvention de l'Etat.

Les chefs des différentes sociétés de tempérance de la Suède sont à présent :

M. W. Styrlander, député, président du Goodtemplaorden, et M. Ashar Petersson, professeur, secrétaire général ; M. E.-E. Lanwerdhal, maître peintre, président du Templarorden, et M. E. Lindwal, instituteur de l'enseignement primaire, secrétaire général ; M. E.-J. Svanfeldt, fabricant, président du Nationalorden, et M. Eug. Stählgren, professeur, secrétaire général ; M. Albin Forssell, cordonnier, président du Verdandiorden, et M. Gustaf Elmgren, homme de lettres, secrétaire général ; M. P. Ollén, rédacteur en chef, président de la Sveriges Bläbandsförening, et et M. J. Bystrom, député, secrétaire général ; M. S. Wieselgren, directeur général, président de la Svenska Nykterhetssällskapet ; M. V.-A. Rinander, licencié, président de la Studenternas helnykterhetssällskap, Uppsala ; M. Elof Ljunggren, étudiant en théologie, président de la Sveriges Studerande ungdoms helnykterhetsförbund.

La plupart des sociétés de tempérance se composent en grande partie de la classe moyenne et d'ouvriers. Pourtant plusieurs des personnages éminents du pays se mettent aussi sur les rangs comme membres des sociétés aussi bien que comme soutiens solides de l'opinion publique. Parmi ceux-ci, citons MM. R. Tigerstedt et E. Almquist, professeurs à l'école de médecine à Stockhlom ; M. S. Ribbing, médecin, professeur à l'Université de Land ; M. E. V. Wretlind, rédacteur en chef du journal le « Helso vannen » (l'Ami de la santé) périodique de médecine populaire ; M. Henrik Berg, docteur en médecine et en philosophie à Stockhlom ; M. L. F. Lappler, philologue, professeur de langues nordiques à l'Université d'Upsal ; M. O. E. Lindberg, orientaliste, professeur à l'Université de Gothembourg ; M. V. Rudin, éminent théologien, professeur à l'Université d'Upsal ; M. Ernst Beckman, écrivain et journaliste à Stockhlom ; M. P. Waldenström, orateur religieux, professeur au lycée de Gäfle ; J.-R. Lomell, ancien fabricant, Stockholm (il légua, en 1889, 50,000 couronnes pour un institut à Upsal en faveur des étudiants partisans de l'abstinence ab-

son empreinte la culture de la fin du siècle dans le haut Nord, et c'est, sans doute un des éléments les plus puissants qui créent notre avenir qui, à ce qu'il paraît, donne à présent de grandes espérances. Un peuple qui boit de l'eau, le diable même ne peut pas le vaincre, dit une fois, dans les temps passés, un de nos ennemis après avoir éprouvé les qualités des Dalécarliens.

« Je préfère voir couler à terre le vin et la bière plutôt que le sang de mon peuple », s'écria peu après Gustave Wasa, en coupant les cerceaux des barriques de vin, lorsqu'il eut surpris ses soldats dans une cave à vin. Ces nobles paroles animent encore en ce jour les mille et mille hommes qui, là-haut, dans le pays des neiges et du soleil de minuit combattent pour la conservation de la santé de l'âme et du corps du peuple.

Plus un peuple est sobre, plus il est sain, et plus un peuple est sain, plus est sûr le bonheur et la sécurité de son avenir.

M. Bergmann termine la lecture de son rapport par ces paroles :

« Notre pays offre le spectacle intéressant d'un pays dont le peuple il y a un siècle et plus tard encore était un des pays les plus alcoolisés de toute l'Europe. Représentez-vous, par exemple, que en l'année 1829, la consommation d'eau-de-vie atteignait 46 litres par tête d'habitant, tandis que maintenant la Suède est un des pays les plus sobres du monde. La consommation de l'eau-de-vie est descendue maintenant à 6 et 7 litres par tête et la consommation de la bière à 25 litres. Dans toutes les écoles publiques, l'enseignement antialcoolique obligatoire a été introduit (loi du 4 novembre 1892) et les débits ont été soumis à toute sorte de restrictions.

Ce qui est le plus important, c'est que, aujourd'hui, l'opinion publique est d'avis que le plus petit excès est une honte ; dans beaucoup de groupes, dans beaucoup de lieux déjà, tout usage de boissons alcooliques est formellement désapprouvé.

Cette sobriété générale exerce naturellement une action excellente dans tous les domaines ; la civilisation, matérielle et intellectuelle, se développe chaque jour.

Je suis heureux de pouvoir le dire dans un pays comme la France qui a longtemps joui de l'honneur d'être un des plus modérés, un des plus sobres du monde, et qui, entré plus tard que nous dans la lutte contre l'alcool, marchera bientôt, nous l'espérons, au premier rang dans ce domaine comme dans beaucoup d'autres.

Je viens d'une petite nation qui pour la lutte contre l'alcoolisme est à cette heure une grande nation ; je salue avec respect la France, la grande nation par excellence et j'espère qu'elle deviendra bientôt, dans la lutte contre l'alcoolisme aussi, la grande nation. »

DISCUSSION

Hon. Mrs Elliot Yorke demande si les 220.000 membres dont a parlé M. Bergmann sont tous des abstinents totaux. M. Bergmann répond affirmativement.

M. Hayem demande quel a été le rôle du gouvernement dans la lutte contre l'alcoolisme.

M. Tigerstedt discute avec M. Bergmann sur ce rôle. Il semble résulter de là que l'initiative, prise par le roi au commencement du siècle, a été reprise par les particuliers depuis une vingtaine d'années, et que maintenant le gouvernement est contraint de suivre un mouvement à la tête duquel il n'est plus.

Madame Alli Trygg Helinius expose son rapport sur le mouvement de tempérance parmi la jeunesse de Finlande.

History of Temperance Work among the Children of Finland

La propagande antialcoolique parmi les enfants, en Finlande.

PAR MAD. ALLI TRYGG HELINIUS (FINLANDE).

Analyse. — C'est en 1847, qu'une institutrice, Hilda Helmann, fonda la première société de tempérance finlandaise qui eût une section pour les enfants.

En 1878, un instituteur fut révoqué à Jacobstad pour avoir donné un enseignement antialcoolique à ses élèves. Cette même année, la question de la propagande antialcoolique fut discutée à la conférence officielle des instituteurs ; dès ce moment, beaucoup d'entr'eux ont mis cet enseignement sur leur programme et le mouvement de propagande antialcoolique parmi les enfants, a fait de rapides progrès.

1885. Le journal finlandais de tempérance, publié cette même année, discute la question. On donne des leçons modèles d'antialcoolisme.

1887. Fondation de la première société de tempérance pour enfants et de la première école de tempérance à Helsingfors.

1890. Fondation de la « Société des instituteurs pour l'hygiène et la tempérance » qui, unie à la société de tempérance de Helsingfors, a donné une énergique impulsion au mouvement.

1891. Circulaire envoyée à tous les instituteurs, les priant de donner un enseignement antialcoolique à leurs élèves.

1892. Publication du premier manuel antialcoolique.

1893. Publication d'un journal hebdomadaire de tempérance pour les enfants.

1895. Tournée de conférences antialcooliques dans les écoles de villes.

1896. Madame Trygg-Helenius étudie l'œuvre des « Bands of Hope » à Londres, et au retour elle fait des conférences sur ce sujet, devant les conseils municipaux de 13 villes, et elle obtient de dix d'entr'eux les moyens d'organiser l'instruction antialcoolique.

1897. Conférences pour adultes et enfants dans ces 13 villes et publication du volume illustré : « Ce que la science enseigne au sujet de l'alcool ».

1898. Sur 36 villes que compte la Finlande, il y en a maintenant 20 qui ont donné de 200 à 1.000 fr. pour encourager cette propagande. « L'Union des instituteurs pour l'hygiène et la tempérance » a publié des séries de conférences antialcooliques pour enfants.

des programmes de réunions d'enfants et 12 grands tableaux muraux illustrant le volume « Ce que dit la science au sujet de l'alcool ». Elle a placé dans plusieurs villes un agent qui donne des conférences aux enfants, soit à l'école, soit en dehors de l'école. Cet enseignement n'est obligatoire que dans un petit nombre d'écoles. Il est donné par les instituteurs, dans beaucoup d'écoles de campagne. Le département de l'instruction publique a envoyé une circulaire à tous les instituteurs, les priant de donner cet enseignement à leurs élèves.

The first move in the Temperance work among the children of Finland began in 1847 when a teacher named Hilda Helmann organized the first Temperance Society with a department for children.

1878 a teacher was discharged in Jacobstad for giving the pupils instruction in Temperance. The same year a discussion was held at the state teachers meeting as to what the teachers could do with reference to temperance for their pupils. As a result of this many teachers began to instruct in temperance.

Our Temperance journal, published 1885 discussed the subject in many articles.

Sence 1886 the subject has been considered at a great number of temperance meetings, and trial lessons of instruction were given.

The first children's Temperance Society was organised in 1877, and the same year the first temperance-school was began in Helsingfors. 1890 « The Teachers Society of Health and Temperance » was organized which in union with the Temperance society in Helsingfors have done the most for the instruction of Temperance in Finland.

1891 a circular was sent to all the teachers asking them to instruct in temperance in the schools. — 1992 the first textbook in temperance published. — 1893 a weekly children's temperance paper published, circulation up til 15,000 copies, very influential. — 1895 a lecturer was sent to the schools visited a great number of them, most in towns. — 1896 Mrs Trygg Helenius studied Band of Hope Union in London, and on her return home held lectures before the *town-councils* in 13 cities and requested means to carry on Temperance Instruction. 10 cities heartily responded; next year, 1897, there were held a serie of temperance lectures as well for the children as for grown up people in those towns. The same year the lectures, richly illustrated, (200 pag.) titled « What does the science teach about Alcohol? » were printed. — 1898 ten more cities donated money for Scientific Temperance Instruction; lectures were held in them also. Now 20 of Finlands 36 cities have given money for this work from 200 til 1,000 fr.

The Teachers League for Health and Temperance has published a serie of Temperance lectures for children and a serie of « Programs for childrens meetings », also 12 large wall charts pictures to the work « What does the science teach about Alcohol? »

The Teachers Union for H. a T. employes in many of the 20 cities a secretary, who lectures for the children as well in schools as outside. In few of the cities Temperance teaching is obligatory. In many coun-

of the London and South Western Railway), the Hon : R. Capel, Director, Great Northern Railway, Mr. A. F. Govett, Director London and South Western Railway, Mr. Robert Sawyer, Barrister-at-Law, and Mr. A. W. Cameron, an employe of the London, Brighton and South Coast Railway.

At the close of the Meeting between 30 and 40 members were enrolled as members.

Gradually, but surely the movement extended, branches being formed, first on one, and then on another of our great Railways, until at the present moment the membership is not far short of 20,000.

The objects of the Union are :

1. The promotion of Habits of Temperance.
2. The Reformation of the Intemperate.
3. The removal of the Causes which lead to Intemperance.

The Union was commenced, and still continues an unsectarian association, and it is also one of the vital principles of the Union, that it is non-political.

The affairs of the Union are managed by a Council, composed of two representatives from each affiliated line of railway, presided over by a President, the Meetings being held on the first Monday in each month, and as a rule in London.

Mr. Robert Sawyer, — a retired Barrister-at-Law, is the first and only President, and it is not too much to say that the success of the Union, is, in a very large measure, due to his generous financial help, and personal service.

The Union has only one paid official, Mr. A. C. Thompson, who for 15 years has held the post of General Secretary.

The organisation of the Society consists of : —

1st. The Line Branches, composed of a Committee for each railway, with a Chairman, Secretary, Treasurer &c. who are responsible for the work on their own railway.

2nd. The Local Sections, established at Railway stations, and large centres, for the purpose of educating railway men in temperance principles, and enrolling members into the Union.

The work of the Union is carried on by means of Meetings for the advocacy of Temperance and Thrift, Social Gatherings, Concerts, Lectures, Excursions, Provident Clubs, the distribution of sound literature, personal effort &c.

Once in every year a conference of Delegates elected by Branches of the Union, all over the country, is held in London, and it is most encouraging to hear the Reports given by Engine Drivers, Guards, Signalmen, Porters, and others, as to the progress of the work in their respective districts.

Similar conferences are held annually on the various lines, and these

« I may say that for the last few years there has *not been so many men fined for drunkenness.* »

« A very *great change has taken place,* which I consider is largeyl due to the operations of our Society. It is very rare now to see a man come on duty the worse for drink. »

« Yes ! Our men used to *boast* to their mates, when on duty, *of their intemperate habits*, but that is *a thing of the past.* »

« Yes! There is a marked difference in the sobriety of the men. The whole tone of the place has been changed for the better. »

Of the value of Temperance work to the Railway Companies there can be no doubt. It is of course difficult to estimate, but men of experience state that a large proportion of the *L.* 315,000 paid in compensation for loss and damage to goods in 1897 was, as in previous years, caused by the carelessness, neglect, or dishonesty of drinking railway men. To this must be added, loss of time, waste of property, preventable accidents and neglect of duty, caused more or less by the drinking habits of the men.

The following are examples of the way in which our Society is assisting the Companies by improving the characters of their workmen.

A worker writes : « For years past I have had to deal with damage to rolling stock, and have invariably found that *less damage occurs where the men are Total Abstainers.* As an illustration of this, I may mention that I was constantly going to examine damages at one particular place — buffers broken, wagons off the line, &c., but after I had induced the shunter to be an abstainer, and join our Union, was seldom called upon to go to that station. »

Another says : « The U.K.R.T.U. has been the means of placing a number of total abstainers in every grade of the service, who can be relied upon to *perform their duties carefully*, and who exercise a retarding influence upon their mates who are inclined to take strong drink, consequently there is *less drinking, and better performance of duties.* »

« The men keep better time, and turn up better on Monday mornings. »

An instance is known, where, when one of our members was placed in charge of certain work, that work was performed more efficiently and with less labour than when supervised by a drinking man, the pecuniary gain to the Railway Company being 18/—per week.

In conclusion, we do earnestly thank our Heavenly Father for the blessings which He has showered upon us as an Association. We believe that without this aid we can do nothing, and look forward to the day when the 470,000 persons employed on the Railways of the United Kingdom will be one Great Temperance organisation, banded together for their own common welfare, and in the interests of the great travelling public.

M. le Président dépose sur le bureau le rapport de M. Thiry sur l'*Enseignement antialcoolique dans les prisons.*

L'Enseignement antialcoolique dans les prisons

PAR FERNAND THIRY

Professeur de droit criminel à l'Université de Liège

Dans une statistique que j'avais faite à la prison de Liège en septembre 1895, j'avais constaté que la proportion générale des condamnés influencés par l'alcool était de 45 0/0 ; relativement aux coups et blessures, la proportion était de 66 0/0 ; relativement aux attentats aux mœurs, elle était de 61 0/0 et relativement aux vols et escroqueries, de 34 0/0. Dans une seconde statistique, faite en octobre 1896, j'étais arrivé à une proportion générale de 50 0/0 et, quant aux proportions relatives, aux chiffres de 73 0/0, en matières de coups et blessures, et aux chiffres semblables à ceux de l'année précédente, de 61 et 34 0/0, en matière d'attentats aux mœurs et de vols ou d'escroqueries.

Ces deux statistiques portaient sur tous les condamnés renfermés à ces époques dans notre prison ; du 10 novembre 1898 au 25 février 1899, j'en ai fait une autre ne portant que sur les détenus vis-à-vis desquels j'exerce les fonctions du patronage ; en voici les résultats.

Ces prisonniers étaient au nombre de 80, se répartissant comme suit :

Homicides, coups, blessures, rebellion à la police	11
Viols, attentats à la pudeur, outrages aux mœurs	11
Incendie	1
Vols, escroqueries, abus de confiance	35
Fausse monnaie, faux en écriture, faux témoignage	5
Dénonciation calomnieuse	1
Adultère	1
Rupture de ban	1
Combats de coqs	11
Ivresse	3

Sur ces 80 délinquants, 29, c'est-à-dire 36, 25 0/0, étaient des ivrognes et avaient subi, en commettant leurs infractions, l'influence certaine de l'alcool. Parmi ces ivrognes, 6 appartenaient au groupe des 11 auteurs d'homicides, coups et blessures, 5 à celui des 11 auteurs de viols et attentats aux mœurs, 10 à celui des 35 auteurs de vols et escroqueries, 1 à celui des 5 coupables de fausse monnaie et faux en écriture, 2 à celui des 11 coupables de combats de coqs ; le chiffre de 29 se complétait par le condamné pour dénonciation calomnieuse, par

le détenu pour rupture de ban (dont les délits antérieurs, ayant entraîné la mise sous la surveillance spéciale de la police, consistaient en attentats à la pudeur et en vols) et par les trois individus renfermés pour ivresse. Quant aux 51 restants, 39 prétendaient ne boire jamais d'alcool, mais 12 étaient moins catégoriques dans leurs déclarations et me laissaient de très graves soupçons ; ils me disaient qu'ils buvaient « de temps en temps », « un verre à l'occasion », « le dimanche, comme tout le monde. » Complétons ces renseignements en disant que l'un des coupables d'attentats aux mœurs ne se livrant pas à la boisson était un pauvre garçon de 26 ans complètement dégénéré, au point de vue physique et intellectuel, par suite de l'alcoolisme épouvantable de ses parents, père et grand père.

Les chiffres précédents prouvent d'une manière évidente les effets désastreux de l'alcool sur la criminalité, mais ces effets ne peuvent-ils pas être combattus avec succès à l'égard des délinquants que l'on empêcherait ainsi de devenir des récidivistes ? L'exercice du patronage m'a convaincu de cette possibilité dans un grand nombre de cas.

B..., un des condamnés pour ivresse compris dans la statistique que je viens d'exposer, a 40 ans. C'est la quatrième fois qu'il vient en prison, toujours pour cette cause. Sa santé est satisfaisante ; son intelligence est restée en bon état. Il exerce le métier de peintre et il est capable de gagner d'excellentes journées. L'ivrognerie a eu le temps de prendre en lui de profondes racines, mais, ses conséquences n'étant pas encore fort graves, je suis persuadé qu'il y aurait moyen, surtout en le surveillant de près, de guérir ce vicieux. Il songe à se marier : serait-ce un bien ou un mal ? Pour le moment, je n'oserais pas donner de réponse décisive.

K..., a 42 ans. Il est aussi en prison pour délit d'ivresse publique ; il y est entré 25 fois déjà pour cette cause ; sa condamnation actuelle s'élève à 93 jours d'emprisonnement principal augmenté de l'emprisonnement subsidiaire destiné à remplacer le paiement des amendes. C'est un armurier ; il gagne 3 fr. 25 par jour; il est célibataire. Il va boire au cabaret avec des camarades, mais la présence de ceux-ci n'est pas nécessaire pour qu'il arrive à un état d'ivresse complète ; dès qu'il a commencé, « il faut qu'il continue », comme il dit ; le degré final étant atteint, il quitte le café, exhibe son ignominie dans les rues et se fait ramasser par la police. Sauf quelques menaces et quelques rebellions envers les agents, aucun autre délit n'a encore été commis par cet homme. Sa santé est restée bonne, mais on s'aperçoit aisément que l'intelligence est entamée. Ce cas laisse également un certain espoir ; le vice est fortement ancré ; toutefois il n'a pas encore produit toutes ses conséquences et l'on peut se dire qu'en agissant avec énergie, il y aurait moyen d'obtenir un heureux résultat.

G..., a 33 ans ; il est très intelligent ; il exerce le métier de peintre-décorateur, qui lui rapporte un fort beau salaire ; il n'est point

Heureusement, je tiens à le répéter, un cas comme ce dernier est toujours exceptionnel. Mais, comment faut-il procéder pour combattre l'ivrognerie des délinquants ?

Il faut avoir recours tout d'abord à l'enseignement antialcoolique pratiqué dans les prisons.

Cet enseignement existe déjà en partie ; les aumôniers et les pasteurs, dans leurs conférences religieuses, les instituteurs, dans leurs leçons, les directeurs, les membres des commissions administratives et ceux des comités de patronage, lorsqu'ils vont visiter les prisonniers dans leurs cellules, ont, en effet, maintes fois l'occasion d'insister sur les conséquences épouvantables de la boisson au point de vue de la santé, de l'intelligence, de l'honnêteté et du bonheur. Seulement, cette manière d'agir, malgré les bons résultats qu'elle produit et qui doivent la faire maintenir, est insuffisante. Le mal est trop grand pour que l'on se contente de conseils donnés et d'observations exposées de temps en temps, lorsque l'occasion s'en présente, tantôt par une personne, tantôt par une autre ; il est nécessaire de créer, pour lutter contre lui, un enseignement antialcoolique continu, permanent, organisé d'une façon précise et rigoureuse. Un enseignement de ce genre constituerait l'un des éléments nécessaires et réguliers de l'exécution de la peine d'emprisonnement vis-à-vis de tous les détenus sans exception. Grâce à lui, aucun des développements si nombreux que nécessite l'examen de la question de l'alcoolisme ; ni aucun des procédés auxquels on peut avoir recours pour persuader les auditeurs ne devraient être laissés de côté. Grâce à lui surtout, on parviendrait à exercer une influence beaucoup plus soutenue et beaucoup plus forte.

Et comment cet enseignement serait-il réalisé ? Je n'hésite pas à répondre : à l'aide de conférences données dans les prisons par des personnes choisies par le Ministre de la justice. Dans plusieurs Congrès, notamment dans celui qui a eu lieu à Anvers en juin 1898, j'ai montré les avantages considérables des conférences semblables et, chaque fois, mes propositions ont eu l'honneur d'être très favorablement accueillies. Or, n'est-il pas évident que les avantages susdits se manifesteraient surtout à propos de la lutte contre l'ivrognerie.

L'enseignement donné dans les prisons serait continué, à partir de la libération, par l'enseignement public, tel qu'il commence à être organisé, dans un grand nombre de localités, par les différentes sociétés ayant pour mission de combattre l'alcoolisme. Les comités de patronage, qui s'occupent des libérés et les surveillent, feraient en sorte qu'ils assistassent régulièrement aux séances. Ces comités devraient même aller plus loin : ils devraient encourager leurs protégés à entrer dans la Société de Tempérance et les initier aux avantages et aux agréments des établissements que créent ces sociétés pour remplacer les cabarets.

Tels sont les moyens spéciaux qui doivent, dans la lutte antialcoo-

Depuis l'année 1872, où j'ai pénétré pour la première fois comme étudiant dans nos hôpitaux parisiens, j'ai toujours été obsédé par cette question de l'alcoolisme, et j'en ai suivi la marche ascendante avec chagrin et humiliation. Il a suffi pour me convaincre de cette progression, de feuilleter les liasses d'observations que j'ai recueillies dans les nombreux hôpitaux où se sont écoulées mes années d'externat et d'internat, et celles que j'ai fait recueillir depuis que je suis chef de service. Après cette révision faite, j'estime que si, il y a vingt ans, dans nos salles d'hommes la moitié des malades présentait des symptômes d'intoxication par les spiritueux, c'est aujourd'hui les 3/4 chez lesquels on relève, à un degré plus ou moins accentué, la tare alcoolique.

Quant aux femmes, c'était par exceptions qu'on l'observait chez elles, dans certaines professions (cuisinières, femmes de ménage, servantes de marchands de vins, marchandes des rues, blanchisseuses) et surtout à un âge où l'alcool console des illusions envolées. Mais aujourd'hui on voit trop souvent des jeunes filles venues de province pour entrer en service comme bonnes d'enfants, des jeunes femmes ouvrières d'atelier, demoiselles de magasin, réclamer nos soins à l'hôpital pour des troubles digestifs et nerveux, dans la pathogénie desquels entre pour une part évidente l'usage des boissons spiritueuses et surtout des liqueurs. Car *c'est surtout l'intoxication par les essences*, agents principaux de la toxicité des liqueurs, *qui sévit sur le sexe féminin*. Je ne parle que pour mémoire de la foule lamentable des filles de brasserie, de ces « inviteuses », auxquelles notre ami, le Dr T. Barthélemy, médecin de la maison de St-Lazare, a consacré il y a quelques années, une si saisissante monographie.

Ce qui est plus navrant encore, c'est de constater que l'*enfance même n'échappe pas à l'action de l'alcool*. Les médecins des hôpitaux d'enfants ont signalé le rôle de l'intoxication éthylique dans la pathogénie de diverses maladies du jeune âge. Il n'y a pas lieu d'en être surpris quand on voit, aux jours de fête, les familles d'ouvriers attablées devant les cabarets des faubourgs, les enfants ayant devant eux, comme les parents, une « consommation » alcoolique. Pour ma part, j'ai encore dans l'oreille cette phrase d'un bébé de quatre ans, entendue en 1886 à l'hôpital des Enfants-malades. Ce petit chérubin, entré la veille dans le service faisait rage en tirant la surveillante par sa jupe et criait à tue-tête : « Dis donc, Madame, on boit donc pas la goutte ici ? Chez nous, maman m'en donnait. »

Mon ami, le Dr Brunon, directeur de l'Ecole de Médecine de Rouen, nous a raconté comment les femmes de Normandie, non contentes de s'alcooliser elles-mêmes, faisaient à leurs petits la soupe à l'alcool. La province n'est pas en retard sur la capitale.

S'il est facile de se convaincre par l'examen clinique de l'existence des symptômes d'alcoolisme chez la plupart de nos malades hommes et chez un trop grand nombre de nos malades femmes, la tâche est

AGE et profession	PAYS d'origine	BOISSON habituelle du pays d'origine	Diagnostic de la maladie	Symptômes d'intoxication	Boissons aux repas	Boissons à jeun	TOTAL des boissons par jour
40 ans Charcutier	Wurtemberg	Bière	Tuberculose pulmonaire	Pituites cauchemar	Vi 2 litres eau-de-vie 30 grammes	Vin 1 litre eau-de-vie 60g 1 absinthe	Vin 3 litres eau de-vie 90g 1 absinthe
42 ans Cocher	Seine-et-Marne	Vin et cidre	Tuberculose	Pituites	Vin 1 litre rhum 60 gr.	Vin 3/4 de lit. 1 absinthe	Vin 1 lit. 3/4 rhum 60 gr. 1 absinthe
39 ans Cordonnier	Ille-et-Vilaine	Cidre	Pleurésie	Rêves professionnels	Vin 1 litre rhum 60 gr.	2 amers-citron	Vin 1 litre rhum 60 gr. 2 amers-citr.
44 ans Coltineur	Nord	Bière	Pneumonie avec délire	Tremblement	Vin 1 lit. 3/4 eau-de-vie 60 grammes	Vin 3/4 de lit eau-de-vie 90g 3 absinthes	Vin 2 lit. 1/2 eau-de-vie 150g 3 absinthes
25 ans Garçon marchand de vins	Paris		Gastrite tuberculose	Cauchemars pituites crampes	Vin 1 litre kirsch 60 gr.	Vin 1/2 litre 4 amers-citr. ou gentiane	Vin 1 lit. 1/2 kirsch 60 gr. 2 amers
62 ans Cordonnier	Indre	Vin	Tabes	Aucun	Vin 1 litre	Rien	Vin 1 litre
65 ans Cocher	Gard	Vin	Emphysème pulmonaire	Pituites crampes cauchemars	Vin 1 litre rhum 30 gr.	Vin 1/2 litre 5 absinthes	Vin 1 litr. 1/2 rhum 30 gr. 5 absinthes
61 ans Terrassier	Hte-Loire	Vin	Gastrite Hyperchlorhydrique		Vin 2 litres	Vin 1/2 litre	Vin 2 lit. 1/2
33 ans Lamineur	Aveyron	Vin	Tuberculose	Rêves professionnels Hyperesthésie musculaire	Vin 1 litre 1/2	vin 1 lit. 3/4 1 absinthe eau-de-vie 30g	Vin 3 lit. 1/4 1 absinthe eau-de-vie 30g
46 ans Plombier	Paris		Saturnisme tuberculose artériosclérose	Pituites cauchemars	Vin 1 litre	Vin 1/4 de lit 2 Raphaël ou goudron	Vin 1 litr. 1/4 2 Raphaël ou goudron
30 ans Livreur	Nord	Bière	Pneumonie		Vin 1 litre	1 absinthe 3 fois par semaine	Vin 1 litre absinthe irrégulièrement
43 ans Journalier	Paris		Bronchite chronique	Crampes musculaires	Vin 1 lit. 1/2	Vin 3/4 de lit. 1 absinthe	Vin 2 lit. 1/4 1 absinthe
54 ans Menuisier	Alsace	Bière	Tuberculose pulmonaire	Crampes cauchemars	Vin 1 litre rhum 60 gr.	Vin 1/2 litre rhum 30 gr.	Vin 1 lit. 1/2 rhum 90 gr.

AGE et profession	PAYS d'origine	BOISSON habituelle du pays d'origine	Diagnostic de la maladie principale	Symptômes d'intoxication alcoolique	Boissons aux repas	Boissons entre les repas	TOTAL des boissons par jour
19 ans Cordonnier	Morbihan	Cidre	Tuberculose Pulmonaire	Nuls	Vin 1/2 litre	Rien	1/2 lit. de vin
50 ans Terrassier	Ardennes	Vin ou bière	Artériosclérose	Cauchemars pituites tremblement	Vin 1 litre eau-de-vie 30g	Vin 1/2 litre eau-de-vie 30g	Vin 1 litre 1/2 eau-de-vie 60g
45 ans Plombier	Ardennes	Vin ou bière	Mal de Bright	Tremblement pituites	Vin 1 litre	Vin 1/2 litre rhum 90 gr. 3 absinthes	Vin 1 lit. 1/2 Rhum 90 gr. 3 absinthes
56 ans Journalier	Manche	Cidre	Gastrite	Pituites cauchemars rêves professionnels	Vin 1 litre	Vin 1 litre 3 absinthes	Vin 2 litres 3 absinthes
28 ans Boulanger	Hte-Vienne	Vin et cidre	Fièvre typhoïde	Nuls ou peu nets	Vin 2 litres rhum 200 gr.	Rien	Vin 2 litres Rhum 200 gr.
27 ans Garçon épicier	Morbihan	Cidre	Rhumatisme blennorrhagique	Nuls	Vin 1/2 litre cognac 40 gr.	2 absinthes	Vin 1/2 litre Cognac 40 gr. 2 absinthes
29 ans Palefrenier	Côtes-du-Nord	Cidre	Tuberculose pulmonaire	Cauchemars tremblement	Vin 3/4 de lit.	Eau-de-vie 30g 2 Raphaël ou Byrrh	Vin 3/4 de lit eau-de-vie 30g 2 Raphaël ou Byrrh
27 ans Charretier	Strasbourg	Bière	Tuberculose pulmonaire et péritonéale	Rêves professionnels	Vin 1/ litre rhum 60 cc	Vin 1/2 litre 1 absinthe	Vin 1 litre Rhum 60 cc. 1 absinthe
34 ans Maçon	Meuse	Bière	Bronchite emphysème	Crampes cauchemars	Vin 1 litre 1/2	Vin 1/4 de lit. Rhum 30 cc. 2 absinthes	Vin 1 lit. 3/4 Rhum 30 cc. 2 absinthes
46 ans Teinturier	Aveyron	Vin	Tuberculose pulmonaire	Tremblement cauchemars	Vin 1/2 litre	2 absinthes ou amers	Vin 1/2 litre 2 absinthes ou amers
21 ans Tourneur en cuivre	Paris		Pneumonie	Pituites	Vin 3/4 de lit.	1/2 lit. de vin 1 absinthe par semaine(?)	Vin 1 lit 1/4 quelque fois absinthe

AGE et profession	PAYS d'origine	Boisson habituelle du pays d'origine	Diagnostic de la maladie principale	Symptômes d'intoxication alcoolique	Boissons aux repas	Boissons entre les repas	TOTAL des boissons par jour
18 ans Journalier	Alsace	Bière	I suffisance aortique gros foie	Cauchemars crampes	Vin 1 lit 1/2	Vin 1/4 de lit. 1 absinthe ou amer	Vin 1 lit. 3/4 1 absinthe ou amer
47 ans Bijoutier	Aisne	Eau ou vin	Pleurésie séro fibrineuse	Rien	Ne boit que de l'eau	Café noir sans alcool	Ni vin ni alcool
49 ans Bouchonnier	Belgique	Bière	Mal de Bright aortite	Cauchemars crampes	Vin 2 litres	Vin 1/2 litre	Vin 2 lit. 1/2
49 ans Maçon	Hérault	Vin	Mal de Bright	Crampes	Vin 1 lit. 1/2	Vin 1/4 de lit. rhum 30 gr. 1 absinthe	Vin 1 lit. 3/4 rhum 30 gr. 1 absinthe
30 ans Domestique	Aisne	Vin	Tuberculose pulmonaire	Rien	Vin 1 litre	Vin 1/4 de lit.	Vin 1 lit. 1/4
54 ans Cordonnier	Côtes-du-Nord	Cidre	Pleurésie sèche	Rien ou douteux	Vin 1 litre rhum 30 gr.	Vin 1/4 de lit. rhum 30 gr. absinthes 2 ou 3 par semaine	Vin 1 lit 1/4 rhum 60 gr. absinthes 2 ou 3 par semaine
57 ans Cultivateur	Yonne	Vin	Bronchite emphysème gros foie	Tremblement cauchemars pituites	Vin 1 lit. 1/2	Vin 1 litre 3 ou 4 absinthes le dimanche	Vin 2 lit. 1/2 absinthes 2 ou 3 par semaine
35 ans Journalier arrivé à Paris depuis peu	Seine-Inférieure	Cidre	Erythème Polymorphe	Rien	Cidre 2 lit. 1/2 Cognac 60 g.	Cidre 1/2 ou 1 litre	Cidre 3 lit. 1/2 Cognac 60 gr.

Dans un autre hôpital, dont la clientèle se recrute dans des couches sociales plus élevées, à la maison municipale de Santé Dubois, j'ai pu constater une autre espèce d'alcoolisme. Les domestiques de bonnes maisons, les employés de commerce, placiers, petits boutiquiers, des artistes dramatiques, peintres ou journalistes, peu favorisés du sort, que j'y ai soignés, s'intoxiquaient très peu par le vin. Là, c'est le triomphe de l'empoisonnement par les essences ; l'absinthe, les « amers », les liqueurs, les mélanges les plus ingénieux d'apéritifs ou de fortifiants, pris presque toujours dans les intervalles des repas, ex-

pliquaient les gastrites, les hépatites, les polynévrites, les complications cérébrales des maladies aiguës et les troubles mentaux de toute sorte que j'y ai vu défiler.

Pour les femmes, il est plus difficile encore que pour les hommes de savoir dans quelle mesure elles usent de spiritueux. Il est bien exceptionnel qu'elles exagèrent par forfanterie ou par malice, pour « épater le médecin. » En revanche, elles dissimulent avec grand soin leurs mauvaises habitudes, et ce n'est que par voie indirecte qu'on peut obtenir certains renseignements des parents, des camarades, des concierges, des patrons. Voici quelques renseignements ainsi obtenus : Une cuisinière atteinte de paraplégie par névrite périphérique buvait depuis plusieurs années chaque jour 3 litres de vin (2 aux repas 1 entre les repas), et 2 ou 3 absinthes. Une ouvrière couronnière, ayant une polynévrite, buvait 2 litres de vin, mais la goutte le matin à jeun, environ 60 gr., de vulnéraire assez souvent et diverses liqueurs. Fréquemment les cuisinières, les femmes de ménage, sont intoxiquées par le vulnéraire ; les diverses espèces d'amers, les vins « fortifiants », l'alcoolat de mélisse interviennent, ainsi que les fruits à l'eau-de-vie.

Ce rappel de faits, trop connus de tous les médecins de nos hôpitaux, est un préambule à l'exposition du plan d'action que j'ai proposé à mes collègues de la société médicale des hôpitaux de Paris (séance du 16 décembre 1898).

« Aucun d'entre nous, sans doute, disais-je alors, ne néglige l'occasion d'avertir les malades soumis à ses soins des dangers que leur fait courir l'abus des boissons alcooliques. Faisons-nous pourtant assez, je ne le crois pas. Nous nous lassons de répéter sans cesse les mêmes avertissements et nous finissons peu à peu, après un certain nombre d'années d'exercice dans les hôpitaux, par laisser défiler sous nos yeux cette lamentable procession de candidats à l'alcoolisme ou d'alcooliques avérés, sans leur parler avec assez d'énergie et de fréquence des dangers qu'ils courent.

Il y a sans doute bien des raisons pour nous décourager de lutter contre les deux fléaux qui dévorent la population indigente confiée à nos soins. Nous savons que, pour l'alcoolisme, les occasions et les tentations sont si nombreuses par la ville que l'ouvrier est à chaque pas sollicité à consommer le poison sous les formes les plus diverses et nous nous disons que les sages avis donnés par nous seront toujours contrebalancés par la multiplicité des débits de liqueurs et d'alcool.

Peut-être avons-nous tort de nous décourager ainsi et pourrions-nous lutter avec quelque efficacité à la condition d'apporter dans cette lutte l'obstination et la patience inlassable des missionnaires religieux.

Et voici pour ma part la tentative que j'ai inaugurée dans mon service.

J'ai condensé sous la forme à la fois la plus claire et la plus concise que j'ai pu trouver, après maint et maint essai, les dangers incontes-

tables de l'abus des boissons alcooliques, et je l'ai fait imprimer, en caractères assez variés pour fixer l'attention.

Cet avis important est distribué à chaque malade à son entrée et à sa sortie ; il y en a un exemplaire dans chaque table de nuit ; il y en a de collés dans la salle et jusque dans l'endroit solitaire où chacun ne peut guère se dispenser de se retirer chaque jour quelques instants. J'ai pour but en un mot, de créer une véritable obsession pour mes malades à l'aide de ce petit papier rouge.

Grâce au concours bienveillant du directeur de l'hôpital Tenon, il est affiché dans les salles de consultation, dans les réfectoires et dortoirs des infirmiers.

Voici cet avis. Je crois devoir vous le signaler pour que ceux d'entre vous qui le jugeraient suffisamment suggestif imitent mon exemple et se l'approprient ou imaginent quelque chose de mieux.

AVIS IMPORTANT

La plupart des maladies soignées dans les hôpitaux sont causées ou aggravées par « l'abus des boissons alcooliques ».

Toutes les boissons alcooliques sont dangereuses. Les plus nuisibles sont celles qui contiennent, avec l'alcool, des essences aromatiques, comme la *liqueur d'absinthe, qui ne peut jamais être bienfaisante*, le vulnéraire et les prétendus apéritifs appelés « *amers* ».

Les boissons alcooliques sont encore plus dangereuses quand on les prend le matin *à jeun* et entre les repas.

L'homme devient « inévitablement » alcoolique, c'est-à-dire « empoisonné » lentement par l'alcool « même sans avoir été jamais en état d'ivresse », quand il boit tous les jours de l'alcool, de la liqueur ou trop de vin (plus d'un litre par jour).

— L'*alcool est un poison*, dont l'usage habituel détruit plus ou moins vite, mais inévitablement, les organes les plus nécessaires à la vie : l'estomac, le foie, les reins, les canaux du sang, le cœur et le cerveau.

— L'alcool excite l'homme, mais « il ne le fortifie pas ».

— Il ne remplace pas la nourriture, mais il en fait perdre le goût.

Quand on boit souvent de l'alcool, ou quand on boit trop de vin (plus d'un litre par jour), on est plus exposé aux maladies et, quand on est devenu malade, la maladie est toujours plus grave, elle se complique souvent de « délire mortel ».

— L'alcool cause très souvent la « phtisie », en affaiblissant les poumons : chaque année nous voyons des malades qui entrent d'abord à l'hôpital pour alcoolisme et qui reviennent quelques mois plus tard atteints de « phtisie ».

Les parents, qui ont fait abus de boissons alcooliques, ont souvent des enfants qui naissent mal conformés ou idiots, ou qui meurent de convulsions.

Le précédent avis expose les accidents généraux de l'alcoolisme et s'adresse évidemment surtout aux hommes ; mais, comme je suis convaincu qu'il y a également des dangers pour les femmes et pour les enfants, ainsi que des manières spéciales de s'intoxiquer, j'ai rédigé l'avis suivant pour les femmes qui seraient nos meilleurs auxiliaires dans la lutte contre l'alcoolisme, si elles comprenaient mieux leur propre intérêt.

Bien des moyens pourraient être mis en jeu. Mais ce qui me paraît incontestable, c'est qu'il faut faire quelque chose ; il faut frapper sans cesse sur le clou pour l'enfoncer, et je résumerai mon projet en répétant ce que j'ai dit plus haut : il faut organiser pour les habitués de nos hôpitaux l' « *obsession de l'alcoolisme.* »

Dans la séance où je fis cette communication, j'eus la satisfaction d'être énergiquement appuyé par plusieurs de mes collègues, notamment par mes amis Jacquet et Triboulet, qui insistèrent pour qu'on fît « un effort en commun », pour que notre société discutât « dans une réunion spéciale les moyens d'action qu'elle peut avoir sur la clientèle hospitalière et pressât l'Administration générale de l'Assistance publique de les mettre en œuvre et de les généraliser. »

Mon collègue Jacquet, prêchant aussitôt d'exemple, a fait aux malades de l'hôpital St-Louis une conférence qui peut être considérée comme un parfait modèle, et il ne me reste qu'à souhaiter que son exemple soit suivi par beaucoup d'entre nous.

Malheureusement il ne me semble pas qu'il soit si facile d'obtenir l'accord de toutes les bonnes volontés, et il faudra sans doute revenir bien des fois à la charge. Nous y reviendrons. Ne serait-il pas déjà d'un bon exemple de la part des médecins de ne pas prescrire si libéralement l'alcool comme agent thérapeutique ? J'ai rappelé plus haut l'époque où dans presque tous les services, presque tous les malades jouissaient du bénéfice douteux du vin de quinquina et de la potion de Todd. Fort heureusement une réaction tend à se faire ; mais elle ne s'est pas encore assez accentuée, suivant moi ; car, à en juger d'après un relevé que j'ai fait faire dans le seul hôpital Tenon, si depuis deux ans les prescriptions de vin de quinquina sont en baisse, celles de la potion de Todd vont en s'accroissant. J'espère que ce n'est pas le cas de dire : ab uno disce omnes.

Combattre par une propagande énergique et infatigable l'alcoolisme dans nos hôpitaux est pour les médecins un devoir absolu auquel ils ne failliront pas. Si pour la plus faible part mes modestes efforts personnels pouvaient y contribuer, je n'en serais pas moins fier que d'une découverte scientifique.

M. le Dr J. Noir lit son rapport sur *la lutte contre l'alcoolisme dans les bureaux de bienfaisance.*

Du rôle du médecin des Bureaux de bienfaisance dans la lutte contre l'alcoolisme.

PAR LE DOCTEUR JULIEN NOIR

Délégué de la Société médicale des Bureaux de bienfaisance de Paris.

Plus que tout autre, le médecin des Bureaux de bienfaisance, surtout lorsqu'il est chargé du traitement à domicile des malades indigents

et nécessiteux, peut se rendre compte de l'action funeste de l'alcoolisme dans la classe ouvrière pauvre ; nul autre ne peut étudier de plus près les conséquences pathologiques et sociales de l'empoisonnement par l'alcool et ne peut exercer, s'il en prend la peine, une plus salutaire influence. Le médecin des hôpitaux, certes, constate et soigne comme lui les maladies qui résultent de l'intempérance, mais il borne son action au malade lui-même. Le médecin du Bureau de bienfaisance qui traite à domicile pénètre au foyer de l'indigent dont il connaît la famille, il peut devenir souvent, s'il le veut, leur bon génie, et, après quelques années, il finit par jouir parmi les nécessiteux d'une influence morale considérable doublée de respect et d'affection.

Malgré une trop courte carrière, et n'ayant pas encore l'âge qui permet de parler de longue expérience, il m'est néanmoins facile d'exposer, dans cette courte communication, jusqu'à quel point est désastreuse l'influence de l'alcoolisme dans la classe pauvre de Paris.

Le hasard fait que je remplis mes fonctions de médecin du traitement à domicile dans un quartier ni trop riche ni trop pauvre, dépourvu de miséreux professionnels, le quartier du Jardin-des-Plantes, que l'on peut considérer au point de vue de l'alcoolisme comme représentant la moyenne de la ville de Paris.

Je passerai sous silence le nombre considérable de maladies dues à l'alcool ou exagérées par lui, qui sont d'observations trop banales, pour insister sur quelques points moins étudiés de l'alcoolisme, en particulier sur son influence sur l'enfance.

La mortalité dans les familles d'alcooliques est effrayante, et j'ai pu, en diverses circonstances, m'en rendre un compte exact.

J'ai pu voir disparaître, rue Geoffroy-Saint-Hilaire, une famille entière d'origine allemande composée de cinq personnes sous l'influence de la redoutable et fréquente association de l'alcool et de la tuberculose. Une autre famille composée de dix enfants, et dont le père est manifestement alcoolique, est réduite à trois enfants malingres malgré les soins assidus de la mère ; les sept autres ont été victimes de convulsions et d'accidents méningitiques.

Les faits de ce genre ne sont pas rares. Néanmoins, je me permettrai de vous en citer un autre plus caractéristique.

Je soignais naguère, rue de Valence, une pauvre enfant de dix-huit mois à laquelle on faisait boire du gros vin malgré la diarrhée qui l'épuisait depuis plusieurs jours. « Monsieur, me dit le père avec ce sentiment de vantardise si fréquent chez les alcooliques, j'ai eu trente enfants, dont dix-huit de cette femme. » Et comme je demandais ce qu'ils étaient devenus, il me répondit avec moins de suffisance qu'ils étaient tous morts de faiblesse ou de convulsions, sauf les trois malheureux que j'avais sous les yeux ; celle que je soignais, et qui n'est guère brillante, un garçon de six ans à demi-idiot, et un pauvre petit rachitique de trois ans environ.

Je ne vous ferai pas le tableau des enfants dégénérés, idiots, épi-

taires incalculables ; chacun ne sauverait-il qu'un malheureux de l'alcoolisme qu'il aurait droit, à mon avis, à la reconnaissance publique, car en sauvant un alcoolique on sauve souvent une famille de la misère et quelques générations de l'abjection, du crime ou de la folie.

A ceux qui nous objectent que nos faibles efforts sont ridicules en présence de la gravité du mal, nous répondrons que leur doctrine est celle de l'inertie et de l'égoïsme, qu'il serait monstrueux de prétendre que les œuvres de bienfaisance sont inutiles parce qu'elles ne parviennent pas à soulager toutes les misères.

Et du reste, si nous n'avons pas la prétention de mettre sur la même ligne l'importance de notre action et celle du Législateur et du Gouvernement, nous sommes légitimement convaincus que nous pouvons réellement quelque chose.

Aussi, sur notre proposition, la Société a approuvé les moyens d'action suivants, qu'elle m'a chargé de soumettre en guise de conclusions à l'approbation du Congrès :

1° Emettre le vœu que les pouvoirs publics prennent les mesures es plus énergiques pour réprimer l'alcoolisme et que les Chambres votent toutes les lois nécessaires pour restreindre la consommation des alcools, liqueurs et spiritueux ;

2° Qu'en ce qui touche les Bureaux de bienfaisance, les médecins s'engagent à mettre en œuvre toute leur influence morale pour diminuer le fléau ; qu'ils évitent dans leurs prescriptions de conseiller l'alcool sous les formes usuelles répandues dans le public (grogs, vins liquoreux, etc.), ce qui pourrait contribuer à faire généraliser le préjugé déjà très répandu de l'utilité de l'alcool au point de vue de l'hygiène alimentaire ; de prescrire, si besoin, l'alcool sous forme de teintures médicamenteuses, dont le malade ne pourra plus faire usage après sa guérison ;

3° D'engager l'Administration à prendre des mesures pour que tout secours en argent ne soit pas remis directement à l'indigent reconnu alcoolique ;

4° Demander à l'Administration l'inscription, au dos du cahier d'ordonnances qui reste entre les mains du malade jusqu'à sa guérison, de la note suivante, destinée à faire ressortir sous une forme nette et claire pour tous les dangers de l'alcoolisme :

L'alcool et les produits alcooliques (apéritifs, absinthe, liqueurs, spiritueux) sont des POISONS.

Ces poisons engendrent de graves maladies chroniques si l'on en fait un usage journalier, et, parmi ces maladies, qui le plus souvent ne peuvent guérir, la folie est la plus fréquente.

L'usage de l'alcool et des boissons alcooliques prédispose aux maladies infectieuses et principalement à la phtisie.

L'alcool ne fortifie pas, il excite momentanément et affaiblit ensuite. Il ne nourrit pas, il grise et épuise même ceux qui en font un usage restreint mais quotidien.

L'alcool ne ruine pas seulement la santé de celui qui en use, mais ses effets funestes se manifestent chez les enfants qui naissent prédisposés à toutes les maladies constitutionnelles, et plus particulièrement à l'idiotie, à l'épilepsie, à l'hystérie et à la folie.

Voilà, Mesdames et Messieurs, les conclusions que la Société médicale des Bureaux de bienfaisance de Paris m'a chargé de soumettre au Congrès. Forte de votre approbation, elle continuera sans relâche, soyez en sûr, la lutte entreprise contre le fléau de l'alcoolisme, un des plus grands facteurs de la misère. *(Approbation unanime).*

M. le Président. — La séance est levée.

TROISIÈME SECTION

PROGRAMME GÉNÉRAL

ENSEIGNEMENT, ÉDUCATION, PROPAGANDE

TROISIÈME SÉANCE

Vendredi matin 7 Avril 1899

Ordre du jour :

QUESTIONS MORALES ET ÉDUCATION ;
MOYENS DIVERS DE PROPAGANDE.

pas le repos, dont il a tant besoin. Fatigué du travail pénible de toute une journée l'homme a besoin non seulement du repos physique après la monotonie de l'occupation quotidienne, il exige aussi une récréation pour l'esprit. Il lui faut ce qui donne à ses pensées, à ses fantaisies quelque variation salutaire, des nouvelles de ses camarades, de son pays, de tout ce qu'il y a d'intéressant pour des hommes de son degré d'érudition et de son imagination. Il veut apprendre ou du moins entendre parler, il désire occuper son âme d'autres choses que de son métier et de sa misère. Où trouverait-il cela ? — Qui a jamais pensé à lui faire plaisir, sinon sa femme ! Epuisée du travail et des soins pour un ménage mesquin, comment trouverait-elle toujours le moyen de le distraire, de lui faire plaisir ? — Entourée d'enfants affamés et parfois maladifs elle n'a pas même le temps d'y songer. — L'homme est donc pour un quart d'heure à l'estaminet voisin. Il y en a partout. — On y fait la conversation, on badine légèrement, on se raconte tout ce qui s'est passé, on y parle politique, on y traite les chances du métier ou du commerce, on y reçoit des journaux ou on en discute au moins les nouvelles. — Qui voudrait donc blâmer cet homme ? Pour les représentants de commerce, les commissionnaires, les cochers et autres, le cabaret, l'auberge comme le café remplace la bourse, ils y font leurs affaires. Ces endroits sont pour le commerce de nos jours ce qu'était le forum pour les Romains. Mais quiconque s'en veut servir soit pour y faire ses affaires, soit pour s'amuser ou se distraire, y doit « tuer le ver ». Et lorsqu'il commence à s'y plaire, il ne refuse pas de faire marcher la consommation. Peu à peu il s'accoutume à l'alcool, et bientôt ce sera l'envie de boire qui le conduira au cabaret.

L'alliance fatale des fabricants d'alcool (distillateurs, brasseurs) et des marchands de vin, des aubergistes et des cabaretiers, tous intéressés vivement à la consommation de grandes quantités de liqueurs, spiritueux, exploite le besoin social des personnes privées d'autres moyens de suffire à ce besoin. Tant que cette coalition fatale d'intérêts subsistera et ne fera qu'augmenter de jour en jour, son influence pernicieuse sur les mœurs, tous les efforts des antialcoolistes seront vains, on ne finira jamais à rendre sobre la population de notre continent.

La révolution qui doit nous débarrasser de la tyrannie de l'alcool, est une des plus difficiles à faire, parce que les victimes de cette tyrannie soutiennent et défendent eux-mêmes les mœurs intempérantes auxquelles elles succombent de toutes leurs forces.

On ne réussira à révolter les habitués des cabarets contre le système d'exploitation, qui leur fait sacrifier leur santé, le bonheur de leurs familles, leur fortune aux heures d'un agrément passager et douteux, que par des moyens d'éducation. Ces moyens sont en partie théoriques, en partie d'une nature pratique. Il faudra démontrer à notre génération aussi souvent que possible l'effet désastreux du penchant

fatal qui la gouverne, il faudra apprendre aux buveurs et surtout à ceux qui ne le sont pas encore, ce que l'hygiène, la morale, l'économie politique nous enseignent sur les dangers de l'alcoolisme. Mais ce moyen théorique ne saurait achever l'éducation des masses ; il faut y ajouter un moyen pratique ; il faut qu'on remplace le cabaret et ceux de ses charmes qui sont indépendants de la consommation de boissons enivrantes, par des institutions moins dangereuses, par des plaisirs d'une nature plus élevée ; il faut qu'on fournisse aux classes ouvrières et en général à tous ceux qui en ont besoin, l'occasion de s'instruire, de s'amuser, de traiter leurs affaires et de s'informer sur des choses importantes hors de l'atmosphère étouffante du cabaret et à un prix moindre que l'est la consommation des petits verres.

Il y a en Angleterre, comme nous ont raconté M. Cauderlier, de Bruxelles et le docteur Bode, de Hildesheim un grand nombre de cafés de tempérance, mais aussi des clubs fondés par des ouvriers, qui par leur sobriété ont épargné le capital qu'il fallait avoir pour installer des salons spacieux où l'on s'amuse le soir en faisant la lecture, la conversation, le jeu.

Il n'y a pas partout de ces hommes dévoués et énergiques comme le sont ces ouvriers anglais ; mais il y en a partout en grand nombre qui reconnaissent volontiers le mal qui les attend au cabaret, et qui voudraient bien s'en passer, ils trouveraient ailleurs ce qu'ils cherchent au cabaret sinon l'alcool : les amis, la conversation, la lecture. Ils rendraient grâce à celui qui leur procurerait une salle de conversation, une bibliothèque utile et populaire ou qui voudrait les instruire et les distraire au moyen de conférences ou de la musique.

Ceux-là ont tort, qui prétendent que l'homme fatigué d'un travail physique n'estime pas la lecture, le discours sur des sujets étrangers à sa profession, l'art et la musique. On trouve, au contraire, partout un très grand intérêt chez les ouvriers, les apprentis, les commis et les employés d'un rang inférieur pour les questions de science et d'art, pourvu qu'elles soient traitées d'une manière facile à comprendre et positive.

A New-York on se mettait à créer en 1889 des conférences populaires avec entrée libre et gratuite (free-lectures). Leur nombre augmentait de 186 en 1889 à *1866* en 1897, celui des auditeurs s'élevait en même temps de 22,149 à 698,200, c'est de 119 à 373 pour chaque conférence.

A Dresde on organise des soirées populaires (Volksunterhaltungs abende) dès 1886. Dans une salle de gymnastique se réunissent le dimanche soir hommes et femmes de toutes les classes. On leur fait un discours sur un sujet d'hygiène, d'histoire, sur des mœurs ou coutumes, on donne des chœurs ou des concerts orchestres. — Les reprises de ces soirées montaient bientôt de 6 à 10 pendant l'hiver. Ces réunions eurent un tel succès, qu'on les imita bientôt dans d'autres villes de l'Allemagne, de sorte que cent villes de l'Empire allemand

ont leurs soirées populaires durant l'hiver comme une institution régulière [1].

Mais on ne s'arrêta pas là. On comprit à Dresde, que la réunion d'hommes de différents métiers et d'une éducation différente offre de grands avantages pour la réforme sociale.

On loua donc d'abord, et on finit par acheter un grand jardin aux arbres ombrageux sur les bords de l'Elbe, au milieu duquel se trouve une maison, et on offrit cette place aux réunions du public, on y installa une bibliothèque populaire et fit participer la population des environs de ce « Volksheim » (« home » public) des bénéfices de cet endroit, où personne n'est obligé de faire aucune consommation. Le fondateur de cette institution, le professeur Böhimert, chef du bureau de statistique du gouvernement royal, et d'autres savants s'y mêlaient presque chaque soir aux visiteurs, faisant avec eux la conversation, répondant aux questions qu'on leur adressait, donnant de bons conseils.

On a élargi cette institution plus tard par l'acquisition d'un grand parc, qui offre aux patineurs un lac assez grand et une place destinée aux exercices de gymnastique, au jeu de balle et à d'autres mouvements physiques. — Au milieu s'élève un édifice où sont arrangés de temps en temps des conférences et des concerts.

D'un genre pareil sont les institutions créées à Vienne.

En 1886, s'y formait une société pour l'érudition populaire, dont l'importance et l'influence civilisatrice se manifestent chaque année de plus en plus.

Durant l'hiver (de novembre à la fin de février), on organise à Vienne chaque dimanche à cinq heures du soir, des conférences, des récitations et des concerts de violon dans les différents arrondissements de Vienne, de 12 à 20 à la fois. L'entrée est tout à fait libre, et le nombre d'auditeurs de 130 à 456 pour les conférences scientifiques et de 150 à 625 pour les récitations et concerts.

Les conférences ou cours traitent tantôt de sujets d'hygiène (par exemple les dangers de l'alcoolisme, un sujet qui se répète bien souvent), tantôt la physique ou la chimie, l'histoire, la géographie (parfois accompagnés de projections lumineuses), le commerce et la comptabilité et beaucoup de choses pratiques et intéressantes. — Des professeurs, des docteurs en médecine, des officiers publics et des avocats prêtent leur concours pour instruire les auditeurs et pour leur parler de choses différentes dont chacun s'occupe dans sa profession ou son art.

Des acteurs de nos grandes scènes y récitent des poésies ou des contes d'auteurs classiques ou modernes. La musique qu'on y fait est presque toujours sérieuse, on y joue des trios ou des quatuors des

[1] A Berlin, on célébrait le 15 janvier 1899, la 150e soirée populaire.

recommandent le mieux ; il mérite donc une place dans le combat si grave et si dificile que nous faisons à l'alcoolisme de nos jours.

M. Capper fait l'apologie des établissements de tempérance d'Angleterre pour les ouvriers, et particulièrement pour les ouvriers des docks. Il a été dépensé des millions pour ces cafés, et M. Capper pense que ces millions dépensés représentent une somme plus grande encore épargnée par les ouvriers intéressés.

M. Raous, au sujet des œuvres complémentaires de l'Ecole, parle du précieux concours que les instituteurs prêtent au mouvement antialcoolique.

A Nîmes, une quinzaine de conférences antialcooliques ont été données dans les écoles par des docteurs, professeurs, instituteurs. Ensuite, deux instituteurs ont donné vingt-deux séances de projections lumineuses antialcooliques dans ces mêmes locaux. Ce système gratuit a réussi au-delà de toute espérance. Dans des classes logeant 50 élèves, nous avons eu jusqu'à 350 personnes qui se sont tenues dans les cours ou même dans la rue pour écouter, si elles ne pouvaient voir. Nous avons aussi donné des conférences dans la campagne et avons obtenu le même succès.

Ce qui nous aidera aussi beaucoup ce sont les associations amicales d'anciens élèves, les ligues scolaires de tempérance, les cours d'adultes, conférences, lectures populaires, et surtout, j'insiste sur ce point, les caisses d'épargne scolaires et les mutualités. L'enfant qui dès l'école prend l'habitude de l'épargne, qui fait partie de la mutualité scolaire, c'est-à-dire d'une société de secours mutuels et de la caisse des retraites pour la vieillesse, a, par le même fait, un engagement antialcoolique. Il prendra et conservera l'habitude de l'épargne, et l'argent ainsi placé, non seulement n'ira pas au cabaret, mais sera un agent moralisateur important.

Toutes ces œuvres ne sont faites que par l'instituteur, et dans toutes les séances du Congrès si nous avons fait beaucoup appel au dévouement de l'Instituteur nous ne lui avons pas assez témoigné nos sympathies.

Croyez-vous qu'il ne soit pas très pénible, après 6 heures de classe, de reprendre le harnais presque tous les soirs et souvent le jeudi et le dimanche pour travailler au relèvement moral que nous poursuivons ?

Souvent même l'instituteur aurait besoin de penser à sa famille, soit pour son éducation, soit pour sa situation matérielle. N'oublio s pas qu'en France un instituteur de 30 à 45 ans ne reçoit en moyenne comme traitement de l'Etat qu : 1.200 francs. A ce moment il peut avoir trois ou quatre enfants, un vieux père ou une vieille mère à soutenir, car l'instituteur est fils d'ouvrier, et il s'abstient de donner des leçons payantes pour travailler gratuitement au relèvement des adultes.

Envoyons donc toute notre sympathie, à ces modestes mais vaillants ouvriers dont le concours est le plus précieux que nous puissions avoir dans l'œuvre antialcoolique. (*Applaudissements*).

M. Bovet veut profiter de l'occasion pour rendre attentifs les membres du Congrès à l'avantage d'organiser des fêtes populaires.

Il invite les membres du Congrès à prendre note que les 12 et 13 juillet de cette année la Croix-Bleue organise une grande fête fédérale pour ses membres. La ville de Berne met à notre disposition

Mais ici je me place surtout au point de vue de l'exemple, ce prédicateur si puissant.

Notre groupe se préoccupe aussi beaucoup de la fondation des écoles ménagères, car nous sommes persuadés que la lutte antialcoolique aura un effet bien autrement rapide et fécond si nous faisons une campagne parallèle pour le relèvement de la famille, cette cellule sociale. Voilà pourquoi aussi, car tout se tient, nous donnons notre concours à toutes les œuvres de régénération et de relèvement de la condition des travailleurs, poursuivant ainsi, non pas seulement une œuvre de relèvement individuel, mais une œuvre de relèvement social.

M. l'abbé Naudet dépose sur le bureau, à l'appui de son opinion, la note suivante :

Notes sur les classes élevées et la lutte contre l'alcoolisme

Beaucoup de gens confondent l'alcoolisme avec l'ivrognerie et semblent croire que le mal auquel nous faisons une guerre acharnée sévit à peu près exclusivement dans la classe ouvrière.

C'est une profonde erreur.

D'abord on peut être alcoolique et ne s'être jamais enivré : ensuite il est facile de constater que l'intoxication — l'empoisonnement par l'alcool — se retrouve partout, en haut comme en bas dans la société.

Dire que l'alcoolisme est l'un des fléaux de la classe ouvrière, c'est malheureusement une évidente vérité, mais c'est une vérité non moins évidente que l'alcoolisme exerce aussi ses ravages dans la classe « élevée ». L'homme du peuple s'intoxique avec de l'alcool à vingt-cinq sous le litre, le bourgeois s'intoxique avec de la chartreuse à huit fr. ou du cognac à vingt francs, mais l'un et l'autre s'intoxiquent ; et de récentes expériences ont démontré que les liqueurs aux bouquets subtils que boivent ceux-ci ne sont pas moins funestes que l'abominable tord-boyaux qu'absorbent ceux-là.

Ce serait donc une erreur de croire que notre campagne anti-alcoolique doit uniquement travailler au salut de la classe ouvrière ; il faut aussi sauver les « bourgeois ».

Mais il est un autre côté de la question sur lequel on doit insister.

Est-il besoin de dire que nous ne sommes pas de ceux qui partagent la société en compartiments divers, sortes de castes dont quelques-unes appelées « dirigeantes » ont mission de conduire les autres en leur chemin ?

Cependant, il paraît impossible de nier que la naissance parfois, la fortune et l'éducation souvent, la fonction presque toujours, ne fassent de certains hommes « élevés » par le fait de ces circonstances extérieures, de vrais dirigeants. Nous préférons dire des « responsables », mais puisque le terme a prévalu admettons « dirigeants ».

Que nous essayons de lui expliquer comment l'alcool est un poison,

Il faut ensuite prêcher avec la dernière énergie aux classes « élevées » l'obligation de donner l'exemple, afin, en se sauvant elles-mêmes, de sauver les autres.

Il faut encore profiter de l'influence et du secours que nous offrent les ressources de la classe dite « dirigeante » pour multiplier les livres, les brochures, les articles de revues et de journaux, les traits qui agiront directement et fourniront à nos apôtres ouvriers les documents et les formules nécessaires à leur apostolat.

Il faut enfin que les personnes appartenant à la classe « élevée » bien convaincues que l'alcoolisme est l'un des plus grands dangers qui menacent notre société, dirigent dans ce sens l'effort des œuvres dont elles s'occupent : habitations à bon marché qui donnent à l'homme un intérieur et diminuent la tentation du cabaret ; coin de terre et foyer qui attachent l'homme au sol et relevant ainsi sa moralité générale lui donnent une force nouvelle pour résister au mal etc., etc.

Que tous ceux qui sont capables, à un titre quelconque d'exercer une influence sociale, réfléchissent à ces choses et prennent des résolutions.

M. Baudrillard parle d'écoles ménagères antérieures à celles dont a parlé M. l'abbé Naudet.

M. Sack. — Sans vouloir froisser l'honorable orateur dans sa manière de voir, je crois devoir communiquer une leçon que j'ai reçue il y a 35 ans.

C'était dans les années 1860, au commencement ; je m'occupais à l'asile des aveugles à Lausanne, de l'impression en relief (système Braille) de la Bible à l'usage des aveugles, et je profitais de la circonstance pour me mettre en relation avec ces affligés, soit avec ceux qui vivaient en ville, soit avec ceux des localités environnantes ; je voulais leur enseigner la lecture au moyen du toucher et leur annoncer l'Evangile. En général je fus assez bien reçu d'eux cependant pas suffisamment pour me sentir bien encouragé dans ce travail. Heureusement j'appris, je ne sais plus comment, que ceux auxquels je voulais vouer ma sollicitude, trouvaient que j'avais beau dire et faire, que, si « j'étais comme l'un d'eux, je parlerais tout autrement. » Cela me suffit ; je compris. Dès lors j'envoyai des aveugles convertis faire visite à leurs frères dans la cécité. Ils eurent du succès ; car, au bout de quelque temps, environ 70 aveugles âgés, disséminés dans plusieurs localités, apprirent à lire et reçurent avec empressement la Parole. » Voilà, dirent-ils, c'est autre chose ; vous savez ce que c'est que de nos peines et de nos misères ; tandis que ce monsieur-là il ne peut pas nous comprendre ! »

Il en est de même en Suisse, dans la Croix-Bleue. Certainement, nous avons à la tête de notre œuvre des hommes d'élite de grande valeur, des hommes de cœur que nous avons appris à apprécier ; mais ce sont les ouvriers, les buveurs relevés qui, mieux que qui que ce soit, savent trouver le chemin du cœur de leurs congénères, parce qu'eux-mêmes ont connu l'amertume de la misère, de la dégradation. Ces hommes-là ne

jeté au rancart sans avoir été lu? Et s'il a été lu, cette lecture amène-t-elle des résolutions pratiques?

Le *discours*, la *conférence* sont aussi d'excellents moyens de propagande; mais ils n'atteignent guère tout le monde, ni surtout ceux qu'il fallait atteindre de préférence. Que de fois, en effet, ne nous arrive-t-il pas, à nous autres, conférenciers, de devoir regretter que ceux qui devaient être là pour nous entendre n'y sont pas; et nous nous résignons à prêcher des convertis.

Le Journal est une arme indispensable; mais il impose des frais que tout le monde n'est pas disposé à vouloir supporter. La propagande d'homme à homme, sans avoir les inconvénients des autres moyens de combat, semble en réunir tous les avantages. Aussi ne saurions-nous trop vivement insister pour que ce moyen de propagande reçoive les honneurs d'une recommandation unanime de la part de MM. les Congressistes.

Qu'est-ce donc qui a valu au jeune parti socialiste cette formidable extension dont il s'enorgueillit? Je ne crains pas d'affirmer que ce succès est dû surtout aux efforts de la propagande individuelle.

Je pourrais citer d'autres faits pour prouver la force expansive de cette propagande d'homme à homme; mais, comme il semble que tout le monde est d'accord sur ce point, je préfère dire quelques mots de la manière dont cette propagande doit se faire pour porter tous ses fruits.

Cette propagande n'est pas soumise à des règles fixes : elle dépend essentiellement des circonstances; mais pour porter tous ses fruits elle doit être faite avec *conviction* et avec *tact*.

La conviction suppose l'étude de la question ; on ne parle pas avec conviction d'une chose qu'on ne connaît pas ou mal.

Il faut donc nous efforcer de former des hommes *convaincus* pour notre cause antialcoolique.

Pourquoi tant d'objections demeurent-elles sans réfutation, pourquoi tant de préjugés courent-ils librement la rue, sans rencontrer de contradiction?

Est-ce parce que les soldats de notre cause font défaut? Non ; mais les hommes qui savent et osent parler font défaut parmi eux.

Dois-je dire où je puise cette conviction? Elle se puise, vous le savez, dans l'étude, dans la lecture, mais surtout dans les exercices du Cercle des Conférenciers.

Nous appelons *Cercle des Conférenciers*, non pas le Cercle dont les membres sont conférenciers, mais le Cercle qui a pour but de faire de ses membres des Conférenciers. Le Cercle des Conférenciers du Bien-Etre Social, présidé par M. le Dr A. Bienfait, tient ses réunions tous les dimanches ; à chaque réunion, l'un des membres fait une conférence ou une causerie, dont deux autres membres présentent la critique, tout cela pour habituer les membres à parler en public.

Tel de nos membres, qui avait une frousse épouvantable à paraître

beaucoup de bien. — Un autre ouvrage plus important est « le bonheur domestique, » conseils aux femmes pour l'entretien de leur ménage, publié par la maison Suchard (fabrique de chocolat) pour l'instruction de ses ouvrières.

Quant à la question des classes sociales, nous pensons qu'il ne faut pas faire de distinction.

Le peuple se compose de tous les habitants d'un pays, ouvriers aussi bien que bourgeois. Tous doivent collaborer fraternellement au bien de tous et spécialement à la destruction de l'alcoolisme.

Dans la Croix-Bleue, sauf dans le Comité international qui ne s'occupe que de la marche générale de la Société et qui demande de ses membres des connaissances spéciales, nous avons des ouvriers, anciens buveurs, dans presque tous nos comités. Il y en a un dans le Comité central Suisse, deux dans le Comité cantonal Genevois où ils siègent sur le pied de parfaite égalité avec des pasteurs, un banquier, un maître serrurier. — Il y en a dans tous nos comités locaux. Ils nous font beaucoup de bien, font notre éducation au point de vue pratique et même nous édifient par l'élévation de leurs idées religieuses et morales. — Les rapports que nous avons avec eux sont une des grandes joies de notre travail.

M. Hayem. — On oublie dans ce Congrès une des causes les plus importantes de l'alcoolisme.

Je l'ai déjà dit hier : c'est l'imitation. Voilà pourquoi la bourgeoisie antialcoolique peut rendre tant de services. Si les basses classes sont alcooliques c'est, en effet, qu'elles imitent les classes élevées : c'est là un point qu'il ne faut pas oublier. — D'un autre côté, il est très difficile de convertir à notre cause des bourgeois, car nous manquons sur les classes élevées de moyens d'action. Il est très facile, en effet, de faire des conférences populaires nombreuses et efficaces. Il est très difficile d'en faire aux bourgeois. — De là, la double importance qu'il y a à acquérir à notre cause des bourgeois.

Un membre du Congrès. — Un mot, s'il vous plaît, sur les écoles ménagères et leur importance.

J'ai dirigé pendant presque dix années, à Aix-la-Chapelle, ces écoles pour les ouvrières (300 environ), et alors j'ai été conduit de la question sociale à l'étude de la question alcoolique.

Le mauvais ménage et les mauvais budgets ouvriers voilà des causes importantes de l'ivrognerie. Pour gagner la grande masse du peuple, nous devons : orienter, organiser, pétitioner ! c'est-à-dire : nous devons livrer au public nos idées, les travailler au Congrès par tous les moyens possibles, la presse, les conférences, ensuite former des associations et c'est alors que nous pourrons adresser des pétitions au gouvernement pour établir des lois meilleures.

Un exemple : En 2 ans nous avons propagé un 1/2 million de numéros du Volksbound grâce à quoi nous avons maintenant des associations contre l'alcoolisme.

M. le Dr Daum (Autriche). — Mesdames et Messieurs, ne craignez pas que je vous donne lecture d'un manuscrit ; ce ne sont que quelques notes prises au crayon pendant cette discussion. Mais je demande votre indulgence pour ce que je vous dirai, car je n'ai pas l'habitude de me

dont il est, depuis sa fondation, le président central, et dont il a déjà parlé au Congrès de Bâle, en 1895. (Voir son rapport dans le compte-rendu du Ve Congrès international, p. 328).

Cette Société, où l'on peut entrer à sept ans et où l'on reste rarement après quinze, compte, au bout de six années d'existence, *4,700 membres* et *120 sections*. Complètement indépendante, elle a la même base religieuse et la même organisation que la Croix-Bleue, sa sœur aînée. Elle réclame de ses *membres actifs* un engagement d'abstinence totale, avec l'autorisation formelle des parents. Cet engagement n'est ni pour un temps précis, ni pour la vie entière ; les enfants peuvent y renoncer dès qu'ils le désirent, à condition de rendre au Comité directeur leur carte de membre. Il y a aussi des *membres auditeurs*, qui ne signent aucune promesse : ils font une espèce de noviciat ayant pour but de les préparer à prendre l'engagement d'abstinence en toute connaissance de cause, et à devenir ainsi des membres *actifs* dans le plein sens de ce mot.

La Suisse romande est partagée en groupes régionaux de l'Espoir : Genève, Jura Bernois, Neuchâtel, Vaud ; il y a aussi quelques sections en Belgique et en France, notamment à Paris. Le centre de la Société est à Lausanne (Suisse), à l'*Agence de l'Espoir*, Escaliers du Marché, n° 1.

A notre instigation, il s'est développé dans la Suisse allemande une œuvre analogue à la nôtre, sous le nom de *Hoffnungsbund;* mais elle dépend de la Croix-Bleue et ne se rattache point à notre Comité central.

Nous sommes, d'année en année, plus encouragés dans notre travail. Nos assemblées générales présentent un vif intérêt. L'automne dernier, à celle de Lausanne, une chaleureuse conférence du Docteur Legrain attira beaucoup de monde et produisit une grande impression. Les progrès constants et étonnamment rapides de notre œuvre prouvent à tout observateur impartial qu'elle répond vraiment à des besoins sentis et généraux Elle prospère dans les campagnes comme dans les villes, dans les pays de vignoble comme dans les contrées industrielles, partout où se rencontrent des abstinents convaincus ayant à cœur l'avenir des nouvelles générations. Lausanne, Morges, Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds, Le Locle, Genève ont plusieurs sections ; il y en a plus de trente dans la ville de Genève et dans ses environs. Neuchâtel possède, non loin de son beau lac, une *Chapelle de l'Espoir*, artistique autant que confortable, élevée *ad hoc* aux frais d'une généreuse directrice, qui, avec ses collaboratrices dévouées comme elle, y rassemble, pour les instruire, 400 enfants des deux sexes, tous abstinents.

M. Ch. Byse souhaite que dans les divers pays on prenne de plus en plus à cœur la sage devise de l'Espoir. « Prévenir vaut mieux que guérir. » Il fait appel aux personnes désireuses de se consacrer à une œuvre patriotique réellement grande et féconde, notamment aux femmes et

lähmt und betäubt das Gehirn und kann sogar plötzlichen Tod herbeiführen.

4° In kleinen Mengen gewohnheitsmässig genommen, zerstört er allmählig alle lebenswichtigen Organe des Körpers (Magen, Leber, Nieren, Herz) und führt langsam zu Siechthum und sicherem Tode.

5° Der Genuss berauschender Getränke wirkt insbesondere dadurch verderblich, dass die Gier weckt, mehr davon zu trinken und auf diese Weise die Trunksucht hervorruft.

6° Die Trunksucht vernichtet alle edelen Gefühle im Menschen. Sie wekt die rohesten Triebe und wird häufig Ursache zum Verbrechen.

7° Die Trunksucht zerstört alle Fähigkeiten des Geistes und der Seele und führt allmählig zum Persinn.

8° Die Trunksucht zerstört das Glück der Familie und bringt Noth und Armuth hervor.

9° Die alkoholische Getränke, Wein, Bier, Branntwein, sind für den gesunden Menschen nicht nothwendig, vielmehr ganz entbehrlich.

10° Für die Kinder ist Alkohol ein Gift.

11° Für Kinder, Trinker und solche, die sich mit Trinkerrettung beschäftigen, ist der Genuss geistiger Getränke gänzlich zu verwerfen.

12° Heilanstalten für Alkoholkranke sind nach Kräften zu unterstützen.

II. Die Herausgeber der periodischen Mässigkeitsschriften der verschiedenen Länder tauschen ihre Organe gegenseitig um, unabhängig, ob sie den Standpunkt der Mässigkeit oder Enthaltsamkeit vertreten, confessionnell oder interconfessionnell gehalten sind.

III. Es ist die Herausgabe eines nach den verschiedenen Sprachen geordneten Verzeichnisses der Antialkohollitteratur zur Orientirung nothwendig.

M. le Président. — Pour terminer notre ordre du jour, il nous reste à entendre diverses communications relatives aux divers moyens à utiliser pour la propagande.

M. Thiron prend la parole pour présenter un ensemble de tableaux dont il se sert pour illustrer ses conférences.

M. le Dr Thiron expose que les *conférences antialcooliques* doivent être faites par des personnes compétentes et qui connaissent parfaitement et totalement à fond la question antialcoolique, — il y a danger à confier une conférence au premier venu, fût-il instituteur ou prêtre, — le Comité de la Ligue doit lire et approuver le texte de la conférence et les idées émises, autrement on s'expose à entendre

espèce d'actes dégradants, des crimes mêmes, et l'on peut gagner des maladies graves ; une chute peut vous casser un bras, une jambe ; on peut même en mourir, et donc un grand malheur peut arriver pour s'être enivré une seule fois.

6) La pauvreté et les maladies sont presque toujours dues à l'usage des boissons alcooliques et à l'abus, d'où l'ivrognerie.

7) *L'eau-de-vie, la tzuica, le rhum et le cognac, etc., sont tout-à-fait condamnés ;* le vin, la bière sont *seulement* tolérés *en petites quantités* et au moment des repas. L'ivresse causée par le vin, le cidre et la bière est aussi pernicieuse pour le corps que l'ivresse d'eau-de-vie.

Le vin et la bière ne doivent jamais être bus par divertissement, on y perd son temps, son argent et sa santé.

8) Quand on est triste ou maladif, on doit se promener et respirer de l'air pur, puis se coucher, mais non pas boire et rester dans les cabarets, où on respire l'air infect et où l'on s'assoie avec des gens fourbes et vicieux.

9) Quand on a de la gastralgie (vatamentura), on doit prendre du thé, de l'infusion de menthe ou du café et non de l'eau-de-vie, du cognac ou du rhum.

10) Quand on a la splénomégalie (raste), la fièvre, on doit prendre une décoction d'écorce de quinquina et consulter un médecin, mais non pas employer de l'alcool.

11) Aux femmes après leurs couches, on ne doit jamais donner de l'eau-de-vie, ni pendant leur convalescence, ni pendant la grossesse et l'allaitement, ni pour mener à bonne fin (prétexte) la grossesse et l'accouchement, ou inversement pour avorter.

12) On ne doit jamais donner d'eau-de-vie *à aucun âge aux enfants*, surtout après le sevrage, car ce serait leur donner sûrement la mort; aux petits enfants indisposés on leur donne du thé faible, de l'infusion de menthe, de mauve et consulter le médecin; — jamais de vin, ni bière aux enfants et aux nourrices.

13) La meilleure boisson, celle qu'on devrait boire toute sa vie, c'est l'eau pure (filtrée), le lait, le thé, le café, la limonade, l'eau gazeuse bien fabriquée.

14) Le cidre et surtout l'eau-de-vie de cidre sont également dangereux et toxiques.

15) Les poésies et chansons qui vantent les boissons spiritueuses, vin et autres, doivent être considérées comme absolument misérables et immorales, soit qu'elles glorifient la fête du 1er Mai, la fin du Carnaval, ou d'autres innombrables occasions de boire, admises malheureusement dans nos mœurs et coutumes, d'autant plus que le citadin

M. le Président. — La parole est à M. Philippon pour une communication sur la propagande par l'aspect, à l'aide d'images antialcooliques.

Images antialcooliques (genre Epinal) en collaboration avec le Dr Legrain

Il y a un an, je parlais, en séance du Comité de l'*Union française*, de l'idée de la propagande antialcoolique sous forme d'images dites d'Epinal. Le Dr Legrain m'apprit que cette idée lui était également venue. Nous résolûmes l'un et l'autre de la mettre à exécution.

Nous avons arrêté ensemble le plan de trois images s'adressant : *la première*, aux enfants ayant l'âge des petits élèves des écoles maternelles ; *la seconde*, aux écoliers des écoles élémentaires ; *la troisième*, à ces derniers, tout en pouvant intéresser tout le monde.

L'*Image n° 1* est exécutée. Elle montre sous forme d'un conte de fées, où la Sorcière verte personnifie l'absinthisme et la fée des eaux l'abstinence, les méfaits de l'alcoolisme : maux physiques, maux psychiques (folie, crime).

Au bas de cette image est une courte notice relative à l'hygiène du buveur.

Le vin, bien que dépourvu de qualité nutritive, comme la bière, le cidre et le poiré, n'est pas nuisible pris modérément. Toutefois l'eau seule répond à nos besoins. L'eau de source est la meilleure, celle des rivières est dangereuse à cause des germes qu'elle contient après avoir traversé des endroits habités et surtout en temps d'épidémie (germes de la fièvre typhoïde, du choléra, etc.). Quand l'eau est suspecte, il faut la faire filtrer ou la faire bouillir ; après l'ébullition, on doit l'agiter à l'air afin de lui rendre les gaz (air et acide carbonique) qu'elle a perdus en bouillant. Les eaux minéralisées, non médicinales, dites eaux de table, quand elles sont d'origine sûre, sont les meilleures ; elles coûtent moins cher que le meilleur marché des vins ; les vins bon marché sont souvent frelatés et contiennent des principes dangereux : furfurol, bouquets chimiques, etc.). *Affiliez-vous, pour 1 franc par an, à la Société contre l'usage des boissons spiritueuses, dont le siège est à Paris, 5, rue de Latran.*

L'*Image n° 2* n'existe qu'à l'état de maquette. Ce n'est plus un conte de fée, mais seize scènes de la vie réelle d'un ivrogne qui se repent et guérit.

L'*Image n° 3* comprendra seize tableaux qui, pour *un sou*, représenteraient les organes sains et les organes altérés chez les alcooliques, ainsi que les scènes dramatiques dans la prison, à l'hôpital, à l'asile, alternant avec des scènes plus sereines de guérison ou de bonheur dues à l'abstinence et à la modération.

Cette dernière image serait avantageusement dédoublée.

Malheureusement l'exécution de ces images est coûteuse, et ce n'est que par une vente de nombreux exemplaires qu'un auteur recouvre ses débours.

Exécutées à Paris, où la main-d'œuvre est d'un prix élevé, c'est à

par le dessin, par l'image, par l'illustration, — au lieu de se limiter à une sèche et aride, et la plupart du temps, stérile conférence.

La jeunesse ne tient pas en place, elle se lasse vite de la parole, et ne tarde pas à s'impatienter, et ne plus écouter. La chose est naturelle.

Eh bien, voilà le moment propice : prenez un morceau de craie, allez au tableau, tracez, écrivez, dessinez, faites vivre ce que vous dites. Aussitôt voilà l'intérêt qui se manifeste, l'attention sur le qui-vive, les yeux et les oreilles se prêtant un mutuel concours.

« De quoi s'agit-il ? » Tous les regards sont braqués sur vous. Ne perdez pas l'occasion, elle est précieuse. On fait attention, on vous écoute, on vous suit, on vous devine.

Votre enseignement devient plus clair, plus lucide, il s'illumine. Votre leçon n'est plus une énumération de phrases si vite oubliées, c'est une série d'images vivantes qui se gravent dans la mémoire et s'y photographient pour ainsi dire.

Ne laissez pas languir l'intérêt, et vite présentez votre acrostiche, si utile pour aider la mémoire, et toujours si en faveur dans la jeunesse.

Par exemple :

L'Alcool
- P roduit la misère
- A vance les maladies
- R etarde la félicité humaine
- I nquiète la vie domestique
- S 'attaque à la raison.

et cela se fixe dans la mémoire par les initiales

Voulez-vous un autre exemple ?

Cette fois l'acrostiche est renversé.

L'Alcool est
- S ubtil
- I mposteur
- R uineux
- A udacieux
- P ernicieux.

En voilà un autre en anglais

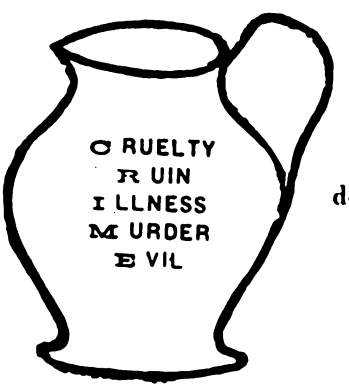

C'est un pot de bière et les résultats de son usage.

C. R. I. M. E. = Crime.

nos efforts pour inculquer profondément dans leurs cœurs les grands principes de la Tempérance ne peuvent jamais être en vain. « Car nous moissonnerons en son temps, si nous ne nous relâchons pas. »

M. le Président donne la parole à M. le Dr Oudaille (de Fresnoy-le-Grand) pour son travail sur le rôle de la Presse dans la lutte antialcoolique.

Le rôle de la Presse dans la lutte contre l'alcoolisme

C'est le sort de beaucoup d'idées en France — où tout finit, dit-on, par des chansons, — de se voir accueillies par la plaisanterie et le sarcasme. Ce baptême national n'a pas été refusé à la question de l'alcoolisme; mais à l'heure actuelle, grâce au dévouement et à l'énergie d'une poignée d'hommes convaincus, son importance commence à s'imposer dans notre pays. Il n'est plus aujourd'hui, pour nier le péril alcoolique, que les intéressés et les ignorants, — ces derniers de beaucoup les plus nombreux et que l'on rencontre même parmi les classes les plus éclairées de la société.

Rien de plus aisé, pourtant, pour qui veut s'en donner la peine, que de se documenter sur cette question de l'alcoolisme à laquelle les journaux médicaux consacrent, chaque semaine, de nombreux articles. Les diverses revues de l'Enseignement — avec un zèle qui n'étonnera personne — ouvrent aussi leurs colonnes à tous les membres du corps enseignant — et ils sont nombreux et éminents — qu'intéresse cette cause si patriotique de la lutte antialcoolique.

Malheureusement, cette presse spéciale ne s'adresse qu'à un public forcément restreint. Que de buveurs d'alcool, que d'intoxiqués victimes de leur ignorance restent en dehors de ce mouvement dont la généralisation serait cependant si désirable ! C'est le rôle de la Grande Presse, de ce flambeau aux mille branches, de porter la lumière jusque dans les coins les plus reculés de notre pays.

Par les mille canaux de la Presse, Paris distribue chaque jour la manne intellectuelle à des millions de lecteurs, — et, grâce à la rapidité et à la multiplicité des communications, les pulsations de *ce cœur de la France* se font sentir presque à la même heure dans les 36,000 communes de notre pays.

Régénérer ce sang appauvri, vicié par l'alcool en lui infusant le sérum de la tempérance, quelle noble tâche et combien digne de tenter la plume de plus d'un chroniqueur aimé de la foule ?

L'autre soir, à la gare du Nord, j'assistais, en attendant l'heure du départ, au chargement d'un fourgon dans lequel s'empilaient des sacs de même dimension et de même aspect, soigneusement fermés et étiquetés : c'étaient, innombrables commis-voyageurs de la pensée humaine, les journaux du jour qui, tout humides encore du baiser des

fres sont là avec leur brutale franchise. Il suffit de jeter les yeux sur les statistiques publiées dans ces dernières années pour se convaincre de l'étendue des ravages exercés chez nous, dans le domaine social et économique, par le fléau de l'alcoolisme.

Le même défaut de compétence — j'allais dire la même légèreté — mais le mot sonnerait mal aux oreilles d'un rédacteur de grande revue, apparaît encore lorsque M. d'Avenel aborde le côté physiologique de la question.

Reprenant — du bout de sa plume — les expériences du Dr Laborde (inoculations extra-veineuses d'alcool à des animaux), l'auteur de l'article avance que *ce qu'on introduit dans la circulation peut être dangereux, et, si on l'introduit dans les aliments, peut être inoffensif.*

Le fait est possible — tout en demandant à être vérifié — mais ne peut être vrai qu'à une condition : c'est que ces substances nuisibles pour le sang et les parois vasculaires *soient transformées par l'acte digestif; or, cela n'est pas pour l'alcool.*

La science, en dépit de sa banqueroute, l'a démontré péremptoirement.

L'hypothèse toute gratuite de M. d'Avenel est d'ailleurs infirmée par les expériences du Dr Lancereaux, qui a alcoolisé de jeunes animaux en introduisant de faibles proportions d'alcool dans leur nourriture journalière et est arrivé ainsi à arrêter l'accroissement de ces animaux.

« Il n'y a qu'un remède, conclut M. d'Avenel, à l'alcoolisme : *c'est de diminuer la consommation de l'alcool.* » Je suis parfaitement d'accord sur ce point avec le rédacteur de la *Revue*, et M. de La Palisse se fut certainement rangé à cet avis; — mais nous différons sensiblement sur les moyens à employer pour obtenir cette diminution. M. d'Avenel affirme que le *seul moyen* de l'obtenir est de *renchérir l'alcool.*

C'en est un, assurément, — d'une efficacité plutôt douteuse, à mon avis, — mais je suis assuré de n'être pas le seul dans cette assemblée en affirmant qu'il est d'autres procédés d'une portée bien autrement considérable.

Ce moyen, le président de l'U. F. A. l'a dit éloquemment : c'est d'organiser *la grève contre l'alcool;* c'est de s'adresser à la *Raison*, au *Patriotisme* du buveur, et, une fois sa raison éclairée, de lui mettre en main l'arme toute puissante de l'engagement d'abstinence librement consenti. Obtenez de tout Français raisonnable qu'il renonce pour toujours à l'usage d'une boisson qui ruine sa santé et mène le pays à sa perte, et le poison pourra couler impunément dans tous les ruisseaux, nul ne songera à se baisser pour en prendre.

Ce résultat — encore éloigné — sera obtenu lorsque les organes de la Presse — sans distinction de parti — auront compris l'importance et l'utilité de leur rôle dans cette lutte qui intéresse à un si haut point l'existence de notre pays, et ce rôle bienfaisant de la Presse, j'ai pensé, Messieurs, qu'il appartenait au Congrès de le lui signaler.

pimpant, tout attrayant. Alors nous le lirons, il nous intéressera, et, une fois que nous aurons senti qu'il nous a fait du bien, nous l'aimerons et nous en ferons un fidèle compagnon et notre meilleur ami.

Des lutteurs de marque contre l'alcool, des docteurs spécialistes distingués nous citent des faits nombreux et frappants, où l'on voit que des ivrognes invétérés ont été guéris par la presse antialcoolique. Ces derniers rejetaient d'abord avec mépris les écrits qui condamnaient leur passion favorite ; puis, graduellement, ils consentaient à faire quelques lectures à contre-cœur; et, finalement, captivés par la force de la vérité, qui conserve toujours ses attraits pour l'homme, ils finissaient par lire avec avidité et se convertissaient.

Le docteur Bergeret nous dit qu'il vit arriver un jour dans son cabinet un homme d'environ 35 ans qui lui dit : « Monsieur, j'ai fait un trajet de quinze lieues pour venir vous remercier. Je courais à ma perte en me livrant sans mesure à l'usage du vin et des liqueurs ; ma santé, ma fortune, la paix et le bonheur de ma famille s'en allaient rapidement. Un heureux hasard a fait tomber votre livre entre mes mains. Les premières pages m'ont frappé ; à chaque instant, en les lisant, je sentais un frisson courir dans mes veines. J'ai parcouru avidement tout le volume, et quand je suis arrivé à la fin une révolution s'est faite dans tout mon être. J'ai dit un adieu éternel à l'ivrognerie. Une volonté ferme m'a aidé à tenir ma résolution, et je m'en suis si bien trouvé que j'ai envisagé comme un devoir de venir vous remercier ; c'est votre livre qui m'a sauvé, ainsi que ma famille, du gouffre vers lequel je marchais.

Voilà comment la presse antialcoolique transforme une famille entière, en guérissant son chef. Et si un livre a fait cette merveille, le journal l'accomplira plus facilement et plus sûrement encore. A ce sujet, qu'on nous permette de reproduire la lettre suivante qui nous a été adressée par une bonne mère de famille, abonnée au *Réveil suisse* :

« J'ai l'honneur de vous envoyer mon abonnement au *Réveil* suisse par un mandat postal, et je profite de la circonstance pour vous féliciter de votre entreprise contre l'alcoolisme, et surtout pour vous remercier du bien que votre publication a fait dans ma famille.

» Depuis bien des années déjà, mon mari était dominé par la passion abrutissante de l'eau-de-vie. Nous avions beaucoup à souffrir, mes enfants et moi, de ses orgies et de ses grossièretés. Souvent, pendant l'ivresse, il nous frappait et nous chassait même du logis ; cependant quand il est à jeun, c'est l'homme le plus aimable et le plus affectueux du monde.

» Plusieurs fois, quand je le voyais bien disposé, j'en ai profité pour lui montrer combien la boisson le rendait malheureux ainsi que toute sa famille. Il m'écoutait avec bienveillance, mais ne répondait rien. Souvent j'espérais que son affection pour sa famille lui ferait changer de vie, mais toujours mes espérances étaient déçues.

milieux, on aimerait voir, à la portée de tout le monde, les principaux journaux du pays contre l'ivrognerie. Ceux-ci, insensiblement, feraient disparaître l'habitude de la boisson, l'amour du cabaret, les querelles, etc., pour ramener partout le travail, l'ordre, le bonheur et la paix.

Ces journaux ont, en général, une allure si simple, si modeste, si désintéressée, qu'ils peuvent se présenter partout. Ils coûtent si peu en comparaison des autres publications, et l'argent qu'on déboursera pour leurs frais d'existence rapportera 100 et même souvent 1000 pour un, car le bonheur de la famille a une valeur inappréciable. Appelez-les donc dans vos foyers, pères de famille; et vous, mères dévouées, lisez-les et surtout faites-les lire à vos enfants. Alors, petit à petit, votre intérieur se transformera : au lieu du cabaret, on aimera le foyer de la famille ; au lieu de l'huissier et des ventes forcées, on aura un carnet d'épargne ; au lieu des querelles, des rixes, on aura la paix, et au lieu de la paresse, on verra régner le travail et l'activité.

M. le Président dépose sur le Bureau une note de M. W. Monod, pasteur à Rouen, *sur la propagande par les affiches antialcooliques.* Ce mémoire est accompagné de types d'affiches et d'une brochure que les Congressistes pourront examiner à loisir à l'exposition du Congrès.

« L'Alcool voilà l'ennemi ! »

PAR M. W. MONOD

Au nom de la *Société française de la Croix Bleue*, j'ai l'honneur de présenter au Congrès antialcoolique un placard illustré contre l'absinthe, dû au pinceau exercé de M. Frédéric Christol, et sorti des presses de la maison Berger-Levrault. Ce tableau de propagande, qui mesure 90 centimètres sur 130, est une véritable œuvre d'art.

L'affiche est rédigée de manière à servir, indistinctement, tous les ennemis de l'alcool, soit qu'ils recommandent l'abstinence partielle, soit qu'ils préconisent l'abstention totale à l'égard des boissons distillées ou fermentées.

Déjà elle a trouvé son chemin dans un grand nombre d'écoles ; nous la voudrions dans les usines, les mairies, les casernes et dans les gares en particulier.

Si notre placard trouve un rapide écoulement, il ne sera que le premier d'une série.

En même temps, nous sommes heureux d'annoncer au Congrès qu'un complet succès a couronné notre entreprise de placards trimestriels contre l'alcoolisme. Nous en avons réuni la collection dans une brochure intitulée : *Pour la Patrie !* véritable traité de propagande à bon marché.

L'efficacité de la réclame n'est plus à démontrer, à la fin du XIXe siècle. On ne voit pas pourquoi la réclame en faveur de la santé et de la moralité aurait moins d'urgence que la réclame en faveur de la maladie et de la débauche.

Nous devrons viser à l'affichage sur verre dans les colonnes lumineuses, à l'affiche peinte sur les murs, au placard ambulant monté sur roues ou à dos d'hommes : bref, nous sommes décidés à être aussi persévérants, aussi envahissants, aussi irritants par nos obsessions tenaces, que les prôneurs de poisons.

Nous espérons que le Congrès de Paris marquera un pas décisif, en ce qui regarde l'affichage antialcoolique. Si le Parlement, ou la Presse, ou l'Opinion, ne sont pas en notre pouvoir, emparons-nous, au moins, hardiment, de la voie publique : c'est notre droit et partant, notre devoir.

PIÈCES ANNEXES

1° Le placard illustré de M. Christol. — Prix 1 fr. 25, sans les frais de port. (Il a été tiré 40 exemplaires sur papier entoilé, à 3 fr. pièce).

2° Le placard trimestriel d'avril 1899 (n° 12 : *Savez-vous !*)

3° La reproduction de ce placard, en format prospectus, pour la distribution. (1 franc le cent, franco).

4° La collection des affiches réunies en brochure : *Pour la Patrie !* (1 fr. 60 les vingt exemplaires, franco).

M. Nathan, éditeur à Paris, donne lecture d'une note sur les *bibliothèques municipales et l'antialcoolisme.*

Les bibliothèques municipales et l'antialcoolisme

Dans la plupart des grandes villes et en particulier à Paris, les bibliothèques municipales de prêt de livres à domicile et de lecture sur place, sont d'un accès très difficile. Il faut une véritable volonté, un désir bien déterminé de s'y rendre pour ne pas être découragé par les étages à monter, par les couloirs à traverser pour arriver à ces bibliothèques.

Il serait d'un intérêt puissant pour la lutte antialcoolique que ces bibliothèques soient mises à la portée immédiate des lecteurs, c'est-à-dire installées dans des rez-de-chaussée donnant sur la rue, et qu'elles soient éclairées largement et luxueusement afin de faire une concurrence heureuse aux marchands de vin dont les lumières attirent les ouvriers rentrant de leur travail.

En conséquence nous proposons le vote de ce vœu :

Le Congrès attire l'attention des conseils municipaux des grandes villes et en particulier de Paris, sur le nécessité urgente de mettre les bibliothèques municipales de prêt et de lecture à la portée immédiate

des gens de bonne volonté et les invite à voter les fonds nécessaires pour opérer les transformations indispensables.

M. le Président donne la parole à M. Brun, inspecteur primaire, pour son rapport sur le *rôle de la lecture dans la lutte contre l'alcoolisme.*

Rôle de la Lecture dans la Lutte contre l'Alcoolisme

Pour résister au fléau de l'alcoolisme, qui menace de détruire les forces vitales de notre race, on a mis en œuvre les moyens les plus divers; on a demandé secours aux pouvoirs publics et à l'initiative privée qui semble sur ce point, comme sur beaucoup d'autres, plus féconde et surtout plus rapide ; enfin on a fait appel à l'école et aux œuvres post-scolaires pour préserver de la contagion les jeunes générations destinées à préparer l'avenir de la France. Parmi les moyens préconisés, les uns sont d'ordre intérieur et tendent à modifier l'état d'âme du sujet atteint, les autres sont d'ordre tout extérieur, et destinés à soustraire le sujet à la contagion ou à l'attirance fatale ; d'autres enfin réunissent le double privilège de ces deux modes d'action et, à ce titre, sont particulièrement efficaces et précieux. Parmi les moyens qui rentrent dans cette dernière catégorie, il en est un dont on n'a peut-être pas suffisamment compris la valeur et tiré tout le parti désirable, c'est la *Lecture*.

Il est facile de montrer combien, au point de vue psychologique aussi bien qu'au point de vue matériel et pratique, la lecture peut être un instrument de combat de premier ordre contre l'alcoolisme.

I. Valeur psychologique de la Lecture comme élément de lutte. — Pour mettre en pleine lumière le rôle de la lecture, soit comme moyen curatif, soit comme moyen prophylactique, étudions avec quelque attention l'état psychologique de l'alcoolique.

Une première constatation montre que l'alcoolisme ne constitue un danger que le jour où il est devenu une habitude chez l'adulte ; c'est donc comme tel qu'il nous faut le considérer. Nous savons assez, contrairement à ce qu'on pense dans le public, que l'alcoolisme ne commence pas seulement le jour où les premiers accidents apparaissent; ceux-ci sont consécutifs à un état général qui a duré plus ou moins longtemps et pendant lequel l'habitude s'est sournoisement introduite et développée, de telle sorte qu'il n'est plus possible de la déloger sans une lutte sérieuse. Cette habitude est particulièrement dangereuse et tyrannique parce qu'elle modifie complètement l'état psychologique du patient créant dans l'esprit de l'alcoolique un véritable état de monoidéisme qui devient vite fatal. Il est curieux d'observer comment l'idée fixe de la boisson s'implante dans l'esprit du buveur et exerce sur lui une suggestion de plus en plus forte. Les progrès de

nos souffrances physiques et suspend jusqu'à nos besoins. L'homme qui lit est pour ainsi dire aliéné de soi, sa personnalité semble s'effacer et son imagination accaparée par les péripéties du récit n'a plus la force de se soustraire à ce déploiement d'activité si spontané et si séduisant. La lecture nous apparaît donc comme un admirable instrument de lutte contre une passion dont la caractéristique est de confisquer à son profit le travail de l'imagination et d'absorber l'esprit dans une seule idée.

La lecture offre d'autres avantages appréciables qui la rendent facilement utilisable et sur lesquels nous n'avons guère besoin d'insister.

En premier lieu, elle n'exige ni efforts, ni dépenses. C'est, il faut l'avouer une sérieuse recommandation pour un remède lorsqu'on peut l'employer sans difficulté et surtout lorsqu'il ne coûte rien : l'avantage, dans ce cas particulier, est d'autant plus précieux qu'il est destiné à la portion la plus pauvre de la société pour qui la dépense la plus minime serait un obstacle presque toujours insurmontable.

Bien plus, loin de présenter quelque difficulté d'utilisation, le remède est même agréable ; les médecins, qui ont à soigner des enfants ou des clients difficiles ont pris l'habitude de faire envelopper les drogues bienfaisantes dans un véhicule de saveur douce chargé d'en supprimer l'amertume : ici c'est le remède lui-même qui est agréable. Si fermés à toute jouissance esthétique qu'on suppose les esprits des malheureux qui chaque jour succombent à l'alcoolisme, ils sont encore accessibles à l'agrément de la lecture, ils dévorent leur journal jusqu'aux annonces et les récits de voyage, de chasse ou de guerre, les enchantent comme de petis enfants.

D'autre part, la lecture est à la portée de tous ; mais malheureusement en France, c'est en principe seulement qu'il en est ainsi car dans la pratique il s'en faut que tous les lecteurs trouvent les livres qu'ils désirent. Nos bibliothèques populaires sont ou inaccessibles à force de règlementation, ou à l'état embryonnaire et nos bibliothèques scolaires, dans lesquelles cependant un mouvement progressif semble se dessiner, sont loin de répondre aux besoins, encombrées qu'elles sont de vieux bouquins illisibles ou de volumes trop élevés et sans intérêt pour leur public, envoyés dormir là le plus souvent par le Ministère, qui semble épuiser en leur faveur un vieux stock d'invendus ou de laissés pour compte de librairie.

Qu'on ait le courage de le dire hautement à tous les degrés de la hiérarchie et cette lacune sera vite comblée.

Enfin la lecture agit contre le malade sans attirer l'attention sur le mal. On a reproché parfois, avec quelque raison, à la campagne antialcoolique de produire, dans certains cas particuliers, des effets contraires à son but en évoquant dans l'esprit des adultes des images, en y éveillant des idées qui sans elle n'y auraient jamais pénétré. La lecture au contraire est un dérivatif d'un ordre spécial qui donne des résultats bienfaisants sans être obligée d'attirer l'attention sur le

fléau qu'elle combat, sans mettre en lumière les tares et les vices de l'humanité : elle fait une heureuse diversion sans contre-partie mauvaise et ce qu'elle gagne sur la funeste tendance est tout profit pour l'individu et la société.

II. *Valeur pratique de la Lecture comme élément de lutte.* — Mais la lecture n'agit pas seulement comme agent psychologique pour modifier l'état d'âme du sujet, elle a aussi un rôle comme agent matériel pour diminuer le temps pendant lequel l'adulte reste exposé à l'attirance fatale. Ce n'est un mystère pour personne que l'homme inoccupé est exposé aux pires tentations; mais le travailleur ne l'est pas moins, qui après son labeur quotidien éprouve le besoin d'un délassement et d'un réconfort; l'alcool semble lui offrir l'un et l'autre; le café l'attire par ses glaces, ses lumières, son installation confortable qui jure avec la médiocrité du logis : dès lors la tentation est trop forte et la proie est facile à conquérir. Il faut le reconnaître, il y a dans la vie de l'ouvrier des heures louches où, s'il n'est pas retenu à la maison par des affections de famille, s'il ne sait pas s'y créer des distractions saines et agréables, il doit devenir fatalement la victime du cabaret ou du café, et cela est également vrai pour les travailleurs des campagnes et ceux des villes. Les uns et les autres, le dimanche, par suite de l'inaction forcée, se trouvent en quelque sorte désemparés; en admettant même qu'ils profitent, quand le temps le permet, des heures de l'après-midi pour faire une promenade en famille, ils restent livrés à eux-mêmes au moment où la mère rentre au logis pour faire reposer les enfants ou préparer le repas du soir : c'est l'heure fatidique qu'on appelle si justement à Paris « l'heure verte », où la tentation guette l'ouvrier qui songe à la possibilité de retrouver les camarades au café, de s'y distraire un moment. S'il n'a rien pour le retenir, s'il cède une fois, l'habitude est vite prise et dès lors l'échappée du dimanche ne lui paraîtra plus suffisante, il abandonnera chaque soir la maison et souvent même, avant de dîner, au sortir de l'atelier, il entrera faire sa station coutumière auprès de la table de marbre ou du comptoir d'étain. Si au contraire il trouve, le dimanche, à tuer cette heure d'inaction sans bourse délier dans une bibliothèque librement ouverte, attirante d'aspect, bien éclairée, chaude l'hiver, où il pourra se délasser dans la lecture d'un roman d'aventures, d'un récit de voyages, de chasse ou de guerre, ou simplement en regardant les gravures d'un journal illustré (on ne se figure pas en effet combien ces grands enfants ont gardé le goût des images), s'il a la possibilité d'emporter au logis un livre qui lui servira de compagnie, alors il ne songera pas à déserter le foyer et comme il y restera plus longtemps, il le voudra plus confortable et plus coquet. Ainsi, autant d'heures de prises par la lecture, autant de gagnées sur les stations à l'auberge et au café. Ajoutons que l'amour de la lecture est une tendance comme une autre : à mesure qu'on la satisfait, elle

prend une intensité plus grande et chez certaines natures sensibles ou douées d'une imagination vive, elle ne tardera pas à acquérir une force égale et même supérieure à certaines passions.

On commettrait donc une faute grave en négligeant un auxiliaire aussi important dans la lutte contre l'alcoolisme; mais si efficace que doive être la lecture, encore faut-il l'organiser de façon à ce qu'elle soit en mesure de rendre les services qu'on attend d'elle. Malheureusement, sur ce point comme sur beaucoup d'autres, nous nous sommes laissés devancer par les étrangers et tandis qu'en France, et même à Paris, l'œuvre des bibliothèques populaires est toute entière à reconstituer, la Suède, l'Angleterre, les Etats-Unis ont, dans la plupart des grands centres, des bibliothèques admirables, accueillantes, largement ouvertes sur la rue, vraiment faites pour les lecteurs populaires. Nous avons donc une tâche sérieuse à entreprendre pour nous mettre sur ce point au niveau des autres peuples et notre effort doit porter à la fois sur les bibliothèques populaires et sur les bibliothèques scolaires qui en tiennent lieu dans nos campagnes.

Ceci n'est plus qu'une affaire d'organisation; l'essentiel était de prouver que la lecture peut jouer un rôle de préservation sociale dans la lutte contre l'alcoolisme et nous croyons avoir montré qu'elle est capable d'agir, soit comme moyen prophylactique, soit comme moyen curatif, en exerçant sur le sujet une influence psychologique antagoniste au besoin de boire et en diminuant le temps pendant lequel il subit l'attraction de ce besoin devenu par l'habitude prédominant et exclusif.

M. le Président déclare que l'ordre du jour est épuisé. Après avoir remercié les divers orateurs et rendu un hommage mérité au très haut intérêt, à la très grande variété des travaux dans la 3e Section, ainsi qu'à l'excellente discipline qui n'a cessé de régner au cours des débats, il lève la séance.

Des remèdes à l'alcoolisme[1]

PAR EM. CAUDERLIER

Ancien Secrétaire général de la *Ligue patriotique belge contre l'alcoolisme*

On a longuement et à bien des reprises exposé les maux de l'alcoolisme. La tâche est malheureusement aisée ; les maux sont si évidents, ils atteignent tant de malheureux autour de nous, ils créent tant de misères que tout le monde est frappé de l'étendue et de la profondeur du mal.

Nous ne nous arrêterons donc pas à essayer de le décrire une fois de plus, notre tâche est autre et plus difficile. Il s'agit d'examiner froidement et à la lumière des faits quel a été, quel est encore l'effet des remèdes qu'on a essayé de lui opposer.

Ces remèdes sont divers ; chacun a sa panacée et d'ordinaire la présente avec d'autant plus de conviction, qu'il est plus étranger à la question.

Pour l'un, c'est le débit des boissons qu'il faut frapper. Ils sont trop ! diminuez-en le nombre résolument, vous couperez le mal dans sa racine.

Pour un autre, c'est au contraire l'alcool même qu'il faut frapper, en le surtaxant de façon à le rendre inaccessible, ou peu s'en faut, à la masse des consommateurs.

Pour un troisième, le mal est dans les impuretés dont l'alcool est chargé ; on le boira impunément à condition qu'il soit bien rectifié et cette solution satisfera tout le monde : les mastroquets et les distillateurs, les buveurs passionnés et le trésor public, auquel on promet en France un demi milliard tous les ans pour son lot.

Pour un quatrième clan, qui compte beaucoup de partisans il faut recourir à un dérivatif. Le vin et la bière, à bon marché disent-ils, chasseront l'alcool. Et leur remède est le dégrèvement des boissons hygiéniques.

Pour d'autres encore, il n'y a que la propagande par la persuasion qui puisse faire refluer l'alcool. Imitons les Anglais disent-ils, multiplions les sociétés de tempérance, faisons appel à la conscience individuelle, convertissons les buveurs un à un, l'œuvre sera de longue haleine mais les résultats en seront assurés.

Chacun a son remède, plus ou moins bénin, mais toujours efficace à en croire ses promoteurs. Par une inconséquence, d'ailleurs bien

[1] Ce mémoire est le résumé des idées exposées par l'auteur à la 2e Section, 3e séance, Voir page 450 du vol. II (discussion sur les *Monopoles*) où le présent mémoire trouve sa place naturelle.

naturelle, ceux-ci se demandent rarement si le remède n'a pas déjà été expérimenté et si le résultat justifie l'engouement avec lequel ils le vantent.

Est-il rien de plus fréquent, par exemple, que d'entendre dire : le mal tient au trop grand nombre de débits, réduisez-les de moitié et l'on ne tardera pas à en voir les bons effets. Mais si on demande ce qui justifie cette opinion, quelles expériences sociales on peut invoquer pour la soutenir, ses promoteurs ne trouvent guère à répondre que ces mots : « Mais le bon sens l'indique ! »

Ils semblent ignorer que des essais en grand, nombreux, probants, ont été faits du remède qu'ils prônent ; ils ignorent encore plus profondément qu'aucun de ces essais n'appuie leur thèse. Nous allons les énumérer et en faire le rapide historique :

De la diminution du nombre des débits

Cinq pays sont proéminents dans la lutte contre l'alcool : l'Angleterre, les États-Unis, la Hollande, la Norvège et la Suisse.

L'Angleterre légifère contre le mal depuis le commencement de ce siècle. Or, la commission nommée en 1878 par la Chambre des lords, pour étudier ces lois et leurs résultats, dit :

« L'augmentation de l'ivrognerie peut être en grande partie attri-
« buée à l'élévation rapide des salaires, à l'amélioration qui s'est
« produite dans la manière de vivre de la classe ouvrière, et pour une
« faible partie aussi, au fait que les logements des ouvriers manquent
« du confort nécessaire.

« Le nombre des public-houses n'a aucune corrélation avec les pro-
« portions que prend l'ivrognerie [1]. »

A l'appui de la thèse du comité que le nombre des débits n'a pas d'influence, ajoutons que d'après la statistique il y avait en 1881-83 :

Angleterre	: 565	débits par	100.000 hab.	consomm.	: 2.95	litres par tête	alcool à 50°
Ecosse	: 345	—	—	—	: 7.95	—	
Irlande	: 357	—	—	—	: 4.54	—	

donc l'Ecosse, avec près de moitié moins de débits, consomme beaucoup plus du double, et l'Irlande 50 °/₀ de plus.

« Le nombre des public-houses, ajoute le rapport, n'est pas décisif,
« parce qu'il faut prendre en considération le fait que, bien que leur
« nombre diminue, beaucoup de ces établissements ont pris plus d'ex-
« tension, tant quant aux locaux qu'à la variété des boissons. »

[1] Traduction française reproduite dans l'Exposé au Conseil fédéral Suisse.

Depuis que ce rapport a été rendu public, les faits ont continué à le confirmer. D'après des statistiques et des diagrammes publiés par ordre de la Chambre des communes en 1896, le Royaume-Uni avait, en 1882, 92,493 débits de liqueurs ; il n'en a plus en 1894 que 91,076[1], c'est-à-dire un par 430 habitants, contre un par 370 habitants en 1882. Or, la consommation de boissons fortes a varié de moins de 1 p. c. Elle était, pour la période 1882-83, de 1.41 gallon, elle est de 1.40 gallon pour la période de 1890-93. Donc la diminution des cabarets est sans influence.

Une nouvelle commission siège depuis 1897, car l'Angleterre s'occupe, sans relâche, de l'alcoolisme. Il n'y a pas moins de dix-huit bills déposés en ce moment, devant sa Législature, tous ayant trait à la question, quinze devant les Communes, trois devant les Lords. — Dans la séance de la commission d'enquête du 3 novembre 1896 à Bradford, le colonel Moorsom, chef constable du Lancashire, déclare qu'il constate, en somme, moins d'ivrognerie là où il y a plus de débits, et interrogé par M. Caine, à propos de cette déclaration inattendue, le témoin ajoute que ce doit être probablement que les débits sont petits là où ils sont nombreux[2].

En Suisse, l'enquête menée par le Bureau fédéral de statistique dans tous les pays de l'Europe et dont les résultats ont été condensés par M. Milliet, dans un rapport de tous points remarquable, aboutit après minutieux examen à la conclusion que voici :

« Souvent, aussi, on a fait valoir la réduction du nombre des caba-
« rets comme un des moyens les plus efficaces pour restreindre la
« consommation de l'eau-de-vie. Mais dans le cours de notre enquête,
« nous n'avons rencontré que peu de données confirmant l'exactitude
« de cette hypothèse que l'on a presque érigée en dogme. Au con-
« traire nous avons pu constater souvent que les conséquences fâ-
« cheuses de l'alcoolisme se manifestent particulièrement là où il existe
« moins de cabarets, circonstance qui s'explique par la raison que,
« d'une part, le nombre des cabarets n'est pas le seul facteur en
« cause et que, d'autre part, la consommation de l'eau-de-vie s'est
« rendue indépendante du cabaret et s'est parfois établie à domicile
« d'une façon tout spécialement pernicieuse. C'est pourquoi la réduc-
« tion du nombre des cabarets, considérée en elle-même, n'a qu'une
« valeur restreinte pour la répression de l'alcoolisme[3].

Passons aux Etats-Unis d'Amérique.

Aux Etats-Unis, on a introduit, vers 1882, le système des hautes licences. L'Etat de Nebraska commença en portant la licence annuellé-

[1] Il y avait, en outre, 34,520 débits de bière qui sont descendus à 31,075 en 1894.

[2] To the statement that he found that where there were most licensed houses, there was less drunkenness, he added, when questioned by M. Caine, that this might be because the houses are smaller where they are most numerous (*Alliance News*, 13 Novembre 1896).

[3] *Exposé comparatif de la question de l'alcoolisme*, par le Bureau fédéral de statistique, p. 679.

ment à 500 dollars pour les débits établis dans les localités ayant moins de 10,000 habitants et à 1,000 dollars pour les localités plus importantes. La plupart des Etats de l'Union suivirent. (M. Van den Heuvel, ministre de la justice en Belgique, donne les détails les plus précis dans sa brochure : *La lutte contre l'alcoolisme aux Etats-Unis*). Le nombre des débits de boissons se réduisit, partout, dans de fortes proportions. Quel en fut le résultat ?

D'après les statistiques publiées par le Bureau officiel des Etats-Unis, à l'occasion de l'exposition et des congrès de Chicago, la consommmation des liqueurs distillées (*spirits*) a subi les fluctuations que voici [1] :

1880.	1.27	gallon	par habitant.
1881.	1.38	—	—
1882.	1.40	—	—
1883.	1.46	—	—
1884.	1.48	—	—
1885.	1.26	—	—
1886.	1.26	—	—
1887.	1.21	—	—
1888.	1.26	—	—
1889.	1.32	—	—
1890.	1.40	—	—
1891.	1.42	—	—
1892.	1.50	—	—

En admettant que le recul de 1885 à 1888 fut le résultat des hautes licences (ce qui n'est pas certain, car il est probablement dû, surtout, à la dépression économique qui régnait alors), en admettant l'influence des hautes licences, au moins doit-on conclure qu'elle ne fut point durable. Dès 1890, la consommation reprenait l'ancien taux, et en 1892, elle le dépassait déjà notablement.

On vit d'ailleurs, aux Etats-Unis, ce qu'on a vu en Hollande, et ce que l'on verra partout sous le régime des hautes licences : les débits s'agrandir à mesure que leur nombre diminuait et finir, souvent, par constituer d'immenses bazars où l'on peut servir 500 à 1,000 consommateurs à la fois. Cela permet de supporter allègrement les frais généraux augmentés, les patentes majorées et supplée surabondamment aux cabarets disparus. Comme on le voit, l'ingéniosité des intérêts particuliers trompe, une fois de plus, les intentions du législateur. Et le diable n'y perd rien.

Cette expérience, très curieuse, faite par l'Amérique prouve, en tous cas, combien il est difficile de légiférer contre l'alcool, combien

[1] *Temperance in all nations*. New-York, 1895, p. 446.

les passions se laissent malaisément brider et sont fécondes en expédients pour retrouver leur libre expansion, combien, enfin, on fait erreur quand on croit que le simple bon sens et la logique théorique seule, sans l'étude attentive des faits, peuvent fournir des solutions à priori dans cette question si délicate et si complexe.

Tous ceux qui l'ont étudiée en reviennent de ces solutions toutes faites qui ne s'inquiètent pas assez de l'expérience et l'on peut ajouter, que la plupart, si pas tous les auteurs récents qui se sont occupés de l'alcoolisme, conviennent que la réduction du nombre des débits n'a qu'une action restreinte et fugitive. Parmi les mieux informés, citons les docteurs V. Sérieux et F. Mathieu, qui disent : (*L'alcool*, Paris, F. Alcan, p. 149) :

« Il faut conclure que si la réduction du nombre des débits n'est « pas un facteur à négliger dans la lutte contre l'alcool, elle ne peut, « à elle seule, donner des résultats importants et durables. »

Mais revenons à l'expérience. On cite la Norvège, qui a réduit, à la fois le chiffre de ses débits et sa consommation alcoolique et dont le succès dans la lutte contre l'alcoolisme, est aujourd'hui connu par toute l'Europe.

La Norvège n'a pas seulement diminué le nombre de ses cabarets, elle les a décimés et, même, sur de larges surfaces de son territoire, extirpés. La Norvège n'avait plus, en 1896, que 198 débits d'alcool dans toutes ses villes réunies et, pour toutes ses campagnes, dans l'immense étendue de son territoire, 25. Le coefficient en regard de sa population est de 1 débit par 9,000 habitants [1]. A ce taux, la France n'aurait plus que 4.000 (nous disons quatre mille) débits d'alcool, en tout et pour tout.

Oui, si les partisans de la diminution du nombre des cabarets consentent à la pousser jusque-là, nous leur donnons cause gagnée ! Mais, qui ne voit que cet exemple est une preuve par l'absurde qui vient ajouter à la force de notre démonstration ? Car, alors, ce n'est plus la moitié des cabarets qu'il faut faire disparaître, mais 99 sur 100, et c'est là une besogne que personne n'est d'humeur ni de taille à entreprendre.

Laissons donc de côté la Norvège, qui n'a pas pratiqué la réduction mais l'annihilation des cabarets, et voyons ce qu'a fait la Hollande.

La Hollande a fait porter tout l'effort de sa législation contre l'alcool dans le sens de la diminution du nombre des débits ; elle n'en a plus que 1 par 150 habitants, soit quatre fois moins que la Belgique que nous choisissons comme point de comparaison. En 1882, elle en comptait 43,950, aujourd'hui, leur nombre est tombé à 24,000. Pour réagir dans les mêmes proportions (n'avoir plus que 1 débit par 150

[1] Ces renseignements sont dus à l'obligeance de M. Berner, directeur de la banque de Christiania et chef du mouvement antialcoolique en Norvège.

habitants), la Belgique devrait, au lieu de 155,000 débits, n'en avoir plus que 38,500 environ. Or, quel a été le résultat de cet effort vraiment sérieux et soutenu? En 1882, la consommation était de 9,75 litres à 50° par habitant ; pour la période 1891-93, elle a été de 8.96[1]. Elle n'a donc fléchi que de 0.79 litres. Et encore, dans l'intervalle, y a-t-il eu deux augmentations de l'accise : le 1er août 1884 et le 1er mai 1893, qui ont, au moins momentanément, influencé la consommation.

Les Hollandais eux-mêmes sont d'ailleurs édifiés. Si, parmi les promoteurs de la loi, il y en a encore qui la soutiennent, d'autres nient ses effets, tout au moins comme arme de guerre contre l'alcool. Au dernier congrès de la Haye contre l'alcoolisme, M. Vandermeulen de Beyle, a fourni des diagrammes et des statistiques et lu un rapport qui conclut en disant :

« La seule chose que nous puissions apprendre de toutes ces données, c'est qu'il n'y a pas de relation de cause à effet entre le nombre des débits et l'augmentation ou la diminution de l'usage de l'alcool. » (Compte rendu, Congrès de la Haye, page 306).

Et, en fait, la Hollande, avec un débit par 150 habitants, consomme autant d'alcool, à très peu de chose près, que la Belgique avec un débit par 35 habitants.

La consommation belge est d'environ 9.30 litre à 50° d'alcool livré à la consommation de bouche pour 1892-93. A cette même époque, la Hollande avait pour quotient 9. D'un côté, 1 débit par 35 habitants, de l'autre, 1 par 150. Donc, une fois de plus se vérifie l'axiome établi partout où l'on a lutté contre l'alcool et cela sans exception : *le nombre des débits n'est qu'un facteur très accessoire de la consommation*.

La conclusion qui ressort de cette étude avec l'évidence d'un fait confirmé par de multiples expériences et l'on peut dire par toutes les expériences tentées pour le vérifier ou l'infirmer, c'est que rien ne permet d'augurer qu'en diminuant le nombre des débits on diminuera sensiblement la consommation. Cette opinion dérivée d'une logique superficielle et raisonnant à priori n'a rien pour se soutenir. Tout au plus, peut-elle invoquer l'argument qu'elle tire de la pratique en usage chez beaucoup de buveurs qui vont visiter successivement chacun des débitants qu'ils connaissent ou dont ils sont les obligés. Mais il faut en conclure que lorsqu'il y a moins de débitants, on boit plus de *tournées* chez chacun d'eux.

Et s'il en est que cette réponse ne satisfait point, il ne nous reste qu'à leur citer le fait suivant, que je trouve dans les journaux de Bruxelles au moment où je coordonne ces notes, et qui est un des mille faits de même genre que l'on pourrait relater chaque jour :

[1] Statistique officielle des Pays-Bas.

« Un ménage de la rue des fabriques : le père, la mère et trois enfants ; l'homme ivrogne incorrigible dépense à boire presque tout l'argent que sa pauvre femme très laborieuse, gagne péniblement à de harrassantes besognes. Or récemment l'ivrogne profita de ce que sa femme était en journée pour vendre tout son mobilier et jusqu'aux moindres nippes de la malheureuse et de ses enfants.

» Lorsque la ménagère rentra, le soir, elle trouva le logis désert et vide. On juge de son désespoir ! Les enfants ont été recueillis par une parente de condition très humble, mais d'âme compatissante. »

Quand une passion pousse ses dévots à faire litière des sentiments les plus sacrés, quand pour se satisfaire, elle engendre chez eux la plus abjecte lâcheté et leur fait oublier les plus pressants des devoirs, les plus instinctives des affections, elle saura bien les décider aussi à faire cinquante pas, cent pas de plus pour se satisfaire. Et si dans une commune qui avait vingt débits, vous n'en laissez que dix, ces dix auront autant de fidèles qu'en avaient les vingt.

Résumons, en disant que la réduction du nombre des débits est d'une efficacité très douteuse et si l'on considère que pour les diminuer de moitié, il faudrait une longue campagne de propagande, un très grand effort politique et que le parti qui poursuivrait cette réforme s'aliénerait un très grand nombre d'électeurs, il faut convenir que ce n'est guère par là qu'il faut proposer aux pouvoirs publics, d'attaquer l'alcool.

Passons maintenant aux effets des relèvement d'accise :

De l'accise

Essayer de réduire la consommation de l'alcool en augmentant l'accise, c'est le moyen auquel recourrent le plus volontiers les administrateurs et les dirigeants de la chose publique. Mais ce moyen est-il aussi efficace qu'il est aisé et tentant. Il est peut-être permis d'en douter si l'on considère que par toute l'Europe on a depuis le commencement de ce siècle élevé progressivement le taux de l'accise et que presque partout la consommation de l'alcool a augmenté. Il est juste d'ajouter que depuis un demi-siècle surtout, la richesse des nations européennes s'est accrue de façon à leur faire supporter plus allègrement les charges publiques, mais il est douteux que cet accroissement soit proportionnel à l'énorme augmentation de l'accise.

Ainsi en Belgique, pour citer l'exemple qui m'est le mieux connu, l'accise sur l'alcool s'élevait, pour 1831-40, à une moyenne de 2,800,000 francs. Dans ces dernières années, elle s'est élevée à 37 millions. Elle a donc presque décuplé (en tenant compte des chiffres respectifs de la population). Cet accroissement s'est fait par périodes, sans jamais enrayer sérieusement la consommation.

La loi de 1896 l'a élevé encore de façon à prévoir une charge de

55 millions par an. L'effet a été presque nul, et il est dès aujourd'hui certain qu'avant très peu de temps la consommation aura repris son ancien niveau.

M. le sénateur Claude (des Vosges), dans son remarquable rapport fait au nom de la commission d'enquête sur la consommation de l'alcool en France, conclut également (page 21, Edition août 1887). « Il « n'est nullement démontré que l'exagération des droits ait une action « restrictive sur la consommation ; tout au plus peut-on dire qu'elle en « a et par moments ralenti l'augmentation. »

A l'appui de cette opinion, M. le sénateur Claude (des Vosges), constate d'ailleurs (page 104) que tandis que la consommation en France était en 1830 de 2.24 litres à 50° par habitant avec un droit d'accises de 18.70 cette consommation était montée à 7.70 litres en 1885 avec un droit de fr. 78-12. En 1895, elle a atteint plus de 8.50 litres. Le droit a quadrublé et la consommation aussi. Nous livrons ces chiffres et ces faits à la méditation de ceux qui croient à la vertu curative des droits d'accise et nous passons à la fantasmagorie de la rectification.

La Rectification

On connait cette théorie qui fit beaucoup de bruit il y a quelques années : « n'employez que de l'alcool rectifié ; il n'est pas nocif, tout le monde pourra continuer à en boire et pourtant l'alcoolisme disparaîtra ; ce sont les impuretés qui sont la cause du mal. Rectifiez et tous s'en trouveront bien : débitants, bouilleurs de crû, distillateurs, consommateurs et l'Etat ; l'Etat surtout qui continuera à percevoir des centaines de millions de francs tirés de l'alcool. »

Cette doctrine fallacieuse a été complètement réfutée. Dans des écrits retentissants, MM. les docteurs Germain Lée, Riche, Proust, Sérieux, Mathieu, Magnan, Legrain, en ont fait justice.

Pour ne pas abuser des citations, qu'il nous suffise de celle-ci :

« Il faut vouloir fermer les yeux à l'évidence pour faire peser les » maux de l'alcoolisme sur les impuretés de l'alcool industriel — plus » pur d'ailleurs que l'alcool de vin — et ne pas voir qu'ils sont imputables à l'énorme quantité d'alcools consommés[1].

L'expérience par le fait confirme cet arrêt des hygiénistes les plus autorisés.

La Belgique ne boit que des alcools d'industrie. Or, ceux-ci, ainsi que le remarque très bien M. le Dr Riche, sont beaucoup plus purs que les alcools de vin dont les impuretés toxiques vont parfois à deux pour cent.

[1] Dr Riche, Rapport sur le nouveau régime des boissons à appliquer en France, page 13.

MM. Bruylants et Depaire, professeurs de chimie aux Universités de Bruxelles et de Louvain, ont analysé plus de cinq cents échantillons d'alcools prélevés dans des débits de boisson belges et ont constaté qu'ils ne contenaient que 1 1/2 à 2 par 1.000 d'impuretés.

Ces alcools contiennent donc dix fois moins d'impuretés que l'alcool du vin et en réalité ce sont des alcools éthyliques presque chimiquement purs. Cela n'empêche pas que la Belgique s'alcoolise jusqu'aux moëlles et que tous les pires symptômes de l'alcoolisme — fléau social — s'y manifestent de plus en plus.

Voilà qui fait justice de la dangereuse thèse de ceux qui préconisent la rectification comme remède à tout faire et à tout concilier.

Les Boissons hygiéniques

Plus nombreux et plus convaincus — en tous cas plus convaincants — sont ceux qui disent : Répandez l'usage du vin et de la bière, en les dégrevant, et vous refoulerez l'alcool.

Cette opinion s'appuie sur un fait incontestable, c'est que chez les peuples, grands consommateurs de vin, l'Espagne, l'Italie, le sud de la France, l'alcoolisme ne s'est guère répandu.

Mais ce fait prouve tout au plus que là, où la consommation du vin est abondante et établie par des usages séculaires, l'alcool a peine à pénétrer. Le vin suffit à tous les besoins d'excitation que ces populations éprouvent.

Il ne faut pas en tirer cette conséquence tout autre et qu'aucun fait ne vérifie, que là où l'alcool s'est établi, le vin et la bière plus abondants parviendront à le chasser. On observe, au contraire, que la plupart des communautés européennes augmentent à la fois et en même temps leur consommation de vin, de bière et de liqueurs, et la seule loi qu'enseigne l'étude des faits est celle-ci :

Toutes choses égales d'ailleurs, et abandonné à ses seuls instincts, un peuple boit en raison de sa prospérité matérielle. Dans les périodes de prospérité économique, il boit plus de tout : bières, vins et alcools; dans les temps de dépression économique, il boit moins de tout : bières, vins et alcools. Si le temps m'était moins mesuré je fournirais des exemples nombreux à l'appui de cette thèse, mais ce hors-d'œuvre m'écarterait trop de mon sujet, contentons-nous de démontrer que la bière, le vin et l'alcool sont loin de se combattre.

La Belgique et l'Allemagne sont les pays qui consomment le plus de bière. En Belgique, notamment, la consommation monte de 130 litres par habitant, en 1850; jusque 175 litres, en 1890. L'eau-de-vie monte dans une proportion encore plus forte. L'Allemagne, dont la consommation de bière dépasse 100 litres par habitant et par an, voit celle de l'alcool dépasser 8 litres à 50°.

En France, mêmes constatations. Le rapport de M. le sénateur Claude (des Vosges), établit que les plus grands centres de consommation de l'alcool sont en même temps ceux où l'on boit le plus de bière ou de cidre. Le Havre, Rouen, Le Mans, Caen, Cherbourg, avec une moyenne de 200 litres de cidre par habitant, ont une consommation d'alcool qui dépasse 20 litres à 50°. Lille, Tourcoing, Mézières, Arras, Amiens, avec une consommation de bière, dépassant 240 litres, consomment en alcool près de 15 litres à 50°.

Par contre, la Norwège, où l'alcool est tombé à moins de 3 1/2 litres à 50°, consomme par habitant 20 litres de bière.

Il y a des peuples sobres et il y a des peuples qui ne le sont pas ou ne le sont plus. Ils ont oublié cette belle maxime : « La sobriété est une élégance. »

L'exposé fédéral suisse sur l'alcoolisme conclut (page 371) : Les contrées qui consomment le plus d'eau-de-vie sont en même temps celles qui ont la plus forte consommation de bière et de cidre.

Et les docteurs Sérieux et Mathieu contestent que le dégrèvement de la bière soit indiqué pour lutter contre l'alcool (l'*Alcool*, page 143) et demandent le dégrèvement des boissons véritablement hygiéniques : le thé, le café, le chocolat.

On sait que tous les stimulants ou les stupéfiants, doivent, à mesure que l'habitude en émousse l'action sur l'organisme, être pris à doses de plus en plus fortes. Il n'est donc pas à présumer que c'est la boisson faiblement alcoolisée qui fera abandonner celle qui l'est fortement. Le vin paraît fade au buveur d'alcool. Et l'expérience confirme : En France, c'est l'alcool qui gagne surtout. « Il n'est pas » douteux que l'alcool y refoule le vin et même le cidre et la bière, » constate douloureusement le journal *L'Alcool* (Avril 1900, page 61).

Et en tous cas quand on réfléchit à des faits comme ceux-ci, cités à l'appui de cette constatation par *L'Alcool*, même numéro :

La consommation par tête d'habitant et par an en vin et en alcool (à 40°) est dans les départements que voici :

Seine-et-Oise	155 litres vin	20.40 alcool
Aisne	67 litres vin	21.30 alcool
Seine-et-Marne	166 litres vin	22.05 alcool
Oise	61 litres vin	25.00 alcool
Manche	8 litres vin	20.08 alcool

On cherche vainement rien qui justifie cette opinion que le vin abondamment consommé refoulera l'alcool.

Ici une anecdote : la théorie du vin triomphant de l'alcool a pourtant trouvé un partisan convaincu, quoique mal informé, en M. le Ministre des Finances de Belgique, qui de ce chef dégreva les vins en tonneaux.

Plusieurs grandes usines du pays, entr'autres la Vieille Montagne (Angleur) firent venir de France des vins bons ordinaires et les vendirent à prix coûtant au verre à leurs ouvriers. L'expérience fut promptement concluante. Ceux-ci firent bon accueil au vin, en burent abondamment, mais ne burent pas moins d'alcool et les absences pour cause d'ivresse, au lieu de diminuer, allèrent croissant. Aussi les achats de vin furent-ils bientôt abandonnés.

Pour nous résumer, nous dirons que nous n'avons trouvé nulle part la preuve de cette proposition : qu'un pays qui s'alcoolise diminuera l'usage de l'alcool si on lui facilite celui du vin. Si le vin refoulait l'alcool, la France, qui est bien le pays du monde consommant le plus de vin ne serait pas devenu l'un de ceux qui s'alcoolise le plus.

La propagande par la persuasion

Voici enfin un moyen éprouvé et qui partout où il a été mis en œuvre avec persévérance a donné des résultats certains. Non seulement il faut le reconnaître, mais il faut en même temps apporter le tribut de nos hommages et de notre admiration à ces vaillants qui ont voué leur effort quotidien à la plus belle des causes et en ont fait la pensée directrice de leur vie.

D'autre part, il faut se garder d'une confiance irréfléchie et se demander dans quelle mesure la propagande par la persuasion et l'exemple ont été efficaces.

Il importe premièrement de remarquer que le seul mode de propagande qui soit éprouvé est celui qu'exercent les abstinents, c'est-à-dire ceux qui réprouvent absolument toute boisson alcoolique ou fermentée et qui, pour commencer, s'en privent d'abord eux-mêmes. Partout où la tempérance, avec des quantités modérées de vin et de bière a été prêchée, on n'a abouti à rien de viable. Ces associations d'abord prospèrent et ont assez de membres. Mais les uns après les autres abandonnent et l'association se dissout, ou vivote faiblement. L'expérience en a été faite partout et les exemples en sont aujourd'hui innombrables. L'Angleterre, l'Allemagne, la Suisse, la Suède ont vu tour à tour s'élever et disparaître des centaines de sociétés de tempérance.

Donc la propagande par la persuasion doit avoir pour point d'appui l'abstinence complète et non la modération. Et la raison en paraît simple. Si l'abstinence est une règle dure et exigeante, du moins est-elle nette et claire. La modération n'a pas de norme, pas de règle prévue, ce qui fait qu'elle retombe aisément dans le dérèglement. Et si les tempérants arguent qu'ils exigent l'abstinence des liqueurs distillées, on leur répondra qu'ils ne prévoient point les bières fortes et les vins alcoolisés à outrance, par où leurs néophytes retombent dans leur vice avec complaisance et facilité.

Mais l'abstinence absolue, si elle peut être la ressource d'une élite paraît bien ne devoir jamais être une cure d'une application générale. Excellente pour les cas individuels, cette médication héroïque qui exige une résolution, une énergie peu communes n'est guère un remède que l'on peut espérer voir accepter en masse par nos sociétés, nos états modernes.

Or l'alcoolisme est un mal social affectant les masses; c'est comme mal social que nous le combattons et qu'il éveille le souci des pouvoirs publics; il faut donc lui opposer des remèdes susceptibles d'aller toucher les masses. Cela, il est incontestable que l'abstinence absolue ne le fait pas et cinquante ans d'expérience en grand, sont là pour nous le démontrer.

C'est l'Angleterre qui fournit d'abord cette démonstration, tous les Etats de l'Europe la confirment d'ailleurs.

L'Angleterre où la propagande par l'abstinence a été menée depuis soixante ans avec une énergie et une persévérance aussi extraordinaire qu'admirable et des sacrifices pécuniaires qui depuis de longues années dépassent quinze cent mille francs par an, a de six à sept millions d'abstinents dont bon nombre sont des enfants enrôlés par leurs parents. Mais le reste de sa population, 33 à 34 millions d'habitants environ, c'est-à-dire les cinq sixièmes, ne se laisse plus guère entamer et les antialcoolistes anglais constatent, non sans tristesse, que tandis que leur propagande ne progresse plus guère, le budget de l'alcoolisme progresse, lui, tous les ans et que leurs trente-trois millions de compatriotes boivent de plus en plus. C'est à tel point que la consommation par tête d'habitant est plus forte et beaucoup plus forte de nos jours qu'il y a quarante ans. La consommation en bières, vins et liqueurs représentait par habitant (abstinents y compris) une somme de :

2 livres	18	shellings	en 1860
3 —	12	—	en 1895
4 —	»	—	en 1899 [1]

Déjà, en 1895, M. T. T. Pittar, surintendant de l'office de statistique, publiait sur l'ordre de la Chambre des Communes, un document officiel établissant que, depuis 1860, la consommation du Royaume Uni tout entier avait augmenté de :

3 % sur les vins
12 % sur les alcools
15 % sur les bières

[1] Dawson Burns. The national drink bill for 1899, publié par le *Moniteur des Abstinents : Alliance News*, 1er mars 1900.

malgré tous les efforts des abstinents, et ceci bien entendu, en tenant compte des populations respectives. Remarquons en passant, qu'ici encore, la bière, l'alcool et le vin progressent la main dans la main.

Et l'organe des abstinents, l'*Alliance News*, fait suivre ces constatations des réflexions suivantes (N° du 1er mars 1895) :

« On aurait pu espérer que le labeur de plus d'une génération de réformateurs sociaux aurait pesé dans le sens d'une diminution des boissons intoxicantes. Ceux de nos amis qui ont été optimistes seront attristés à l'examen des tableaux dressés par M. Pittar ».

Depuis 1895, le mal a fait de nouveaux progrès, le budget des boissons a encore augmenté de 11 °/₀ (grâce à la prospérité économique des grandes industries et à la hausse des salaires) et il s'élevait pour 1899 à la formidable somme de 162 millions de livres sterling soit plus de quatre milliards de francs !

Voilà pour le Royaume-Uni où, depuis soixante ans, les plus vigoureux efforts ont été faits par l'initiative privée. Si ce n'est pas là un échec dans toutes les règles, nous demandons ce qu'il faut pour que les caractères d'un échec soient patents.

L'expérience anglaise prouve que l'initiative privée peut, sous les drapeaux de l'abstinence, rallier un certain nombre de résolus, d'austères, de persévérants, mais que la majorité reste indifférente ou hostile, en tous cas irréductible. Aussi les abstinents anglais ne se font-ils plus illusion et demandent-ils l'intervention des pouvoirs publics.

Leur campagne a prouvé que l'Européen de cette fin de siécle, veut jouir de la vie et voit à tort ou à raison un élément de joie, dans la bière et le vin ; les moins avisés le cherchent jusque dans l'alcool. Et loin de se laisser convaincre du contraire par les abstinents, l'Européen augmente de plus en plus sa dépense alcoolique.

Dans l'Europe continentale, jamais la campagne abstinente n'a été entreprise avec cette fougue, cette conviction et cette dépense d'efforts et d'argent qu'y a mis le Royaume-Uni. Cependant elle a été déclarée indispensable et sérieusement entreprise, mais avec quels résultats ? Après vingt-cinq ans de propagande, la Suisse compte une vingtaine de mille abstinents, soit moins de un pour cent de sa population, la France et l'Allemagne quelques milliers, la Belgique quelques centaines, c'est-à-dire une infime minorité. Nier après celà que l'abstinence ne peut devenir un remède social, c'est nier l'évidence.

Qu'on ne se méprenne toutefois pas sur notre pensée. Nous n'entendons point décourager l'initiative personnelle, ni la propagande par l'abstinence. Mais ceux qui se rangent volontairement sous ce drapeau ne seront jamais qu'une élite, élite précieuse, indispensable à toute campagne contre l'alcool et qu'on peut comparer, sinon aux Martyrs du christianisme, tout au moins à ces Ordres qui s'astreignent à une discipline sévère et qui forment l'avant-garde de l'Eglise militante.

Mais de même que l'immense majorité des chrétiens ne sera jamais martyr, missionnaire, jésuite ou chartreux, de même l'immense majorité des hommes de race indo-européenne, ne sera jamais abstinente. Et l'on peut ajouter que c'est peut-être un peu à cause du christianisme, car s'ils fussent devenus boudhistes ou mahométans, ils seraient en masse abstinents. Une foi qui donne au vin une place éminente dans les cérémonies de son culte ne peut guère le proscrire de la table de ses fidèles. Or cette foi a irrévocablement formé leur âme et leurs mœurs.

Le remède

Nous venons de voir à la lumière de l'expérience et c'est la seule lumière qui soit claire, la seule qui permette d'examiner sous toutes ses faces ce difficile problème de l'alcoolisme, que ni la guerre aux débits, ni l'élévation de l'accise, ni les fallacieuses promesses de la rectification, ni l'accès plus facile de la bière et du vin ne sont en mesure de détourner nos sociétés modernes du penchant de plus en plus prononcé qui les portent vers les boissons distillées.

Quant à l'initiative privée, elle est trop faible et trop intermittente pour avoir raison du redoutable mal qui pénètre de plus en plus les masses et atteint toutes les classes de nos nations modernes. Il y faut la forte main du pouvoir central et non seulement il la faut, mais ce ne sera pas de trop de toute son énergie et de toute sa persévérance pour arriver au but.

A ceux qui ne veulent pas de l'intervention de l'Etat, il suffirait de rappeler qu'en Europe, là où l'on a obtenu quelques succès, c'est-à-dire en Norwège, en Suisse, en Russie, c'est grâce à l'intervention du pouvoir central ; qu'après soixante ans de lutte, les Anglais réclament la main de l'Etat ; enfin qu'en Amérique, dans les sept Etats où la fabrication et la vente de l'alcool sont interdits, c'est-à-dire le Maine, l'Yowa, le Kansas, les deux Dakota, Vermont et Hampshire, ce sont leurs parlements qui ont voté et maintiennent l'interdiction ; dans quatre de ces Etats elle est même inscrite dans la Constitution. Enfin les Etats qui ont diminué par voie législative le nombre des débits en élevant le coût des licences (2,500 à 5,000 francs de patente annuelle par débit) sont : Illinois, Minesota, Pennsylvania, Massachusetts, Mississipi, Alabama, Georgia[1].

Prétendre après cela, que dans nos nations du continent européen, où l'initiative personnelle est bien moins énergique que chez les Anglo-Saxons, cette initiative suffira pour nous débarrasser de l'alcool, c'est donner en plein dans l'illusion et dans l'idée préconçue.

[1] Disons en passant et pour appuyer d'un argument de plus une thèse dont nous tenons beaucoup à établir l'exactitude, que le Congrès de Chicago de 1893 a constaté l'échec de ce système. « Les résultats de ce mode d'action contre les maux de l'alcool n'ont pas justifié les espérances de ses promoteurs (Annales du Congrès, page 123).

contre les débitants et les cabaretiers. Nous avons vu qu'une telle campagne serait chanceuse et qu'on ne peut rien s'en promettre de certain, si ce n'est de dresser devant soi l'opposition irréductible d'une masse électorale puissante. Il faut diriger le mouvement contre la distillerie industrielle. Il y a en France 450,000 débitants. Il y y a cent fois moins de distillateurs industriels de profession. M. Claude (des Vosges), n'en dénombre même que 2,305 pour 1885. (Rapport page 100). Or ils produisent plus des trois quarts de l'alcool livré à la consommation.

En les expropriant, l'Etat sera maître des quantités énormes et toujours croissantes que l'industrie offre au pays. Désormais, ce serait à lui à fixer les quantités dont il convient d'approvisionner le marché national, après s'être réservé seul le droit d'importation, comme l'a fait la Suisse. Ces quantités seront déterminées, non plus par la concurrence des industriels dont le seul souci est d'augmenter leurs bénéfices, en produisant des quantités croissantes, mais par la loi qui saura bien avoir souci des grands intérêts que l'alcoolisme compromet. La solution comporte d'approvisionner le marché national de quantités décroissantes à des prix croissants.

En France, le problème se pose avec cette circonstance spéciale qu'à part les distillateurs de profession, il y a 800,000 bouilleurs de cru. S'attaquer à eux ce serait provoquer l'opposition d'une armée électorale telle, que tout échouerait devant sa résistance. Mais si l'on considère que ces bouilleurs ne produisent qu'environ 800,000 hectolitres à 50° (M. Rocquers dit 600,000 hectolitres. Voir l'*Alcool*, nov. 1896), soit deux litres par habitant et par an et d'une eau-de-vie fort chère, on voit qu'en les laissant fonctionner on replace la France dans la situation où elle était il y a un siècle.

Voici à ce sujet quelques chiffres empruntés à M. Claude (des Vosges) :

1800 à	1830	consom. :	2 litres 20 centilitres à 50°
	1840	—	3.10
	1850	—	2.92
	1860	—	4.54
	1870	—	4.64
	1880	—	7.28
	1890	—	8.70
	1898/99	—	9.89 (moyenne)

Ces deux derniers chiffres sont empruntés à l'*Alcool*, avril 1900.

Pour empêcher que sous le nouveau régime la production des bouilleurs de cru ne s'exagère, il suffirait de remettre en usage la loi de 1872 qui limitait leur distillation à quarante litres. Il faudrait surtout proscrire la dangereuse industrie de ces bouilleurs qui vont de ferme

en ferme avec des appareils primitifs, produisant une détestable eau-de-vie et qui ne sont en réalité que des professionnels ambulants.

En débarrassant les bouilleurs de cru de leurs plus redoutables concurrents, les grands distillateurs industriels, on les rallie au monopole. On les met en situation de vendre plus cher leur produit et en même temps le gouvernement leur applique les droits d'accise, ce qui permettrait de retrouver les sommes énormes que perd aujourd'hui le fisc. Le travail si détaillé et si compétent de M. Luzet, cité par M. Claude, rapport page 191, les évalue à plus de cent soixante millions de francs par an. Enfin en conservant les bouilleurs de cru, on ne nuit pas aux industries des liqueurs fines, qui sont un des principaux articles d'exportation de la France, et dont la perte est l'objection la plus pressante qu'on y ait formulée contre le monopole intégral.

L'alcool industriel serait distillé par l'Etat, dans la mesure où il est nécessaire aux besoins des industries diverses qui le dénaturent, essences, parfums, vernis, produits chimiques, etc. Il serait suivi par des employés de la Régie, qui assisteraient, comme en Allemagne, aux opérations qui le transforment.

Voilà ce que pourrait être le monopole de l'alcool en France. Son caractère essentiel serait et devrait être de constituer, non un instrument fiscal, mais un moyen de restreindre au minimum, la consommation d'un poison national. Pendant les premières années de son fonctionnement, l'Etat pourrait encore livrer à la consommation de bouche des quantités décroissantes d'alcool industriel, s'il était prouvé que c'est là une nécessité imposée par les circonstances; mais il faudrait que la preuve en fût faite plutôt deux fois qu'une. Car enfin, la France a vécu, grandi et prospéré dix siècles sans alcool. En ces temps, son industrie, son commerce, ses armées, sa marine, son influence politique et intellectuelle, primaient celles de toutes les autres nations européennes : depuis cinquante ans qu'elle s'alcoolise, elle a quelque peine à reconquérir ce rang; il n'est pas certain qu'elle ait besoin d'alcool pour le reprendre. Il est même à croire, qu'elle se trouverait mieux de réduire d'emblée au cinquième, à partir du siècle qui commence, les terribles quantités du poison qu'elle boit.

Les nations comme les individus, dit M. Claude (rapport, page 76), ne peuvent vivre longtemps qu'à la condition d'être sobres. Dès l'instant, qu'elles deviennent intempérantes, elles sont condamnées à périr. Et c'est encore M. Claude, c'est-à-dire l'homme de France, qui a le plus étudié cette redoutable question de l'alcool, qui termine son rapport en disant : (pages 290 et 305.)

« Le monopole de l'alcool, facile à justifier en lui-même, n'est pas » moins facile à établir que celui des tabacs... Pourquoi donc pas, » si le monopole sauvegarde les intérêts vitaux qui sont en jeu? »

Nous ne saurions mieux dire et n'avons rien à ajouter.

Taf. II.

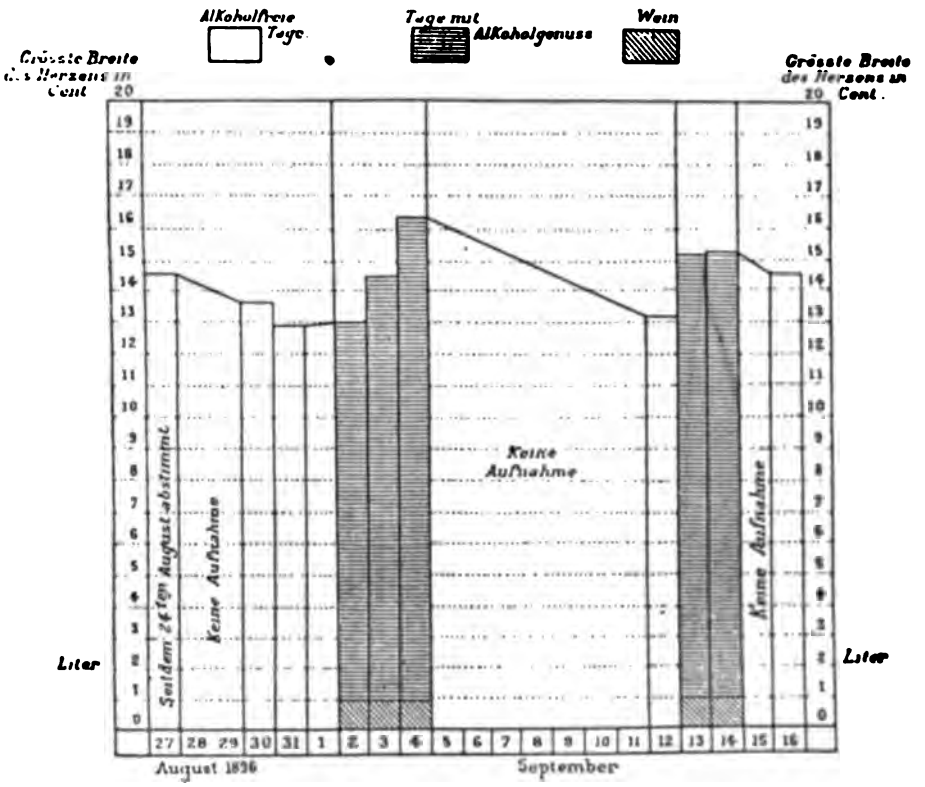
Alkoholfreie Tage
Tage mit Alkoholgenuss
Wein
Grösste Breite des Herzens in Cent.
Grösste Breite des Herzens in Cent.
Liter
Liter
Seitdem 26ten August abstimmt.
Keine Aufnahme
Keine Aufnahme
Keine Aufnahme
August 1896
September

DEUXIÈME SÉANCE

(Asiles de buveurs ; Thérapeutique)

Les primes aux apéritifs et boissons spiritueuses à l'exposition internationale de Paris en 1900 (M. LOMBARD) 91
La question des Asiles pour Alcoolisés incurables (Dr FOREL) 92
Uber Trinkerheilanstalten. *(Les asiles de buveurs).* (Dr COLLA) 103
Die Schweizerischen Trinkerheilanstalten. *(Les asiles de buveurs de la Suisse).* (M. MARTHALER) 135
Les Asiles de Buveurs et leur Œuvre (Dr CROTHERS) 155
Therapeutics without Alcohol. *(Thérapeutique sans alcool — anal. franç.).* (Dr DRYSDALE) 162
Le Traitement de l'Alcoolisme par l'hypnotisme (Dr VLAVIANOS) 169
Inebriety, its prevention and Treatment by the Turkish Bath. *(Trait. de l'alcoolisme par les bains turcs — avec anal. franç.).* (Dr SHEPARD) 175
De la nécessité de la Surveillance hygiénique des boissons alcooliques (M. HENROT). 181

ANNEXES

Ueber die Trinkerheilanstalt « Turva » in Finnland. *(L'asile de Turva en Finlande).* (Dr HENRICI) 187
L'hôpital pour les Alcooliques du Dr KOROWIN à Moscou 196
Remarques sur le traitement de l'alcoolisme (Dr BROWER) 199
Die Werthschätzung des Alkohols als Heilmittel in Deutschland (*Valeur de l'alcool comme médicament*) (Dr KANTOROWICZ) 202
De l'Alcoolisme thérapeutique (Dr COURGEY) 205
L'œuvre de l'Hôpital de Tempérance de Londres (Dr RIDGE) 209

TROISIÈME SÉANCE

(Hygiène ; Variétés)

Boissons hygiéniques non alcooliques ; des vins sans alcool (Dr JORDY) 215
Rapport entre l'usage du tabac et autres habitudes du même genre et l'intempérance alcoolique (Dr KELLOGG) 220
Du régime végétarien comme moyen préventif et curatif de l'alcoolisme (Dr J. GRAND). 223

ANNEXES

Les vins non enivrants (M. L. MUNDY) 235
De l'emploi de l'alcool dans l'éducation physique, dans les sports et dans le tourisme (MM. TISSIÉ et LESTAGE) 238
Le rôle du médecin dans la lutte contre l'alcool (Dr BIENFAIT) 239
Les préjugés en faveur de la consommation de l'alcool et leur réfutation scientifique (Dr BIENFAIT) 244
Alcoholism in America *(anal. franç.)* (M. CLARK BELL) 251
Summary of the Progressive Banishment of Alcohol from British workhouses, lunatic asylums and Hospitals *(Suppression de l'alcool dans les établissements de bienfaisance anglais)* (M. AMERY) 256

DEUXIÈME SECTION

HISTOIRE, ÉCONOMIE POLITIQUE ET SOCIALE

PREMIÈRE SÉANCE

(Histoire ; Longévité et alcoolisme ; Assurances sur la vie)

L'Alcoolisme en Roumanie et en Espagne (Dr THIRON)..... 263
L'Alcoolisme en Italie (M. J. ROCHAT)..... 264
La Tempérance en Russie (Dr A. KOROWIN)..... 276
L'Alcoolisme en Norwège (M. KIAER)..... 290
L'Alcoolisme en Grèce (M. VLAVIANOS)..... 305
Note sur le mouvement antialcoolique chez les Esthes et les obstacles politico-économiques (M. ORAW)..... 307
Sainte Geneviève, patronne de Paris, Abstinente Totale (Mgr SAVOY)..... 313
Alcool et Longévité (Dr DRYSDALE)..... 319
Longevity and Alcoholism (*anal. franç.*) (M. WHYTE)..... 323
Tempérance et assurances sur la vie (*en anglais, avec anal. franç.*) (M. BINGHAM). 331

DEUXIÈME SÉANCE

(Législation ; Prohibition)

Le rôle électoral des femmes au point de vue de la tempérance (Miss Ch. GRAY)... 341
Legislation for inebriates in Britain. (*Législation contre les buveurs*) (M. NORMAN KERR)..... 344
Résultats produits par la législation néerlandaise (M. VAN DER MEULEN)..... 346
The special « Sunday closing » in Campaing England (*La fermeture du Dimanche en Angleterre*) (Rev. GRAHAM-BARTON)..... 354
Moyens propres à combattre l'alcoolisme et la possibilité de leur application en France (M. GUICHARD)..... 364
Influence des majorations d'accise sur la répression de l'alcoolisme ; influence du nombre des débits sur l'extension de la consommation (M. CAUDERLIER)..... 369
Le Trafic des boissons alcooliques doit-il être prohibé ? (M. DAWSON BURNS)..... 372
Sur la prohibition du commerce des boissons alcooliques (M. FIELDEN THORP)... 378
Laws concerning intoxicating liquors in Finland. An unique Strike (*Lois antialcooliques en Finlande ; une grève unique — avec anal. franç.*) (M. MATTI HELINIUS).. 386
L'option locale et son application à la France (Dr LEGRAIN)..... 391

ANNEXES

Le Privilège des bouilleurs de crû et l'alcoolisme dans le département de la Manche (M. MARIVAL)..... 395
Les lois françaises qui ont rapport avec l'alcoolisme (M. NICOLAS)..... 396
The pauper inebriate, his Legal status, care and control (*Situation legale de l'ivrogne pauvre — anal. en franç.*) (Dr MASON)..... 408

TROISIÈME SÉANCE

(Monopoles ; Criminalité ; Economie sociale ; Variétés)

Le Monopole des spiritueux en Russie (M. DE BOULOWSKI)..... 421
Le Monopole en Russie (M. BORODINE)..... 430
Le Monopole en Russie (M. RAFFALOVICH)..... 438
Rapport sur la loi du Monopole de l'alcool en Suisse (M. LOMBARD)..... 447
Le Monopole de l'alcool en Russie *(en allemand)* (M. BAATZ)..... 452
Des rapports de l'alcoolisme avec la criminalité (Dr BARTHÈS)..... 454
Opfer des Alkohols in den schweizerischen Strafanstalten unter den Selbstmördern und tödlich Verunglückten *(Victimes de l'alcool dans les prisons suisses — avec analyse)* (M. MARTHALER)..... 459
L'alcoolisme ouvrier en Normandie (Dr BRUNON)..... 467
L'alcoolisme et l'avenir de la mutualité en France (M. G. RICHARD)..... 483
Ueber den Trinkzwang beim Broterwerb *(Sur l'obligation de boire pour gagner sa vie)* (Dr BONNE)..... 494
De l'abstinence obligatoire (Dr RIDGE)..... 505

ANNEXES

Le Monopole de l'alcool (M. DESCROIX)..... 511

TROISIÈME SECTION

ENSEIGNEMENT, ÉDUCATION, PROPAGANDE

PREMIÈRE SÉANCE

(Sociétés de Tempérance ; Abstinence et modération ; Rôle de la femme)

Fédération des unions de l'Espérance (*Bands of hope*) (Miss H. DILLON)..... 543
The national Temperance League of Great Britain *(anal. franç.)* (M. J. T. RAE)... 547
Rapport sur l'United Temperance Councils (Rev. A. GRAHAM)..... 554
Société Française de Tempérance de la Croix-Bleue (M. J. BIANQUIS)..... 558
Société Nationale Chrétienne Néerlandaise d'abstinence totale (M. HOECK)..... 567
The Work of the Church of England Temperance Society *(anal. franç.)* (Rev. WORSFOLD)..... 570
L'Union Française Antialcoolique (Dr LEGRAIN)..... 574
id. (M. ULLERN)..... 577
id. (M. ALLÉGRET)..... 578
Communication sur les « Solidarités » de Roubaix et de Lille (M. QUIÉVREUX)... 578
Société de Tempérance Saint-Maurice (M. l'abbé NAUDET)..... 581
Association de la Jeunesse Française Tempérante..... 582
The successful features of Good Templars. (*L'ordre des B. Templiers et les causes de sa force — anal. franç.*) (M. MALINS)..... 587
Société « Sainte-Marguerite » de Liège (Mlle de LAVELEYE)..... 593

La modération ou l'abstinence totale dans l'usage des boissons alcooliques : laquelle doit-on adopter ? (Me Finlay) 595
Total abstinence and Moderation (Dr A. Wickery-Drysdale) 600
Ueber die Bedeutung der Suggestion in der Alkoholfrage. (*L'alcoolisme par suggestion — anal. franç.*) (Dr Bonne) 606
The fundamental principle of the British temperance movement. (*Principe du mouvement de temperance en Angleterre — anal. franç.*) (M. Robert Rae) 613
Place de la femme dans la réforme des buveurs par l'abstinence complète (Miss A. Slack) 616
Rapport de l'Œuvre pour la Tempérance dans la Fédération des Associations des femmes Allemandes (Mlle Hoffmann) 623
British Women's Temperance Association (Mrs Tinling) 627

DEUXIÈME SÉANCE

(Etablissements de Tempérance ; Mouvement antialcoolique ; Vulgarisation dans les groupes)

The London Lodging House (*anal. franç.*) (M. Rowe) 631
Note sur le premier restaurant de Tempérance de l'U. F. A. (Mme Legrain) 634
Practicable Salvage from the Drink-Habit. (*Sauvetage des buveurs*) (Dr Hugues) ... 636
Les Maisons des Marins (M. Ruyssen) 639
Temperance Catering in the British Isles. (*Cafés et hôtels de Temp. — anal. franç.*) (M. Clarke Wilson) 654
Counteractive Agencies of the Temperance cause. (*Moyens de lutte ; cafés, restaurants, etc. — anal. franç.*) (Rev. J. Sylvester) 660
Restaurant populaire de Tempérance du Hâvre (M. Allégret) 662
Cuisines et Restaurants populaires (M. d'Abartiague) 664
The Temperance Reform in North America (M. Page Gaston) 669
Pourquoi nous avons foi dans la cause de la Tempérance (Me Effie Pittblado) ... 674
Le mouvement en faveur de la Tempérance et de l'Abstinence en Suède pendant les vingt dernières années (M. Bergmann) 676
History of Temperance work among the children of Finland (*anal. franc.*) (Me Trygg Helinius) 683
The United Kingdom Railway Temperance Union (*anal. franç.*) (M. Thomson) 685
L'Enseignement Antialcoolique dans les prisons (M. Thiry) 689
La lutte contre l'alcoolisme dans les hôpitaux de Paris (Dr Le Gendre) 693
Du rôle des médecins des Bureaux de bienfaisance dans la lutte contre l'alcoolisme (Dr J. Noir) 702

TROISIÈME SÉANCE

(Questions morales et éducation ; Moyens divers de propagande)

Des moyens éducatifs de combattre l'alcoolisme (Dr A. Daum) 711
Note sur les classes élevées et la lutte contre l'alcoolisme (M. l'abbé Naudet) 718
Note sur la propagande individuelle (M. l'abbé Lemmens) 721
Comment gagner la jeunesse à la cause de la Tempérance (M. Byse) 725

Des moyens propres à propager la Tempérance et à sauver les buveurs *(en allemand)* (M. l'abbé NEUMANN) 727
Tableaux et conférences antialcooliques (Dr THIRON) 728
Imagerie antialcoolique (PHILIPPON et Dr LEGRAIN) 732
De l'éducation de la jeunesse par les yeux (M. ROWLAND-HILL) 733
Le rôle de la Presse dans la lutte antialcoolique (Dr OUDAILLE) 736
Avantages de la Presse antialcoolique (M. l'abbé ROSSÉ) 739
« L'Alcool voilà l'Ennemi » Affiches (M. W. MONOD) 742
Les Bibliothèques municipales et l'antialcoolisme (M. NATHAN) 743
Rôle de la lecture dans la lutte contre l'alcoolisme (M. BRUN) 744

APPENDICE

Des remèdes à l'alcoolisme (M. CAUDERLIER) 751

Tableaux, diagrammes et pièces annexes ..... 768 et suiv.

FIN DE LA TABLE DU DEUXIÈME VOLUME

TABLE ANALYTIQUE

A

Abstinence I, 200-201. II, 613. — partielle I, 113, 201. — obligatoire II, 505. — ou modération II, 595, 600, 604, 605, 651.
Accise II, 369-757.
Act de Bruxelles I, 363.
Adresse (aux instituteurs) I, 154.
Affiches antialc. II, 742.
Alcool (action physiol. de l' —) II, 7, 12, 13, 14. — médicament II, 162, 202. — aliment II, 7.
Alcoolisme, anatomie pathol. II, 64. — dans la bourgeoisie II, 717, 721. — Causes économiques I, 326. — dans les campagnes I, 302. — clinique II, 15, 48. — et criminalité II, 454. — et établissements charitables II, 256. — dans les hôpitaux II, 693. — obligatoire II, 494. — ouvrier II, 467. — professionnel II, 494. — et question sociale I, 317. — thérapeutique II, 205. — et travail I, 265, 275, 284, 299, 323.
Amérique II, 251-669-613.
Apéritifs II, 91.
Armée, l'alcoolisme et la Temp. dans l' — en France I, 364; — en Belgique I, 380; — en Russie I, 390, 399; — en Allemagne I, 391; — en Angleterre I, 392, 396, 415; — en Suisse, I, 393; — en Roumanie I, 401; — guerre hispano-américaine I, 413.
Asiles d'aliénés et alcool II, 256.
Asiles de buveurs II, 92, 103, 134, 135, 154, 155, 187, 196, 286, 291, 403.
Associations (V. Sociétés).
Assurances-vie (Soc. d' —) II, 319, 329, 331.

B

Bains Turcs (trait. par les —) II, 175.
Baltiques (Alc. dans les Prov.) II, 307.
Bands of hope Union II, 543.
Banquet I, 443.
Belgique (Alc. en —) I, 323.
Bibliographie antial. américe. II, 251.
Bibliothèques II, 743.
Boissons (surveillance des) II, 181. — Sans alcool II, 215, 235, 636.
Bons Templiers II, 587. — Temples de la jeunesse I, 209.
Bouilleurs de crus II, 395.
Bouillon (producteur de force) II, 14.
Bourgeoisie (Alc. dans la —) I, 137. — II, 718, 721.
Bruxelles (Congrès de —) Rap. financier I, 81. — Act. général de — I, 425.
Bureau du Congrès I, 74-90.
Bureaux (Lutte dans les — de bienfaisance II, 702.
Buveurs. Législat. contre les — II, 344. — Psychologie des — II, 32. — Sauvetage des — II, 636, 727 (V. *Croix Bleue*. — Traitement des — II, 33, 34, 92, 103, 134, 135, 154, 155, 169, 173, 174, 175, 187, 196, 403, 636.

C

Café (product. de force) II, 14.
Campagnes (Alc. dans les —) I, 302, 332.
Capitalisme (Alc. et —) I, 323.
Catering (Temperance —) II, 654.
Chemins de fer (lutte dans les —) II, 685.
Church of England Temp. Soc. II, 570.
Classes élevées (Rôle des —) II, 718.

Clergé (Rôle du —) I, 238; — protestant I, 228; — catholique I, 250. II, 581.
Cœur (action de l'alc. sur le) II, 9; — des buveurs II, 21, 43.
Colonies (Temp. aux —) I, 350, 420; — trafic aux — I, 429, 355. — Alcoolisme aux — I, 360. — Vœu en faveur des — I, 363.
Comité permanent I, 9, 408, 439; — d'organisation I, 11-13.
Conférences antialc. II, 716, 728; — écoles de — II, 721.
Congo (Temp. au —) I, 420.
Congrès antialc. Comité permanent I, 408.
Congrès de Vienne I, 402.
Cours d'adultes II, 459.
Criminalité (et alc.) II, 454, 459.
Croix-Bleue II, 558, 566.
Cuisine I, 195. — populaires II, 664.

D

Débits. Diminution du nombre des — II, 346, 351, 370, 371, 752.
Délégations au Congrès I, 21-31.
Dimanche. Fermeture des débits le — II, 354.
Dipsomanie II, 173-174.

E

Ecole (Rôle de l' — primaire) I, 110, 158, 168.
Education et alcoolisme II, 711; — domestique I, 195; — physique II, 238, 716; — par les yeux II, 733.
Enfance (Rôle de l'—) I, 198, 209. — L'alc. et l'— II, 70.
Enseignement (Rôle de l'—) I, 108. — Primaire I, 110. — Secondaire I, 134, 151. — Antialcoolique I, 186, 205. — Dans les prisons II, 689. (V. *Ecole* et *Universitaire*).
Epilepsie (et alc.) II, 53.
Espoir (L'—) société I, 198; II, 725.
Esthes (Alc. dans les provinces) II, 307.
Etablissements charitables et alc. II, 256.
Etablissements de Tempérance II, 660. — Lodging House II, 631. — Maisons du marin II, 639. — Restaurants II, 634, 651, 654, 662, 664, 717.
Etudiants (rôle des —) V. *Universitaire.*
Exposition du Congrès I, 410-465. — de 1900 I, 466.

F

Femme (Rôle de la —) I, 223. — II, 342, 616, 627. — Femmes allemandes II, 623.
Fêtes populaires II, 716.
Finlande (Alc. en —) II, 386.
Folie (et alc.) II, 53.

G

Geneviève (Ste) II, 313.
Good Templars II, 587.
Grèce (Alc. en —) II, 305.

H

Hérédité II, 47.
Hôpitaux (Alc. dans les —) II, 693; — de Tempérance II, 209; — pour buveurs II, 196, 256, 286, (v. *Asiles*); — et alcool. II, 256.
Hypnotisme (moyen de trait.) II, 169.

I

Idiotie II, 53.
Images II, 732-733.
Impôt (rôle de l'—) II, 369.
Instituteurs (rôle des —) I, 160, 177, 182, 190, (v. *Ecoles, Enseignement, Sociétés*).
Italie (Alc. en —) II, 264.

J

Jeunesse (rôle de la —) féminine I, 122. — universitaire I, 114, 123, 126, 131. — Lutte parmi la — en Finlande II, 683.
Juvenile Templars I, 209.

K

Klinische Kentnisse, II, 15.
Kola (producteur de force) II, 14.

Restaurants de Tempérance I, 466. — II, 634, 654, 660, 662; — populaires II, 664; — et cuisine II, 664.
Roulottes II, 717.
Ruraux (milieux) I, 302. — Rôle des propriétaires I, 308.
Russie (Alc. en) II, 276. — (V. *Monopole* russe).

S

Saisons (Influence des —) II, 35.
Sauvetage des buveurs I, 239. — II, 636, 727 (V. *Croix-Bleue*).
Sociale (Question) I, 121, 133, 315, 317.
Socialisme et alc. I, 266, 275.
Socialistes et alc. I, 275, 314.
Sociétés de Tempérance — en général II, 557; — entre instituteurs I, 181, 183; — scolaires I, 159, 160, 171, 199; — L'*Espoir* I, 198, II, 725; — Bons Templiers II, 587; — dans l'armée I, 396; — Union française des femmes I, 467; — médicale belge II, 241; — *Bands of Hope* II, 543; — *National Temp. League* (Angleterre) II, 547; — *United Temp. Councils* (Angl.) II, 554; — Croix Bleue I, 245, 457, 466, II, 558, 566; — Soc. chrétienne néerlandaise II, 567; — *Church of England Temp. Soc.* II, 570; — Union française antialcoolique II, 574, 577, 578; — *Solidarités* II, 578 — St Maurice II, 581; — Soc. de la jeunesse temp. II, 582; — de Liège (Ste Marguerite) II, 593; — Soc. belge de Temp. II, 604; — parmi les femmes II, 616; — Un. des soc. de fem. allemandes II, 623; — *Brit. W. Temp. Ass.* II, 627; — dans les chemins de fer II, 685.
Solidarités II, 578.
Sports et alc. II, 238.
Suggestion et alc. II, 606, 611, 612.
Suicide et alc. II, 459.
Sunday Closing II, 354.

T

Tabac et alc. II, 220.
Tableaux antialcooliques II, 728; — et diagrammes II, 768.
Thérapeutique sans alcool II, 162.
Tourisme et alc. II, 238.
Traitement des buveurs II, 33, 34, 92, 103, 134, 135, 154, 155, 169, 173, 174, 175, 187, 196, 403; — médicamenteux II, 199.
Traumatismes et alc. II, 60.
Travail (L'alc. et le —) I, 265, 275, 284, 299, 323.
Tuberculose (et alc.) II, 43.

U

Unions française antialcoolique I, 201-219, 220. — II, 574, 577, 578. — Française des femmes I, 467.
United Temp. Council II, 554.
Universitaire (rôle de la jeunesse) I, 114, 127, 131.

V

Végétarisme (moy. de trait.) II, 223, 231, 232.
Vins I, 112, 198, 363. — Non enivrants II, 215, 235.
Vœux du Congrès I, 96, 171. — II, 459.

W

Women's Temp. Assoc. II, 627.
Workhouses II, 256.

G

Gallieni (général) I, 349,351.
Galtier-Boissière II, 653.
Garnier (abbé) II, 731.
Gilbault I, 134. — II, 13
Gley II, 7, 12, 13.
Good I, 463. — II, 43.
Graham-Barton II, 354, 554.
Grand II, 223-231-232.
Gray (Miss Ch. A.) I, 449. — II, 341,587.
Grigorieff I, 313.
Guichard II, 364.
Guieysse II, 364.

H

Harford Battersby I, 355.
Hayem I, 317. — II, 604,683,724.
Hèbra (prof. de) I, 402.
Hélinius II, 386,683.
Henrici II, 187.
Henrot II, 181.
Hercod I, 131,177. — II, 566,605,612.
Hæck II, 567-727.
Hoffmann (Mlle) II, 611,623.
Hugues II, 636.

J

Jacot II, 566,604,731.
Jacquet II, 371-693.
Jordy II, 119,215,605.
Junot II, 604.

K

Kantorowics II, 202.
Kellogg II, 220.
Kerr (Normann) II, 344.
Kiaer I, 92. — II, 299,371.
Korowin II, 196, 276.

L

Lallement I, 410.
Lavelege (Mlle de) II, 593.
Le Gendre II, 693.
Legrain (Dr) I, 75,101,195,197,201,219,262, 319,401,402,405,406,408,409,441,444. — II, 391,574,732. — Mr II, 634.
Legrand I, 103.
Le Jeune I, 73,154. — II, 344.
Lemmens (abbé) II, 557,721.
Lombard II, 91,446.
Lorsay et Langlois II, 668.

M

Maillet I, 205. — II, 566,612,727.
Marillier I, 190,316,407,408,450. — II, 612,650,653.
Marival II, 395.
Marthaler II, 32,135,154,459.
Mason II, 403.
Matter II, 721.
Matti Hélinius II, 386.
Mérille de Colleville I, 420,429.
Merle d'Aubigné I, 457.
Merzbach I, 265.
Mollerus (Baron de Westkerke) I, 94. — II, 351-367.
Monley II, 60.
Monod, Théodore I, 359. — Wil. II, 742.
Morsier (de) I, 407.
Mundy II, 235.

N

Nathan II, 743.
Naudet (abbé) I, 317. — II, 581,717,718.
Neumann (abbé) I, 459. — II, 605,627, 727,731.
Noir II, 702.
Norman Kerr II, 344.

O

Oberholzer I, 314. — II, 721.
Olderogguë II, 43,134,173.
Oraw II, 307,446.
Ossipoff II, 12,134,505.
Oudaille II, 736.

P

Page-Gaston II, 669.
Parker I, 413.

Petit (E.) I, 168.
Philbert II, 154.
Philippon II, 732.
Pittblado (Mrs Effie) II, 674.
Poirier II, 723.

Q

Quiévreux I, 201. — II, 578.

R

Rae J. T. II, 547. — Robert II, 613.
Raffalowich I, 93. — II, 264, 353, 438.
Raous I, 200. — II, 567, 716.
Raymond II, 352.
Répond I, 390.
Richard I, 452. — II, 369, 483.
Ridge II, 209, 505.
Rivière II, 371.
Rochat Jean II, 264. — L. Lucien I, 228-460. — II, 12-721.
Rossé (abbé) II, 739.
Rousseau (abbé) II, 34, 219.
Roussel I, 73.
Ruysch II, 12, 33, 44, 134, 155, 173, 231.
Ruyssen I, 123. — II, 639, 717.
Rzetkowski II, 232.

S

Sach II, 720.
Saroy (Mgr) II, 313.
Schumacher II, 445.
Selmer (Mme) I, 223.
Shepard II, 445.
Stack (Miss) II, 616.
Smith II, 15-43.
Somerset (Lady) II, 70.
Sylvester II, 660.

T

Tappolet I, 151.
Thorp I, 157. — II, 378, 566.
Thiron I, 401. — II, 43, 44, 728, 731.
Thiry II, 689.
Thomson II, 685.
Tygerstedt I, 93. — II, 683, 727.
Tinling (Mrs) II, 627.
Tissié II, 238.
Trigg Hélinius II, 683.
Turinaz (Mgr) I, 250.

U

Ullern II, 577.

V

Van der Meulen II, 446, 450, 566.
Van der Velde I, 275, 315, 323. — II, 664.
Van der Woude I, 171.
Vaucleroy (Dr de) I, 79, 380. — II, 13, 34, 43, 44, 134, 173, 174, 219, 231, 232.
Vincelles (comte de) I, 308.
Vlavianos II, 169, 174, 304.

W

Weston (Miss A.) I, 415.
Whyte II, 323.
Worsfold (Rev.) II, 570.

Y

Yunke (Mme) II, 323.

Z

Zouiéff I, 399-401.

2769 054

ACHEVÉ D'IMPRIMER

SUR LES PRESSES

DE A. COUESLANT, IMPRIMEUR A CAHORS

(P. ESCLAVISSAT, *conducteur*).

LE

XIV NOVEMBRE MDCCCC

2044 020 044 954

THE BORROWER WILL BE CHARGED AN OVERDUE FEE IF THIS BOOK IS NOT RETURNED TO THE LIBRARY ON OR BEFORE THE LAST DATE STAMPED BELOW. NON-RECEIPT OF OVERDUE NOTICES DOES NOT EXEMPT THE BORROWER FROM OVERDUE FEES.

Harvard College Widener Library
Cambridge, MA 02138 (617) 495-2413

WIDENER
SEP 0 5 1998
BOOK DUE
CANCELLED